ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

IMPRIMERIE DAUPELEY-GOUVERNEUR

A NOGENT-LE-ROTROU.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA SOCIÉTÉ

DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ANNÉE 1907

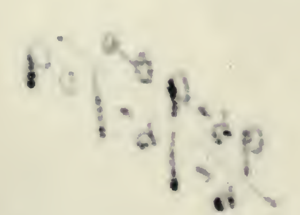


A PARIS
LIBRAIRIE RENOUARD
H. LAURENS, SUCCESSEUR
LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE
RUE DE TOURNON, N° 6

1907

T. XLIV

337



DÉCRET

RECONNAISSANT

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

COMME ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté, Égalité, Fraternité.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

Le Président de la République,
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,
Le Conseil d'État entendu,
Décrète :

ARTICLE PREMIER.

La *Société de l'Histoire de France*, établie à Paris, est reconnue comme ÉTABLISSEMENT D'UTILITÉ PUBLIQUE.

Son règlement est approuvé tel qu'il est et demeure ci-annexé. Il ne pourra y être apporté de modification qu'en vertu d'une nouvelle autorisation donnée dans la même forme.

ART. II.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au Bulletin des lois.

Fait à l'Élysée-National, le 31 juillet 1851.

Signé : L. N. BONAPARTE.

Le Ministre de l'Instruction publique et des Cultes,

Signé : DE CROUSEILHES.

RÈGLEMENT

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

ARRÊTÉ LE 23 JANVIER 1834 ET MODIFIÉ LE 10 MAI 1836.

TITRE PREMIER.

But de la Société.

ART. 1er. Une société littéraire est instituée sous le nom de SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

ART. 2. Elle se propose de publier :

1° Les documents originaux relatifs à l'histoire de France, pour les temps antérieurs aux États généraux de 1789;

2° Des traductions de ces mêmes documents, lorsque le Conseil le jugera utile;

3° Un compte rendu annuel de ses travaux et de sa situation;

4° Un annuaire.

ART. 3. Toutes les publications de la Société sont délivrées gratis à ses membres.

ART. 4. Elle entretient des relations avec les savants qui se livrent à des travaux analogues aux siens; elle nomme des associés correspondants parmi les étrangers.

TITRE II.

Organisation de la Société.

ART. 5. Le nombre des membres de la Société est illimité. On en fait partie après avoir été admis par le Conseil, sur la présentation faite par un des sociétaires.

ART. 6. Chaque sociétaire paie une cotisation annuelle de TRENTE FRANCS.

ART. 7. Les sociétaires sont convoqués au moins une fois l'an, au mois de mai, pour entendre un rapport sur les travaux de la Société et sur l'emploi de ses fonds, ainsi que pour le renouvellement des membres du Conseil.

TITRE III.

Organisation du Conseil.

ART. 8. Le Conseil se compose de quarante membres, parmi lesquels sont choisis :

Un président,
Un président honoraire,
Deux vice-présidents,
Un secrétaire,
Un secrétaire adjoint,
Un archiviste,
Un trésorier.

Art. 9. Les membres du Conseil, à l'exception du président honoraire, sont renouvelés par quart, à tour de rôle, chaque année. Le sort désignera, les premières années, ceux qui devront sortir; les membres sortants peuvent être réélus. Le secrétaire continuera ses fonctions pendant quatre ans.

Art. 10. L'élection des membres du Conseil a lieu à la majorité absolue des suffrages des membres présents.

Art. 11. Le Conseil nomme, chaque année, un Comité des fonds, composé de quatre de ses membres.

Il nomme aussi des commissions spéciales.

Les nominations sont faites au scrutin. La présidence appartient à celui qui réunit le plus de suffrages.

Art. 12. L'assemblée générale nomme, chaque année, deux censeurs chargés de vérifier les comptes et de lui en faire un rapport.

Art. 13. Le Conseil est chargé de la direction des travaux qui entrent dans le plan de la Société, ainsi que de l'administration des fonds.

Les décisions du Conseil pour l'emploi des fonds ne pourront être prises qu'en présence de onze membres au moins, et à la majorité des suffrages.

Art. 14. Le Conseil désigne les ouvrages à publier, et choisit les personnes les plus capables d'en préparer et d'en suivre la publication.

Il nomme, pour chaque ouvrage à publier, un commissaire responsable chargé d'en surveiller l'exécution.

Le nom de l'éditeur sera placé en tête de chaque volume.

Aucun volume ne pourra paraître sous le nom de la Société sans l'autorisation du Conseil, et s'il n'est accompagné d'une déclaration du commissaire responsable portant que le travail lui a paru mériter d'être publié.

Art. 15. Le Conseil règle les rétributions à accorder à chaque éditeur.

Le commissaire responsable aura droit à cinq exemplaires de l'ouvrage à la publication duquel il aura concouru.

Art. 16. Tous les volumes porteront l'empreinte du sceau de la Société. Après la distribution gratuite faite aux membres de la Société (art. 3), les exemplaires restants seront mis dans le commerce, aux prix fixés par le Conseil.

Art. 17. Le Conseil se réunit en séance ordinaire au moins une fois par mois.

Tous les sociétaires sont admis à ses séances.

Art. 18. Nulle dépense ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une délibération du Conseil.

Art. 19. Les délibérations du Conseil portant autorisation d'une dépense sont immédiatement transmises au Comité des fonds par un extrait signé du secrétaire de la Société.

Art. 20. Le Comité des fonds tient un registre dans lequel sont énoncées au fur et à mesure les dépenses ainsi autorisées, avec indication de l'époque à laquelle leur paiement est présumé devoir s'effectuer.

Le Comité des fonds tient un registre dans lequel sont inscrits tous ses arrêtés portant mandat de paiement.

Art. 21. Le Conseil se fera rendre compte, tous les trois mois au moins, de l'état des impressions, ainsi que des autres travaux de la Société.

Art. 22. Le Comité des fonds devra se faire remettre, dans le cours du mois qui précédera la séance où il doit faire son rapport, tous les renseignements qui lui seront nécessaires.

Art. 23. Les dépenses seront acquittées par le trésorier sur un mandat du président du Comité des fonds, accompagné des pièces de dépense dûment visées par lui; ces mandats rappellent les délibérations du Conseil par lesquelles les dépenses ont été autorisées.

Le trésorier n'acquitte aucune dépense, si elle n'a été préalablement autorisée par le Conseil et ordonnancée par le Comité des fonds.

Art. 24. Le Comité des fonds et le trésorier s'assemblent une fois par mois.

Art. 25. Tous les six mois, en septembre et en mars, le Comité des fonds fait, d'office, connaître la situation réelle de la caisse, en indiquant les sommes qui s'y trouvent et celles dont elle est grevée.

Le même Comité présentera au Conseil, dans les premiers mois de l'année, l'inventaire des exemplaires des ouvrages imprimés existant dans le fonds de la Société.

Art. 26. A la fin de l'année, le trésorier présente son compte au Comité des fonds, qui, après l'avoir vérifié, le soumet à l'assemblée générale pour être arrêté et approuvé par elle.

La délibération de l'assemblée générale sert de décharge au trésorier.

La Société de l'Histoire de France a été fondée le 21 décembre 1833.

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

AVRIL 1907.

MM. les Membres de la Société sont priés de vouloir bien faire connaître leurs changements d'adresse à M. Lecestre, trésorier de la Société, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, aux Archives nationales.

Les noms précédés d'un astérisque sont ceux des sociétaires qui ont racheté leur cotisation annuelle.

MM.

Aguillon (Gabriel), [1489], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue Richepanse, n° 10.

Aix (*Bibliothèque Méjanes*, à), [687], représentée par M. Éd. Aude, conservateur; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Aix (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2083]; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Albany (*New York State Library*, à), [2373] (États-Unis); correspondant, M. Stechert, libraire, rue de Rennes, n° 76.

*Albon (marquis d'), [2216], au château d'Avauges, par Pontcharra-sur-Turdine (Rhône).

Alger (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2081], représentée par M. Paoli, bibliothécaire; correspondant, M. Michel Ruff, libraire, à Alger, rue Bab-Azoun, n° 10.

Amsterdam (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2351], représentée par M. Burger junior, bibliothécaire; correspondant, M. J. Müller, libraire, à Amsterdam, Singel, n° 286.

Angers (*Bibliothèque de la ville d'*), [2117], représentée par M. Joubin, bibliothécaire; correspondants, MM. Lachèse et Cie, libraires, à Angers (Maine-et-Loire).

Anisson-Duperron, [1845], ancien député, avenue Hoche, n° 13.

Antioche (comte d'), [2138], rue Barbet-de-Jouy, n° 25.

Antiquaires de Picardie (*Société des*), [2336], à Amiens, au Musée de Picardie; représentée par M. L. Ledieu, trésorier, à Amiens (Somme), rue Porion, n° 12.

Archives nationales (*Bibliothèque des*), [1147], représentée par M. Ét. Dejean, ✻, directeur des Archives; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Argenson (marquis d'), [2335], rue Barbet-de-Jouy, n° 17.

Artistique et littéraire (*Bibliothèque du Cercle*), [2381], rue Volney, n° 7; correspondant, M. Briquet, libraire, boulevard Haussmann, n° 34.

Athenæum Club, [2168], à Londres, Pall Mall; correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Aubry-Vitet (Eugène), [1485], archiviste-paléographe, rue de Varenne, n° 69.

Aucoc (Léon), [1030], G. O. ✻, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, ancien président de section au Conseil d'État, boulevard Haussmann, n° 180.

Augerd (capitaine Louis), [2427], officier d'ordonnance du général commandant le 18e corps d'armée, à Bordeaux (Gironde), rue Saint-Genès, n° 101.

Avignon (*Musée et Bibliothèque d'*), [645], représentés par M. le Conservateur; correspondant, M. Schlachter, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 20.

Avocats (*Bibliothèque de l'ordre des*), à Paris, [720], représentée par M. Boucher, au Palais-de-Justice.

Babinet, [1827], C. ✻, président de chambre honoraire à la Cour de cassation, rue Laferrière, n° 4.

*Baguenault de Puchesse (comte), [1735], docteur ès lettres, membre du Comité des travaux historiques, correspondant de l'Institut, rue de l'Arcade, n° 14, et à Orléans (Loiret).

Bale (*Bibliothèque de l'Université de*), [2282], représentée par M. le Dr Ch. Bernoulli; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Balorre (comte de), [1950], au château de la Cour, par Saint-Pourçain (Allier).

Balsan (Charles), [1807], député, rue de la Baume, n° 8.

*Bapst (Edmond), [2255], O. ✻, ministre de France à Pékin; à Paris, rue Alfred-de-Vigny, n° 12.

Barante (baron Prosper de), [2193], rue du Général-Foy, n° 22.

Barbey (Frédéric), [2401], archiviste-paléographe, rue du Luxembourg, n° 32.

Barbier (Aimé), [2106], boulevard Flandrin, n° 18.

Bardoux (Jacques), [2344], rue Jean-Goujon, n° 37.

Barral-Montferrat (marquis de), [2412], à Versailles (Seine-et-Oise), rue du Parc-de-Clagny, n° 7.

Baudon de Mony (Charles), [2153], archiviste-paléographe, rue de Grenelle, n° 113.

Baulny (de), [1332], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue Boissy-d'Anglas, n° 30.

Baye (baron de), [2174], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, avenue de la Grande-Armée, n° 58.

Bayonne (*Bibliothèque de la ville de*), [1407], représentée par M. Léon Hiriart, ✻, bibliothécaire; correspondant, M. Didron, libraire, boulevard Raspail, n° 6.

Béarn (Mme la comtesse René de), [2445], rue Saint-Dominique, n° 123.

Beaucaire (comte Horric de), [2187], O. ✻, ministre de France en Danemark; à Paris, avenue d'Eylau, n° 9.

Beauchesne (marquis Adelstan de), [2105], avenue Marceau, n° 8.

Beauvais (*Bibliothèque de la ville de*), [2052], représentée par M. Habert, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Beauverger (baron de), [1941], boulevard Haussmann, n° 153.

Béclard (Léon), ✻, [2312], secrétaire d'ambassade, boulevard Malesherbes, n° 41.

Bégouën (comte Henri), [2064], au château des Espas, par Saint-Girons (Ariège).

Bellaguet (Mademoiselle), [2002], rue Bonaparte, n° 68.

Bénédictins (*Bibliothèque des RR. PP.*) du prieuré de Paris, [2318], représentée par M. l'abbé Gabarra, au château de Dongelberg, par Incourt (Belgique, province de Brabant); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Berger (Élie), [1645], ✻, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, ancien membre de l'École française de Rome, docteur ès lettres, archiviste honoraire aux Archives nationales, professeur à l'École nationale des chartes, quai d'Orléans, n° 14.

Berkeley (*Bibliothèque de l'Université de*), État de Californie, [2415], représentée par M. J.-C. Rowell, bibliothécaire; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Berlin (*Bibliothèque royale de*), [2340], représentée par M. A. Wilmanns, directeur général; correspondant, M. Asher, libraire, à Berlin, Unter den Linden, n° 13.

Berlin (*Bibliothèque du Reichstag*, à), [2341], représentée par M. le docteur Jean Müller, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Asher, libraire, à Berlin, Unter den Linden, n° 13.

Berlin (*Bibliothèque de l'Université de*), [2283], représentée par M. le docteur W. Erman, bibliothécaire; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Bernard (Lucien), [1320], à Guéret (Creuse), rue du Prat.

Berne (*Bibliothèque de la ville de*), [2353], représentée par M. de Mulinen, directeur; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

*Bernon (baron J.-A. de), [1799], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue des Saints-Pères, n° 3.

*Bertrand de Broussillon (comte), [2177], archiviste-paléographe, au Mans (Sarthe), rue Tascher, n° 15.

Besançon (*Bibliothèque de la ville de*), [1371], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Alexandre, libraire, à Besançon (Doubs), Grande-Rue, n° 19.

Besançon (*Bibliothèque de l'Université de*), [2055], représentée par M. Prieur, bibliothécaire; correspondant, M. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Bibliothèque nationale, représentée par M. l'Administrateur général; correspondants, MM. Émile Paul et Guillemin, libraires, rue des Bons-Enfants, n° 28.

Bibliothèques des châteaux de Compiègne, Fontainebleau, Pau et Versailles, [595 à 598].

Bidoire, [1499], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Courcelles, n° 38.

Blacas (comte Bertrand de), [2109], avenue de l'Alma, n° 33, et au château d'Ussé, par Chinon (Indre-et-Loire).

Blétry, [1719], ancien auditeur au Conseil d'État, rue du Colisée, n° 41.

Blois (*Bibliothèque de la ville de*), [2288], représentée par M. Pierre Dufay, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Boislisle (Arthur de), [1651], ✻, membre de l'Institut et du Comité des travaux historiques, administrateur du Domaine de Chantilly, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Bonnault d'Houet (baron de), [2389], à Compiègne (Oise), place du Château.

Bonnefon (Paul), [2305], bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, rue Sully, n° 1.

Boppe (Auguste), [2123], ✻, conseiller d'ambassade à Constantinople, à Nancy (Meurthe-et-Moselle), rue de Toul, n° 40.

Bordeaux (*Bibliothèque de l'Université de*), [2118], représentée par M. Bouvy, bibliothécaire; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Borrelli de Serres (colonel), [2140], O. ✻, ancien attaché militaire à l'ambassade de France à Berlin, rue Boccador, n° 20.

Boston (*Bibliothèque publique de la ville de*), [2235] (États-Unis), représentée par M. Herbert Putnam, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Bouillé (marquis de), [1404], rue de Courcelles, n° 54.

Boulay de la Meurthe (comte Alfred), [1656], rue de l'Université, n° 23.

Bourges (*Bibliothèque de la ville de*), [2371], représentée par M. Émile Turpin, bibliothécaire; correspondant, M. Léon Renaud, libraire, à Bourges (Cher), rue Moyenne, n° 12.

Brachet de Floressac (marquis de), [2210], rue d'Anjou, n° 8.

Brazenoze College (*Bibliothèque du*), [2136], à Oxford (Angleterre); correspondant, M. David Nutt, libraire, à Londres, Long Acre, n° 57.

Broglie (prince Amédée de), [2266], rue de Solferino, n° 10.

Broglie (prince Emmanuel de), [2233], rue de Solferino, n° 10.

Broglie (prince François de), [2429], ancien officier d'état-major, rue de la Bienfaisance, n° 41.

Brolemann (Georges), [1187], boulevard Malesherbes, n° 52.

*Brotonne (P. de), [1796], ancien élève de l'École polytechnique, bibliothécaire du ministère des Finances, rue Saint-Honoré, n° 370.

Bruel (Alexandre), [2146], ✻, membre du Comité des travaux historiques, chef de section aux Archives nationales, rue du Luxembourg, n° 30.

Brun-Durand [2395], ancien magistrat, à Crest (Drôme).

Bruxelles (*Bibliothèque royale de Belgique*, à), [2346], représentée par

M. Éd. Fétis, conservateur en chef; correspondant, M. Gaulon, rue Madame, n° 39.

Buche (Henri), [2377], archiviste-paléographe, avenue de l'Alma, n° 24.

Caen (*Bibliothèque de la ville de*), [1014], représentée par M. Lavalley, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Caen (*Bibliothèque de l'Université de*), [2078], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Cahors (*Bibliothèque de la ville de*), [2289], représentée par M. Cangardel, bibliothécaire; correspondant, M. Girma, libraire, à Cahors (Lot).

Cambridge (*Bibliothèque de l'Université de*), [2169], à Cambridge (Angleterre), représentée par M. J. Winsor, bibliothécaire en chef; correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Cartwright (William), [951], à Banbury (Angleterre), Aynhoe Park; correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Casenave (Maurice), [2274], ✻, secrétaire d'ambassade, rue de Bellechasse, n° 11; correspondant, M. Flûry-Hérard, banquier, rue Saint-Honoré, n° 372.

Cassel (*Ständische Landesbibliothek*, à), [2322], représentée par M. le docteur Heldmann; correspondant, M. Klincksieck, libraire, rue de Lille, n° 11.

Castellane (Mme la comtesse Jean de), [2444], rue Brignole, n° 1.

Chabannes (comte Henri de), [2220], à Lyon (Rhône), place Bellecour, n° 30.

Chabert (Albert), [2434], avenue Hoche, n° 36.

Chabrillan (comte Aynard de), [2388], rue Christophe-Colomb, n° 8.

Chambre des députés (*Bibliothèque de la*), [1660], représentée par M. Chervet, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Champion (Honoré), [1741], libraire, quai Malaquais, n° 5.

Chapellier (Ch.), [2383], quai Debilly, n° 32.

Charlemagne (Edmond), [2040], à Châteauroux (Indre), place La Fayette.

Charpin-Feugerolles (comte de), [2265], rue Francisque-Sarcey, n° 5, et au château de Feugerolles, par le Chambon (Loire).

CHARTRES (*Bibliothèque de la ville de*), [1516], représentée par M. le Bibliothécaire.

CHARTRES (S. A. R. Mgr le duc DE), [2333], ✱, président d'honneur de la Société des Bibliophiles français, rue Jean-Goujon, n° 27; correspondant, M. C. Pallu de Lessert, rue de Tournon, n° 17.

*CHARVÉRIAT (Émile), [2436], rue du Regard, n° 1.

CHATEAUDUN (*Bibliothèque de la ville de*), [1855], représentée par M. Germond, bibliothécaire; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

CHATEAU-GONTIER (*Bibliothèque de la ville de*), [2180], représentée par M. Buchard, bibliothécaire.

CHATEAUROUX (*Bibliothèque de la ville de*), [2224], représentée par M. Lelong, bibliothécaire; correspondant, M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, n° 12.

CHATEL (Eugène), [2035], ✱, archiviste honoraire du département du Calvados, rue Vavin, n° 5.

CHAVAGNAC (marquis DE), [2286], au château de Chailland (Mayenne).

CHAVANE DE DALMASSY, [2154], chef d'escadrons au 9e régiment de cuirassiers, rue de Lille, n° 9, et à Noyon (Oise).

CHAZELLES (Étienne DE), [1863], ancien préfet, rue de Varenne, n° 58, et au château de la Canière, par Aigueperse (Puy-de-Dôme).

CHETHAM LIBRARY [2110], à Manchester (Angleterre); correspondant, M. David Nutt, libraire, à Londres, Long Acre, n° 57.

CHEVALIER (Léon), [1226], O. ✱, conseiller-maître à la Cour des comptes, rue de Rivoli, n° 216.

CHÉVRIER (Jacques), [2442], rue de Téhéran, n° 13.

*CHÉVRIER (Maurice), [1922], ancien magistrat, rue Jacob, n° 35.

CHICAGO (*Newberry Library*, à) (États-Unis), [2238], représentée par M. J. Vance Cheney, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, rue Scribe, n° 19.

CHOPPIN (René), [2261], au château de Gohier, par Saint-Mathurin (Maine-et-Loire).

CLERMONT-FERRAND (*Bibliothèque de l'Université de*), [1937], représentée par M. A. Maire, avenue Charras, n° 20; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

COCHIN (Henry), [2054], député, avenue Montaigne, n° 5; correspondant, M. Mulot, libraire, rue Saint-Jacques, n° 71.

Condé (*Bibliothèque du Musée*), [2332], représentée par M. Macon, conservateur adjoint, à Chantilly (Oise); correspondant, M. H. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Conseil d'État (*Bibliothèque du*), [934], représentée par M. Garonne, bibliothécaire; correspondant, M. Pichon, libraire, rue Soufflot, n° 24.

*Conté (Maurice), [2315], à Nice (Alpes-Maritimes), avenue de la Gare, n° 25.

Contenson (baron Ludovic de), [2399], ancien officier d'état-major, avenue Montaigne, n° 53.

Copenhague (*Bibliothèque royale de*), [2291], représentée par M. H.-O. Lange, directeur; correspondant, M. Delaroque, libraire, quai Voltaire, n° 21.

Cormenin (vicomte Roger de la Haye de), [1716], rue de l'Arcade, n° 25.

*Couderc (Camille), [2425], archiviste-paléographe, conservateur adjoint à la Bibliothèque nationale, rue de Harlay, n° 20.

*Courcel (baron de), [2133], G. C. ✻, sénateur, ancien ambassadeur, membre de l'Institut, boulevard du Montparnasse, n° 10.

Courcel (Valentin de), [1068], rue de Vaugirard, n° 20.

Courcival (marquis de), [2102], ✻, rue de Bellechasse, n° 46.

Courcy (marquis de), [2149], O. ✻, rue Saint-Dominique, n° 33.

Courteault (Henri), [2249], archiviste aux Archives nationales, rue de l'Université, n° 1.

Coville (A.), [2163], archiviste-paléographe, docteur ès lettres, recteur de l'Académie de Clermont-Ferrand, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

Cresson (Paul), [2400], avocat à la Cour d'appel de Paris, boulevard Haussmann, n° 57.

Croze-Lemercier (comte de), [2334], à Orléans (Loiret), rue de la Bretonnerie, n° 4.

Daguin (Fernand), [1726], ✻, docteur en droit, avocat à la Cour d'appel de Paris, secrétaire général de la Société de législation comparée, rue de l'Université, n° 29.

Dallemagne (baron), [2032], rue des Capucins, à Belley (Ain).

*D'Allemagne (Henri), [2121], archiviste-paléographe, ancien attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal, rue des Mathurins, n° 30.

Daras, [1314], O. ✻, ancien officier de marine, à Angoulême (Charente), rue d'Iéna, n° 23.

Dareste de la Chavanne (Rodolphe), [1098], O. ✻, archiviste-paléo-

graphe, membre de l'Institut, conseiller honoraire à la Cour de cassation, quai Malaquais, n° 9.

Darmstadt (*Bibliothèque grand-ducale de*), [2241], représentée par M. le docteur Gustave Nick, directeur; correspondant, M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, n° 12.

*Daumet (Georges), [2237], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, rue du Luxembourg, n° 28.

Dauvergne (H.), [2050], architecte du département de l'Indre, à Châteauroux (Indre).

Davanne, [1901], conservateur adjoint à la bibliothèque Sainte-Geneviève, rue des Petits-Champs, n° 82.

David (Edmond), [983], ✻, ancien conseiller d'État, rue Montalivet, n° 11.

Dedouvres (l'abbé Louis), [2382], docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, à Angers (Maine-et-Loire), rue Cubain, n° 12.

Dejean (Étienne), [2398], ✻, directeur des Archives, au Palais des Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

*Delaborde (comte Henri-François), [1912], ✻, ancien membre de l'École française de Rome, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, sous-chef de section honoraire aux Archives nationales, professeur à l'École nationale des chartes, auxiliaire de l'Institut, rue de Phalsbourg, n° 14.

*Delachenal (Roland), [2197], archiviste-paléographe, rue de Babylone, n° 4.

Delalain (MM.) frères, [1859], imprimeurs-libraires, boulevard Saint-Germain, n° 115.

Delaroque (Henri), [1471], libraire, quai Voltaire, n° 21.

Delavaud (Louis), [2272], O. ✻, ministre de France en Norvège; à Paris, rue La Boëtie, n° 85.

*Delaville Le Roulx (Joseph), [1837], archiviste-paléographe, docteur ès lettres, ancien membre de l'École française de Rome, rue de Monceau, n° 52, et au château de la Roche, par Monts (Indre-et-Loire).

Delisle (Léopold), [816], G. O. ✻, membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, administrateur général honoraire de la Bibliothèque nationale, président de section au Comité des travaux historiques, conservateur du musée Condé, rue de Lille, n° 21.

Demay (Ernest), [1103], ancien avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de la Victoire, n° 76.

*Dépinay (J.), [2200], ancien notaire, rue Miromesnil, n° 81.

DES MÉLOIZES (marquis), [2225], à Bourges (Cher), rue Jacques-Cœur, n° 18.

DES RÉAULX (marquis), [2378], rue de Grenelle, n° 81, et au château d'Eurville (Haute-Marne).

DES ROYS D'ESCHANDELYS (Mme la marquise), [2417], boulevard La Tour-Maubourg, n° 11.

DIEPPE (*Bibliothèque de la ville de*), [1054], représentée par M. Ambroise Milet, ✻, directeur; correspondant, M. Renaux, libraire, à Dieppe (Seine-Inférieure), Grande-Rue, n° 156.

*DIGARD (Georges), [2097], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, professeur à l'Institut catholique de Paris, à Versailles (Seine-et-Oise), rue d'Angiviller, n° 21.

DIJON (*Bibliothèque de la ville de*), [1279], représentée par M. Balland, bibliothécaire; correspondant, M. L. Groffier, libraire, à Dijon (Côte-d'Or), place du Théâtre, n° 10.

DIJON (*Bibliothèque de l'Université de*), [2080], représentée par M. Dubuisson, bibliothécaire; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

DOREZ (Léon), [2306], archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue Littré, n° 10.

DOUAIS (Mgr C.), [2380], évêque de Beauvais (Oise).

DOUDEAUVILLE (S. DE LA ROCHEFOUCAULD, duc DE), [2166], rue de Varenne, n° 47.

DUBOIS DE L'ESTANG (Étienne), [1960], O. ✻, inspecteur général des finances, rue Saint-Florentin, n° 4.

DUCHATEL (comte Tanneguy), [1540], O. ✻, ancien ambassadeur, avenue du Bois-de-Boulogne, n° 22.

DUFAURE (Amédée), [2419], ancien député, avenue des Champs-Élysées, n° 116 *bis*.

DUFEUILLE (Eugène), [1722], ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, avenue Percier, n° 8.

DU LAC (Jules PERRIN), [1561], ancien magistrat, à Compiègne (Oise), rue des Minimes, n° 10.

DULAU et Cie, [2129], libraires, à Londres, Soho Square, n° 37; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

DUMAINE (Charles), [1777], rue d'Antin, n° 3.

DUMOULIN (Maurice), [2372], aux Mureaux (Seine-et-Oise).

Du Pont (comte), [1977], rue du Regard, n° 5.

Dupré (Alfred), [2229], avocat, boulevard Haussmann, n° 83.

Durrieu (comte Paul), [1873], ✵, archiviste-paléographe, ancien membre de l'École française de Rome, membre de la Société nationale des Antiquaires de France et du Comité des travaux historiques, conservateur honoraire au musée du Louvre, avenue de Malakoff, n° 74.

École des hautes études (*Bibliothèque de l'*), [2126], à la Sorbonne; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

École des hautes études de Saint-Aubin (l'), [2189], à Angers (Maine-et-Loire), représentée par Mgr H. Pasquier, docteur ès lettres, directeur.

École française de Rome (l'), [2298], représentée par Mgr Duchesne, C. ✵, membre de l'Institut, directeur, au palais Farnèse, à Rome; correspondant, M. Fontemoing, libraire, rue Le Goff, n° 4.

École nationale des chartes (l'), [1703], représentée par M. le Directeur de l'École, rue de la Sorbonne, n° 19; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

École normale supérieure (l'), [1617], représentée par M. le Directeur de l'École, rue d'Ulm, n° 45; correspondant, M. Fontemoing, libraire, rue Le Goff, n° 4.

*Épernay (*Bibliothèque de la ville d'*), [1474], représentée par M. Brion, bibliothécaire.

Esneval (baron d'), [1942], rue Saint-Guillaume, n° 29, et au château de Beauvoir, par Motteville (Seine-Inférieure).

Etchegoyen (G. d'), [2424], à Ismaïlia (Égypte); correspondant, Mme de Lassus, rue d'Aguesseau, n° 13.

Études (*Bibliothèque des*), [2317], représentée par M. l'abbé Doizé, avenue de Villars, n° 8.

*Eu (S. A. R. Mgr le comte d'), [2421], à Boulogne-sur-Seine (Seine), boulevard de Boulogne, n° 7.

Eure (*Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'*), [1770], représentée par M. Léon Petit, secrétaire perpétuel, à Évreux (Eure), rue du Meilet, n° 14.

Falcon de Longevialle (Louis), [2275], à Lyon (Rhône), rue Sala, n° 4.

Favre (Camille), [1984], archiviste-paléographe, à Genève (Suisse), rue de Monnetier, n° 12; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Félice (Paul de), [2191], pasteur de l'Église réformée, à Enghien (Seine-et-Oise), rue du Chemin-de-Fer, n° 8.

Fels (comte Frisch de), [2368], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 135.

Feret (l'abbé), [1874], curé de Saint-Maurice-Charenton (Seine).

*Feugère des Forts (Philippe), [2221], archiviste-paléographe, rue Vaneau, n° 13.

Fezensac (duc de), [1549], rue de la Baume, n° 5.

Finances (*Bibliothèque du Ministère des*), [2202]; correspondant, M. Lemercier, libraire, passage Véro-Dodat.

Firino (Roger), [1785], ancien député, rue de Monceau, n° 41.

Flandre (*Bibliothèque de S. A. R. Mgr le comte de*), [2236], représentée par M. Schweisthal, bibliothécaire, à Ixelles-Bruxelles (Belgique), rue d'Édimbourg, n° 9; correspondant, M. Per Lamm, libraire, rue de Lille, n° 7.

*Florian (comte Xavier de), [2075], rue Royale, n° 8.

Fontenilles (de la Roche, marquis de), [1436], rue du Bac, n° 44.

Fraissinet (Albert-Georges), [2376], armateur, à Marseille (Bouches-du-Rhône), place de la Bourse, n° 6.

Fraissinet (Alfred), [1996], gérant de la Compagnie Marseillaise de navigation, à Marseille (Bouches-du-Rhône), place de la Bourse, n° 6.

France (vicomte de), [2433], rue de Lille, n° 55.

Francfort-sur-le-Mein (*Bibliothèque de la ville de*), [2311], représentée par M. le docteur F.-C. Ebrard, bibliothécaire; correspondants, M. J. Baer, libraire, à Francfort-sur-le-Mein (Allemagne), et M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, n° 12.

Frémy (comte René), [2005], rue Casimir-Périer, n° 11 *bis*.

Fréville de Lorme (Marcel de), [1959], ✱, conseiller référendaire à la Cour des comptes, rue Cassette, n° 12.

Fribourg-en-Brisgau (*Bibliothèque de l'Université de*), [2352], représentée par M. J. Steup, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Fromageot (Henri), [2214], avocat à la Cour d'appel de Paris, rue de Villersexel, n° 1.

*Frondeville (marquis de), [2448], rue Daru, n° 13.

Funck-Brentano (Frantz), [2234], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la bibliothèque de l'Arsenal, rue Sully, n° 1.

Galard (marquis de), [2438], au château de Captan, par Saint-Sever-sur-l'Adour (Landes).

Gélineau, [2103], ✱, docteur en médecine, au château de Sainte-Luce-la-Tour, par Blaye (Gironde).

GENÈVE (*Bibliothèque publique de la ville de*), [1821], représentée par M. Hippolyte Aubert, directeur; correspondant, M. Delagrave, libraire, rue Soufflot, n° 15.

GERMON (Louis DE), [2007], au château de Labatut, par Maubourguet (Hautes-Pyrénées); correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

GEROLD, [2325], libraire, à Vienne (Autriche), Stefanplatz, n° 8; correspondant, M. Gaulon, rue Madame, n° 39.

GOMEL (Charles), [1025], ✻, ancien maître des requêtes au Conseil d'État, rue de la Ville-l'Évêque, n° 1.

GONTAUT-BIRON (comte Théodore DE), [2061], rue de Varenne, n° 45.

GÖTTINGEN (*Bibliothèque de l'Université de*), [2342], représentée par M. K. Pietschmann, directeur; correspondant, M. Asher, libraire, à Berlin, Unter den Linden, n° 13.

GRAND (Roger), [2339], archiviste-paléographe, avocat, ancien archiviste du Cantal, à Kerverho-en-Arradon (Morbihan).

GRANDIDIER (Ernest), [1094], ✻, avenue Percier, n° 8 *bis*.

GRENOBLE (*Bibliothèque de la ville de*), [948], représentée par M. Maignien, bibliothécaire; correspondant, M. C. Dumas, libraire, à Grenoble (Isère), place Victor-Hugo.

GRENOBLE (*Bibliothèque de l'Université de*), [1976], représentée par M. Nicaud, conservateur; correspondants, MM. E. de Vallée et Cie, librairie Dauphinoise, à Grenoble.

GROUCHY (vicomte DE), [2239], O. ✻, ministre plénipotentiaire, rue Dumont-d'Urville, n° 8.

GUERRE (*Bibliothèque du ministère de la*), [2361], représentée par M. Lemoine, bibliothécaire; correspondant, M. Firmin-Didot, libraire, rue Jacob, n° 56.

* GUILHIERMOZ (Paul), [1994], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, quai Voltaire, n° 5.

GUILLAUME (Joseph), [2162], archiviste-paléographe, professeur aux Facultés catholiques de Lille, avenue de Breteuil, n° 54.

HALLE-SUR-LA-SAALE (*Bibliothèque de l'Université de*), [2293], représentée par M. le docteur Perlbach, bibliothécaire; correspondant, M. Schulz, libraire, place de la Sorbonne, n° 3.

HALPHEN (Eugène), [900], avenue Henri-Martin, n° 69.

HAMBOURG (*Bibliothèque de la ville de*), [873], représentée par M. Isler; correspondant, M. Lucas Grafe, libraire, à Hambourg (Allemagne).

HANOTAUX (G.), [2285], O. ✻, archiviste-paléographe, membre de l'Académie française, ancien ministre, rue de Rocroy, n° 24.

Hanquez (Rodolphe), [990], ancien procureur de la République, à Noyon (Oise).

Haute-Garonne (*Archives du département de la*), [2069], représentées par M. Pasquier, archiviste; correspondant, M. Privat, libraire, à Toulouse (Haute-Garonne), rue des Arts, n° 14.

Havre (*Bibliothèque de la ville du*), [1193], représentée par M. Millot, bibliothécaire; correspondant, Mme veuve Dombre, libraire, au Havre (Seine-Inférieure).

Heidelberg (*Bibliothèque de l'Université de*), [2451], représentée par M. le Dr J. Ville, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Helsingfors (*Bibliothèque de l'Université de*), [2349], représentée par M. W. Bolin, bibliothécaire; correspondant, M. Gaulon, rue Madame, n° 39.

Hérault (Alfred), [1479], C. ✵, président de chambre à la Cour des comptes, ancien sous-secrétaire d'État au ministère des Finances, avenue d'Eylau, n° 4.

Héricourt (comte Ch. d'), [1888], ✵, ministre plénipotentiaire, à Versailles (Seine-et-Oise), rue Colbert, n° 13; correspondant, M. Dosseur, banquier, rue de Lille, n° 5.

Hodjes, [2172], libraire, à Dublin (Irlande); correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Homberg (Octave), [2430], secrétaire d'ambassade, avenue de Wagram, n° 76.

Houdebine (l'abbé), [2320], professeur d'histoire au collège de Combrée (Maine-et-Loire).

Ingold (l'abbé), [1928], rue Blanche, n° 30, et à Colmar (Alsace-Lorraine), place des Montagnes-Noires.

Inner Temple library, [2170], à Londres; correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

Institut catholique de Paris (*Bibliothèque de l'*), [2207], représentée par M. l'abbé Guibert, supérieur du séminaire de l'Institut catholique, rue de Vaugirard, n° 74.

Institut de France (*Bibliothèque de l'*), [2394], quai Conti, n° 23, représentée par M. Rebelliau, ✵, bibliothécaire; correspondant, M. A. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Ithaca (*Cornell University's library*, à), [2379], État de New-York; correspondant, M. Stechert, libraire, rue de Rennes, n° 76.

Jameson (C.), [1167], boulevard Malesherbes, n° 115.

Jarry (Eugène), [2355], archiviste-paléographe, à Orléans (Loiret), place de l'Étape, n° 8.

Joret (Charles), [2360], ※, membre de l'Institut, professeur honoraire à l'Université d'Aix, rue Madame, n° 64.

Joüon des Longrais (François), [2397], archiviste-paléographe, à Rennes (Ille-et-Vilaine), rue du Griffon, n° 4.

Jousselin (Fernand), [2426], avenue Jules-Janin, n° 22.

Justen (T.), [2130], libraire, à Londres, Soho Square, n° 37; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Kergorlay (comte Jean de), [2213], rue Mesnil, n° 6.

Kermaingant (P. Laffleur de), [1753], ※, avenue des Champs-Élysées, n° 102.

Kermoysan (vicomte de), [2410], à Vitré (Ille-et-Vilaine), hôtel Lantivy.

Kiel (*Bibliothèque de l'Université de*), [2391], représentée par M. le Dr E. Steffenhagen, directeur; correspondants, MM. Asher et Cie, libraires, à Berlin, Unter den Linden, n° 13.

Königsberg (*Bibliothèque royale et de l'Université*, à), [2343], représentée par M. Paul Schwenke, directeur; correspondants, MM. Asher et Cie, libraires, à Berlin, Unter den Linden, n° 13.

Laborde (marquis Joseph de), [1360], archiviste-paléographe, membre du Comité des travaux historiques, quai d'Orsay, n° 25.

La Caille, [2018], ※, ancien magistrat, boulevard Malesherbes, n° 50.

La Chaise (Eugène-A.), [2073], rue Joubert, n° 39.

Lacombe (Paul), [2435], bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, rue de Moscou, n° 5.

La Flèche (*Bibliothèque du Prytanée militaire de*), [2432], représentée par M. le colonel commandant; correspondant, M. Siraudeau, libraire, à Angers.

La Fontaine (Georges de), [2404], avenue de Messine, n° 26.

Laguerre (Georges), [2423], ancien député, boulevard de Montmorency, n° 73.

La Haye (*Bibliothèque royale de*), [2313], représentée par M. le docteur W.-G.-C. Byvanck, bibliothécaire; correspondants, MM. Van Stockum, libraires, à la Haye (Hollande), Buitenhof, n° 36.

L'Aigle (Mme la marquise de), [2219], membre de la Société des Bibliophiles françois, rue d'Astorg, n° 12.

Lair (Jules), [1283], ※, archiviste-paléographe, membre de l'Institut, vice-président du Conseil d'administration de la compagnie des Entrepôts et Magasins généraux de Paris, rue Bossuet, n° 8.

*La Morandière (Gabriel de), [2017], rue Bayard, n° 4.

Langlois (Ludovic), [2449], notaire honoraire, rue de Grenelle, n° 134.

Lanier, [1935], ✻, professeur d'histoire au lycée Janson de Sailly, rue Boissière, n° 59.

Lanjuinais (comte de), [1653], député, rue Cambon, n° 31.

*Lapierre (l'abbé), [2331], chanoine honoraire de Meaux, impasse Royer-Collard, n° 4.

La Roche-Aymon (Mme la comtesse Alard de), [2160], rue de Varenne, n° 72.

La Rochefoucauld (comte Aimery de), [1949], rue de l'Université, n° 93.

*La Rochefoucauld (comte Xavier de), [2405], rue La Boëtie, n° 46.

La Trémoïlle (duc de), [1196], membre de l'Institut, avenue Gabriel, n° 4.

Lauer (Ph.), [2243], archiviste-paléographe, sous-bibliothécaire à la Bibliothèque nationale, rue Arsène-Houssaye, n° 15.

Laurens (H.), [2124], libraire, rue de Tournon, n° 6.

Laval (*Bibliothèque de la ville de*), [1852], représentée par M. Gautier, bibliothécaire; correspondants, MM. Larchon et Ernouf, rue Soufflot, n° 24.

Lavisse (Ernest), [1582], C. ✻, membre de l'Académie française, directeur de l'École normale supérieure, rue de Médicis, n° 5.

Lavollée (Robert), [2407], archiviste-paléographe, attaché à la Bibliothèque de l'Arsenal, boulevard Haussmann, n° 162.

Le Blanc (Paul), [814], à Brioude (Haute-Loire).

Le Brun (Eugène), [2413], au Vésinet (Seine-et-Oise), rue Thiers, n° 12 *bis*.

Le Brun (Jacques), [2450], co-directeur de la Société des Guides pratiques Conty, rue de l'Université, n° 67.

*Lecestre (Léon), [2112], archiviste honoraire aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60, et à Palaiseau (Seine-et-Oise).

Lechevalier (Émile), [1999], libraire, à la Librairie historique des provinces, rue de Savoie, n° 16.

Lecointre (comte Pierre), [1498], au château de Grillemont, par la Chapelle-Blanche (Indre-et-Loire).

Ledru (l'abbé Ambroise), [1918], aumônier des Petites Sœurs des pauvres, au Mans (Sarthe), rue des Maillets, n° 53.

*Lefébure (Paul), [1263], avenue Montaigne, n° 43.

Lefèvre-Pontalis (Germain), [2019], archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade, boulevard Malesherbes, n° 52.

*Lefort (Alfred), [2390], notaire honoraire, à Reims (Marne), rue d'Anjou, n° 4.

Leipzig (*Bibliothèque de l'Université de*), [2295], représentée par M. le Dr von Gebhardt, directeur; correspondant, M. A. Schulz, libraire, place de la Sorbonne, n° 3.

*Lelong (Eugène), [2085], archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel d'Angers, membre du Comité des travaux historiques, chargé de cours à l'École nationale des chartes, rue Monge, n° 59, et à Angers (Maine-et-Loire), rue Desjardins, n° 9.

*Lemaire (Arthur), [2066], rue de Rome, n° 35.

*Lemaître (Henri), [2409], archiviste-paléographe, rue Le Verrier, n° 9.

Le Sourd (Auguste), [2367], archiviste-paléographe, boulevard Saint-Germain, n° 201.

Levasseur (Émile), [1364], C. ✱, membre de l'Institut, administrateur du Collège de France, professeur au Conservatoire des Arts et métiers, président de section au Comité des travaux historiques, au Collège de France, rue des Écoles.

Lévis (marquis de), [2179], rue de Lille, n° 121.

Lévy (Raphaël-Georges), [1808], avenue Victor-Hugo, n° 26.

Lhomel (comte Georges de), [2452], rue Marbeuf, n° 27.

Liège (*Bibliothèque de l'Université de*), [2348], représentée par M. Delmer, bibliothécaire; correspondant, M. Baudry, libraire, rue des Saints-Pères, n° 15.

Ligugé (*Bibliothèque des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de*), [2280], à Chevetogne, par Leignon (Belgique, province de Namur), représentée par Dom Léopold Gaugain, abbé; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Lille (*Bibliothèque des Facultés catholiques de*), [1854], représentée par M. l'abbé Leuridan, bibliothécaire, à Lille, boulevard Vauban, n° 60; correspondant, M. Eichler, libraire, rue Jacob, n° 21.

Lille (*Bibliothèque de l'Université de*), [2079], représentée par M. Van Rycke, bibliothécaire; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Limoges (*Bibliothèque de la ville de*), [1908], représentée par M. Leymarie, bibliothécaire; correspondant, Mme Ducourtieux, libraire, à Limoges, rue des Arènes, n° 7.

London Library, [2271], à Londres, Saint-James's square, représentée par M. Hagbery Wright, secrétaire; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

*Longnon (Auguste), [1347], ✻, membre de l'Institut, du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, sous-chef de section honoraire aux Archives nationales, professeur au Collège de France, directeur à l'École des hautes études, rue de Bourgogne, n° 50.

Lorière (Ed. de), [2323], ancien officier de cavalerie, au Moulin-Vieux, par Avoise (Sarthe).

Louis-Lucas (Paul), [1970], professeur à la Faculté de droit de Dijon, à Dijon (Côte-d'Or), boulevard Carnot, n° 5.

Louvain (*Bibliothèque de l'Université catholique de*), [812], représentée par M. Macre, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Louvrier de Lajolais (A.), [859], ✻, quai Bourbon, n° 19.

Lugagne (Charles), [2250], ancien sous-préfet, à Lodève (Hérault).

Luppé (marquis de), [2309], membre de la Société des Bibliophiles français, rue Barbet-de-Jouy, n° 29.

Lyon (*Bibliothèque des Facultés catholiques de*), [1851], représentée par M. l'abbé A. Devaux, doyen, à Lyon (Rhône), rue du Plat, n° 25; correspondant, M. H. Laurens, libraire, rue de Tournon, n° 6.

Lyon (*Bibliothèque de l'Université de*), [1998], quai Claude-Bernard, n° 18, représentée par M. Dreyfus, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Lyon (*Grande bibliothèque de la ville de*), [2211], représentée par M. F. Desvernay, administrateur; correspondant, M. Schlachter, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 20.

*Magne (Napoléon), [2165], ancien député, avenue Montaigne, n° 31.

Mandrot (B. de), [2218], archiviste-paléographe, avenue du Trocadéro, n° 42.

Mans (*Bibliothèque de la ville du*), [1696], représentée par M. F. Guérin, conservateur; correspondant, M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, n° 12.

Mantes (*Bibliothèque de la ville de*), [1295], représentée par M. le Maire.

*Marchand (l'abbé Ch.), [2212], docteur ès lettres, professeur aux Facultés catholiques d'Angers, à Angers (Maine-et-Loire), rue de l'Esvière, n° 5.

Mareuse (Edgard), [1902], boulevard Haussmann, n° 81.

Marguerie (René), [1664], O. ✻, conseiller d'État, cité Martignac, n° 6.

Marine (*Bibliothèque centrale du ministère de la*), [1102], rue Royale, n° 2; correspondant, M. Chapelot, libraire, passage Dauphine, n° 30.

Marseille (*Bibliothèque de la ville de*), [1684], représentée par M. Barré, bibliothécaire; correspondant, M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, n° 12.

Martinet (comte André), [2284], boulevard de La Tour-Maubourg, n° 22.

Masséna (Victorin), duc de Rivoli, prince d'Essling, [1131], ✱, ancien député, rue Jean-Goujon, n° 8.

Masson (Frédéric), [2411], membre de l'Académie française, rue de la Baume, n° 15.

Mazarine (*Bibliothèque*), [767], représentée par M. Franklin, ✱, administrateur, quai Conti, n° 21; correspondants, MM. Sandoz et Fischbacher, libraires, rue de Seine, n° 33.

Meaux (vicomte de), [1623], ancien ministre, au château d'Écotay, par Montbrison (Loire).

Mély (F. de), [2096], membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue La Trémoïlle, n° 26, et au Mesnil-Germain (Calvados).

*Meyer (Paul), [1446], O. ✱, membre de l'Institut, vice-président de section au Comité des travaux historiques, professeur honoraire au Collège de France, directeur de l'École nationale des chartes, avenue La Bourdonnais, n° 16.

Meynial (Édouard), [2375], professeur à la faculté de droit de Montpellier, à Montpellier (Hérault), rue des Trésoriers-de-la-Bourse.

Meynial (l'abbé), [2159], professeur honoraire de rhétorique au collège Stanislas, à Nice (Alpes-Maritimes), avenue des Fleurs, n° 1.

Micheli (Léopold), [2402], archiviste-paléographe, à Genève (Suisse), rue Eynard, n° 8; correspondant, M. F. Barbey, rue du Luxembourg, n° 32.

Mimerel, [2263], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, boulevard Saint-Germain, n° 205.

Minoret (René), [2099], à Roujos, par Beaumont-de-Lomagne (Tarn-et-Garonne).

Mirepoix (duc de), [2137], rue de Varenne, n° 55, et au château de Léran (Ariège).

Mirot (Léon), [2374], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, rue de Grenelle, n° 15.

Missak-Effendi, [2392], G. O. ✱, ministre de Turquie à la Haye; à Paris, avenue de l'Alma, n° 7.

Monaco (*Bibliothèque du palais de*), [2254], représentée par M. Labande, conservateur.

Monod (Henri), [2132], C. ✻, conseiller d'État, ancien directeur de l'Assistance et de l'hygiène publiques au ministère de l'Intérieur, membre de l'Académie de médecine, rue Rémusat, n° 29.

Monstiers-Mérinville (marquis des), [1989], au château du Fraisse, par Mézières-sur-Issoir (Haute-Vienne).

Montalivet (comte Georges de), [1805], avenue Montaigne, n° 53.

Montesquieu (baron Roger de), [2437], rue de Berry, n° 5 *bis*.

Montpellier (*Bibliothèque de l'Université de*), [2045], représentée par M. Fécamp, bibliothécaire.

*Moranvillé (Henri), [1047], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, boulevard Pereire, n° 112.

Moris (Henri), [2268], ✻, archiviste du département des Alpes-Maritimes, à Nice (Alpes-Maritimes), boulevard Dubouchage, n° 20.

Moulins (*Bibliothèque de la ville de*), [1365], représentée par M. E. Maquet, bibliothécaire; correspondant, Mme Brosset, libraire, à Moulins (Allier), rue d'Allier.

Moulins (*Bibliothèque de l'ordre des avocats de*), [1504], représentée par M. Boyron, trésorier du barreau de Moulins; correspondant, M. Grégoire, libraire, à Moulins (Allier), rue François-Péron, n° 2.

Munich (*Bibliothèque royale de*), [2292], représentée par M. le Dr von Laubmann, directeur; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Münster-en-Westphalie (*Bibliothèque Paulinienne*, à), [2302], représentée par M. le docteur Molitor, directeur; correspondants, MM. Asher et Cie, libraires, à Berlin, Unter den Linden, n° 13.

Nadaillac (comte J. de), [2418], boulevard Malesherbes, n° 76.

Nancy (*Bibliothèque de la ville de*), [850], représentée par M. Favier conservateur.

Nancy (*Bibliothèque de l'Université de*), [2062], représentée par M. Dumont; correspondant, M. Berger-Levrault, libraire, rue des Beaux-Arts, n° 5.

Navenne (Ferdinand de), [2287], O. ✻, ministre plénipotentiaire, avenue Bosquet, n° 28; correspondant, M. Dosseur, banquier, rue de Lille, n° 5.

Nervo (baron Robert de), [1736], ✻, rue de Marignan, n° 17.

Neuflize (Mme la baronne de), [1152], place Malesherbes, n° 15.

Newhaven (*Yale University*, à), [2319], (États-Unis, Connecticut), représentée par M. Addison Van Name, bibliothécaire; correspondant, M. G.-E. Stechert, libraire, rue de Rennes, n° 76.

Nicolay (marquis de), [1889], rue Saint-Dominique, n° 35.

Nicolay (comte Antoine de), [2176], rue de Lille, n° 80.

Noailles (marquis de), [1506], G. O. ✻, ancien ambassadeur, rue de Saïgon, n° 2.

Noël (Octave), [1562], ✻, professeur à l'École des hautes études commerciales, boulevard Flandrin, n° 17.

Nutt (David), [2326], libraire, à Londres, Long Acre, n° 57.

Odessa (*Bibliothèque de l'Université impériale de la Nouvelle-Russie*, à), [2301], représentée par M. Louis Bruun, bibliothécaire; correspondant, M. Schlachter, libraire, rue des Grands-Augustins, n° 20.

Omont (Henri), [1992], ✻, archiviste-paléographe, membre de l'Institut, du Comité des travaux historiques et de la Société nationale des Antiquaires de France, conservateur du département des Manuscrits à la Bibliothèque nationale, inspecteur général des bibliothèques, rue Raynouard, n° 17.

Orléans (*Bibliothèque de la ville d'*), [2100], représentée par M. Cuissard, bibliothécaire; correspondant, M. Thomas, libraire, place de la Sorbonne.

Orléans (Monsieur le duc d'), [2270]; correspondant, M. de Ménicourt, rue de Constantinople, n° 23.

Oxford (*Bibliothèque de Lady Margaret Hall*, à), [2386], représentée par Miss Edith A. Pearson, bibliothécaire; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

Pange (marquis de), [2010], O. ✻, rue François Ier, n° 32; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Pange (comte Maurice de), [1906], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 29, et à la Maison-Verte, par Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise); correspondant, M. Leclerc, libraire, rue Saint-Honoré, n° 219.

Panisse (marquis de), [2209], avenue Marceau, n° 24.

Pannier (Jacques), [2260], pasteur de l'Église réformée, rue de Tournon, n° 20.

Paris (*Bibliothèque de la Faculté de droit de*), [1883], représentée par M. Paul Viollet, ✻, membre de l'Institut, bibliothécaire-archiviste, rue Cujas, n° 5; correspondant, M. L. Larose, libraire, rue Soufflot, n° 22.

Paris (*Bibliothèque de la ville de*), [135], représentée par M. Le Vayer, bibliothécaire, hôtel Le Peletier de Saint-Fargeau, rue Sévigné; correspondant, M. Champion, libraire, quai Malaquais, n° 5.

Paris (*Bibliothèque de l'Université de*), [766], représentée par M. Chatelain, ✱, membre de l'Institut, bibliothécaire; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Parme (*Bibliothèque de la ville de*), [2299], représentée par M. Modona, bibliothécaire; correspondant, M. Gaulon, libraire, rue Madame, n° 39.

Pascaud (Edgard), [1755], à Bourges (Cher), rue Porte-Jaune, n° 5.

Passy (Edgard), [1536], ✱, ancien secrétaire d'ambassade, avenue de Messine, n° 27.

Passy (Louis), [1708], député, ancien sous-secrétaire d'État, membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, secrétaire perpétuel de la Société nationale d'agriculture, rue de Courcelles, n° 75.

Pau (*Bibliothèque de la ville de*), [1592], représentée par M. Soulice, bibliothécaire.

Pélissier (Léon-G.), [2000], ancien membre de l'École française de Rome, professeur à la Faculté des lettres de Montpellier, à Montpellier (Hérault), villa Leyris.

Perret, [1093], O. ✱, ancien conseiller d'État, rue François Ier, n° 6.

Philippon (Georges), [2107], archiviste-paléographe, au château de Mazargues (Bouches-du-Rhône).

Picard (Auguste), [1766], libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Picot (Georges), [1435], ✱, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences morales et politiques, membre du Comité des travaux historiques, rue Pigalle, n° 54.

Pillet-Will (comte F.), [1983], ✱, régent de la Banque de France, rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 31.

Poirée (Oscar), [2441], à la Gâtelière, par Senlis (Oise).

Poitiers (*Bibliothèque de l'Université de*), [2094], représentée par M. Vacher de Lapouge, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Polignac (vicomte de), [2440], rue de Lübeck, n° 25.

*Pourtalès (comte Hubert de), [2406], place Vendôme, n° 17.

Pouy (comte de), [2327], capitaine instructeur à l'École de Saint-Cyr, rue d'Anjou, n° 9.

Pradel-Vernezobre (C.), [1355], membre de la Société française d'archéologie, à Puylaurens (Tarn).

Prarond (Ernest), [1608], ✱, président d'honneur de la Société d'émulation d'Abbeville, à Abbeville (Somme), rue du Lillier.

Prévost (Gustave-A.), [1955], ancien magistrat, à Rouen (Seine-Inférieure), rue Chasselièvre, n° 52.

* Prinet (Max), [2242], archiviste-paléographe, auxiliaire de l'Institut, à Versailles (Seine-et-Oise), rue Maurepas, n° 18.

Raguenet de Saint-Albin (Octave), [1804], archiviste-paléographe, au château de Soulaire, par Orléans (Loiret).

Rambuteau (comte de), [2043], O. ✠, ancien conseiller d'État, rue Barbet-de-Jouy, n° 32.

Rasilly (marquis de), [1161], au château de Beaumont, par Saint-Pierre-le-Moutier (Nièvre).

Raynaud (Gaston), [1900], archiviste-paléographe, bibliothécaire honoraire à la Bibliothèque nationale, avenue de Villiers, n° 130.

* Raynaud (Marc), [2363], attaché à la bibliothèque de l'Arsenal, avenue des Champs-Élysées, n° 120.

Reims (*Bibliothèque de la ville de*), [2135], représentée par M. H. Jadart, bibliothécaire; correspondant, M. Michaud, libraire, à Reims (Marne), rue du Cadran-Saint-Pierre, n° 19.

Rennes (*Bibliothèque de l'Université de*), [1346], représentée par M. Henri Teulié; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Rennes (*Bibliothèque de la ville de*), [1956], représentée par M. Le Hir, bibliothécaire; correspondant, MM. Plihon et Hommay, libraires, à Rennes (Ille-et-Vilaine).

Renouard (Léopold), [2269], O. ✠, ancien sous-gouverneur de la Banque de France, avenue Bugeaud, n° 48.

Robin (Armand), [1646], rue Murillo, n° 8, et à Cognac (Charente), rue du Parc.

Rohan (Mme la duchesse de), [2443], boulevard des Invalides, n° 35, et au château de Josselin (Morbihan).

Rohan-Chabot (comte Gérard de), [2431], rue Combes, n° 6.

Rollin, [1896], ancien préfet des études au collège Rollin, à Levallois-Perret (Seine), rue Martinval, n° 3.

Romana di Storia patria (*Società*), [2362], à Rome, bibliothèque Vallicellane; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Rothschild (Mme la baronne Alphonse de), [2447], rue Saint-Florentin, n° 2.

Rothschild (baron Edmond de), [1183], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 41.

Rothschild (baron Gustave de), [1213], C. ✻, rue Laffitte, n° 23.

Rothschild (baron Henri de), [2222], rue du Faubourg-Saint-Honoré, n° 33.

Rothschild (Mme la baronne James de), [1962], avenue de Friedland, n° 42.

Rott (Édouard), [1946], O. ✻, avenue du Trocadéro, n° 50.

Rouen (*Bibliothèque de la Cour d'appel de*), [1884], représentée par M. le conseiller Dufour, questeur de la Cour, à Rouen (Seine-Inférieure).

Rouen (*Bibliothèque de la ville de*), [2012], représentée par M. Loriquet, bibliothécaire; correspondant, M. Lestringant, libraire, à Rouen (Seine-Inférieure).

Roussigné, [1033], ✻, rue Bayard, n° 8.

Roy (Jules), [1831], ✻, professeur à l'École nationale des chartes, directeur adjoint à l'École des hautes études, rue Hautefeuille, n° 19.

Roy (Maurice), [2008], conseiller référendaire à la Cour des comptes, avenue Rapp, n° 20.

Ruble (Mme la baronne de), [2337], rue Montalivet, n° 10.

Sabatier (Maurice), [1812], avocat au Conseil d'État et à la Cour de cassation, rue de Grenelle, n° 48.

Sabatier d'Espeyran (Frédéric), [2420], attaché à l'ambassade de France à Saint-Pétersbourg, rond-point des Champs-Élysées, n° 9.

Saint-Denis (*Bibliothèque de la ville de*), [2357], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, M. Lechevalier, libraire, rue de Savoie, n° 16.

Sainte-Geneviève (*Bibliothèque*), à Paris, [2175], représentée par M. Kohler, administrateur; correspondant, M. Pedone-Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Saintes (*Bibliothèque de la ville de*), [2408], représentée par M. le Bibliothécaire; correspondant, MM. Picard et fils, libraires, à Paris, rue Bonaparte, n° 82.

Saint-Jorre, [2370], libraire, rue Richelieu, n° 91.

Saint-Maur-sur-Loire (*Bibliothèque des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de*), [2303]; représentée par Dom Albert Noël, bibliothécaire, à Baronville, par Beauraing (Belgique, province de Namur).

Saint-Nazaire (*Bibliothèque de la ville de*), [2185], représentée par M. É. Port, bibliothécaire; correspondant, M. Lechevalier, libraire, rue de Savoie, n° 16.

Sancy de Rolland (baron Leloup de), [1373], ✻, ancien auditeur au Conseil d'État, rue de Monceau, n° 62.

Sarcus (Mme la comtesse Félix de), [1137], à Bussy-Rabutin, par les Laumes (Côte-d'Or).

Schickler (baron Fernand de), [1236], place Vendôme, n° 17.

Schonen (baron E. de), [2385], à Versailles (Seine-et-Oise), rue Saint-Louis, n° 14.

Ségur (marquis de), [2350], membre de l'Académie française, avenue d'Iéna, n° 45.

Ségur (comte Louis de), [2247], rue La Boëtie, n° 44.

Seillière (baron Léon), [2366], avenue de l'Alma, n° 41.

*Semichon, [1964], O. ✻, inspecteur général des finances, rue Cassette, n° 27.

Sénat (*Bibliothèque du*), [956], représentée par M. Favre, O. ✻, bibliothécaire; correspondant, M. Pedone-Lauriel, libraire, rue Soufflot, n° 13.

Servois (Gustave), [1136], O. ✻, archiviste-paléographe, directeur honoraire des Archives, membre du Comité des travaux historiques, boulevard Malesherbes, n° 101.

Seyssel (comte Marc de), [2148], rue Marbeuf, n° 18, et au château de Mussin, près Belley (Ain).

Signet Library, [2171], à Édimbourg (Écosse); correspondants, MM. Dulau et Cie, libraires, à Londres, Soho Square, n° 37.

*Sœhnée (Frédéric), [2329], ancien membre de l'École française de Rome, archiviste aux Archives nationales, rue de Verneuil, n° 40.

Solesmes (*Bibliothèque des RR. PP. Bénédictins de l'abbaye de*), [1661], représentée par Dom Cagin, bibliothécaire, à Appuldurcombe-House, Wroxall (île de Wight); correspondant, M. A. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Sommier (Alfred), [1737], ✻, rue de Ponthieu, n° 57.

Statham (le Révérend S.-P.-H.), [2387], ancien lieutenant-colonel au corps des chapelains de l'armée anglaise, à Bodmin (Angleterre, Cornwall); correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

*Stein (Henri), [2084], archiviste aux Archives nationales, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue Gay-Lussac, n° 38.

Strasbourg (*Bibliothèque de l'Université de*), [2300], représentée par M. Barack, directeur; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

Stuttgart (*Bibliothèque royale de*), [1610], représentée par M. Wintterlin, bibliothécaire en chef; correspondant, M. Lemoigne, libraire, rue Bonaparte, n° 12.

Talhouët-Roy (marquis de), [2023], avenue Bosquet, n° 2, et au château du Lude (Sarthe).

*Tardif (E.-J.), [2114], archiviste-paléographe, avocat à la Cour d'appel de Paris, membre de la Société nationale des Antiquaires de France, rue du Cherche-Midi, n° 28.

*Terrat (B.), [2173], archiviste-paléographe, ancien agrégé des facultés de droit, professeur à l'Institut catholique de Paris, rue Saint-Romain, n° 18.

Terrebasse (Humbert de), [1948], ✻, au château de Terrebasse, par Roussillon (Isère).

*Teulet (Raymond), [1933], archiviste du département des Landes, bibliothécaire de la ville de Mont-de-Marsan, archiviste honoraire aux Archives nationales, à Mont-de-Marsan (Landes).

Thiers (*Bibliothèque de la Fondation*), [2324], rond-point Bugeaud, n° 5.

Thureau-Dangin (P.), [2253], ✻, membre de l'Académie française, rue Garancière, n° 11.

Tissot, [1775], à Saint-Germain-en-Laye (Seine-et-Oise), rue de Pontoise, n° 24.

Tocqueville (comte de), [2251], rue Chanaleilles, n° 4.

Toronto (*Bibliothèque de l'Université de*), [2257] (Canada), représentée par M. Hornby Langton, bibliothécaire; correspondant, M. Le Soudier, libraire, boulevard Saint-Germain, n° 174.

Toulouse (*Bibliothèque de la ville de*), [2082], représentée par M. Massip, bibliothécaire; correspondant, M. J. Marqueste, libraire, à Toulouse (Haute-Garonne), rue Saint-Rome, n° 34.

Toulouse (*Bibliothèque de l'Université de*), [2037], représentée par M. Crouzel, bibliothécaire; correspondant, M. Privat, libraire, à Toulouse (Haute-Garonne), rue des Arts, n° 14.

Tournouër (Henri), [2115], archiviste-paléographe, conseiller général du département de l'Orne, ancien attaché aux archives du ministère des Affaires étrangères, boulevard Raspail, n° 5.

Travers (Émile), [2152], archiviste-paléographe, ancien conseiller de préfecture, à Caen (Calvados), rue des Chanoines, n° 18; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Treuille (Raoul), [2428], au château de Chitré, par Vouneuil-sur-Vienne (Vienne).

Troyes (*Bibliothèque de la ville de*), [1754], représentée par M. Det, bibliothécaire; correspondant, M. Brévot-Leblanc, libraire, à Troyes (Aube), rue Notre-Dame, n° 15.

Turin (*Bibliothèque nationale, à*), [2347], représentée par M. L. Frati,

bibliothécaire en chef; correspondants, MM. Bocca frères, libraires, à Turin.

Union (*Bibliothèque du Cercle de l'*), [2446], boulevard de la Madeleine, n° 11, représentée par M. le gérant du cercle.

Upsal (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2294], représentée par M. Claes Annerstedt, bibliothécaire en chef.

Urseau (l'abbé), [2354], chanoine de la cathédrale, à Angers (Maine-et-Loire), parvis Saint-Maurice.

*Ussel (comte d'), [2145], O. ✻, inspecteur général des ponts et chaussées, rue Bayard, n° 4.

Utrecht (*Bibliothèque de l'Université d'*), [2328], représentée par M. Van Someren, bibliothécaire; correspondant, M. François Jansen, rue du Caire, n° 9.

*Vaesen, [1853], archiviste-paléographe, bibliothécaire de la ville de Compiègne, à Compiègne (Oise).

*Vaissière (Pierre de), [2330], docteur ès lettres, archiviste aux Archives nationales, rue des Francs-Bourgeois, n° 60.

Vallentin (Ludovic-Édouard), [811], juge au tribunal civil de Montélimar (Drôme).

*Valois (Noël), [2006], membre de l'Institut et de la Société nationale des Antiquaires de France, docteur ès lettres, archiviste honoraire aux Archives nationales, rue de l'Abbaye, n° 13.

Valuy, [1843], O. ✻, général de division, commandant l'artillerie de la place et des forts, à Lyon (Rhône).

Vandal (comte Albert), [1691], ✻, membre de l'Académie française, avenue Marceau, n° 32.

Vatican (*Bibliothèque Apostolique du Palais du*), [2297], à Rome, représentée par le R. P. Ehrle, préfet; correspondant, M. Picard, libraire, rue Bonaparte, n° 82.

Versailles (*Bibliothèque de la ville de*), [2127], représentée par M. A. Taphanel, bibliothécaire; correspondant, M. Latrompette, libraire, à Versailles (Seine-et-Oise), rue de la Paroisse, n° 65.

*Viard (Jules), [2188], archiviste aux Archives nationales, à Saint-Mandé (Seine), rue Cart, n° 2.

Vigié, [2359], doyen de la Faculté de droit, à Montpellier (Hérault), rue Achille-Bégé, n° 3.

Vignat, [1811], à Orléans (Loiret), cloître Saint-Aignan, n° 7.

Viollet (Paul), [1952], ✻, membre de l'Institut, professeur à l'École

nationale des chartes, bibliothécaire-archiviste de la Faculté de droit de Paris, rue Cujas, n° 5.

VIRE (*Bibliothèque de la ville de*), [2296], représentée par M. Butet-Hamel, bibliothécaire.

VOGÜÉ (marquis DE), [1916], C. ✻, membre de l'Académie française, de l'Académie des inscriptions et belles-lettres et de la Société nationale des Antiquaires de France, ancien ambassadeur, président de la Société nationale des Agriculteurs de France, rue Fabert, n° 2.

WALCKENAER (baron), [985], ✻, ancien chef du cabinet du ministre de l'Intérieur, au Paraclet, par Nogent-sur-Seine (Aube); correspondant, M. Walckenaer, boulevard Saint-Germain, n° 218.

WASHINGTON (*Bibliothèque du Congrès*, à), [2422]; correspondant, M. Terquem, libraire, rue Scribe, n° 19.

*WERLÉ (comte Alfred), [1619], à Reims (Marne), boulevard du Temple, n° 15.

ZURICH (*Bibliothèque de la ville de*), [1830], représentée par M. le Dr Hermann Escher, conservateur; correspondant, M. Welter, libraire, rue Bernard-Palissy, n° 4.

BIBLIOTHÈQUES ASSOCIÉES.

Bibliothèque Méjanes, à Aix, [M. Aude, n° 687].
— de l'Université d'Aix, [M. Capdenat, n° 2083].
— de l'État de New-York, à Albany, [n° 2373].
— de l'Université d'Alger, [M. Paoli, n° 2081].
— de la Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens, [n° 2336].
— de l'Université d'Amsterdam, [M. Burger, junior, n° 2351].
— de la ville d'Angers, [M. Joubin, n° 2117].
— de l'École des hautes études de Saint-Aubin, à Angers, [Mgr Pasquier, n° 2189].
— de la ville d'Avignon, [n° 645].
— de l'Université de Bale, [M. le Dr Ch. Bernoulli, n° 2282].
— de la ville de Bayonne, [M. L. Hiriart, n° 1407].
— de la ville de Beauvais, [M. Habert, n° 2052].
— de l'Université de Berkeley, [M. J.-C. Rowell, n° 2415].
— du Reichstag, à Berlin, [M. le Dr J. Müller, n° 2341].
— royale de Berlin, [M. A. Wilmanns, n° 2340].
— de l'Université de Berlin, [M. le Dr W. Erman, n° 2283].
— de la ville de Berne, [M. de Mulinen, n° 2353].
— de la ville de Besançon, [n° 1371].
— de l'Université de Besançon, [M. Prieur, n° 2055].
— de la ville de Blois, [M. Dufay, n° 2288].
— de l'Université de Bordeaux, [M. Bouvy, n° 2118].
— de la ville de Boston, [M. H. Putnam, n° 2235].
— de la ville de Bourges, [M. Turpin, n° 2371].
— royale de Belgique, à Bruxelles, [M. Éd. Fétis, n° 2346].
— de la Société des Bollandistes, à Bruxelles, [n° 2356].
— de la ville de Caen, [M. Lavalley, n° 1015].
— de l'Université de Caen, [n° 2078].
— de la ville de Cahors, [M. Cangardel, n° 2289].
— de l'Université de Cambridge, [M. J. Winsor, n° 2169].
— de Cassel, [M. le Dr Heldmann, n° 2322].
— du Musée Condé, à Chantilly, [M. Macon, n° 2332].
— de la ville de Chartres, [MM. les Conservateurs, n° 1516].
— de la ville de Chateaudun, [M. Germond, n° 1855].
— de la ville de Chateau-Gontier, [M. Guillemain, n° 2180].
— de la ville de Chateauroux, [M. Lelong, n° 2224].
— Newberry, à Chicago, [M. J. Vance Cheney, n° 2238].
— de l'Université de Clermont-Ferrand, [M. A. Maire, n° 1937].
— du château de Compiègne, [n° 595].
— royale de Copenhague, [M. H.-O. Lange, n° 2291].

Bibliothèque grand-ducale de Darmstadt, [M. G. Nick, n° 2241].
— de la ville de Dieppe, [M. A. Milet, n° 1054].
— de la ville de Dijon, [M. Balland, n° 1279].
— de l'Université de Dijon, [M. Dubuisson, n° 2080].
— Signet, à Édimbourg, [n° 2171].
— de la ville d'Épernay, [M. Brion, n° 1474].
— de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Évreux, [M. L. Petit, n° 1770].
— du château de Fontainebleau, [n° 596].
— de la ville de Francfort-sur-le-Mein, [M. le D[r] Ebrard, n° 2311].
— de l'Université de Fribourg-en-Brisgau, [M. J. Steup, n° 2352].
— de la ville de Genève, [M. Aubert, n° 1821].
— de l'Université de Göttingen, [M. R. Pietschmann, n° 2342].
— de la ville de Grenoble, [M. Maignien, n° 948].
— de l'Université de Grenoble, [M. Nicaud, n° 1976].
— de l'Université de Halle-sur-la-Saale, [M. le D[r] Perlbach, n° 2293].
— de la ville de Hambourg, [M. Isler, n° 873].
— de la ville du Havre, [M. Millot, n° 1193].
— de l'Université de Heidelberg, [M. le D[r] J. Ville, n° 2452].
— de l'Université de Helsingfors, [M. W. Bolin, n° 2349].
— de la Cornell University, à Ithaca, [n° 2379].
— de S. A. R. Mgr le comte de Flandre, à Ixelles-Bruxelles, [M. Schweithal, n° 2236].
— de l'Université de Kiel, [M. E. Steffenhagen, n° 2391].
— de l'Université de Königsberg, [M. P. Schwenke, n° 2343].
— du Prytanée militaire de La Flèche, [n° 2432].
— royale de La Haye, [M. le D[r] Byvanck, n° 2313].
— de la ville de Laval, [M. Gautier, n° 1852].
— de l'Université de Leipzig, [M. le D[r] von Gebhardt, n° 2295].
— de l'Université de Liège, [M. Delmer, n° 2348].
— de l'abbaye de Ligugé, [dom Gaugain, n° 2280].
— des Facultés catholiques de Lille, [M. l'abbé Leuridan, n° 1854].
— de l'Université de Lille, [M. Van Rycke, n° 2079].
— de la ville de Limoges, [M. Leymarie, n° 1908].
— de l'Athenæum Club, à Londres, [n° 2168].
— d'Inner Temple, à Londres, [n° 2170].
— de Londres, à Londres, [M. H. Wright, n° 2271].
— de l'Université de Louvain, [M. Maere, n° 812].
— de la ville de Lyon, [M. Desvernay, n° 2211].
— des Facultés catholiques de Lyon, [M. le Doyen, n° 1851].
— de l'Université de Lyon, [M. Dreyfus, n° 1998].

Bibliothèque Chetham, à Manchester, [nº 2110].
— de la ville du Mans, [M. Guérin, nº 1696].
— de la ville de Mantes, [M. le Maire, nº 1295].
— de la ville de Marseille, [M. Barré, nº 1684].
— du palais de Monaco, [M. Labande, nº 2254].
— de l'Université de Montpellier, [M. Fécamp, nº 2045].
— de la ville de Moulins, [nº 1365].
— de l'ordre des Avocats de Moulins, [M. Boyron, nº 1504].
— royale de Munich, [M. le Dr von Laubmann, nº 2292].
— Paulinienne, à Münster-en-Westphalie, [M. le Dr Molitor, nº 2302].
— de la ville de Nancy, [M. Favier, nº 850].
— de l'Université de Nancy, [M. Dumont, nº 2062].
— de Yale-University, à Newhaven, [M. A. Van Name, nº 2319].
— de l'Université impériale de la Nouvelle-Russie, à Odessa, [M. L. Bruun, nº 2301].
— de la ville d'Orléans, [M. Cuissard, nº 2100].
— de Brazenoze College, à Oxford, [nº 2136].
— de Lady Margaret Hall, à Oxford, [Miss E. A. Pearson, nº 2386].
— de la ville de Paris, [M. Le Vayer, nº 135].
— des Archives nationales, à Paris, [M. le Directeur des Archives, nº 1147].
— de l'ordre des Avocats de Paris, [M. Boucher, nº 720].
— du Cercle artistique et littéraire, à Paris, [nº 2381].
— du Cercle de l'Union, à Paris, [nº 2446].
— de la Chambre des députés, à Paris, [M. Chervet, nº 1660].
— du Conseil d'État, à Paris, [M. Gustave Vattier, nº 934].
— de l'École des hautes études, à Paris, [nº 2126].
— de l'École nationale des chartes, à Paris, [M. le Directeur, nº 1703].
— de l'École normale supérieure, à Paris, [M. le Directeur, nº 1617].
— de la Faculté de droit de Paris, [M. Viollet, nº 1883].
— de la Fondation Thiers, à Paris, [nº 2324].
— de l'Institut catholique de Paris, [M. l'abbé Guibert, nº 2207].
— de l'Institut de France, à Paris, [M. Rebelliau, nº 2394].
— Mazarine, à Paris, [M. Franklin, nº 33].
— du Ministère des Finances, à Paris, [nº 2202].
— du Ministère de la Guerre, à Paris, [M. Lemoine, nº 2361].
— du Ministère de la Marine, à Paris, [nº 1102].
— Nationale, à Paris, [M. l'Administrateur général].
— des RR. PP. Bénédictins du prieuré de Paris, [nº 2318].

BIBLIOTHÈQUE des ÉTUDES, revue fondée par les RR. PP. JÉSUITES de PARIS, [M. DOIZÉ, n° 2317].
— de SAINTE-GENEVIÈVE, à PARIS, [M. KOHLER, n° 2175].
— du SÉNAT, à PARIS, [M. FAVRE, n° 956].
— de l'UNIVERSITÉ DE PARIS, [M. CHATELAIN, n° 767].
— ROYALE DE PARME, [M. MODONA, n° 2299].
— du château de PAU, [n° 597].
— de la ville de PAU, [M. SOULICE, n° 1592].
— de l'UNIVERSITÉ DE POITIERS, [M. VACHER DE LAPOUGE, n° 2094].
— de la ville de REIMS, [M. H. JADART, n° 2135].
— de la ville de RENNES, [M. LE HIR, n° 1956].
— de l'UNIVERSITÉ DE RENNES, [M. DUBUISSON, n° 1346].
— de l'ÉCOLE FRANÇAISE DE ROME, [M. le Directeur, n° 2298].
— de la SOCIETA ROMANA DI STORIA PATRIA, à ROME, [n° 2362].
— du palais du VATICAN, à ROME, [le R. P. EHRLE, n° 2297].
— de la ville de ROUEN, [M. LORIQUET, n° 2012].
— de la COUR D'APPEL DE ROUEN, [M. PELLECAT, n° 1884].
— de la ville de SAINT-DENIS, [n° 2357].
— de l'abbaye de SAINT-MAUR-SUR-LOIRE, [dom Albert NOËL, n° 2303].
— de la ville de SAINT-NAZAIRE, [M. É. PORT, n° 2185].
— de la ville de SAINTES, [n° 2408].
— de l'abbaye de SOLESMES, [dom CAGIN, n° 1661].
— de l'UNIVERSITÉ DE STRASBOURG, [M. BARACK, n° 2300].
— ROYALE DE STUTTGART, [M. WINTTERLIN, n° 1610].
— de l'UNIVERSITÉ DE TORONTO, [M. H. H. LANGTON, n° 2257].
— de la ville de TOULOUSE, [M. MASSIP, n° 2082].
— des ARCHIVES DE LA HAUTE-GARONNE, à TOULOUSE, [M. PASQUIER, n° 2069].
— de la SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU MIDI DE LA FRANCE, à TOULOUSE, [n° 2158].
— de l'UNIVERSITÉ DE TOULOUSE, [M. CROUZEL, n° 2037].
— de la ville de TROYES, [M. DET, n° 1754].
— NATIONALE, à TURIN, [M. L. FRATI, n° 2347].
— de l'UNIVERSITÉ D'UPSAL, [M. CLAES ANNERSTEDT, n° 2294].
— de l'UNIVERSITÉ D'UTRECHT, [M. VAN SOMEREN, n° 2328].
— du château de VERSAILLES, [n° 598].
— de la ville de VERSAILLES, [M. A. TAPHANEL, n° 2127].
— de la ville de VIRE, [M. BUTET-HAMEL, n° 2296].
— du Congrès, à WASHINGTON, [n° 2422].
— de la ville de ZURICH, [M. le Dr H. ESCHER, n° 1830].

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE.

EN FRANCE.

Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Dijon.
Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Macon.
Académie des Sciences, Lettres et Arts d'Arras.
Association philotechnique, à Paris.
Commission des Antiquités et des Arts du département de Seine-et-Oise, à Versailles.
Société académique de l'Aube, à Troyes.
Société académique de Brest.
Société académique de Nantes.
Société académique des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Saint-Quentin.
Société archéologique de Rambouillet.
Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
Société archéologique du Midi de la France, à Toulouse.
Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.
Société archéologique, scientifique et littéraire de Béziers.
Société Belfortaine d'émulation.
Société bibliographique, à Paris.
Société d'Agriculture, Sciences et Arts du département du Nord, à Douai.
Société de l'Histoire du Protestantisme français, à Paris.
Société d'émulation de la Haute-Saône, à Vesoul.
Société d'émulation de la Vendée, à la Roche-sur-Yon.
Société d'émulation de Roubaix.
Société d'émulation et des Beaux-Arts du Bourbonnais, à Moulins.
Société des Antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.
Société des Antiquaires de Normandie, à Caen.
Société des Antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
Société des Antiquaires de Picardie, à Amiens.
Société des Sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
Société d'histoire et d'archéologie, à Chalon-sur-Saône.
Société historique de Compiègne.
Société libre d'Agriculture, Sciences, Arts et Belles-Lettres du département de l'Eure, à Évreux.
Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers.
Société nationale des Antiquaires de France, à Paris.

EN PAYS ÉTRANGERS.

Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
Comité de publication des Analectes pour servir a l'histoire ecclésiastique de la Belgique, à Louvain.
Institut archéologique liégeois.
Institut Smithsonien, à Washington.
Musée national suisse, à Zurich.
Royal historical Society, à Londres.
Société d'Archéologie de Bruxelles.
Société d'Apt et d'Histoire du diocèse de Liège.
Société d'Histoire de la Suisse Romande, à Lausanne.
Société d'Histoire et d'Archéologie de Genève.
Société historique du Massachusetts, à Boston.
Société historique et archéologique de Bale.
Société historique et archéologique de Tournai.
Société philosophique américaine, à Philadelphie.
University College, à Liverpool.

LISTE

DES

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

avec l'indication des années où cessent leurs fonctions.

1907.

MM. Barante (de).
Bruel.
Delaville Le Roulx.
Grouchy (de).
Laborde (J. de).
Longnon.
Meyer (P.).
Raynaud (G.).
Servois.
Vogüé (de).

1908.

MM. Aubry-Vitet.
Berger (É.).
Boislisle (A. de).
Courcel (de).
Courcy (de).
Lair (J.).
Lelong (E.).
Mandrot (de).
Nervo (de).
Vandal.

1909.

MM. Boulay de la Meurthe.
Dejean.
Delaborde (Fr.).
Delisle (L.).
Durrieu.
Guilhiermoz.
Hanotaux.
Lefèvre-Pontalis (G.).
Schickler (de).
Viollet.

1910.

MM. Baguenault de Puchesse.
Beaucaire (Horric de).
. . . .
Kermaingant (de).
La Trémoïlle (de).
Lecestre.
Moranvillé.
Omont.
Picot (G.).
Valois.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ NOMMÉ EN 1906.

Président. . . . . . . MM. de Courcel.
Vice-Présidents. . . . G. Raynaud et de Mandrot.
Secrétaire . . . . A. de Boislisle.
Secrétaire adjoint . . Noël Valois.
Trésorier-Archiviste. } *Bibliothécaire*. . . . . } L. Lecestre.
Censeurs . . . . H. Stein et de Barral-Montferrat.

COMITÉ DE PUBLICATION.

MM.	MM.
Delisle.	Omont.
. . . . . .	Picot.
Longnon.	De Schickler.

COMITÉ DES FONDS.

MM.	MM.
De Barante.	Lair.
Durrieu.	Servois.

JOURS DES SÉANCES

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT L'ANNÉE 1907.

8 Janvier.	4 Juin.
5 Février.	2 Juillet.
5 Mars.	5 Novembre.
9 Avril.	3 Décembre.
7 Mai.	

Le Conseil d'administration de la Société se réunit à l'École des chartes (rue de la Sorbonne, n° 19), à quatre heures un quart, le premier mardi de chaque mois (août, septembre et octobre exceptés, et sauf le cas où le premier mardi est jour de fête). Tous les membres de la Société ont le droit d'assister aux séances.

La séance du **7 mai** sera celle de l'Assemblée générale de la Société. Elle se tiendra dans la salle du cours d'Archéologie, à la Bibliothèque nationale.

ORDRE DE PUBLICATION

DES OUVRAGES ÉDITÉS PAR LA SOCIÉTÉ

DEPUIS L'ANNÉE 1884.

(*Voir, pour l'ordre de publication des* 216 *volumes édités par la Société depuis sa fondation jusqu'en l'année* 1883, *les Annuaires-Bulletins de* 1863 *à* 1883.)

1884.

217. Notices et documents (Cinquantième anniversaire). mai 1884.
218. Mémoires du maréchal de Villars, t. I . . . . 15 juin 1884.
219. Mémoires d'Olivier de la Marche, t. II . . . . 7 août 1884.
220. Mémoires d'Olivier de la Marche, t. III. . . . . . . 7 mars 1885.
221. Annuaire-Bulletin, t. XXI. Année 1884.

1885.

222. Journal de Nicolas de Baye, t. I . . . . 1er juin 1885.
223. Lettres de Louis XI, t. II. . . . . 1er août 1885.
224. Œuvres de Rigord et de G. le Breton, t. II. . . . 25 déc. 1885.
225. Extr. des Auteurs grecs concern. les Gaules, t. V. 25 mars 1886.
226. Annuaire-Bulletin, t. XXII. Année 1885.

1886.

227. Les Établissements de saint Louis, t. IV. . . . . . 30 mars 1886.
228. La Règle du Temple . . . . 15 avril 1886.
229. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. I . . . . 15 nov. 1886.
230. Table générale de l'Annuaire-Bulletin, années 1863-1884.
231. Annuaire-Bulletin, t. XXIII. Année 1886.

1887.

232. Mémoires du maréchal de Villars, t. II. . . . . . . 15 nov. 1886.
233. Le Jouvencel, par Jean de Bueil, t. I. . . . . 28 déc. 1886.
234. Lettres de Louis XI, t. III. . . . . 25 juill. 1887.
235. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. II . . . . 15 oct. 1887.
236. Annuaire-Bulletin, t. XXIV. Année 1887.

1888.

237. Chroniques de J. Froissart, t. VIII, 1re partie . . . 20 janv. 1888.
238. Chroniques de J. Froissart, t. VIII, 2e partie. . . . 20 janv. 1888.
239. Journal de Nicolas de Baye, t. II . . . . 20 avril 1888.
240. Mémoires d'Olivier de la Marche, t. IV . . . . 1er déc. 1888.
241. Annuaire-Bulletin, t. XXV. Année 1888.

1889.

242. Le Jouvencel, par Jean de Bueil, t. II . . . . 6 avril 1889.
243. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. III. . . . 15 juin 1889.
244. Mémoires du maréchal de Villars, t. III . . . . . . 20 juin 1889.
245. Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, t. I . 20 oct. 1889.
246. Annuaire-Bulletin, t. XXVI. Année 1889.

1890.

247. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. IV. . . . 30 mai 1890.
248. Lettres de Louis XI, t. IV . . . . 30 juill. 1890.
249. Chronique d'A. de Richemont . . . . 30 nov. 1890.
250. Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, t. II. 20 févr. 1891.
251. Annuaire-Bulletin, t. XXVII. Année 1890.

1891.

252. Chronographia regum Francorum, t. I. . . . . 20 août 1891.
253. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. V. . . . 15 sept. 1891.
254. Mémoires du maréchal de Villars, t. IV . . . . . . 30 déc. 1891.
255. L'Histoire de Guillaume le Maréchal, t. I. . . . . 20 mars 1892.
256. Annuaire-Bulletin, t. XXVIII. Année 1891.

1892.

257. Mémoires de Du Plessis-Besançon . . . . 20 mai 1892.
258. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. VI . . . 25 août 1892.
259. Extr. des Auteurs grecs concern. les Gaules, t. VI. 30 nov. 1892.
260. Mémoires du maréchal de Villars, t. V. . . . . . . 25 mars 1893.
261. Annuaire-Bulletin, t. XXIX. Année 1892.

1893.

262. Chronographia regum Francorum, t. II . . . . . . 15 avril 1893.
263. Histoire de Gaston IV, comte de Foix, t. I. . . . . 30 avril 1893.
264. Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, t. III. 25 oct. 1893.
265. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. VII. . . 15 nov. 1893.
266. Annuaire-Bulletin, t. XXX. Année 1893.

1894.

267. Mémoires de Gourville, t. I . . . . 15 mars 1894.
268. L'Histoire de Guillaume le Maréchal, t. II . . . . 10 juill. 1894.

269. Chroniques de J. Froissart, t. IX. . . . . 1er août 1894.
270. Journal de Jean de Roye, t. I . . . . 25 nov. 1894.
271. Annuaire-Bulletin, t. XXXI. Année 1894.

1895.

272. Mémoires de Gourville, t. II. . . . . 24 déc. 1894.
273. Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, t. IV. 10 avril 1895.
274. Lettres de Louis XI, t. V . . . . 20 juill. 1895.
275. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. VIII . . 25 oct. 1895.
276. Annuaire-Bulletin, t. XXXII. Année 1895.

1896.

277. Histoire de Gaston IV, comte de Foix, t. II . . . . 5 déc. 1895.
278. Chronique de Richard Lescot . . . . 25 mars 1896.
279. Journal de Jean de Roye, t. II . . . . 20 juin 1896.
280. Brantôme, sa vie et ses écrits . . . . 5 juillet 1896.
281. Annuaire-Bulletin, t. XXXIII. Année 1896.

1897.

282. Chroniques de J. Froissart, t. X . . . . 1er août 1896.
283. Histoire universelle d'Agr. d'Aubigné, t. IX . . . 15 mars 1897.
284. Chronographia regum Francorum, t. III. . . . . . . 20 nov. 1897.
285. Journal de Jean Barrillon, t. I. . . . . 15 déc. 1897.
286. Annuaire-Bulletin, t. XXXIV. Année 1897.

1898.

287. Lettres de Louis XI, t. VI . . . . 20 janv. 1898.
288. Lettres de Charles VIII, t. I . . . . 20 mars 1898.
289. Mémoires du chevalier de Quincy, t. I . . . . . . 20 nov. 1898.
290. Chronique d'Antonio Morosini, t. I . . . . 30 nov. 1898.
291. Annuaire-Bulletin, t. XXXV. Année 1898.

1899.

292. Chronique d'Antonio Morosini, t. II . . . . 20 mai 1899.
293. Mémoires du chevalier de Quincy, t. II. . . . . . . 5 juillet 1899.
294. Chroniques de J. Froissart, t. XI. . . . . 15 oct. 1899.
295. Journal de Jean Barrillon, t. II. . . . . 5 déc. 1899.
296. Annuaire-Bulletin, t. XXXVI. Année 1899.

1900.

297. Lettres de Louis XI, t. VII. . . . . 30 avril 1900.
298. Lettres de Charles VIII, t. II . . . . 20 juill. 1900.
299. Doc. pour servir a l'hist. de l'Inquisition, 1re part. 20 août 1900.
300. Doc. pour servir a l'hist. de l'Inquisition, 2e part. 20 août 1900.
301. Annuaire-Bulletin, t. XXXVII. Année 1900.

1901.

302. Mémoires du vicomte de Turenne . . . . 20 janv. 1901.
303. Chronique d'Antonio Morosini, t. III . . . . 15 avril 1901.
304. L'Histoire de Guillaume le Maréchal, t. III. . . . 23 oct. 1901.
305. Mémoires du chevalier de Quincy, t. III . . . . . . 15 nov. 1901.
306. Annuaire-Bulletin, t. XXXVIII. Année 1901.

1902.

307. Chronique de Perceval de Cagny . . . . 15 janv. 1902.
308. Chronique d'Antonio Morosini, t. IV . . . . 15 janv. 1902.
309. Journal de Jean Vallier, t. I. . . . . 30 janv. 1902.
310. Lettres de Charles VIII, t. III . . . . 30 août 1902.
311. Annuaire-Bulletin, t. XXXIX. Année 1902.

1903.

312. Lettres de Louis XI, t. VIII . . . . 8 août 1902.
313. Lettres de Charles VIII, t. IV. . . . . 15 mai 1903.
314. Mémoires de Saint-Hilaire, t. I. . . . . 5 nov. 1903.
315. Journal de Clément de Fauquembergue, t. I . . . 10 nov. 1903.
316. Annuaire-Bulletin, t. XL. Année 1903.

1904.

317. Chronique de Jean Le Bel, t. I. . . . . 20 juill. 1904.
318. Mémoires du maréchal de Villars, t. VI . . . . . . 15 oct. 1904.
319. Lettres de Louis XI, t. IX. . . . . 15 mars 1905.
320. Mémoriaux du Conseil de Louis XIV. t. I . . . . . . 1er mai 1905.
321. Annuaire-Bulletin, t. XLI. Année 1904.

1905.

322. Lettres de Charles VIII, t. V . . . . 20 nov. 1905.
323. Chronique de Gilles Le Muisit. . . . . 15 janv. 1906.
324. Chronique de Jean le Bel, t. II. . . . . 15 avril 1906.
325. Mémoriaux du Conseil de Louis XIV, t. II. . . . . . 1er oct. 1906.
326. Rapports et notices sur les Mémoires du cardinal de Richelieu, fasc. I et II. . . . .
327. Annuaire-Bulletin, t. XLII. Année 1905.

1906.

328. Mémoires du comte de Souvigny, t. I . . . . 15 oct. 1906.
329. . . . .
330. . . . .
331. . . . .
332. Annuaire-Bulletin, t. XLIII. Année 1906.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 8 JANVIER 1907,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE COURCEL, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 février suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente ; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le Président annonce que la Société a perdu un de ses plus anciens membres et collaborateurs, M. Henri Beaune, ancien procureur général à la Cour d'appel de Lyon, recteur de l'Université catholique et ancien président de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la même ville, où il est décédé à l'âge de soixante-treize ans. M. Beaune, qui alliait le culte de l'histoire à ses fonctions de magistrat, exercées avec une grande distinction, faisait partie de la Société depuis le 6 juillet 1858, et il avait édité pour elle, en collaboration avec feu M. d'Arbaumont, les quatre volumes des *Mémoires d'Olivier de la Marche*. On lui doit, en outre, plusieurs publications historiques, et la Société s'honorait de le compter au nombre de ses adhérents les plus dévoués.

Le Conseil s'associe aux sentiments de regret exprimés par M. le Président.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2448. M. le marquis DE FRONDEVILLE, rue Daru, n° 13; présenté par M. le comte Baguenault de Puchesse et M. de Boislisle.

2449. M. Ludovic LANGLOIS, notaire honoraire, rue de Grenelle, n° 134; présenté par MM. Lair et Lecestre.

2450. M. Jacques LE BRUN, co-directeur de la Société des Guides pratiques Conty, rue de l'Université, n° 17; présenté par M. Eugène Le Brun, son frère, et M. Lair.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* novembre-décembre 1906. — *Bulletin de l'Association philotechnique,* novembre 1906. — *Revue historique de la Question Louis XVII,* septembre-octobre 1906.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Mémoires de la Société archéologique de Rambouillet,* t. XIX. — *Mémoires de l'Académie de Dijon,* années 1905-1906. — *Mémoires de l'Académie d'Arras,* 2e série, t. XXVII. — *Bulletin de la Classe des Lettres et de la Classe des Beaux-Arts de l'Académie royale de Belgique,* 1906, nos 5 à 8. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire,* t. LXXV, 2e bulletin. — *Inventaire analytique des chartes de la collégiale de Saint-Pierre à Liège,* par Édouard Poncelet; *Inventaire de la « librairie » de Philippe le Bon,* par G. Doutrepont; *Lodewijk van Velthem's voortzetting van den Spiegel historiael,* par A. Vander Linden et W. de Vreese (publications de la même Commission).

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Documentos inéditos ó muy raros para la Historia de México, publiés par Genaro Garcia, t. IX. — *El clero de Mexico y la guerra de independencia.* In-8. Mexico, Ch. Bouret. — *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique,* 3e série, t. II, 3e et 4e livraisons.

Correspondance.

M. Servois s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Paul Daupeley remercie les membres du Conseil d'avoir daigné lui exprimer leur sympathie à l'occasion de la mort de son père, ancien imprimeur de la Société.

M. Louis Prunières, directeur des services du cercle de la Librairie, annonce que M. Paul Delalain, dans un prochain article du *Journal de la Librairie,* ne manquera pas d'indiquer que la Mazarinade récemment donnée par lui

dans ce journal avait déjà été réimprimée par C. Moreau dans le tome I, p. 471-475, du *Choix des Mazarinades* publié pour la Société en 1853.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1906. Première partie, feuilles 8 et 9 en pages; 2e partie, une feuille et demie en pages.

Lettres de Louis XI. T. X. Pas de changement.

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. I. Feuilles 1 à 8 tirées; feuille 9 en pages, 10 à 14 en placards.

Mémoires de Saint-Hilaire. T. II. Feuille 14 tirée; feuille 15 à 19 en pages, feuille 20 en placards.

Mémoriaux du Conseil de 1661. T. III. Feuilles 1 à 5 en placards.

Mémoires de Souvigny. T. II. Feuilles 1 à 4 en placards.

Le secrétaire annonce que M. le comte Gabriel de Mun, en préparant une thèse qu'il va soutenir à l'École des chartes sur Particelli d'Hémery et sur ses missions diplomatiques en Italie, a été amené à reconnaître et reconstituer les parties de la correspondance échangée de 1635 à 1639 entre d'Hémery et le cardinal de Richelieu, qui ont servi ensuite à la rédaction des *Mémoires*, et qu'il a pu ainsi continuer la démonstration déjà faite, pour d'autres périodes, par M. Robert Lavollée. M. de Mun serait tout disposé, si la Société le souhaitait, à livrer cette partie de sa thèse pour l'insérer dans un nouveau fascicule de *Notices*.

Le Conseil s'empresse d'accepter avec gratitude la proposition de M. le comte de Mun.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

1. — Allemagne (H.-R. d'). Les cartes à jouer du xive au xxe siècle. 2 vol. in-4, contenant 3,200 reproductions de cartes, dont 956 en couleur, 12 planches hors texte coloriées à l'aquarelle, 25 phototypies, 116 enveloppes illustrées pour jeux de cartes, et 340 vignettes et vues diverses. T. I, xvi-504 p.; t. II, 644 p. Paris, Hachette et Cie.

2. — A quoi doit-on attribuer les succès militaires de Jeanne d'Arc? par le commandant V***. In-8, 24 p. Paris, Chapelot et Cie.

3. — Archives historiques du département de la Gironde. T. XL : Table chronologique des documents et table alphabétique des noms de lieux et de personnes publiés dans les volumes XXI à XXXIX; par Jules Lépicier. In-4, xviii-800 p. Bordeaux, Feret et fils; Paris, Picard et fils.

4. — Aulagne (J.). La réforme catholique du xviie siècle dans le diocèse de Limoges; avant-propos par M. A. Baudrillart, professeur d'histoire à l'Institut catholique de Paris; préface par M. G. Clément-Simon. In-8, xxxvi-652 p. et 6 gravures. Paris, Champion; Limoges, Ducourtieux et Gout.

5. — Ballu (C.). De la noblesse d'Agrippa d'Aubigné et de Mme de Maintenon. In-8, 40 p. Angers, Germain et Grassin.

6. — Bauchond (M.). La justice criminelle du magistrat de Valenciennes au moyen âge. In-8, 314 p. Paris, Picard et fils.

7. — Beauséjour (G. de) et Godard (C.). Jean de Grandson, seigneur de Pesmes, et la fin d'une famille féodale dans

le comté de Bourgogne au xve siècle. In-8, 38 p. Besançon, impr. Jacquin.

(Extrait du Bulletin de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.)

8. — Bertin (J.-B.) et Audier (V.). Adam de Crapponne et son canal, d'après des documents inédits. In-8, 346 p., avec grav. et carte. Paris, Champion.

9. — Blanc (M.). Les communautés familiales dans l'ancien droit et leurs survivances en Limousin. In-8, iii-179 p. Paris, Pichon et Durand-Auzias.

10. — Boulenger (J.). Les protestants à Nîmes au temps de l'édit de Nantes. Petit in-16, xviii-237 p. Paris, Fischbacher.

11. — Bourdette (J.). Notice des seigneurs de Béoucen (village du Labéda, commune et arrondissement d'Argelès, Hautes-Pyrénées). In-8, viii-310 p. Toulouse, Privat.

12. — Bourgeois (l'abbé C.). Recherches historiques sur Damery. In-8, v-294 p., avec grav. hors texte et carte. Châlons, impr. O'Toole.

13. — Bourrilly (V.-L.). Fragments de la première ogdoade de Guillaume Du Bellay, seigneur de Langey, publiés avec une introduction et des notes. In-8, xviii-182 p. Paris, Bellais.

14. — Bouyer (R.). Claude Lorrain ; biographie critique. Petit in-8 carré, 127 p., avec 24 reproductions. Paris, Laurens.

15. — Broche (L.). La population du Laonnois à la fin du xiiie siècle. In-8, 15 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

16. — Broglie (duc de) et Vernier (J.). Correspondance inédite de Victor-François, duc de Broglie, maréchal de France, avec le prince Xavier de Saxe, comte de Lusace, lieutenant général, pour servir à l'histoire de la guerre de

Sept ans (campagnes de 1759 à 1761). T. IV (juin-décembre 1761). In-8, 729 p. Paris, Michel.

17. — Brunet (G.). Une revanche française : Formigny (15 avril 1450). In-8, 81 p., avec croquis et carte. Paris, Chapelot et Cie.

18. — Callewaert (C.). Les premiers chrétiens et l'accusation de lèse-majesté. In-8, 24 p. Paris, 5, rue Saint-Simon.

(Extrait de la Revue des Questions historiques.)

19. — Cavaniol (H.). Chaumont; les origines; la vieille cité. 2 vol. in-18 jésus et planches. T. I (Saint-Roch), III-303 p.; t. II (le Fays), 371 p. Chaumont, Cavaniol.

20. — Chabot (vicomte P. de). Les chevaliers du Saint-Esprit de la province du Poitou, de 1578 à 1700; notices extraites d'un manuscrit conservé à Paris, à la Bibliothèque nationale, et publiées avec des notes. In-8, 89 p. Vannes, Lafolye frères.

21. — Chardon (H.). La ligue au Mans, d'après des documents inédits. In-8, 75 p. Paris, Champion; le Mans, lib. de Saint-Denis.

22. — Christian (A.). Études sur le Paris d'autrefois (écrivains et miniaturistes; les primitifs de la peinture; les origines de l'imprimerie; la décoration du livre). In-16, 277 p. Paris, Roustan, Champion.

23. — Cochin (Augustin). Les églises calvinistes du Midi; le cardinal Mazarin et Cromwell. In-8, 48 p. Paris, 5, rue Saint-Simon.

(Extrait de la Revue des Questions historiques.)

24. — Colin (J.). Les campagnes du maréchal de Saxe. Troisième partie : Fontenoy. In-8, VIII-542 p. et cartes. Paris, Chapelot et Cie.

25. — Contenson (L. de). La famille Gangnières de Jargeau au XVIIe siècle. In-8, 8 p. Orléans, impr. Pigelet.

26. — Du Corail (R.). Amable Soubrany de Macholles;

sa jeunesse, d'après quelques lettres et des documents inédits (1752-1789). In-16, 59 p. Paris, Messein.

27. — Cornet (A.). Un coin du Revermont : Coligny à travers les âges. In-8, 244 p. et grav. Coligny (Ain), Benoit.

28. — Couret (comte A.). Un compagnon d'armes de Jeanne d'Arc : Christophe d'Harcourt, baron d'Havré, seigneur de Vailly, grand maître des eaux et forêts de France [1375 (?)-11 mai 1438]. In-8, 40 p. et tableau. Orléans, impr. Gout et Cie.

29. — Courtaux (T.). Généalogie de la famille de Bardoulat de Plazanet et de la Salvanie (Limousin), d'après les documents conservés dans les dépôts publics, accompagnés d'un index des noms de familles et de localités. In-8, 40 p. Paris, cabinet de l'historiographe, 93, rue Nollet.

30. — Courtaux (T.). Généalogie de la famille du ou de Praël, seigneurs de Morsalines, Ravenoville, Hiesville, Surville, Blosville, Cussy, La Champaigne, Les Houguedières, le Saulx et Courdevesque, barons de la Hogue, vicomtes d'Avranches, de Moulins, Bonsmoulins et Essay, comtes de Surville en Normandie, d'après les documents conservés à la Bibliothèque nationale. In-8, 32 p., avec armoiries. Paris, Cabinet de l'historiographe, 4, rue Trézel.

31. — Delavenne (A.). Une commune du Beauvaisis : Noyers-Saint-Martin, raconté à ses habitants. In-8, 172 p. et plans. Beauvais, Lancel.

32. — Delisle (L.). Les heures de Blanche de France, duchesse d'Orléans. In-8, 55 p. et fac-similés. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

33. — Deville (E.). Notices sur quelques manuscrits normands conservés à la bibliothèque Sainte-Geneviève. 2 fascicules in-8 : fascicule 5 (manuscrits lexoviens), 12 p. ; fascicule 6 (histoire du prieuré du Plessis-Grimould), 10 p. Évreux, impr. de l'Eure.

34. — DIENNE (comte E. DE). Des rapports de l'abbaye de Saint-Michel de Cluse, en Piémont, avec la ville du Puy, au point de vue de la légende, de l'histoire et de l'archéologie. In-8, 33 p., avec grav. Caen, Delesques.

35. — DOUBLET (G.). Le théâtre au monastère de Lérins sous Louis XIV. In-8, 15 p. Paris, Impr. nationale.

36. — DUCAUNNÈS-DUVAL (A.). Inventaire sommaire des registres de la Jurade (1520 à 1783). Vol. 3. In-4, VIII-737 p. Bordeaux, impr. Pech et Cie.

(Archives municipales de Bordeaux.)

37. — FAUCHER (P. DE). Le pont de Bollène et sa chapelle de Notre-Dame-de-Bonne-Aventure, vulgo Notre-Dame-du-Pont (1312-1905). In-8, VIII-63 p. et 3 planches. Avignon, impr.-édit. Seguin.

(Extrait des Mémoires de l'Académie de Vaucluse.)

38. — FERET (l'abbé P.). La Faculté de théologie de Paris et ses docteurs les plus célèbres (époque moderne). T. IV : XVIIe siècle (Revue littéraire). In-8, 452 p. Paris, Picard et fils.

39. — FOROT (V.). Une seigneurie du Bas-Limousin : Chaunac; études historiques. In-8, 112 p., avec grav. et phototypies hors texte. Paris, Cheronnet.

40. — GAILLARD (H.). Les franchises de Vitry-sur-Seine sous les règnes de Charles V et de Charles VI. In-8, 11 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

41. — GALLY (L.). Essai sur le bail à cens en Bourgogne et chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon, de 1395 à 1400. In-8, 137 p. Dijon, impr. Jobard.

42. — GAUDEFROY (L.). Notice historique sur la commune de Pont-Noyelles. In-8, 55 p. et 1 planche. Amiens, impr. Yvert et Tellier.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 FÉVRIER 1907,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE COURCEL, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 mars suivant.)

Le secrétaire adjoint donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le Président annonce que la Société a perdu un de ses membres, M. Goupil de Préfeln, ancien chef de bureau au ministère des Finances, ancien membre du Conseil de fabrique de l'église Saint-Louis-d'Antin, trésorier de la Société d'encouragement pour l'Industrie nationale. Les regrets du Conseil accueillent cette communication.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1907.

Sociétés savantes. — *Indicateur d'antiquités suisses*, 1906, nº 2. — *Proceedings of the American philosophical Society*, mai-septembre 1906. — *Annual report of the American historical Association*, 1905.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Cronique Martiniane, édition critique d'une interpolation originale pour le règne de Charles VII restituée à Jean Le Clerc, par Pierre Champion. In-8. Paris, Champion. — *Porfirio Diaz, sue padres, niñez y juventud*, par Genaro García. In-4. Mexico, impr. du Musée national.

Correspondance.

M. de Boislisle, secrétaire, retenu par une indisposition, s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. le marquis de Frondeville adresse ses remerciements pour son admission au nombre des membres de la Société.

M. le ministre de l'Instruction publique fait savoir que le prochain Congrès des Sociétés savantes doit s'ouvrir le 2 avril 1907, à Montpellier, et il indique quelles facilités seront données aux délégués des Sociétés qui désireraient s'y rendre.

M. Paul Bischoff fait hommage à la Société d'un tableau synchronique d'histoire, sur carte de très grand format, intitulé : « Les Annales de la France », dont il est l'éditeur.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1906. 1re partie, feuille 9 tirée, feuille 10 en placards; 2e partie, une feuille et demie en pages; on compose la suite.

Lettres de Louis XI. T. X. Pas de changement.

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. I. Feuilles 1 à 8 tirées; feuilles 9 à 14 en pages.

Mémoires de Saint-Hilaire. T. II. Feuilles 15 à 19 tirées; feuille 20 en pages; on compose la suite.

Mémoriaux du Conseil de 1661. T. III. Feuilles 1 à 6 bonnes à mettre en pages.

Mémoires de Souvigny. T. II. Feuilles 1 à 4 en pages.

Le secrétaire adjoint donne lecture d'une lettre de M. Vaësen, éditeur des *Lettres de Louis XI*, qui explique le retard apporté à l'impression du tome X, non pas tant par son éloignement de Paris, résultant de sa récente nomination de

bibliothécaire à Compiègne, que par la difficulté qu'il éprouve à dater certaines lettres faisant partie du Supplément. — Le Conseil prie M. de Mandrot, commissaire responsable de l'édition des *Lettres de Louis XI,* de vouloir bien insister auprès de M. Vaësen pour que l'impression du tome X reprenne le plus tôt possible et se poursuive régulièrement.

M. Lecestre fait savoir que M. Fleury Vindry doit s'entendre avec son collaborateur, M. Bourrilly, pour mettre au point, dans le plus bref délai, le manuscrit des *Mémoires de du Bellay.* Dans le cas où les trois volumes adoptés en principe par le Conseil ne suffiraient pas à contenir le texte et l'annotation, M. Fleury Vindry offrirait de prendre à sa charge les frais d'un quatrième volume. — Le Conseil prend acte de cette généreuse proposition et en exprime sa gratitude.

M. Lecestre informe également le Conseil qu'un autre manuscrit, celui des *Mémoires du maréchal d'Estrées*, établi par M. Bonnefon, sera en état d'être déposé dans le courant de ce mois.

M. le Président, revenant sur la communication qu'il avait faite, à la séance du mois de décembre, au sujet des papiers du ministre Chavigny, consistant pour la plupart en lettres écrites soit par le secrétaire de Richelieu, Charpentier, soit par Richelieu lui-même, fait savoir qu'il a été assez heureux pour obtenir communication de ces papiers, et qu'il les a provisoirement déposés à la bibliothèque de l'Institut, où ils pourront être étudiés à loisir par M. Jules Lair et par ses collaborateurs, pour l'édition des *Mémoires du cardinal de Richelieu.*

Le secrétaire adjoint dépose sur le bureau un nouvel avis-prospectus imprimé en vue de faire connaître le fonctionnement de la Société.

La séance est levée à cinq heures un quart.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

43. — Godivier (H.). Histoire de Pouancé et des environs. Petit in-8, 286 p., avec plans. Mayenne, Poirier frères; Pouancé, Bellanger.

44. — Grandmaison (L. de). Essai d'armorial des artistes français (xvie-xviiie siècles) : Lettres de noblesse; Preuves pour l'ordre de Saint-Michel; Architectes; Ingénieurs civils et militaires; Employés de l'administration des bâtiments; Fondeurs; Entrepreneurs. In-8, 112 p. Paris, Champion.

45. — Gréban (R.). La science historique et les archives notariales. In-8, 61 p. Paris, bureaux de la Revue du Palais, 9, rue Bleue.

46. — Grimouard (vicomte H. de). Quatre cadets de famille en Bas-Poitou au xviiie siècle. In-8, 54 p. Vannes, impr. Lafolye frères.

(Extrait de la Revue du Bas-Poitou.)

47. — Hervez (J.). Les sociétés d'amour au xviiie siècle. d'après les mémoires, chroniques et chansons, libelles et pamphlets, pièces inédites, manuscrits. In-8, 362 p. et 8 planches. Paris, Daragon.

48. — Horn (E.). François Rákóczi II, prince de Transylvanie (1676-1735). Petit in-8, viii-438 p. et portrait. Paris, Perrin et Cie.

49. — Labande (L.-H.). La cathédrale de Vaison; étude historique et archéologique. In-8, 77 p., avec plan, fig. et planches. Caen, Delesques.

50. — Latune (C.). Les lettres de cachet de famille en Provence, discours prononcé, le 20 février 1905, à la séance solennelle de rentrée de la conférence des avocats de Marseille. In-8, 87 p. Marseille, impr. Barlatier.

51. — Le Chandelier (B.). Éloges en vers latins des présidents et conseillers du Parlement de Rouen de 1499 à 1543, avec introduction par G.-A. Prévost, In-8 carré, xxi-128 p. Rouen, impr. Gy.

(Société des bibliophiles normands.)

52. — Ledieu (A.). Restitutions de prisonniers à Abbeville au xiii[e] et au xiv[e] siècle. In-8, 16 p. Paris, Impr. nationale.

53. — Lefèvre-Pontalis (E.). Les architectes et la construction des cathédrales de Chartres. In-8, 68 p., avec fig. et planches. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.)

54. — Lefranc (A.). Olivier de Clisson, connétable de France. In-8, 460 p. et grav. Paris, Retaux.

55. — Maller (Pierre). Armorial du Bordelais (sénéchaussées de Bordeaux, Bazas et Libourne), t. I. In-4, x-321 p. Bordeaux, Feret et fils; Paris, Champion.

56. — Martin (l'abbé J.-F.). Monographie de Matval ou Bonnevau (Loir-et-Cher), « au Vendômois », ancienne villa des Mérovingiens, des Carlovingiens, etc., depuis les Gaulois jusqu'à nos jours. In-8, 112 p. et 6 grav. Saint-Calais, Renard.

57. — Monographie des communes du Charollais et du Brionnais; par F. M. D. In-8, 291 p. et grav. Paray-le-Monial, Diard; Marcigny, Vuillaume.

58. — Morély (le D[r] P.). La juridiction consulaire de la ville de Tulle (1710-1789). In-8, 29 p. Tulle, impr. Crauffon.

59. — Morin (L.). La forteresse de Montaigu-en-Othe; documents et fouilles. Grand in-8, 32 p. et grav. Troyes, Grande Imprimerie.

60. — Moris (Henri). Cartulaire de l'abbaye de Lérins, deuxième partie. In-4, cx-304 p. et carte. Paris, Champion.

61. — Noblet (G.). De l'île d'Oléron à Mortagne-sur-

Gironde. Histoire de Royan et de ses environs, précédée de l'histoire générale de la Saintonge (Mœurs, Coutumes, Langage, Religion, etc.). In-16, 294 p. Fontenay-aux-Roses, impr.-édit. Bellenand.

62. — Perey (L.). Une reine de douze ans : Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'Espagne. In-8, III-608 p. et portrait. Paris, Calmann-Lévy.

63. — Petitfils. Un socialiste-révolutionnaire au commencement du XVIIIe siècle : Jean Meslier. In-8, 107 p. Paris, Giard et Brière.

64. — Pierre (J.). Histoire du château de Mont-Rond et du pont du Cher, suivie de notes sur les années 1755 et 1798, la Révolution, la mort du duc de Charost (1800), quelques insignes meurtriers et voleurs de la contrée, l'orme de Changis, les faits mémorables arrivés à Saint-Bonnet, etc., d'après le manuscrit inédit de l'abbé Hérault, curé de Saint-Bonnet-le-Désert (Allier) (1761-1809). In-8, 75 p. et plan. Bourges, Auxenfans.

65. — Quarré-Reybourbon (L.). Martin Doué, peintre, graveur héraldiste et généalogiste lillois (1572-1638). In-8, 80 p. et 11 planches. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq.

66. — Rigaux (E.). La commune de Boulogne en 1415. In-8, 91 p. Boulogne-sur-Mer, impr. Hamain.

(Extrait des Mémoires de la Société académique de Boulogne-sur-Mer.)

67. — Roman (J.). Les sceaux des forestiers au moyen âge. In-8, 26 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.)

68. — Roserot (A.). Les abbayes du département de l'Aube : abbayes de la Piété, de Radonvilliers (?), de Scellières, de Troyes (Notre-Dame-aux-Nonnains, Saint-Loup, Saint-Martin-ès-Aires) et du Val-des-Vignes; additions et corrections à la « Gallia christiana », t. IV et XII (cinquième et dernière partie). In-8, 48 p. Paris, Impr. nationale.

69. — Roserot (A.). Catalogue des actes royaux conser-

vés dans les archives de la Haute-Marne. In-8, 177 p., avec fac-similé. Besançon, impr. Jacquin.

(Extrait du Bibliographe moderne.)

70. — SAHLER (L.). Notes sur Montbéliard (le Château d'Étupes; Bernard de Saintes; le Bâtiment des halles; le Parc des Princes; la Ferme de la Grange-la-Dame; Japy, fondateur de l'industrie horlogère; Dissolution des corporations ouvrières; la Famille Duvernoy; Pierre-Louis Sahler), In-8, 160 p. et 4 planches. Paris, Champion.

(Extrait des Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard.)

71. — SAINT-CLAIR (L.-A. DE). Histoire généalogique de la famille de Saint-Clair et de ses alliances (France-Écosse). In-8, 112 p. et planche en couleurs. Paris, impr. Hardy et Bernard.

72. — SAMARAN (C.) et l'abbé G. MOLLAT. La fiscalité pontificale en France au XIVe siècle (période d'Avignon et Grand Schisme d'Occident). In-8, XV-286 pages, et 2 cartes en couleurs. Paris, Fontemoing.

(Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome.)

73. — SANDAU (L.-C.). Corporations, maîtrises ou jurandes de la Saintonge et de l'Aunis. 2e série de documents. In-8, 42 p. La Rochelle, impr. Texier.

(Publication de la Société des archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis.)

74. — SÉGUR (marquis DE). Julie de Lespinasse. In-8, VI-660 p. et portr. Paris, Calmann-Lévy.

75. — SERBAT (L.). Les assemblées du clergé de France; origines; organisation; développement (1561-1615). In-8, 418 p. Paris, Champion.

76. — SERRANT (le R. P. M.-L.). Correspondance inédite de l'abbé de Rancé et de Jacques II d'Angleterre. In-8, 11 p. Besançon, impr. Jacquin.

(Extrait de la Revue des Questions historiques.)

77. — TAUSIN (H.). Notice historique sur Bardo di Bardi Magalotti, lieutenant général des armées du roi et gouver-

neur de Valenciennes (1629-1705). In-4, IX-43 p., avec 1 tableau généalogique, 2 gravures et 1 planche hors texte. Paris, Lechevalier.

78. — Thirion (H.). Madame de Prie (1698-1727). In-8, XXIV-367 p. et 2 héliogr. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

79. — Trévédy (J.). Anne, comtesse de Laval, Jacques d'Espinay, évêque de Rennes, et Pierre Landais, trésorier de Bretagne. In-8, 16 p. Laval, Vve Goupil.

80. — Ubald d'Alençon (le R. P.). Relation inédite d'un voyage en Guinée, adressée en 1634 à Peiresc par le P. Colombin de Nantes. In-8, 15 p. Vannes, Lafolye frères; Paris, Champion; Le Dault.

(Extrait de la Revue de Bretagne.)

81. — Uthéza (l'abbé J.). Monographie d'Aigues-Vives et Saint-Frichoux. In-8, 184 p. Carcassonne, impr. Bonnafous-Thomas.

82. — Van Bever (Ad.). Œuvres poétiques choisies de Théodore-Agrippa d'Aubigné (le Printemps; les Tragiques; Discours au Roy; Meslanges; Poésies satyriques; Pièces inédites), publiées sur les éditions originales et les manuscrits avec une notice biographique, des notes historiques et critiques et des variantes. In-18 jésus, XLV-233 p., avec grav., fac-similé et portrait d'Agrippa d'Aubigné, d'après le tableau du musée de Bâle. Paris, Sansot et Cie.

83. — Verly (H.). La furie espagnole; mémoires du cadet de Guyon (1565-1595). In-8, 516 p. Paris, Sansot et Cie.

(Extrait des Mémoires de la Société des sciences de Lille.)

84. — Vernier (T.). Un village protestant du Dauphiné : la Baume-Cornillane. In-16, 191 p., avec grav. et fac-similé. Paris, Delessert.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 MARS 1907,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE COURCEL, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 9 avril suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le Président proclame membre de la Société, après avoir soumis cette admission à l'approbation du Conseil :

2451. M. le comte Georges DE LHOMEL, correspondant de la Société des Antiquaires de France, rue Marbeuf, n° 27; présenté par M. le comte Durrieu et M. de Boislisle.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Bulletin de l'Association philotechnique,* janvier 1907. — *The Scottish historical review,* juillet 1906.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société archéologique de Béziers,* t. XXXVI. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,* année 1906, 3e fascicule. — *Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France,* nouvelle série, n° 36. — *Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo,* année 1906. — *Mémoires et documents publiés par la Société nationale des Antiquaires de France; Mettensia,* t. V. — *The record of the celebration of the two hundreth anniversary of the birth of Benjamin Francklin,* under the auspices of the American philosophical Society.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Tumultos y rebeliones acaecidos en Mexico, par Genaro Garcia. In-8. Mexico, Ch. Bouret. — *Une famille vivaroise,* par le marquis de Vogüé, t. I. In-8. Sancerre, impr. M. Pigelet.

Correspondance.

M. Delavaud, ministre de France à Christiania, adresse, pour la bibliothèque de la Société, trois volumes d'une importante biographie publiée en 1901 par le docteur Yngvar Nielsen, sur le *Lengreve Johan-Caspar-Herman Wedel Jarlsberg*. Le Conseil remercie M. Delavaud pour l'envoi de cet ouvrage.

MM. Servois, Gaston Raynaud et Omont expriment leur regret de ne pouvoir assister à la séance.

M. Omont transmet les documents que M. le vicomte de Polignac, membre de la Société, a bien voulu déposer entre ses mains pour qu'ils pussent servir à la publication d'une importante partie de la correspondance du duc de Vivonne, général des galères sous Louis XIV.

M. Paul Daupeley prie le Conseil d'agréer sa gratitude pour les témoignages de sympathie qui lui ont été adressés à l'occasion de la mort de son père, M. Gustave Daupeley, ancien imprimeur de la Société.

Le Conseil apprend avec un vif plaisir que l'état de la santé de M. Jules Lair s'est notablement amélioré.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1906. 1re partie, 9 feuilles tirées; feuille 10 en pages et feuille 11 en placards. — 2e partie, 5 feuilles en placards.

Lettres de Louis XI. T. X. Pas de changement.

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. I. Pas de changement.

Mémoires de Saint-Hilaire. T. II. Feuilles 1 à 20 tirées; feuilles 21 à 25 en placards.

Mémoriaux du Conseil de 1661. T. III. Feuilles 1 à 6 en pages.

Mémoires de Souvigny. T. II. Pas de changement.

Le secrétaire fait observer que l'état de santé de M. Lair n'a pas permis d'activer les deux publications du *Richelieu* et du *Souvigny*, mais que l'amélioration annoncée au Conseil fait espérer une prochaine reprise du travail.

Pour les *Mémoires de Saint-Hilaire*, quoique ce volume doive un peu dépasser les dimensions réglementaires, le commissaire responsable est en mesure d'annoncer que l'achèvement en sera obtenu avant l'Assemblée générale.

M. Baguenault de Puchesse, commissaire responsable pour l'impression de la Table de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*, annonce que le manuscrit de cette Table, étant achevé, lui a été soumis par M. de Vaissière, qui avait bien voulu prendre la charge de ce travail, et que lui-même, avec l'approbation de Mme la baronne de Ruble, s'est mis en mesure d'y joindre une introduction sur les travaux de l'éditeur que la Société a eu le regret de perdre avant qu'il eût entrepris la préparation de ce volume complémentaire. Les fiches de la Table peuvent être remises à l'impression pour une partie importante, et M. Baguenault de Puchesse se tient prêt à remplir les fonctions de commissaire responsable. — Le Conseil accueille ces nouvelles avec une vive satisfaction et prie M. de Puchesse d'agréer d'avance ses remerciements.

Pour le tome X des *Lettres de Louis XI*, M. de Mandrot annonce que M. Vaesen n'a plus qu'à terminer le classement de quatre-vingt-dix missives réunies par lui pour le Supplément, et compte en achever l'annotation pendant l'époque des vacances de Pâques, où il pourra venir à Paris.

M. A. Lemoisne, éditeur désigné pour la publication des *Mémoires de Florenges*, a fait savoir que plus des deux tiers de son manuscrit étaient prêts pour l'impression. — Le Conseil prie M. le marquis de Laborde de vouloir bien accepter les fonctions de commissaire responsable.

Une demande de concession de volumes, présentée au nom de la Société archéologique et historique de l'Orléanais, est renvoyée au trésorier avec avis favorable.

Le trésorier annonce que M. le chanoine Dunand, de Toulouse, est prêt à mettre sous presse un volume intitulé : *la Société de l'Histoire de France, Jules Quicherat et Jeanne d'Arc*, et qu'il demande, outre quelques documents bibliographiques, que l'un des membres de la Société veuille bien lui faire l'honneur de revoir les épreuves de son travail pour les parties relatives aux trois points indiqués dans le titre. — Le Conseil exprime l'espoir que M. Germain Lefèvre-Pontalis voudra bien donner son concours à M. Dunand.

M. Bourrilly, professeur au lycée de Toulon, chargé avec M. Fleury Vindry de faire l'édition des *Mémoires de Martin du Bellay,* a renvoyé son manuscrit après l'avoir revisé selon les désirs de la Commission de publication, et est prêt à mener l'impression. — Le Conseil décide que les mesures seront prises pour que cette impression commence, et donne quelques indications sur ce sujet à M. Daupeley, présent à la séance.

En l'absence de M. Lair et de M. Servois, M. le comte Durrieu donne connaissance du rapport du Comité des fonds, et, après des observations de M. le Président sur les symptômes inquiétants auxquels il serait bon que le Conseil et ses amis cherchassent à porter remède, le rapport est renvoyé à MM. les Censeurs.

La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

85. — Ageorges (J.). Le clergé rural sous l'ancien régime; sa vie et son organisation. Épilogue : le rôle social

du curé de campagne au xviiie siècle, par Georges Goyau. In-16, 62 p. Paris, Bloud et Cie.

86. — André (L.). Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique. In-8, 607 p. et portr. Paris, F. Alcan.

87. — Artaud (Dr J.). Contribution à l'histoire de Lyon : le Bureau de la santé; une menace de peste en 1579. In-8, 28 p. Trévoux, impr. Jeannin.

88. — Aubert (F.). Le parlement de Paris au xvie siècle. In-8, 114 p. Paris, Larose et Tenin.

(Extrait de la Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.)

89. — Avout (vicomte A. d'). Courte étude sur le chevalier d'Éon. In-8, 83 p. Dijon, impr. Darantière.

(Extrait des Mémoires de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.)

90. — Balincourt (comte E. de). Avignon de 1520 à 1560, d'après les livres de raison des Merles de Beauchamps, Louis II, Balthazard et Louis III, premiers consuls de la ville. In-8, 65 p. Nîmes, impr. Chastanier.

91. — Barrière-Flavy. Le capitaine Jean Le Comte, gouverneur du château et de la ville de Foix (1584-1600); épisode des guerres de la Ligue et de religion dans le comté de Foix. In-8, 63 p. Foix, Gadrat aîné.

(Extrait du Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts.)

92. — Bassieux (le lieutenant). Théorie des libertés gallicanes du Parlement de Paris au xviiie siècle. In-8, 25 p. Paris, Larose et Tenin.

(Extrait de la Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.)

93. — Batiffol (L.). La vie intime d'une reine de France au xviie siècle. In-8, iii-570 p. et portr. Paris, Calmann-Lévy.

94. — Baudry (J.). Une ambassade au Maroc en 1767; documents inédits. In-8, 20 p. Paris, 5, rue Saint-Simon.

(Extrait de la Revue des Questions historiques.)

95. — Bibliographie des Bénédictins de la congrégation de France, par des Pères de la même congrégation ; nouvelle édition entièrement refondue, accompagnée des portraits en héliogravure de dom Guéranger et dom Pitra. In-8 à 2 col., xxviii-190 p. Paris, Champion.

96. — Blanchet (Adrien). Les enceintes romaines de la Gaule; étude sur l'origine d'un grand nombre de villes françaises. In-8, iii-356 p., et 21 planches hors texte. Paris, Ernest Leroux.

L'érudit numismate qu'est M. Blanchet a fait cette fois une excursion en dehors de son terrain ordinaire; mais quiconque s'intéresse aux premiers temps de notre histoire nationale l'en remerciera : son livre a l'avantage de fournir des points de comparaison très solides aux archéologues qui ont le bonheur de posséder dans leur pays quelques reliques d'enceintes antiques, et cet autre avantage aussi, pour les gens moins instruits, de les aider à reconnaître, identifier et classer par époques des fragments de constructions anciennes qui restaient jusqu'ici inaperçus ou méconnus. Or, on sait quel émoi ont causé de nouvelles mises au jour de l'antique enceinte de la cité primitive, *Civitas Parisiorum*. M. Blanchet aura à faire une addition aux excellentes pages 76 à 81 et 351-352, qui ne vont que jusqu'en 1906.

Dans une première partie, l'auteur donne la description des enceintes, variables suivant les pays et les époques; dans une deuxième, le système de construction; dans une troisième, les époques de construction.

97. — Bouvier (l'abbé H.). Histoire de l'église et de l'ancien archidiocèse de Sens. T. I : des origines à l'an 1122. In-8, xix-475 p. Paris, Picard et fils; Sens, Poulain-Rocher.

98. — Bretaudeau (l'abbé A.). Histoire des Ponts-de-Cé. In-8, 490 p. et plan. Angers, Germain et Grassin.

99. — Bridrey (E.). La théorie de la monnaie au xiv[e] siècle : Nicole Oresme; étude d'histoire des doctrines et des faits économiques. In-8, xxxix-742 p. et tableaux. Paris, Giard et Brière.

100. — Broche (L.). Un règlement de police pour la ville de Laon au moyen âge (xiv[e] ou xv[e] siècle). In-8, 24 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

101. — Brou (A.). Les Jésuites de la légende. 1re partie : les origines de l'antijésuitisme jusqu'à Pascal (1542-1656). In-18 jésus, 489 p. Paris, Retaux.

102. — Brunet (E.). La charité paroissiale à Paris au xviie siècle, d'après les règlements des Compagnies de charité. In-8, 150 p. Caen, impr. Valin.

103. — Calan (vicomte C. de). La Bretagne au xvie siècle. In-8, 128 p. Vannes, Lafolye frères; Paris, Champion; Le Dault.

(Extrait de la Revue de Bretagne.)

104. — Carrez (l'abbé L.). Histoire du premier monastère de la congrégation de Notre-Dame établi à Châlons-sur-Marne (1613-1791). T. I : le monastère sous la Mère Élisabeth de Louvroir (1613-1628). In-8, xii-315 p. et planches. Châlons-sur-Marne, Martin frères.

105. — Chapuis (A.-V.). Les anciennes corporations dijonnaises; règlements, statuts et ordonnances. In-8, 515 p. Dijon, Nourry.

(Publication de la Société bourguignonne de géographie et d'histoire.)

106. — Charpentier (L.). Du rang de Mme de Maintenon à la cour de Versailles après son mariage avec Louis XIV. In-8, 7 p. Paris, aux bureaux de la Revue.

(Extrait de la Revue des Questions historiques.)

Mme de Maintenon, en 1707, est qualifiée de « très haute et très puissante dame », et signe après la famille royale dans le contrat de mariage Gondrin et Noailles, 24 janvier 1707.

107. — Chartraire (l'abbé Eug.). Cartulaire du chapitre de Sens, publié avec plusieurs appendices. In-8, xxiii-309 p. Sens, Duchemin.

(Société archéologique de Sens.)

108. — Clément-Simon (G.). Les coutumes de Montaut (Gers) en 1360 et 1471; notice et texte. In-8, 36 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin historique et philologique.)

109. — Courteault (H.). Gaston IV, comte de Foix, vicomte souverain de Béarn, prince de Navarre (1423-

1472); étude historique sur le midi de la France et le nord de l'Espagne au xve siècle. In-8, xxxii-409 p. Toulouse, Privat.

110. — Defurne (G.) et Sergeant (F.). Dictionnaire biographique de la ville d'Arras et de son arrondissement. In-8, 188 p. Arras, impr. Théry et Plouvier.

111. — Depoin (J.). Des conditions du mariage en France et en Germanie du ixe au xie siècle. In-8, 16 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin des sciences économiques et sociales.)

112. — Deshairs (L.). Documents inédits sur la chapelle du château de Versailles (1689-1772). In-8, 50 p. et planche. Versailles, Bernard.

(Revue de l'Histoire de Versailles et de Seine-et-Oise.)

113. — Du Bled (V.). La société française du xvie au xxe siècle. 5e série : xviiie siècle (les magistrats et la société française; une femme premier ministre; le salon de la marquise de Lambert; Mme de Tencin; la cour sous Louis XV et Louis XVI). In-16, xxii-312 p. Paris, Perrin et Cie.

114. — Du Roure (baron). Les néophytes en Provence, et leur taxe par Louis XII en 1512. In-8, 37 p. Paris, Champion.

(Extrait du Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de la ville de Draguignan.)

115. — Giffard (A.). Études sur les sources du droit coutumier aux xive et xve siècles. I : un style du Châtelet utilisé par d'Ableiges. In-8, 27 p. Paris, Larose et Tenin.

(Extrait de la Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.)

116. — Granel (A.). Louis XVI et la famille royale; catalogue énonçant les titres de 3,000 volumes. In-16, xiv-348 p. Toulouse, Privat; Paris, Picard et fils.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 9 AVRIL 1907,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE COURCEL, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 juin suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Revue historique,* mars-avril 1907. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* janvier-février 1907. — *Bulletin de l'Association philotechnique,* février 1907.

Sociétés savantes. — *Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne,* année 1905. — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes,* 4e trimestre 1906. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 3e trimestre 1906. — *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais,* année 1906; année 1907, nos 1 et 2. — *Indicateur d'antiquités suisses,* 1906, no 4.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Histoire du département des Forêts (le duché de Luxembourg de 1795 à 1814), d'après les archives du gouvernement grand-ducal et des documents français inédits, par Alfred Lefort, t. I. In-8. Paris, Picard. — *Journal inédit d'Arnaud d'Andilly* (1627), publié d'après le manuscrit autographe par Eugène et Jules Halphen. In-8. Paris, Champion. — *Lensgreve Johan-Caspar-Herman Wedel Jarlsberg* (1779-1840), par le Dr Yngvar Nielsen. 3 vol. in-8. Christiania, Aschehoug et Cie.

Publications de M. Bernard de Mandrot : *Relations de Charles VII et de Louis XI, rois de France, avec les cantons suisses* (1444-1483).

In-8. Paris, Champion. — *Ymbert de Batarnay, seigneur du Bouchage, conseiller des rois Louis XI, Charles VIII, Louis XII et François Ier* (1438-1523). In-8. Paris, Picard. — *Louis XI, Jean V d'Armagnac et le drame de Lectoure.* (Extrait de la *Revue historique.*) Br. in-8. — *Jacques d'Armagnac, duc de Nemours* (1433-1477). (Extrait de la *Revue historique.*) Br. in-8. — *Le meurtre de Jean Berry, secrétaire de Jean, duc de Bourbon* (1488). (Extrait de la *Revue historique.*) Br. in-8. — *Jean de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers, et le procès de sa succession* (1415-1525). (Extrait de la *Revue historique.*) Br. in-8.

Correspondance.

M. Bernard de Mandrot et M. Servois s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Le secrétaire communique une lettre du R. P. dom Léopold Gaugain, O. S. B., abbé de Ligugé (actuellement à Chevetogne, par Leignon, province de Namur), remerciant le Conseil de ce qu'il a bien voulu faire pour son monastère, et annonçant l'envoi, en retour, de l'*Annuaire* et des *Archives de la France monastique*, que le R. P. dom Besse est heureux d'offrir à la Société.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1906. Terminé, au brochage.

— de 1907. Feuilles 1 à 3 en pages, feuille 4 en placards.

Lettres de Louis XI. T. X. Pas de changement.

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. I. Pas de changement.

Mémoires de Saint-Hilaire. T. II. Feuille 24 tirée; feuilles 25 à 28, et demi-feuille 29 en pages.

Mémoriaux du Conseil de 1661. T. III. Feuilles 1 à 5 tirées; feuille 6 en pages. On compose la suite.

Mémoires de Souvigny. T. II. Feuilles 1 à 4 tirées; feuilles 5 à 8 en placards.

Mémoires de Martin du Bellay. Feuilles 1 à 3 en placards.

Mémoires du maréchal d'Estrées. On commence la composition.

Table de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné.* On commence la composition.

M. Stein donne lecture du rapport qu'il doit lire au nom des Censeurs dans l'Assemblée générale du 7 mai.

M. le Président le remercie d'avoir bien voulu en donner communication au Conseil.

M. le comte Durrieu, à la sollicitation de ses collègues, promet de préparer une lecture historique pour la même séance d'Assemblée générale.

La séance est levée à cinq heures.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

117. — Granges de Surgères (marquis de). Répertoire historique et biographique de la *Gazette de France,* depuis l'origine jusqu'à la Révolution (1631-1790). In-4 à 2 col., col. 1 à 940. Paris, Leclerc.

118. — Griselle (E.). Bourdaloue; histoire critique de sa prédication, d'après les notes de ses auditeurs et les témoignages contemporains. T. III. In-8, viii-488 p. Paris, Beauchesne et Cie.

119. — Guilhiermoz (Paul). Essai sur l'origine de la noblesse en France au moyen âge. In-8, 502 p. Paris, Alph. Picard.

A la fin d'une très courte introduction, notre savant confrère a résumé comme il suit ses conclusions et le plan de son ouvrage : « La noblesse moderne est sortie de la chevalerie, dont elle diffère simplement en ce que la chevalerie n'était pas un état ouvert par

la seule naissance. La chevalerie était elle-même le produit de la fusion de deux classes originairement fort distinctes : l'ancienne vassalité d'une part, l'ancienne classe des hommes libres de l'autre. La vassalité primitive est donc, en dernière analyse, le premier terme de l'évolution que nous nous proposons d'étudier. Nous examinerons ensuite comment elle a abouti par un bout à la chevalerie, tandis que, par l'autre, elle aboutissait à la féodalité; puis, nous verrons comment les anciens hommes libres de l'époque franque se sont transformés en chevaliers, et enfin comment la chevalerie a donné naissance à la noblesse. »

Cet ouvrage a été honoré du premier prix Gobert, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, en 1902.

120. — GUISE (Jean d'Orléans, duc DE). Les seigneurs du Nouvion-en-Thiérache (1147-1790). Petit in-8, 87 p. Paris, Dubois.

121. — GUITTON (R.). Du droit successoral dans les coutumes du Grand'Perche. In-8, 187 p. Paris, Giard et Brière.

122. — HALPHEN (Eugène) et HALPHEN (Jules). Journal inédit de Arnaud d'Andilly (1626), publié d'après le manuscrit autographe. In-8, 51 p. Paris, Champion.

123. — HALPHEN (L.). Étude sur les chroniques des comtes d'Anjou et des seigneurs d'Amboise. In-8, 65 p. Paris, Champion.

124. — HALPHEN (L.). Le comté d'Anjou au XIe siècle. In-8, XXIV-432 p. Paris, Picard et fils.

125. — HAMY (le Dr E.-T.). La vie rurale au XVIIIe siècle dans le Pays reconquis; étude de sociologie et d'ethnographie. Petit in-8, 66 p. et graphiques. Boulogne-sur-Mer, impr. Hamain.

126. — HAUSER (H.). Les sources de l'histoire de France, XVIe siècle (1494-1610). I : les premières guerres d'Italie; Charles VIII et Louis XII (1494-1515). In-8, XX-199 p. Paris, Picard et fils.

127. — HUGUET (A.). Saint-Valéry en liesse; mœurs des XVIIe et XVIIIe siècles. In-8, 36 p. Saint-Valéry-sur-Somme, impr. Ricard-Leclercq.

(Extrait du Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie du Vimeu.)

128. — KOHLER (C.). Mélanges pour servir à l'histoire de l'Orient latin et des croisades. 2e fascicule. In-8, p. 279 à 574. Paris, Leroux.

(Extrait de la Revue de l'Orient latin.)

129. — LAIGUE (comte René DE). Livre de comptes de Claude de La Landelle (1553-1556), publié avec des notes. In-8, x-195 p., avec vignettes. Rennes, impr. Simon.

130. — LARDÉ (Georges). La capitation dans les pays de taille personnelle. In-8, 480 p. Paris, Bonvalot-Jouve.

Quoique ce livre soit une thèse de doctorat en droit, il se rattache étroitement par sa documentation et par la mise en œuvre à l'enseignement de nos Écoles des chartes et des hautes études. Le sujet avait déjà été traité plusieurs fois depuis une trentaine d'années, mais plutôt au point de vue spécial de l'application de l'impôt dans les pays d'États et de taille réelle, pays des grands intendants sur lesquels nous possédons maintenant d'excellentes monographies. M. Lardé a renouvelé le sujet en étudiant plus spécialement la capitation dans les pays d'élections, pays de taille personnelle, de taillables et de privilégiés, de villes franches ou tarifées, de bourgeois, de communautés, etc. Les détails patiemment recueillis par lui ne manquent ni d'intérêt ni de saveur, et une ample bibliographie complète heureusement l'œuvre.

131. — LAVISSE (E.). Histoire de France depuis les origines jusqu'à la Révolution. T. VII, fasc. 4 : Louis XIV; la Fronde; le Roi; Colbert (1643-1685). In-8 carré, p. 280 à 407. Paris, Hachette.

132. — MACÉ (l'abbé C.). Histoire de l'église protestante d'Athis, recueillie à Sainte-Honorine-la-Chardonne et à la Gautraye. In-8, VII-321 p. et grav. Montligeon (Orne), libr. de Montligeon.

133. — MARTIN (Henri). Les miniaturistes français. In-8, VIII-246 p., avec 34 planches hors texte en photogravure. Paris, Henri Leclerc.

Ce livre vient à point en un moment où des expositions et des publications multiples ont révélé aux amateurs et aux curieux de toute classe l'existence de tant d'œuvres de nos miniaturistes et enlumineurs que, seuls, un très petit nombre d'initiés, habitués de nos bibliothèques, de nos collections, de nos musées, connaissaient et appréciaient à leur vraie valeur. L'éminent conservateur

de la bibliothèque de l'Arsenal, qui est si riche en trésors de cette espèce, avait pris une part active aux expositions publiques, et, en général, à la « résurrection » de tant d'artistes au talent délicat, que la France produisit du XIIIe siècle au XVIe, mais que l'ingratitude des générations suivantes avait laissés tomber dans l'oubli. Avec raison il lui a paru que le moment était venu d'initier les admirateurs de l'école miniaturiste à l'histoire de cet art spécial, ou du moins à ce que l'on commence à en connaître, à la formation des ateliers locaux, à la technique générale et aux procédés de chacun, à la relation des écoles entre elles, aux procédés d'enseignement, de préparation et d'exécution, au choix des sujets, à la manière de les comprendre et de les exécuter, à la bibliographie des maîtres qui sont actuellement connus et de leurs œuvres, ou bien à celle des amateurs de toute classe pour lesquels ils travaillèrent. Très solidement construit et avec toute sûreté, ce volume ne pourra qu'encourager et diriger le public dans la bonne voie.

134. — MASSIGNON (L.). Le Maroc dans les premières années du XVIe siècle ; tableau géographique d'après Léon l'Africain ; préface de L.-G. Binger. In-4, XVI-306 p., avec cartes. Alger, Jourdan.

(Mémoires de la Société historique algérienne.)

135. — NEGRIN (P.). La réforme de la lettre de cachet au XVIIIe siècle. In-8, 111 p. Paris, Larose.

136. — NOAILLES (vicomte DE). Épisodes de la guerre de Trente ans : le cardinal de La Valette, lieutenant général des armées du roi (1635-1639). In-8, III-587 p., avec portrait, planches et cartes. Paris, Perrin et Cie.

Louis de Nogaret de La Valette, troisième fils du fameux duc d'Épernon, n'eut pas une longue existence, mais la remplit bien. L'Église n'avait été pour lui qu'un pis-aller obligatoire : archevêque de Toulouse, cardinal avant trente ans, il se donna à la politique dès que l'occasion s'en présenta, s'attacha au cardinal de Richelieu, et, par là, parvint à reprendre dans les armées de Louis XIII le rang et les emplois auxquels il avait toujours aspiré. On sait que ce ne fut pas le seul exemple de cette alliance de la robe rouge avec l'épée : Sourdis amiral, et Richelieu lui-même au siège de la Rochelle. Le biographe de La Valette a passé assez rapidement sur la partie de son existence qui, jusqu'en 1635, fut consacrée à l'Église, et surtout aux intrigues politiques, où il se tint aussi fidèlement du côté du gouvernement royal que les d'Épernon du côté de la reine mère, des princes et de l'opposition ;

le but principal de M. de Noailles était de montrer le rôle militaire du cardinal pendant les cinq dernières années, où, élève du maréchal de La Force et de Bernard de Saxe-Weimar, il commanda soit des corps d'armée, soit même des armées sur le Rhin, en Lorraine, en Alsace, en Franche-Comté, en Flandre et en Picardie, enfin en Piémont, où il finit ses jours pendant la trêve de 1639.

Les archives du dépôt de la Guerre et du dépôt des Affaires étrangères, comme le Cabinet des manuscrits, ont fourni une très grande quantité de documents, dont la plupart n'avaient pas encore été mis à profit.

137. — Omont (H.). Documents nouveaux sur la grande confrérie Notre-Dame aux prêtres et bourgeois de Paris. In-8, 92 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Ile-de-France.)

138. — Pannier (Jacques). Une femme de qualité au milieu du xviie siècle, d'après le livre de raison de Marguerite Mercier : Mme d'Espesses, puis Mme du Fay de la Taillée (1650-1661). In-8, 53 p. Paris, Impr. réunies.

(Extrait du Bulletin de la Société de l'Histoire du protestantisme français.)

Le livre de comptes, plutôt que de raison, de cette dame, qui appartenait à la petite noblesse et professait la religion protestante, et dont une fille, « une autre Xantippe, » épousa Claude Saumaise, a fourni bien des détails intéressants à notre confrère, et celui-ci y a ajouté des commentaires non moins intéressants pour l'histoire de la société, pour l'histoire économique, je dirai même parfois pour l'histoire générale. Il y a beaucoup à lire et à prendre dans cette brochure.

139. — Pas (J. de). L'échevinage de Saint-Omer (1144-1790) ; listes des membres qui l'ont composé, avec l'historique des élections échevinales et des modifications apportées à la composition et au mode de nomination du Magistrat, suivies d'une table générale des noms et d'un armorial des familles échevinales. In-8, x-350 p. et 2 planches. Saint-Omer, impr. d'Homont.

(Extrait des Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie.)

140. — Poupardin (R.) et A. Thomas. Fragments du cartulaire du monastère de Paunat (Dordogne). In-8, 39 p. Toulouse, Privat.

(Extrait des Annales du Midi.)

141. — Reinach (S.). Pourquoi Vercingétorix a renvoyé sa cavalerie d'Alésia. In-8, 20 p. Paris, Champion.

142. — Renaudin (dom P.). Le traité de l'Indult du Parlement de Paris, de Claude Regnauldin, procureur général au Grand Conseil (1632-1675), et la nomination aux bénéfices ecclésiastiques. In-8, 63 p., avec grav. et portrait. Mamers, impr. Fleury.

(Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.)

143. — Richard (l'abbé P.). Origines de la Nonciature de France; débuts de la représentation permanente sous Léon X (1513-1521). Paris, 5, rue Saint-Simon.

(Extrait de la Revue des Questions historiques.)

144. — Rochemonteix (le R. P. C. de). Les Jésuites et la Nouvelle-France au xviii[e] siècle, d'après des documents inédits. 2 vol. in-8, avec cartes. T. I, viii-468 p.; t. II, 308 p. Paris, Picard et fils.

145. — Saint-Léger (A. de) et P. Sagnac. Les cahiers de la Flandre maritime en 1789, publiés avec une introduction et des notes. T. I. In-8, lxiii-473 p. Paris, Picard et fils.

146. — Schéfer (Gaston). Louis XIII, pièce en cinq actes, en vers. Petit in-8, x-152 p. Paris, E. Capiomont.

Ce sont les derniers temps du règne, à l'époque de la condamnation de Cinq-Mars et de de Thou; autour de Louis XIII et de Richelieu évoluent la reine Anne, Cinq-Mars et Fontrailles, M[lles] de Lafayette et de Hautefort. Le sujet et le cadre sont essentiellement historiques : par le drame et par la poésie, l'auteur a voulu s'associer à cette œuvre de réhabilitation du roi qui, entreprise en une manière tant soit peu paradoxale dans le *Parallèle* de Saint-Simon, a paru prendre corps dans la correspondance tirée par M. le comte de Beauchamp des collections de Chantilly.

147. — Sée (H.). Les classes rurales en Bretagne du xvi[e] siècle à la Révolution. In-8, xvi-545 p. Paris, Giard et Brière.

148. — Vaissière (P. de). Les origines de la colonisation et la formation de la société française à Saint-Domingue. In-8, 98 p. Paris, 5, rue Saint-Simon.

(Extrait de la Revue des Questions historiques.)

149. — Vaissière (Pierre de). Lettres d'aristocrates; la Révolution racontée par des correspondances privées (1789-1794). In-8, xxxviii-626 p., avec portraits. Paris, Perrin et Cie.

Notre collaborateur a choisi environ cinq cents lettres entre des milliers que renferment, aux Archives nationales, les fonds du Séquestre, du Tribunal révolutionnaire, de la Police générale, etc. Ce sont des lettres d'« aristocrates » de toutes les catégories, haute et petite noblesse, ou bourgeoisie. Une introduction copieuse et habilement rédigée fait ressortir et indique quel intérêt ces documents, inutilisés jusqu'ici, offrent pour l'étude des faits, surtout pour celle de l'esprit public, et ils ont le grand avantage de se présenter sous la forme, absolument favorable, de correspondances privées, familières et intimes.

150. — Viard et Galmiche. Études sur la Réforme et les guerres de religion en Bourgogne. 1re série : le président Bégat, le président Baillet de Vaugrenant; préface de Kleinclausz, professeur à l'Université de Lyon. In-8, 193 p. Dijon, Damidot frères, Nourry, Rey, Venot; Paris, Champion, A. Rousseau.

151. — Vidal (l'abbé J.-M.). Le tribunal d'Inquisition de Pamiers. In-8, 315 p. Toulouse, Privat.

(Extrait des Annales de Saint-Louis-des-Français.)

152. — Vieillard-Lacharme (D.). Sainte Clotilde et les origines de la France chrétienne. In-16, 39 p. Paris, l'auteur, 7, rue du Colisée.

153. — Villard (F.). Le collège de Guéret (1699-1880); notice historique. In-8, 145 p. Guéret, Betoulle.

154. — Vincens (C.). Journal manuscrit d'un voyage de Dijon en Provence par M. Fleutelot, en l'année 1719. In-8, 39 p., avec fac-similé. Marseille, impr. Barlatier.

155. — Vincienne (E.). La mévente des vins au xive et au xxe siècle (1395-1905). In-8, 10 p. Vitry-le-François, impr. Denis et Cie.

156. — Vogüé (marquis de). Une famille vivaroise; histoires d'autrefois racontées à ses enfants par Ch.-J. Melchior, marquis de Vogüé, de l'Académie française et de

l'Académie des inscriptions et belles-lettres. T. I. In-8, 472 p., avec 21 planches hors texte et 33 gravures dans le texte. Sancerre, impr. Michel Pigelet.

Dans un discours d'Assemblée générale que personne de nous n'a oublié, notre éminent confrère et ancien président avait exposé quel secours, suivant lui, ces livres d'« héroïsme familial » (expression qu'un de ses voisins de l'Académie a appliquée récemment à celui-ci) peuvent et doivent rendre à l'histoire générale, après avoir emprunté à celle-ci les éléments du commentaire.

Passant à la mise en œuvre de cette maxime et reconstituant une filiation de près de huit siècles, dont les générations successives restèrent fidèles à leur province d'origine jusqu'à la Révolution et y occupèrent le rang dû à l'antiquité du nom, M. de Vogüé a voulu faire connaître à ceux qui le portent autour de lui, — et aussi, je pense, à tous les amis de l'histoire, — ce que fut ce Vivarais au cours des temps et à travers tant de variations successives. Toutes les fois qu'un personnage, une localité, un fait, un monument ont appelé ou permis le commentaire, il a élargi son cadre généalogique pour écrire des pages excellentes sur l'histoire de la province elle-même, sur ses relations avec l'histoire générale du royaume de France, sa constitution particulière, son organisation intérieure et sa politique, le régime féodal et le régime judiciaire ou administratif, les mœurs de toutes les classes, l'archéologie monumentale et la géographie physique. Il y avait bien à faire dans ces différents ordres d'idées : à part l'œuvre de l'abbé Rouchier interrompue juste à l'an Mil, le Vivarais ne possède pas d'histoire digne de ce nom, digne surtout de ses trésors d'archives, que quelques érudits locaux sont encore seuls à connaître, de même que leur pays de montagnes souvent abruptes, en dehors de la route du Midi, et presque inabordable en apparence, est encore ignoré, ou à peu près, de la masse des touristes et curieux. On conçoit quelle somme de recherches et d'études poursuivies avec une rare conscience cette *Histoire d'une famille vivaroise* peut représenter; mais aussi c'est un de ces livres qui ont droit à la place d'honneur dans la bibliothèque des amis de l'histoire de France.

Le premier tome, seul publié présentement, va de la fin du XIe siècle à l'année 1643.

157. — WICKERSHEIMER (C. A. E.). La médecine et les médecins en France à l'époque de la Renaissance. In-18 jésus, 697 p. Paris, Maloine.

158. — ZEDLITZ (baron M. DE). Marie-Antoinette à Nancy (10 mai 1770). In-8, 20 p. Paris, impr. Mersch.

PROCÈS-VERBAL

DE

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 7 MAI 1907,

A quatre heures, dans la salle du Cours d'archéologie, à la Bibliothèque nationale,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. LE BARON DE COURCEL, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 4 juin suivant.)

L'Assemblée entend la lecture :

1° Du discours de M. le Président (voir p. 84);

2° Du rapport de M. de Boislisle, secrétaire, sur les travaux et les publications de la Société pendant l'exercice 1906-1907 (voir p. 96);

3° Du rapport des Censeurs, MM. Henri Stein et le marquis de Barral-Montferrat, sur les comptes des recettes et des dépenses de la Société pendant l'exercice 1906 (voir p. 108).

Les conclusions de ce rapport, approuvant la gestion et les comptes de M. Léon Lecestre, trésorier de la Société, sont mises aux voix par M. le Président et adoptées par l'Assemblée.

Élections.

Sont réélus membres du Conseil, pour siéger jusqu'en 1911 :

MM. de Barante,
Bruel,
Delaville Le Roulx,
de Grouchy,
J. de Laborde,
Longnon,
P. Meyer,
G. Raynaud,
Servois,
de Vogüé.

Est élu, en remplacement de M. Himly, décédé, dont les fonctions devaient expirer en 1910, M. le comte d'Antioche.

Sont réélus censeurs : M. Henri Stein et M. le marquis de Barral-Montferrat.

M. le comte Durrieu donne lecture d'un mémoire sur Jean Fouquet d'après la légende et d'après l'histoire (voir p. 111).

La séance est levée à cinq heures trois quarts.

Discours de M. le baron de Courcel, président de la Société pendant l'exercice 1906-1907.

Messieurs,

Vous êtes demeurés, je n'en doute pas, sous le charme du discours prononcé devant vous, l'an dernier, à pareille époque, par notre savant et spirituel collègue M. le comte Durrieu, alors notre président en exercice. Dieu me préserve de troubler une impression que nous gardons précieusement dans nos esprits! Ce serait ma crainte, aujourd'hui que je suis appelé à prendre à mon tour la parole dans cette Assemblée, si je ne savais que les membres de la Société de l'Histoire de France, tout en conservant le souvenir des beaux discours qui, depuis la fondation de leur Société, c'est-à-dire depuis près de trois quarts de siècle, leur ont été adressés par tant de présidents illustres, sont accoutumés aussi à faire la part des circonstances et celle des hommes, et à éviter, dans leur indulgence, à ceux qui accomplissent devant eux un devoir annuel, toute comparaison décourageante.

C'est un grand honneur, auquel les plus réservés et les plus modestes doivent être sensibles, de se voir désigné, même par l'ordre souvent fortuit du roulement, pour soutenir la chaîne d'une tradition qui remonte aux trente-trois années de présidence de M. le baron de Barante, et qui, recueillie en 1866 par M. Guizot, son successeur, s'est continuée jusqu'à nous en une longue série de noms glorieux.

Parmi nos fondateurs en effet, et parmi les solides piliers de l'édifice sous lequel nous sommes fiers de nous abriter, nous comptons les hommes qui, dans l'ordre de la science historique ou dans celui de la politique, cette histoire au jour le jour, ont jeté le plus d'éclat sur les générations d'où la nôtre est issue, j'ai le droit de dire sur la nôtre même. J'en ai le droit assurément, quand j'aperçois dans nos rangs la figure vénérée de notre cher M. Léopold Delisle, qui me pardonnera de le prendre à témoin dans cette maison si pleine du souvenir de ses services, de ses bienfaits, hélas! de ses tristesses aussi. Combien d'autres, continuateurs sous nos yeux de devanciers éminents, passeront à la postérité recommandés par les plus mémorables ouvrages! Tenté d'en citer quelques-uns, à côté de notre président d'avant-hier, le marquis de Vogüé, trois fois illustre comme historien, comme archéologue et comme diplomate, je parcourus notre liste, et je vis qu'ils étaient trop, même si je me bornais à ceux que le choix de l'Académie française a déjà touchés du rayon de l'immortalité.

Qui ne serait honoré, Messieurs, d'appartenir à une association qui réunit tant de gloires? Ici, la simple confraternité devient un titre enviable, et c'est faire partie d'une élite que d'être membre de la Société de l'Histoire de France. Gardien de notre troupe, sévère défenseur des intérêts de la science, mais plus aimable encore que sévère, notre secrétaire M. de Boislisle veille assiduement à notre bon renom, ce trésor du passé et de l'avenir, auquel lui-même a tant ajouté et ajoute encore chaque jour par la perfection de l'œuvre qu'il a entreprise, sa magistrale édition de Saint-Simon. N'apparaît-il pas comme le véritable *genius loci,* le génie bienfaisant et familier de notre demeure, qui inspire, encourage et guide nos efforts?

Cependant, la mort, qui n'interrompt jamais son œuvre, nous a infligé, depuis notre réunion de l'an dernier, des pertes cruelles. Celle du duc Victor de Broglie nous a particulièrement touchés, car il se rattachait, par droit héréditaire, aux meilleurs souvenirs de notre Société. Il y avait été admis le 4 février 1902, en remplacement de son père,

membre de notre Conseil, mort l'année précédente. Je n'ai pas à vous rappeler la place que le duc Albert de Broglie a tenue en France, dans le gouvernement et dans la littérature de ce pays, aussi bien que dans notre Société, qu'il a présidée, et à laquelle il portait le plus efficace intérêt. Son fils n'était pas seulement parmi nous le représentant d'un nom qui nous est cher, et qui d'ailleurs n'a pas cessé, et, nous l'espérons, ne cessera pas de briller sur nos listes de génération en génération; son mérite personnel le soutenait à la hauteur de ce nom et aurait jeté un éclat nouveau sans la défaveur des circonstances politiques, son excessive réserve et, dans les dernières années d'une vie trop tôt close, le délabrement de sa santé. Il était né, en octobre 1846, à Rome, poste diplomatique de son père. En 1870, il fit valeureusement la campagne comme lieutenant des mobiles de l'Eure. Après la paix, secrétaire d'ambassade à Londres, employé ensuite au ministère des Affaires étrangères à Paris, il devint sous-chef du cabinet du duc Decazes, puis chef de cabinet de son père. Rentré dans la vie privée lors de la démission du maréchal Mac-Mahon, il en fut tiré par les suffrages des électeurs de la Mayenne, qui l'appelèrent à siéger en 1893 à la Chambre des députés et l'y maintinrent jusqu'au jour de sa mort. Ses loisirs n'avaient pas été inactifs. Il aimait les livres et les occupations littéraires. De 1903 à 1906, il a publié en plusieurs volumes la correspondance inédite du dernier maréchal de Broglie, le vainqueur de Bergen, avec le prince Xavier de Saxe, frère de la Dauphine. Il a fait précéder ce recueil, utile surtout pour l'histoire militaire, d'une préface développée, consacrée à la biographie du maréchal son ancêtre, et dans laquelle il trace, d'une plume élégante et facile, l'intéressant tableau de l'existence d'une grande famille au cours du XVIIIe siècle. Le duc Victor de Broglie est mort à Broglie le 21 août 1906.

Nous avons également à déplorer la mort de M. Goupil de Préfeln, qui était entré dans notre Société le 8 mai 1856; de M. Henri Beaune, qui y avait été admis le 6 juillet 1858; enfin, de M. Auguste Himly, le doyen, si justement

populaire en son temps, de la Faculté des lettres de Paris, membre de notre Société depuis le 5 avril 1859.

M. Henri Beaune était un magistrat distingué qui a exercé pendant de longues années les importantes fonctions de procureur général près la Cour de Lyon et qui devint ensuite doyen de la Faculté de droit à l'Institut catholique de la même ville. Bien que son attention fût tournée surtout du côté des études juridiques, il a trouvé, au cours de son existence laborieuse, le temps de publier toute une série de monographies intéressant l'histoire générale et qui n'ont rien perdu de leur valeur. Je citerai notamment une édition de lettres inédites de Catinat; un traité sur la noblesse aux États de Bourgogne, 1864; scènes de la vie privée au XVIIIe siècle; la vie intérieure au XVIIe siècle; sainte Chantal et la direction des âmes au XVIIe siècle, 1862; la justice sous la féodalité, 1880, etc. Son principal titre à notre souvenir sera d'avoir publié pour notre Société, en 1883 et 1884, avec le concours de M. d'Arbaumont, la belle édition en trois volumes des *Mémoires d'Olivier de la Marche*. M. Henri Beaune, en acceptant cette tâche, et notre Société en la lui indiquant, avaient montré le prix qu'il convenait d'attacher aux chroniques d'un fidèle serviteur de la maison de Bourgogne. N'était-ce pas donner une marque de patriotisme bien avisé que d'attester l'intérêt permanent qu'offrent pour nous les annales de cette dynastie glorieuse dont l'étranger s'est efforcé d'accaparer à son profit l'histoire et le domaine, et dont le magnifique héritage, porté, hélas! à une maison rivale, a successivement fortifié contre la France l'action de nos plus redoutables adversaires?

Auguste Himly était membre de notre Conseil. Nous l'avons perdu le 6 octobre 1906. Il était né le 28 mars 1823 à Strasbourg; son père, pasteur de la paroisse Saint-Nicolas, professait au collège protestant. Auguste Himly commença ses études dans cet établissement; il les compléta à la Faculté des lettres de Strasbourg, puis à l'Université de Berlin, où il suivit, de 1842 à 1843, le cours du célèbre Ranke. En automne 1843, il entra au collège Rollin comme maître répétiteur; il y fut nommé bientôt

professeur suppléant d'histoire et de géographie, et devint titulaire en 1846. C'est à cette époque que je le connus; il fut pendant plusieurs années mon maître, et son enseignement a laissé sur mon esprit une ineffaçable empreinte, que d'autres ont subie comme moi : d'autres, mes condisciples ou mes épigones dans le Rollin de jadis, le Rollin de la vieille rue des Postes, juché au sommet de la montagne Sainte-Geneviève. Quelques-uns sont devenus illustres, comme Gaston Paris et Albert Sorel; tous ont vibré sous sa claire parole et gardé de lui, comme d'un initiateur, le plus reconnaissant, le plus affectueux souvenir.

Appelé si jeune à donner l'enseignement, Himly conserva toute sa vie, avec l'amour de la jeunesse, une certaine allure juvénile. Il communiquait à ses élèves, non seulement le goût de l'étude, mais la plus généreuse passion intellectuelle. L'histoire s'animait sous sa parole; on la vivait avec lui. Il avait, si j'ose m'exprimer ainsi, le sentiment des masses historiques, des grandes époques, des étranges changements de scène de l'humanité, et aussi celui des individualités puissantes, des caractères énergiques ou imaginatifs, entraîneurs de peuples, instigateurs ou interprètes de profonds mouvements nationaux. Son style, cependant, était dénué de toute vaine recherche de coloris. Il ne professait ni thèses ni systèmes. C'est par la simplicité même de son exposition qu'il faisait comprendre, aimer le spectacle attrayant et divers de l'histoire. Surtout on sentait l'intérêt qu'il y prenait; on apercevait sa bonne foi, son consciencieux travail, la sûreté de son savoir, la netteté de son jugement. Cet infatigable et curieux chercheur était armé d'une critique sévère, que servaient une mémoire merveilleuse et des habitudes d'ordre impeccable dans le classement des idées, des faits, et d'infinis détails minutieusement notés. Comme a dit de lui M. Gebhart, il portait en sa mémoire l'histoire universelle. Sans doute il groupait en artiste les résultats de son étude, mais naturellement et sans parti pris. Un léger accent de cantilène alsacienne donnait à son discours un ton de bonhomie d'où ressortait le tour original de la pensée. Bientôt quelque réflexion malicieuse

ou narquoise dévoilait le sceptique toujours en garde et rebelle aux entraînements de la phrase.

Himly ne quitta le collège Rollin que pour occuper une chaire à la Sorbonne. Il y fut nommé en novembre 1863 professeur de géographie, en remplacement de M. Guignaut. Depuis quelques années, il y faisait des cours supplémentaires ou diverses suppléances. Entre-temps, il avait suivi les leçons de l'École des chartes et obtenu, avec le premier rang de sortie, le diplôme d'archiviste-paléographe. Il avait franchi avec la même distinction l'épreuve du doctorat et les divers degrés de l'agrégation universitaire. En 1881, il devint doyen de la Faculté des lettres, et conserva ce titre, sans cesser de s'acquitter de ses fonctions actives de professeur, jusqu'au moment où l'atteignit la limite d'âge, c'est-à-dire jusqu'en novembre 1898. En 1884, il fut élu membre de l'Académie des sciences morales et politiques; il succédait à Mignet. Plus tard, il parvint à la dignité de grand-officier de la Légion d'honneur.

Il était professeur essentiellement. Voué au labeur obstiné du cabinet, il avait besoin pourtant du contact des hommes et de la sympathie d'un auditoire. Dans une notice très délicate consacrée à sa mémoire, la *Revue historique* de M. Gabriel Monod indique finement pourquoi ce grand érudit, qui aimait à répandre ses idées, a préféré la parole au livre et laissé peu d'écrits derrière lui. Un excès de conscience, un souci méticuleux de la perfection dans la vérité ont pu arrêter sa plume, peut-être aussi un certain dédain de l'effet littéraire. Il était partisan à sa façon de l'action directe. Et la pratique de l'histoire l'avait pénétré de la fragilité, du perpétuel renouvellement de toutes ces apparences humaines dont le déroulement l'enchantait. Pourtant il a publié deux ouvrages remarquables. L'un est sa thèse pour le doctorat, sur *Wala et Louis le Débonnaire*. Il aimait ces temps héroïques de la grandeur française et l'épopée carlovingienne, attristée déjà par un pressentiment du déclin. Il aimait aussi son Austrasie, ce vrai cœur de la France, bien placé, et qui bat à gauche. Les destins si disputés de cette région entre le Rhin, aux eaux tranquilles et fières sur les-

quelles a flotté le berceau de notre nationalité, et la Seine, où le premier roi chrétien a fixé sa capitale; les vicissitudes de cet autre terrain contesté, que dominent les Alpes et que le Rhône arrose, inspirèrent son grand ouvrage sur *la Formation territoriale des États de l'Europe centrale.* Son dessein était d'expliquer, en la justifiant, l'influence réciproque de la géographie sur l'histoire, et de l'histoire sur la géographie. Quelque talent qu'il y ait déployé, quelque habile et quelque prestigieux que soit l'exposé de sa conception originale de la Lotharingie permanente et de ses tronçons, que nous appellerions aujourd'hui des États tampons, quelque effort qu'il ait tenté pour atteindre à l'impartialité parfaite sous le coup des événements cruels qui avaient déchiré son cœur, détruit son foyer de famille et troublé ses plus chères affections domestiques, ou plutôt à cause de cet effort même, on ne parcourt pas ce beau livre sans un certain malaise. Il semble qu'il n'y ait pas été toujours équitable pour la France, qu'il ne lui ait pas fait sa part entière, qu'il n'ait pas impunément passé quelques mois de sa jeunesse au pied d'une chaire d'université prussienne. Quoi qu'il en soit, il ne compléta point son ouvrage et ne remplit pas le cadre primitif qu'il s'était tracé.

L'exemple de maîtres tels qu'Auguste Himly fait bien comprendre ce que peut être l'influence positive de l'enseignement historique sur la destinée d'un peuple. Le jeune homme qui l'a reçu d'un maître convaincu et persuasif entre dans la vie lesté d'un bagage qui, selon la façon dont il est composé, l'aidera ou l'entravera dans sa marche. Sa compréhension du rôle et de l'avenir de la nation à laquelle il appartient, de ses devoirs personnels envers sa patrie, en découle presque nécessairement. Nous avons vu dans un pays voisin des millions d'hommes soulevés pendant un siècle entier par une ardente prédication universitaire, dont les effets réalisés ont transformé en peu d'années la face de l'Europe. Autour du professeur d'histoire toutes les sciences avaient gravité comme des servantes dociles. C'est lui qui vraiment a vaincu à Sadova, et plus encore à Sedan, et non, comme on l'a conté, l'instituteur primaire, ce dernier

du moins à un degré infime, comme simple instrument de vulgarisation. Combien redoutable est ce pouvoir! et combien il est malaisé, pour celui qui s'en trouve investi, d'atteindre à la sereine impartialité! Les données de la science sont toujours contingentes, jamais définitives; la tentation est grande de les accommoder, quelquefois insciemment et par un obscur travail intérieur, aux besoins, aux convenances de la cause, du parti qu'on soutient, du pays dont on croit l'ambition légitime. Aussi est-ce risquer gros jeu pour un peuple que d'accepter des mains d'un voisin qui peut devenir un rival les conceptions toutes faites de l'histoire de l'un et de l'autre, les résultats, même les méthodes et les procédés de son travail, tout l'appareil, et, si vous me passez l'expression, le harnachement de sa prétendue, de sa fallacieuse impartialité scientifique. Le travail de la science est double : il est constructif, et il est dissolvant. Comme la salamandre de François Ier, il a pour devise : *nutrisco et exstinguo;* il alimente et il consume. Malheur aux peuples que les savants ont pris à tâche d'abaisser! Peut-être me trouverez-vous la main bien hardie de toucher à de si graves problèmes. A défaut d'érudition, dont il ne me sied pas de me targuer, qu'il me soit permis d'invoquer l'expérience nécessairement réaliste du diplomate, et de constater que bien rarement un négociateur, appelé à défendre l'intérêt de son pays contre un intérêt rival, n'a pas vu se dresser devant lui un rempart de principes, une théorie, une savante doctrine historique.

La contre-partie de ce qui s'est passé, de ce qui se continue en Allemagne depuis le milieu du XVIIIe siècle, nous la trouvons en France. Ici, le mépris du passé, le reniement de la tradition des ancêtres ont graduellement amené quelques-uns d'entre nous à ce point que nous entendons chaque jour contester bruyamment l'existence, le droit, et le nom même de la patrie. Mais le danger me semble être moins dans ces manifestations brutales qui blessent la conscience publique, que dans une invasion de théories captieuses édifiées aux dépens de notre histoire, et que notre crédulité est trop portée à célébrer comme des conquêtes de la science moderne.

Pour défendre l'idée de patrie, pour prouver ce qu'elle vaut, il faut nécessairement montrer d'où elle vient, remonter aux origines. Quand on a projeté d'abattre la France, de la repousser de sa frontière naturelle, de la refouler graduellement vers la mer, c'est aux origines qu'on s'en est pris d'abord. On a sapé les racines de notre existence politique, qui sont germaniques comme celles de presque tous les États modernes, même de la grande et lointaine Russie, fondée par Rurik et ses Varègues, scandinaves de provenance, c'est-à-dire germains, ou cousins de germains. On a imaginé la théorie des langues, la théorie des races, également incomplètes et trompeuses l'une et l'autre, inapplicables tout au moins à notre histoire de France.

Messieurs, je voudrais avoir le temps nécessaire, je voudrais avoir surtout les moyens d'exposition et de persuasion nécessaires pour examiner avec vous ce qu'est vraiment l'idée de la patrie, et pour arriver sur ce point capital à des conclusions pratiques. Rien n'est plus complexe, plus mélangé d'éléments divers, mais non dissociables. Si on la dissèque, elle périt. Comme l'âme et le corps de l'homme, elle forme, avec des principes distincts, un tout indissoluble. La configuration du territoire, la communauté d'un long habitat dans des frontières à peu près fixes ou indiquées par la nature, la similitude ou le rapprochement des races, unies par le sang ou par l'adoption, surtout la conformité des traditions, des institutions, des intérêts économiques, consacrée par un lien politique plus ou moins solide, plus ou moins bien défini : tels sont, à des degrés divers, les principaux éléments constitutifs de la patrie. Mais on ne peut nier qu'ils ne varient, au moins dans leurs proportions, de nation à nation, je dirai même de siècle en siècle.

Pour nous en tenir à la France, pouvons-nous dire qu'elle ait existé avant les Francs? Le langage même s'y refuse. Rien de plus disparate, rien de plus incohérent que les races primitives qui ont habité notre territoire actuel. Leurs vestiges inintelligibles piquent notre curiosité sans intéresser nos cœurs. Ils se dressent en menhirs, se superposent en dolmens, en tumulus hiératiques restés inexpli-

qués, se découvrent chaque jour au fond des lacs ou dans les vastes grottes à peine encore explorées. Nous comprenons seulement qu'à cette extrémité du continent européen, aux approches de l'Océan ou aux pieds des hautes montagnes, la poussée des envahisseurs successifs a multiplié les pénétrations et accumulé les débris. Mais notre connaissance des conditions d'existence de cette humanité primordiale est trop imparfaite encore pour que nous puissions nous en former une idée précise. En tout cas, ce n'est pas là, parmi ces tenanciers antéhistoriques de notre domaine, que nous pouvons chercher notre notion de patrie.

L'invasion celtique, relativement récente, et engagée dans une partie seulement du pays que les Romains ont appelé la Gaule, non plus que la conquête romaine elle-même, n'ont pu donner aux habitants de ce pays le sentiment d'unité et d'indépendance nationale qui est un des fondements nécessaires de l'idée de patrie. Les cadres de l'administration romaine, si large et si tolérante qu'elle fût, ne comportaient rien de semblable. Il y a donc quelque puérilité à nous décerner à nous-mêmes les surnoms de Gaulois ou de Latins, et je ne mentionnerais même pas cette dernière appellation, si elle n'était quelquefois invoquée, par des publicistes contemporains, à l'appui de combinaisons chimériques, dénuées de base réelle, et fécondes en mécomptes.

Ceux qui ont rompu le cadre romain pour s'en approprier le bénéfice, ceux qui, par conquête ou par traité, ont repris à leur compte et placé sous leur patronage l'administration impériale si bien ordonnée, l'organisation ecclésiastique si aimée de la population des Gaules, ce sont les premiers rois mérovingiens; et ainsi ils ont constitué la France.

Je ne recherche d'ailleurs pas, la question appartient à un domaine encore trop mal reconnu, quels rapports de consanguinité, quelles affinités ou quelles rivalités de race ont pu exister dans la nuit des temps entre Cimbres ou Kymris, Teutons et Celtes, qui tous sont entrés, en proportions variables, dans la composition ethnique de notre peuple, aussi bien que d'autres peuples voisins de nous.

L'Église catholique a conservé dans son style de chan-

cellerie les dénominations des anciennes provinces romaines, la Gaule et la Germanie, de même qu'elle continue à prier pour la grandeur de l'empire romain, ce qui reste parfaitement légitime en tant qu'il s'agit de l'unité de la chrétienté obéissant au pouvoir spirituel souverain de l'Apôtre de Rome, abstraction faite des questions de nationalité et de race. Il s'est produit, sous ce couvert, une certaine confusion entre le nom latin de la Germanie, c'est-à-dire du territoire de l'Allemagne actuelle, et l'ensemble des populations rattachées à une origine germanique.

Mais ce qui constitue une usurpation moins innocente qu'on ne pourrait penser, et une menace implicite contre toutes les nations échappées à la domination décrépite du vieil empire romain, que l'action vivifiante d'une dynastie germaine a formées en patries distinctes et indépendantes, c'est qu'un rameau isolé de la grande famille, lui-même d'une pureté d'origine discutable, prétende la représenter tout entière, et, par une sorte de recherche judiciaire de filiation, s'arroge des droits éventuels de succession sur les territoires d'autrui, s'ils ont été colonisés ou possédés jadis par quelque peuplade d'origine ou de langue germanique. L'abus des termes et la confusion des noms prêtent ici à des conséquences dangereuses. Les savants professeurs du nouvel empire teutonique, constitué par la Prusse conquérante, nous apparaissent parfois comme les pionniers d'entreprises bien inquiétantes pour la sécurité de ses voisins.

J'en aurai assez dit si j'ai réussi à vous faire mieux comprendre quel grand et sérieux service nos devanciers ont rendu à notre nation en 1833, quand ils se sont concertés pour fonder ensemble la Société de l'Histoire de France. Continuer leur œuvre sera le meilleur renfort de notre patriotisme, l'une de nos plus sûres garanties contre les périls, du dedans ou du dehors, qui risqueraient de compromettre notre consistance nationale. Leur premier et plus pressant souci a été d'éclairer nos origines, de recourir à la source même de l'existence de la patrie. Ils n'ont pas songé à la dater du partage de Verdun ou de l'avènement de Hugues Capet. Ils ont édité l'*Historia Francorum* de Grégoire de

Tours, cet Hérodote français, sachant bien que les légendes, même les plus enfantines d'aspect, contiennent souvent une part de réalité plus vraie que les faits matériels les mieux contrôlés. Ils ont porté leur attention sur toutes les provinces françaises, et non pas seulement sur le domaine étroit des rois de la troisième race. Ils ont glorifié par les mains de Quicherat l'œuvre rédemptrice de Jeanne d'Arc, sans imaginer que les Normands, pour avoir conquis l'Angleterre, aient cessé d'être Français, non plus que les Angevins et les Poitevins qui suivaient la bannière des Plantagenêts, ni que ceux-ci, possesseurs d'une moitié de la France, aient formé une dynastie moins française que les Capétiens eux-mêmes. Certes, ils n'eussent pas admis qu'on leur proposât un jour d'expatrier les tombeaux de Fontevrault.

Messieurs, je ne vois pas en noir, et, malgré les appréhensions de l'heure présente, j'ai toujours confiance dans le destin de la France. Nous ne nous déchirerons pas de nos propres mains, comme autrefois les Armagnacs et les Bourguignons. Nous reculerons devant une autre croisade des Albigeois, même si les Albigeois cherchent aujourd'hui leur revanche. Mais, si l'orage venait à éclater sur nos frontières, nous n'oublierons pas que quelque part, dans l'ombre des studieuses retraites, on a pu rêver de nous pousser, en cas de conflit, l'épée dans les reins, ou même la simple férule du pédagogue à la main, jusqu'au delà de la Loire, au delà même du massif central, peut-être jusqu'au col de Roncevaux. Où sera le Roland qui alors saisira son olifant pour sonner à la rescousse et rallier les Français? Conjurons cette vision cruelle. Nos luttes se poursuivent sur le pacifique terrain de la science. Mais elles n'en sont pas moins vives, pas moins redoutables dans leurs conséquences dernières. L'olifant est entre vos mains. Sonnez-le haut et fort pour l'honneur, pour la sécurité, pour l'immortel renom de la France.

Rapport de M. de Boislisle, secrétaire, sur l'état des travaux de la Société.

Messieurs et chers Confrères,

Ils sont passés les temps où, après vous avoir annoncé, en pareille Assemblée, que les cinq volumes de l'exercice écoulé étaient au complet, j'avais le plaisir de vous présenter un ou deux des volumes de l'exercice nouveau, parus et distribués entre janvier et mai. Il semble maintenant que la série des années maigres soit venue.

En 1904, lors de la réunion du 3 mai, nous étions encore en règle pour 1903; mais nous n'avions rien distribué pour l'année commencée.

Le 2 mai 1905, nous n'avions plus que deux volumes de 1904.

Le 22 mai 1906, la situation était aussi mauvaise : deux volumes seulement de l'exercice 1905; et cependant je voulus faire espérer que le retard serait regagné avant la fin de l'année courante.

Depuis cette époque, les choses n'ont fait qu'empirer : nous avons eu grand'peine à compléter l'exercice 1905, puis à mettre au jour un volume de l'exercice 1906, et, si un deuxième est terminé, vous venez tout juste de le recevoir. Ainsi, on vous en doit encore deux pour l'année passée, et, quoique l'imprimerie ait en main jusqu'à sept publications, je ne me hasarderai pas à vous indiquer, même approximativement, les dates d'achèvement et de distribution des uns ou des autres.

Déjà, à deux reprises, j'ai essayé de plaider les circonstances atténuantes et de réclamer votre indulgence pour nos éditeurs, pour notre imprimeur, pour le Conseil ou ses délégués; cette fois, une triste complication a arrêté deux de nos plus intéressantes publications. M. Jules Lair, dont vous appréciez tous l'active collaboration comme président du Comité des fonds, comme directeur de la nouvelle édition des *Mémoires du cardinal de Richelieu*, comme com-

missaire responsable des *Mémoires de Souvigny*, M. Lair est retenu loin de nous et de ses travaux, depuis trois mois, par une grave maladie. Pour l'édition du *Souvigny*, nous avons fini par le faire suppléer après quelque temps d'arrêt; mais il a paru impossible d'agir de même pour une entreprise aussi difficile et compliquée que celle des *Mémoires du Cardinal*, et nous avons cru convenable de retenir ses divers collaborateurs, ou du moins les impressions qu'ils avaient en train. Ce sera là un très regrettable retard pour ce premier volume attendu si impatiemment, que nous espérions même avoir aujourd'hui, puisque quatorze feuilles étaient déjà bonnes pour le tirage. Souhaitons que nos vœux unanimes pour le rétablissement de notre cher collègue soient exaucés, et qu'il puisse bientôt reprendre une direction dont il avait accepté si vaillamment la lourde charge.

L'année dernière, je m'étais réservé de parler des deux volumes arriérés une fois qu'ils seraient entre vos mains. Je dois donc commencer par eux l'examen sommaire de nos publications, et, en premier lieu, par le tome II et dernier de la *Chronique de Jean le Bel*[1].

Celui-ci comprend les événements principaux des années 1342-1361. Comme le tome I, il est presque exclusivement consacré à la guerre franco-anglaise. On y peut signaler d'excellentes pages sur la bataille de Crécy, le siège de Calais et l'émouvant épisode d'Eustache de Saint-Pierre, sur les débuts du règne de Jean le Bon et les troubles survenus à l'occasion de sa captivité, sur les Jacques, les Navarrais, les bandes et les compagnies qui ravagèrent la France entière. En outre, l'éditeur a donné en appendice trente-deux pièces, presque toutes tirées par M. Eugène Déprez des archives du Record Office, et, dans l'Introduction jointe au tome II, il a retracé la biographie de Jean le Bel et l'historique de son œuvre.

Tout ce travail a été mené activement et avec une parfaite conscience par M. Jules Viard. Nous le remercions en

1. *Annuaire-Bulletin* de 1904, p. 119-121, et de 1905, p. 97.

exprimant l'espoir qu'il revienne bientôt à nous pour entreprendre quelque autre publication, peut-être plus importante encore que la *Chronique de Jean le Bel.*

Il n'est pas trop tard pour revenir une fois de plus sur la *Chronique et les Annales de Gilles le Muisit*, dont l'édition a été terminée par M. Henri Lemaître au commencement de 1906[1]. Quoique Tournaisien et ayant passé plus de soixante années dans sa ville natale, en notant particulièrement les épisodes des guerres de Flandre, ce chroniqueur a recueilli aussi bien des détails, des renseignements et des documents sur les affaires ou les négociations auxquelles il se trouva mêlé. Tournai était alors une sorte de poste avancé d'où nos rois cherchaient à étendre leur influence sur ces pays du nord. Agents diplomatiques, capitaines, princes du sang s'y rendaient ou y passaient fréquemment : en bon curieux et bon archiviste, Gilles les saisissait au vol; il nous les fait connaître, et, comme chez lui le sens critique s'alliait à la plus parfaite probité historique, c'est toujours avec sécurité que nous pouvons accepter ses récits ou ses jugements.

Arrivant maintenant à l'exercice 1906, et tout d'abord aux *Mémoires de Souvigny*, quoique je vous en aie déjà entretenu plus d'une fois, permettez-moi d'insister de nouveau sur ce texte, si intéressant dans sa nouveauté, et dont notre éditeur, M. le baron de Contenson, augmente singulièrement la valeur propre par le commentaire et par les notes. Dans le tome I, que vous avez reçu en décembre dernier, Souvigny a raconté ses vingt-deux années de service sous le drapeau du régiment qui prit ensuite le nom d'Auvergne, et sa participation personnelle aux guerres contre les grands et contre les protestants, puis à l'expédition du Pas-de-Suse et à la guerre d'Italie, comme officier d'état-major auprès des maréchaux de Créquy et de Toiras, et enfin de ce cardinal de La Vallette, dont M. le vicomte de Noailles vient de reconstituer en un volume très intéressant les opérations militaires dans l'Est et en Piémont.

1. *Annuaire-Bulletin* de 1905, p. 99-100.

Après avoir terminé ce volume, M. de Contenson s'est mis sans aucun répit au suivant, et l'impression s'en fait actuellement. Le tome II nous conduira de 1639 à la paix des Pyrénées, en passant, pour les opérations militaires, du siège de Cherasco en Italie à ceux de Gravelines en Flandre et de Roses en Catalogne, puis nous faisant connaître l'existence intérieure de la cour savoyarde pendant le temps que Souvigny fut gouverneur de la citadelle de Turin, et divers épisodes de la Fronde, comme le siège de Bellegarde et la rébellion bordelaise. Diplomate aussi à l'occasion, Souvigny prit part à la négociation préliminaire du traité de Casal pendant l'année qui s'écoula entre le départ de notre du Plessis-Besançon et l'entrée en scène de Simon Arnauld de Pomponne. Après un récit détaillé du siège de Valenza-du-Pô et de la préparation du traité des Pyrénées, où Souvigny fut chargé des détails matériels de la fameuse conférence, le volume s'arrêtera sur sa nomination au gouvernement de Monaco.

Je n'indique que sommairement l'intérêt de ces *Mémoires* au seul point de vue de l'histoire générale, ou militaire, ou diplomatique; mais vous les lirez avec plaisir, avec fruit, et vous apprécierez vous-mêmes les importantes contributions qu'ils apportent pour l'histoire sociale de toutes les classes. Sous ce rapport, le commentaire courant de notre éditeur les enrichit d'explications et de développements utiles. Vous saurez témoigner votre gratitude au confrère qui nous a procuré un texte si important, et qui consacre maintenant son intelligent labeur à en faire mieux ressortir la valeur et l'utilité. Ce doit être pour M. de Contenson un réel plaisir de faire ainsi revivre, au bout de presque trois siècles, la figure du robuste, vaillant et intelligent soldat que fut Souvigny, et de nous le montrer dans toutes les étapes de sa longue carrière, sortant du rang, — ce qui était moins rare qu'on ne le croit communément, — s'élevant de degré en degré presque jusqu'au maréchalat, et enfin employant les derniers temps de sa vie à la glorification des armées françaises en un récit toujours vivant, plein de verve, d'entrain, d'humeur indépendante, de franc-juger et de saine critique.

C'est une bonne fortune pour nous, et je dirai aussi pour Souvigny, que nous ayons trouvé en M. de Contenson un éditeur que son service dans le corps d'état-major et sa profonde connaissance des anciennes institutions militaires semblaient avoir prédestiné à cette tâche.

Le second volume que vous avez reçu actuellement pour 1906 est le tome II des *Mémoires de Saint-Hilaire*, correspondant à la deuxième partie du manuscrit.

Il commence en 1680, après la conclusion de la paix de Nimègue, pour s'arrêter au traité de Ryswyk. Saint-Hilaire, dans sa première partie, s'était presque généralement restreint à l'histoire de la France; dans la deuxième, il s'occupe bien davantage de celle des pays étrangers en tant qu'elle avait eu alors quelque rapport avec l'histoire de France. C'est ainsi qu'il parle longuement du siège de Vienne par les Turcs en 1683, des affaires intérieures de la cour de Savoie, de la révolution d'Angleterre en 1688.

Dans le tome II, vous remarquerez, s'il vous plaît, que les fragments ou passages édités pour la première fois d'après le manuscrit obligeamment confié à M. Lecestre sont bien plus nombreux et considérables que dans le tome I. Les éditeurs de 1766 avaient pratiqué à travers tout le texte des coupures très fréquentes, portant bien souvent sur des pages entières : ainsi, le récit entier du siège de Vienne, celui de l'érection de la statue de Louis XIV à la place des Victoires, le journal du siège de Namur en 1692, l'institution de l'ordre de Saint-Louis en 1693, la plus grosse partie du récit de la campagne de Flandre en 1696, l'élection du prince de Conti au trône de Pologne; et ces suppressions avaient souvent fait disparaître des passages particulièrement curieux : tels le portrait du pape Innocent XI, celui du chancelier de Pontchartrain, des réflexions sur la révocation de l'édit de Nantes, sur Mme de Maintenon et son mariage avec Louis XIV. Il est donc heureux que notre éditeur ait pu restituer fidèlement le texte original et complet.

Au cours de cette période, de 1680 à 1697, Saint-Hilaire servit presque toujours en Flandre. Pour les campagnes

dont cette contrée fut le théâtre, il parle en témoin oculaire; mais son récit de celles qui s'étaient passées sur les autres frontières n'a guère moins d'ampleur ni de valeur : ne les ayant pas suivies lui-même, il s'est renseigné aux meilleures sources, soit par ses amis et correspondants, soit d'après les textes les plus autorisés, comme l'*Histoire militaire du règne de Louis XIV*, si estimée à juste titre, et dont l'auteur, le marquis de Quincy, avait été son collègue dans le corps de l'artillerie.

M. Lecestre n'a mis qu'un an à faire l'impression de ce tome II, et il mènera la suite avec tout autant de ponctualité, se rendant mieux compte que personne de la nécessité d'éviter des retards; mais il faut compter aussi que la préparation de chaque volume exige beaucoup de temps, surtout lorsqu'il faut réintégrer dans le texte des éditions primitives une quantité si considérable de parties nouvelles dont elles n'avaient pas tenu compte.

A l'impression en avril 1907, et prêts à être terminés à des dates variables, nous avons : le tome II des *Mémoires de Souvigny*, qui fera partie de l'exercice 1906; le tome X des *Lettres de Louis XI*, aussi pour 1906; le tome I des *Mémoires du cardinal de Richelieu;* le tome III et dernier des *Mémoriaux du Conseil de 1661;* la table de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*, et deux autres publications nouvelles.

Le *Souvigny,* dont je vous parlais tout à l'heure, a actuellement huit ou neuf feuilles imprimées, et je ne m'aventure pas beaucoup en prédisant que ce sera le volume le plus tôt terminé et distribué.

Le tome X des *Lettres de Louis XI* a neuf feuilles allant jusqu'à la mort du roi, et nous savons que M. Vaesen doit être en mesure de reprendre son travail quoique éloigné de Paris, ayant pu compléter le Supplément, sa datation et son annotation. Il s'agit d'une centaine de lettres à ajouter à pareil nombre que comprennent les neuf feuilles tirées[1].

1. Voir *Annuaire-Bulletin* de 1906, p. 98 et 109.

Je vous ai dit en commençant pourquoi le tome I des *Mémoires du Cardinal* était arrêté à la quinzième feuille quoique le reste du volume fût à l'imprimerie, M. le comte de Beaucaire ayant donné de pleins pouvoirs à son collaborateur M. Fr. Bruel avant de partir pour la légation de Copenhague.

Le tome III des *Mémoriaux du Conseil de 1661*, dont le Conseil a autorisé l'impression en juin, est avancé : déjà la fin du texte est tirée, et une moitié des appendices en feuilles, l'autre moitié en composition; mais il ne faut pas perdre de vue que ce volume contiendra, outre l'Errata et la Table, déjà préparée, une Introduction assez considérable[1].

Quant aux trois dernières publications, remises tout récemment à l'imprimeur, elles ne comptent chacune que quelques placards. Une d'elles nous tenait particulièrement au cœur, et nous l'appelions de tous nos vœux depuis 1898 : c'est la Table de notre *Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*. Une table de neuf volumes compacts est toujours œuvre considérable, et le regretté baron de Ruble n'avait pu qu'en projeter la préparation. Après lui, le choix d'un collaborateur spécial, choix auquel a bien voulu se prêter Mme la baronne de Ruble, n'était pas facile; au bout de longues recherches, nous avons pu obtenir le concours de M. Pierre de Vaissière, archiviste aux Archives nationales, et tout particulièrement compétent pour la fin du XVIe siècle et le commencement du XVIIe. C'est la table mise en ordre par lui qui vient d'être livrée à l'imprimeur. Notre confrère le comte Baguenault de Puchesse, après en avoir surveillé l'impression, mettra en tête une introduction sur son ami M. de Ruble[2].

Les deux autres publications qui se composent actuellement à Nogent-le-Rotrou sont : les *Mémoires des frères du Bellay* et les *Mémoires du maréchal d'Estrées*.

C'est en 1905[3] que MM. Bourrilly et Fleury Vindry proposèrent de rééditer pour nous les *Mémoires de Guillaume*

1. *Annuaire-Bulletin* de 1904, p. 121-123, et de 1906, p. 97.
2. *Annuaire-Bulletin* de 1907, procès-verbal du 5 mars, ci-dessus, p. 67.
3. *Annuaire-Bulletin* de 1905, p. 75-76, 100-101 et 151; ci-dessus, p. 53.

du Bellay et ceux de *Martin du Bellay*, d'après l'édition *princeps* de 1569, toujours suivie depuis lors, mais en s'aidant : 1° d'une édition rarissime de 1570 que possède heureusement M. Vindry; 2° d'un manuscrit incomplet de la bibliothèque de l'Arsenal; 3° de la suite manuscrite conservée à la bibliothèque du ministère des Affaires étrangères. Ces Mémoires sont bien connus, non seulement comme étant seuls à embrasser toute l'étendue du règne de François Ier, mais parce que la personnalité des deux frères, leur rôle des plus importants pendant la première moitié du XVIe siècle, et la valeur littéraire de l'un comme de l'autre, en font un document de tout premier ordre. Or, les anciens éditeurs, à l'exemple de celui de 1569, l'ont traité sans soin, souvent défiguré et rendu impraticable. Les auteurs de la proposition de 1905 s'étant voués tout spécialement à l'histoire du XVIe siècle, et M. Bourrilly plus particulièrement à la biographie des frères du Bellay, à la publication de la correspondance diplomatique du troisième frère, le cardinal Jean, et aux *Ogdoades* de Guillaume, toutes ces considérations ont convaincu le Conseil que leur proposition devait être favorablement accueillie. Nous voici déjà arrivés à la période d'exécution, et j'ai sous les yeux trois feuilles bonnes à tirer. La publication marchera de grand train. Ce sera, pensons-nous, l'affaire de trois volumes; mais, dans le cas où ce nombre serait dépassé, M. Vindry a offert très généreusement de se charger du surplus et d'en supporter lui-même les frais.

Le manuscrit des *Mémoires du maréchal d'Estrées* a été déposé par M. Bonnefon et envoyé à l'imprimerie en même temps que celui des *Mémoires de Guillaume et Martin du Bellay*.

François-Annibal d'Estrées vécut tout près de cent ans (1573-1670). Comme ambassadeur, comme lieutenant général et comme maréchal de France, j'ajouterai comme frère de la charmante Gabrielle, il joua un rôle important sous Henri IV et sous Louis XIII, et c'est pour cette raison que Richelieu, avant d'entreprendre ses propres Mémoires, lui demanda de mettre par écrit ce qu'il avait

fait, vu ou entendu durant la régence si agitée de Marie de Médicis. Telle est l'origine, très importante pour nous et pour notre entreprise actuelle, des Mémoires dont la première édition parut en 1666 chez Barbin, et a été reproduite depuis dans nos grandes collections; mais le maréchal fut aussi très puissant et très agissant sous la régence suivante, jusqu'à la fin de la minorité de Louis XIV, et, de cette époque, il rédigea encore des Mémoires, qui sont restés inédits jusqu'ici, quoique feu Adolphe Chéruel en ait signalé l'existence et l'importance il y a plus d'un demi-siècle : Chéruel s'en est servi pour ses volumes sur la Minorité, notre confrère le marquis de Ségur pour la *Jeunesse du maréchal de Luxembourg*, notre collaborateur M. Courteault pour l'annotation du *Journal de J. Vallier*. De plus, la Bibliothèque possède la correspondance du maréchal pour la même période de 1643 à 1650[1].

C'est cette partie inédite de l'œuvre historique du cardinal que M. Paul Bonnefon, de la bibliothèque de l'Arsenal, nous avait proposé de mettre au jour, il y a quatre ou cinq ans[2]; mais, dans l'intervalle, nous avons pensé que la publication serait bien plus utile et intéressante si elle comprenait une réimpression commentée de la régence de Marie de Médicis, et que même nos éditeurs des *Mémoires de Richelieu* auraient grand avantage à posséder une bonne édition du texte écrit à l'instigation du cardinal. Cet amendement ayant été accepté par M. Bonnefon, nous avons reçu très rapidement la copie de la première partie, et aujourd'hui l'impression est commencée. J'aurai l'occasion d'en parler plus amplement l'année prochaine.

Vous avez pu voir, Messieurs, dans les derniers procès-verbaux de l'année 1906[3], que le Conseil s'était préoccupé d'assurer la reprise des *Chroniques de Jean Froissart*, M. Lefèvre-Pontalis ayant été obligé d'y renoncer pour lui-même, à son grand regret et au nôtre, et que le Comité

1. Manuscrits indiqués dans le rapport du 4 mai 1897, p. 110.
2. *Annuaire-Bulletin* de 1903, p. 139.
3. *Annuaire-Bulletin* de 1906, p. 115, 129, 140-141.

de publication avait obtenu que M. Henri Moranvillé, notre éditeur de la *Chronographia regum Francorum,* voulût bien accepter cette succession vacante. Vous savez tous que notre collègue s'est consacré exclusivement à l'histoire de la fin du xive et du commencement du xve siècle; et, si j'ajoute que nous avons pu lui adjoindre comme commissaire responsable M. Gaston Raynaud, qui continua l'œuvre de Siméon Luce pour les tomes IX, X et XI, vous augurerez au mieux de cette combinaison et souhaiterez d'en voir au plus tôt les effets.

Comme propositions nouvelles, les procès-verbaux vous en ont annoncé trois : 1° les Journaux militaires du duc de Croÿ (règne de Louis XV), dont veulent bien se charger notre confrère le vicomte de Grouchy et M. Léon Dorez, bibliothécaire au Cabinet des manuscrits[1]; 2° le *Journal du conseiller Hautin* sur les règnes de Henri IV et de Louis XIII, dont M. Aude, bibliothécaire d'Aix, a fait entendre à un de nos collègues qu'il accepterait volontiers d'entreprendre la publication[2]; enfin, la Correspondance du maréchal de Vivonne sur le siège de Candie, que M. le vicomte de Polignac s'estimerait heureux de mettre à notre disposition[3] : ce serait une belle entreprise à confier aux soins d'un éditeur familiarisé avec cette période du règne de Louis XIV. La préparation de la première de ces trois publications est déjà assez avancée pour le tome I, qui comprendra les campagnes que M. de Croÿ fit de 1741 à 1743 en Bavière, dans le Palatinat et en Bohême, avec des détails d'un intérêt tout spécial sur le rôle du maréchal de Broglie et sur les motifs injustifiés de son rappel. Ce volume pourrait nous être livré à la fin de l'année en cours.

Dans la seconde partie de l'*Annuaire-Bulletin* de 1906, M. Courteault a inséré un mémoire sur le manuscrit original de l'*Histoire de Gaston IV de Foix* qu'il avait publiée

1. *Annuaire-Bulletin* de 1906, p. 109-110.
2. *Ibid.*, p. 114.
3. *Ibid.*, p. 53 et 68.

pour nous, de 1893 à 1896, d'après une copie incomplète provenant des collections de Baluze. Un inventaire que le Département des manuscrits a fait paraître en 1905 a révélé à notre collaborateur que le manuscrit original fut offert en 1770 au ministre Bertin, que celui-ci le donna à examiner à l'académicien Bréquigny, et que le rapport fait par ce dernier contient non seulement son jugement sur le manuscrit, mais aussi une analyse minutieuse, avec extraits, de chacun des chapitres de Guillaume Leseur, y compris ceux qui font défaut dans la copie passée d'Oihénart et d'André du Chesne à Baluze. M. Courteault s'est empressé de nous offrir le texte du Mémoire de Bréquigny, comme supplément aux deux volumes publiés pour nous.

De même M. de Mandrot a bien voulu nous donner, comme nouveau complément au recueil des *Lettres missives de Charles VIII*, deux lettres du cardinal Balue, une instruction diplomatique pour le maître des requêtes Raimond de Saint-Clar, envoyé en mission à Rome en 1492, après la mort de Balue, et seize lettres du roi au même personnage relatives à l'accomplissement de sa mission. Ces très intéressants documents sont actuellement conservés au château de Marzac, en Sarladais, et c'est à M. le comte Alphonse de Fleurieu que nous en devons la libérale communication.

Dans le même *Annuaire-Bulletin* a été aussi produit, par M. Noël Valois, un *Nouveau témoignage sur Jeanne d'Arc*. Inconnu jusqu'ici, et venant s'ajouter au monument impérissable que jadis Jules Quicherat éleva sous les auspices de notre Société, ce texte ne prend-il pas un caractère d'émouvante actualité au lendemain des tristes incidents qui viennent de se passer?

C'est dans un manuscrit de Vienne en Autriche, à la suite du texte de l'apologie de l'entreprise d'Orléans par Gerson, que notre éminent confrère a rencontré, par un très heureux coup de fortune, une réfutation de Gerson par un clerc parisien. Canoniste ou juriste tout ardent de sympathie pour la cause anglaise, pour l'antipatriotisme, ce clerc, aux allures pédantesques, écrivait vers septembre 1429, deux ou trois mois

après le sacre de Reims, et se targuait de parler au nom de son université. Il accuse l'héroïque libératrice d'avoir enfreint les lois de l'Église, et ses griefs sont de ceux qui devaient triompher deux ans plus tard devant les juges de Rouen : port d'habits masculins, influence antipacifique, inobservation des fêtes, prédictions mensongères, idolâtrie, sortilèges.

Mais il est un point du factum que M. Valois a tenu à mettre surtout en lumière, comme le plus ancien témoignage de la reconnaissance et de la vénération publiques. En beaucoup de contrées, disait l'accusateur de 1429, « on a élevé et l'on vénère des portraits et des statues de la Pucelle, comme si elle était déjà béatifiée. » Des enfants, *innocentes*, viennent lui présenter à genoux des cierges allumés, *per modum oblationis*, et Jeanne accepte cette offrande. N'était-ce pas là un véritable crime d'idolâtrie, qualifié le plus grave de tous par les décrétistes ? « Aveu précieux à retenir, dit M. Valois, sortant de la bouche d'un ennemi! Jamais le culte populaire rendu, de son vivant, à la Libératrice, n'avait été affirmé avec cette précision; jamais surtout il ne l'avait été à cette date. »

Et maintenant, Messieurs, je vous inviterais volontiers à revoir dans le tome V de notre Quicherat les textes de l'institution de la fête anniversaire du 8 mai et de la procession traditionnelle. Relisez en même temps la proclamation que, le 22 mai 1429, la « Pucelle ci envoyée de par le Roi du ciel » avait adressée aux envahisseurs anglais.

Contre mon habitude, je ne vous ai point entretenus des publications à venir, prochainement peut-être, telles que les *Mémoires du maréchal de Turenne*, dont M. Marichal prépare le texte; mais, si je n'ai pas cru devoir abuser de votre patience, c'était avec l'assurance que vous trouveriez une ample compensation dans les lectures que vous entendriez avant et après ce rapport.

Rapport de MM. les Censeurs sur l'état des finances de la Société au 31 décembre 1906.

Messieurs,

A la date du 31 décembre 1906, les comptes et pièces comptables jointes que nous ont transmis le Comité des fonds et le trésorier de la Société font apparaître la situation financière comme suit :

Recettes.

L'encaisse au 1er janvier 1906 était de			18,361 fr.	80 c.
Sommes encaissées pendant l'exercice 1907			18,553	73
Dont voici le détail :				
425 cotisations de l'année courante	12,750 fr.	»»		
19 cotisations arriérées .	570	»»		
Souscriptions officielles .	1,470	»»		
Vente de volumes . .	1,212	»»		
Rentes sur l'État . . .	1,105	»»		
Intérêts divers . . .	1,446	73		
Total			36,915 fr.	53 c.
Les prévisions étaient de			36,661	80
Différence en plus . . .			253 fr.	73 c.

Neuf membres nouveaux ont été accueillis dans la Société pendant l'année; c'est là un recrutement bien faible, si l'on constate que, d'autre part, la Société a perdu, par décès ou démission, 19 membres. Il y a également diminution sur le nombre des volumes vendus : 1,212 fr. ont été encaissés de ce chef en 1906 au lieu de 1,637 fr. 50 l'année précédente. Le nombre des volumes restant en magasin est de 15,936, en augmentation de 491 sur le précédent exercice (15,445).

Dépenses.

Les dépenses afférentes à l'exercice 1906 sont ainsi réparties :

Impression de cinq volumes	10,824 fr.	»» c.
Rapports sur les *Mémoires de Richelieu* (fascicule et gravures).	1,370	»»
Honoraires d'éditeurs	3,750	»»
Frais de librairie	687	35
— de magasinage à l'Entrepôt . .	152	35
— de recouvrement et remises . .	286	35
— de distribution des volumes . .	780	25
— de gestion	700	»»
Indemnités aux secrétaire, trésorier et rédacteur de l'*Annuaire-Bulletin* . .	925	»»
Indemnités aux collaborateurs des *Mémoires de Richelieu*	1,023	»»
Impressions diverses	58	»»
Dépenses diverses	300	70
Total	20,878 fr.	35 c.
Les prévisions étaient de.	31,120 fr.	»» c.
Différence en moins. . .	10,241	65
Et, en tenant compte de l'excédent de recettes fixé à	253	73
nous obtenons un total supérieur aux prévisions de	10,495 fr.	38 c.

Les différences en moins sont les suivantes :

Impression de volumes	5,676 fr.	»» c.
Honoraires d'éditeurs.	700	»»
Frais de librairie, recouvrement, distribution	687	35
Impressions diverses	22	»»
A reporter. . . .	7,085 fr.	35 c.

Report. . . .	7,085 fr.	35 c.
Impression des *Mémoires de Richelieu*	2,630	»»
Indemnités aux collaborateurs . . .	477	»»
Dépenses diverses.	49	30
En y ajoutant l'excédent de recettes .	253	73
on arrive au total égal	10,495 fr.	38 c.

Nous noterons, comme l'an passé, la grosse différence qui provient du retard apporté à l'exécution et à la distribution des volumes afférents à l'exercice 1906. Il reste en effet trois volumes à payer pour cet exercice. Aussi le projet de budget pour 1907, qui s'établit par 34,007 fr. 18 de recettes et 30,555 fr. de dépenses, prévoit-il au chapitre des dépenses l'impression et les honoraires de sept volumes, indépendamment du premier volume des *Mémoires de Richelieu*.

La situation financière de la Société s'établit donc ainsi pour l'exercice 1906 :

Recettes réalisées.	36,915 fr.	53 c.
Dépenses effectuées	20,878	35
Restait en caisse au 31 décembre 1906.	16,037 fr.	18 c.

Certifié exact et conforme aux écritures de M. le trésorier de la Société.

Paris, le 9 avril 1907.

Les Censeurs :

Henri Stein. De Barral-Montferrat.

LECTURE DE M. LE COMTE DURRIEU

SUR

LA LÉGENDE
ET L'HISTOIRE DE JEAN FOUCQUET.

Un juste mouvement d'opinion exige de plus en plus que, dans les fastes d'une nation, on réserve une place au mouvement des arts. La Société de l'Histoire de France se préoccupe d'embrasser tous les faits qui peuvent servir à la gloire de notre chère patrie; à ce titre elle doit songer non seulement aux princes, aux généraux, aux hommes d'État, aux diplomates, mais aussi à ces gens d'origine plus modeste, de vie plus silencieuse, qui, par leur talent, ont contribué à accroître devant la postérité l'honneur de leur pays. J'estime donc que je reste fidèle au programme de la Société en venant vous entretenir d'un artiste du xve siècle dont le nom, après être resté longtemps obscur, commence à entrer dans la gloire : le grand peintre français Jean Foucquet.

D'ailleurs, Jean Foucquet a des droits particuliers à notre attention. Parmi les manuscrits dont on lui attribue avec le plus de vraisemblance les miniatures, figure un exemplaire des *Grandes Chroniques de France*. Jean Foucquet a donc employé son pinceau à illustrer cette même histoire de France dont notre Société porte le nom. En outre, il nous a laissé, entre autres créations, deux pages capitales, aux multiples personnages, qui sont de véritables évocations historiques, aussi suggestives qu'une description de chronique ou qu'un procès-verbal d'archives, et qui montrent à nos yeux, avec une complète exactitude des moindres détails et une prodigieuse intensité d'expression dans le rendu des physionomies, l'une le roi Charles VII présidant en grande pompe un lit de justice, l'autre le roi Louis XI tenant un chapitre de l'ordre de Saint-Michel.

*
* *

Nul n'est prophète dans son pays, dit le texte évangélique. Cet adage s'est réalisé en grande partie pour Jean Foucquet[1]. De son vivant, ce maître dut jouir d'une grande réputation; car le roi Louis XI fit de lui son peintre en titre, et des travaux lui furent demandés par la duchesse d'Orléans Marie de Clèves et par un prince qui fut un des plus passionnés bibliophiles de son temps, l'infortuné Jacques d'Armagnac, duc de Nemours. Mais, tant qu'il vécut, pas un Français n'enregistra son nom, je ne dis pas seulement dans une Chronique ou dans des Mémoires, mais dans un écrit quelconque. Il faut avouer à notre honte que les Italiens contemporains de Foucquet se montrèrent plus clairvoyants.

Au début de sa carrière, Jean Foucquet avait été en Italie et y avait peint à Rome, entre 1443 et 1447, un portrait du pape Eugène IV. C'était le sculpteur et architecte florentin Antonio Averulino, dit Filarete, qui lui avait procuré cette commande. Ce portrait fit sensation par le caractère de ressemblance et de vie que l'artiste avait su lui donner. Les Italiens n'ont pas manqué de célébrer l'œuvre et son auteur, tandis que les Français restaient dans l'indifférence. Filarete lui-même, dans un traité d'architecture rédigé entre 1460 et 1464, parle de Foucquet dans les termes les plus élogieux, en le rapprochant de Van Eyck et de Roger Van der Weyden. En 1477, un autre Florentin, Francesco Florio, qui résidait à Tours, signale, dans une lettre adressée à un de ses amis de Rome, les belles choses que l'on pouvait voir à Tours. A cette occasion, il témoigne la plus vive admiration pour des peintures de Foucquet qui se trouvaient dans une église de la ville : « Ce Foucquet dont je parle, écrit-il, plus habile de beaucoup pour la peinture, a surpassé non seulement les

1. Je me permets de renvoyer le lecteur qui désirerait avoir des renseignements détaillés sur Jean Foucquet et sur la bibliographie des écrits, anciens ou récents, dans lesquels il est question de ce maître, à mon ouvrage intitulé : *les Antiquités judaïques et le peintre Jean Foucquet.* Paris, Plon, Nourrit et Cie, 1907, in-fol., 129 p. de texte, avec 27 pl. de reproductions.

peintres de son temps, mais tous les anciens. Que l'antiquité vante Polygnote, que d'autres exaltent Apelles! pour moi je serais heureux si je pouvais trouver des mots pour célébrer dignement les productions admirables du peintre de Tours... N'en doute pas, ce Foucquet est capable de créer par son pinceau des visages vivants et d'imiter presque Prométhée lui-même! »

En face de ces preuves d'admiration émanées d'étrangers, nous n'avons malheureusement à placer aucun témoignage français contemporain. Cependant un fait exceptionnel est à signaler. Jean Foucquet avait peint pour Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, une série de magnifiques miniatures dont un exemplaire des *Antiquités judaïques* de Josèphe. Cet exemplaire, après l'exécution de Jacques d'Armagnac, décapité en 1477, devint la propriété du gendre de Louis XI, Pierre de Bourbon, sire de Beaujeu.

Or, le secrétaire de ce Pierre de Bourbon, François Robertet, a mis sur le *Josèphe* en question une note où il a constaté que certaines des miniatures du volume étaient « de la main du bon paintre et enlumineur du roi Loys XIe, Jehan Foucquet, natif de Tours ». L'expression de « bon paintre » semble relativement froide à côté des éloges enflammés de Francesco Florio. Néanmoins, le fait même que ces quelques lignes ont été tracées est extrêmement significatif. En effet, dans les habitudes du temps, c'était une chose anormale, et dont on ne connaît même aucun autre exemple français pour le xve siècle, qu'un personnage autre que l'artiste en personne prît soin d'inscrire sur un manuscrit le nom de l'enlumineur qui y avait travaillé. Pour que Robertet ait cru devoir déroger sur ce point aux usages, il fallait que le nom de Jean Foucquet fût un très grand nom, et que lui-même Robertet, éprouvât une vive admiration pour ce maître.

Cette admiration finit par se glisser dans des textes littéraires écrits en français; mais ce fut seulement après la mort de Foucquet, qui n'a pas vécu au delà de 1481.

Tout à fait au commencement du xvie siècle, Jean Le Maire de Belges, historiographe et poète ampoulé qui vivait dans la maison de Marguerite d'Autriche, gouvernante des

Pays-Bas, parle de la manière la plus élogieuse de Jean Foucquet dans deux de ses ouvrages, le mettant en parallèle avec des artistes comme Van Eyck, Roger Van der Weyden, Hugo Van des Goës, Memling, Léonard de Vinci, Gentile Bellini et le Pérugin.

En 1521, un autre écrivain qui s'est occupé de choses d'art, Jean Pèlerin dit *le Viateur*, dans la troisième édition de son Traité de perspective, cite Foucquet parmi les peintres « décorans France, Almaigne et Italie », et nomme avec lui, entre autres maîtres, Mantegna, le Pérugin, Léonard de Vinci, Hugo Van des Goës, Lucas de Leyde, Raphaël et Michel-Ange.

En 1556, un avocat tourangeau, Jean Brèche, vante encore Jean Foucquet. Puis, le silence se fait, et le nom du peintre de Louis XI est complètement oublié. Tout au plus, en 1739, est-il prononcé, sur la foi de la note du *Josèphe* dont nous avons parlé, dans un *Mémoire historique sur la bibliothèque du Roy* rédigé d'après les notes de Boivin le cadet.

Il faut arriver au XIXe siècle pour voir la réputation de Foucquet ressusciter en quelque sorte de l'ombre qui l'avait ensevelie pendant près de trois siècles. En 1818, un historien de la Touraine, Chalmel, parle de Jean Foucquet et de son portrait du pape Eugène IV, en s'appuyant sur ce qu'en avait dit Francesco Florio en 1477.

C'est ensuite un chef d'escadron d'état-major, un de ces officiers amis des arts et de l'histoire dont la race n'est heureusement pas éteinte, le baron de Crespy-le-Prince, qui s'éprend des miniatures de Foucquet peintes dans le *Josèphe* et de leur auteur. Il rêve de reproduire ces miniatures et, en attendant, il fait du peintre le héros d'une nouvelle de style romantique, intitulée *la Fille de Jean Foucquet*, qu'il publie en 1834 dans un recueil périodique à l'usage des gens du monde. Cette nouvelle, dans laquelle on sent l'influence du *Quentin Durward* de Walter Scott, est à la fois très romanesque et très enfantine dans ses données. Elle contient des anachronismes tout à fait amusants : à un moment donné, deux des personnages de la cour de Louis XI se mettent à

parler des poèmes d'Ossian! Néanmoins, il y a des traits qui sont fondés sur des faits réels. J'y ai même trouvé une indication qui m'a beaucoup étonné. Louis XI, qui cause dans la plus grande intimité avec Jean Foucquet, se préoccupe de le bien loger et dit textuellement : « Je veux que tu sois le mieux possible. Je donnerai moi-même un coup d'œil à ton appartement. Il sera commode, spacieux. Tu pourras y recevoir à coucher ton ami Robertet et sa famille. » En écrivant cette dernière phrase, le baron de Crespy-le-Prince admettait l'existence de relations entre Foucquet et la famille Robertet; or, l'hypothèse de ces relations, je croyais de bonne foi avoir été le premier à l'émettre dans un travail paru en 1890.

Comment le chef d'escadron d'état-major était-il ainsi documenté sur certains points? Nous le savons par l'aveu même de celui qui lui avait fourni des indications, et qui n'est autre que le comte Auguste de Bastard, le grand connaisseur de manuscrits à miniatures, célèbre pour avoir entrepris la publication colossale des *Peintures et ornements des manuscrits*.

C'est à ce comte Auguste de Bastard que revient l'honneur d'avoir véritablement remis en pleine lumière la supériorité du talent de Jean Foucquet. En 1838, il a adressé à Paulin Paris, à propos des miniatures exécutées par Foucquet dans le *Josèphe,* une lettre des plus remarquables, où il a apprécié la valeur du maître de Tours avec une clairvoyance et une sûreté de jugement qu'il a fallu soixante ans pour faire définitivement triompher.

Après le comte de Bastard, toute une pléiade d'érudits sont venus tour à tour défendre et établir sur des bases de plus en plus solides la renommée de Foucquet. Parmi eux, je citerai Paulin Paris, l'érudit allemand Waagen, le marquis Léon de Laborde et, pour la période tout à fait récente, MM. Gruyer, Lafenestre, Paul Leprieur et le regretté Henri Bouchot.

Du jour où Foucquet eut reconquis une notoriété peu à peu grandissante, on se préoccupa naturellement de tâcher de raconter sa vie. Les archives furent interrogées, les textes

compulsés. Malheureusement, la moisson fut assez maigre; car voici les seuls points certains qui furent dégagés.

Jean Foucquet était natif de Tours. Entre 1443 et le commencement de 1447, il alla à Rome faire le portrait du pape Eugène IV. On sait par un renseignement contemporain qu'au moment où il peignit ce portrait il était encore dans sa jeunesse; de cette indication, par un raisonnement sur les dates, on a tiré l'hypothèse que le maître avait dû naître vers 1420. En 1461, Jean Foucquet était revenu en France. Au moment de la mort du roi Charles VII, qui décéda le 22 juillet de cette année, il devait se trouver à Paris. En tout cas, c'est à Paris qu'on l'envoya chercher pour travailler à l'effigie du roi défunt qui, d'après la tradition de la cour de France, devait figurer dans les obsèques solennelles du souverain. Un peu plus tard, mais toujours durant cette même année 1461, nous voyons Foucquet à Tours, s'y occupant, pour la ville, de préparer des représentations théâtrales, « Farces et Mystères par personnages », qu'on méditait pour donner plus d'éclat à l'entrée dans la capitale de la Touraine du successeur de Charles VII, le roi Louis XI; mais l'artiste en fut pour ses frais d'imagination, car Louis XI, consulté, ne voulut pas de ces « feintes et mystères ». En 1469, Louis XI institua l'ordre de Saint-Michel : Jean Foucquet, à cette occasion, fut appelé à exécuter des ouvrages de peinture, circonstance qui dut forcément le mettre en rapport avec le greffier de l'Ordre, Jean Robertet. En 1472, ce fut la duchesse d'Orléans qui confia à Foucquet le soin de peindre un livre d'heures. En 1474, le roi Louis XI, qui songeait à élever de son vivant le tombeau qui devait un jour recouvrir sa dépouille mortelle, chargea Foucquet de peindre sur parchemin un modèle pour ce tombeau. En 1475, Jean Foucquet est qualifié de peintre en titre du roi. A une époque indéterminée, qui ne peut toutefois pas être postérieure au milieu de 1476, Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, lui commanda les miniatures du *Josèphe*. En 1476 et 1477, nous avons des témoignages qui nous montrent Foucquet toujours en vie. Mais, le 8 novembre 1481, il était mort, laissant une veuve et au moins deux fils,

nommés Louis et François, qui exercèrent à leur tour le métier de peintre.

Après avoir glané péniblement les quelques renseignements que je viens de résumer, on s'est préoccupé de rechercher les œuvres de Jean Foucquet. Or, il n'y en a qu'une dont l'attribution au peintre de Louis XI soit formellement faite par un document émanant d'un contemporain : ce sont les miniatures peintes dans le manuscrit du *Josèphe*. Il existait bien jadis le fameux portrait du pape Eugène IV, qui était à Rome dans l'église de la Minerve, et les peintures de Tours, que Francesco Florio admirait tant. Ces œuvres ont malheureusement disparu depuis longtemps.

Cette pénurie de renseignements, et surtout cette œuvre unique, répondaient imparfaitement au désir de curiosité si légitime qui nous anime lorsque nous sommes en face d'un grand maître de l'art : on a donc cherché à aller plus loin. On s'est efforcé de trouver d'autres œuvres qui, par leur caractère, pourraient être rapprochées des miniatures types du *Josèphe* et être attribuées au même pinceau. Une fois ces œuvres trouvées, on a voulu tirer des diverses particularités qu'elles révélaient des inductions sur la personne de leur auteur. Il s'est formé ainsi pour Jean Foucquet, à côté de l'histoire vraie que nous avons résumée, une seconde histoire tout à fait hypothétique. Ces additions à la biographie du maître, déduites par voie de travail d'imagination, paraissent correspondre, pour certains côtés, à des réalités effectives. Sur d'autres points au contraire, elles ne se trouvent être qu'une pure légende, légende acceptée jusqu'ici sans contrôle, patronnée et défendue par les autorités les plus hautes, qui laissera sans doute bien longtemps encore des traces, tant l'erreur, une fois propagée, est difficile à déraciner, mais à laquelle j'oserai cependant m'attaquer.

Parmi les œuvres dont on a proposé, quoiqu'il n'y eût à cet égard aucune preuve directe, de restituer la paternité à Jean Foucquet, la plus célèbre consiste dans les fragments provenant d'un livre d'heures fait pour Étienne Chevalier. On sait que ces fragments comprennent, avec quatre feuillets dispersés de côté et d'autre, la merveilleuse série des quarante

miniatures que M. le duc d'Aumale a acquises à Francfort de la famille Brentano, pour les placer au Musée Condé, et qu'on appelle communément « les Quarante Foucquet de Chantilly ».

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, et pendant le premier tiers du XIXe, on n'attachait aucun nom d'artiste en particulier à ces chefs-d'œuvre. En 1836, le comte Athanase Raczinski essaya de percer l'anonymat qui enveloppait le peintre des *Heures d'Étienne Chevalier*. Il s'attacha à une inscription tracée sur un vêtement et proclama que cet auteur portait le nom invraisemblable de VIWOAR HSKATUS, s'étonnant même qu'un talent si éminent ait pu rester ignoré. En 1837, Waagen, par comparaison avec les miniatures du *Josèphe*, celles-ci formellement authentiquées, rendit les *Heures d'Étienne Chevalier* à Jean Foucquet, opinion qui a dès lors régné sans partage, et que j'estime d'ailleurs absolument justifiée.

Waagen, toujours par comparaison avec le *Josèphe*, proposa de reconnaître également la main de Jean Foucquet dans certaines miniatures d'un splendide manuscrit du traité des *Cas des nobles hommes malheureux*, traduit en français d'après Boccace, qui est à la Bibliothèque royale de Munich. Se montrant plus audacieux encore, il quitta le domaine des manuscrits à miniatures pour aborder celui des tableaux proprement dits, et il émit l'opinion qu'il y avait lieu de porter aussi à l'actif de Jean Foucquet un volet de diptyque représentant en grandeur naturelle Étienne Chevalier avec son saint patron, qui est aujourd'hui au Musée de Berlin, et deux portraits, également de grandeur naturelle et sur panneaux, l'un du roi Charles VII, l'autre du chancelier Guillaume Jouvenel des Ursins, qui appartiennent au Louvre. On reconnut ensuite que le volet contenant l'effigie d'Étienne Chevalier faisait partie d'un ensemble, jadis dans l'église Notre-Dame de Melun, dont l'autre moitié représentait une Vierge ; et on retrouva, ou on crut retrouver cette Vierge dans un panneau passé au Musée d'Anvers.

D'autres œuvres encore ont été attribuées à Jean Fouc-

quet; mais il me suffira ici de m'en tenir à celles que je viens d'énumérer.

Le panneau, aujourd'hui au Musée de Berlin, que Waagen restituait à Jean Foucquet, représente Étienne Chevalier et provient indiscutablement d'un diptyque placé à Melun aux frais de ce personnage et près de sa sépulture. Déjà on avait, dans le *Livre d'heures* dont les principaux fragments sont à Chantilly, un superbe volume fait pour ce même Étienne Chevalier, qui fut en son temps un important fonctionnaire et homme d'État, ayant parcouru une brillante carrière dans l'administration des finances, très en faveur à la cour sous les rois Charles VII et Louis XI, et de plus lié d'amitié avec la célèbre Agnès Sorel, qui fit de lui un de ses exécuteurs testamentaires lorsqu'elle mourut en 1450. Que Foucquet eût peint pour Étienne Chevalier d'une part un livre d'heures, d'autre part un volet de diptyque, la chose n'était pas encore très significative; mais voici qu'un beau jour, en 1855, deux érudits français, le comte, plus tard marquis Léon de Laborde et Vallet de Viriville imaginèrent que le *Boccace de Munich* avait, lui aussi, été exécuté pour le même Étienne Chevalier. Se croyant ainsi en présence de toute une série d'œuvres créées par le maître de Tours pour un unique destinataire, eux-mêmes et ceux qui adoptèrent ensuite leur opinion en conclurent que ce destinataire, c'est-à-dire Étienne Chevalier, avait dû être pour Foucquet un véritable Mécène, qu'il s'était « efforcé de contribuer de toutes ses forces à l'avancement de la fortune et de la renommée de l'artiste », et que celui-ci, de son côté, était devenu, a-t-on proclamé et répété, le maître de prédilection du financier. Du coup, Étienne Chevalier est passé au rang de protecteur des arts. Tels auteurs ont affirmé qu'il avait possédé une admirable bibliothèque, — je cite textuellement, — se composant des meilleurs auteurs en traductions françaises écrites par les plus habiles calligraphes, ornées par les premiers peintres sous la direction de Jean Foucquet, qui peignit lui-même les miniatures d'un *Boccace.* Un autre écrivain, Guigard, dans le *Nouvel armorial du bibliophile*, déclara que « tous les manuscrits exé-

cutés pour Étienne Chevalier portaient sur les plats, ou dans l'intérieur, ou dans le courant du travail, ses armes peintes bien certainement de la main de Foucquet ». Peu à peu Étienne Chevalier se glissa en quelque sorte dans la biographie de Jean Foucquet. Il y prit une place de plus en plus envahissante, et bientôt personne, même parmi les critiques les plus en vue, n'osa écrire sur Jean Foucquet sans faire en même temps l'histoire d'Étienne Chevalier.

Il se mêla même à l'aventure un certain côté romanesque qui assura son succès. Étienne Chevalier avait été l'ami, des méchantes langues disaient même un peu plus que l'ami d'Agnès Sorel. Une tradition, qui paraît remonter jusqu'au XVIe siècle, veut que la Vierge d'Anvers soit le portrait d'Agnès Sorel. On prétendit que ç'avait été Jean Foucquet qui avait imaginé de prendre Agnès pour modèle de la Vierge, de manière à confondre dans l'esprit d'Étienne Chevalier, quand il viendrait prier devant le tableau pour sa bienfaitrice, « le but de sa prière et son objet ».

On ajouta même que, jusque dans ses miniatures, Jean Foucquet resta hanté par le type de la beauté d'Agnès Sorel.

Tel est l'état de la question : Jean Foucquet est avant tout le peintre d'Étienne Chevalier, et, si l'on recherche l'origine de cette assertion, on constate qu'elle s'appuie surtout sur cette croyance que les miniatures du *Boccace de Munich* ont été peintes pour Étienne Chevalier.

Cependant, en 1892, j'ai commencé à émettre des doutes. J'ai signalé dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* ce fait, inaperçu jusqu'alors, que sur le *Boccace de Munich* il y avait le chiffre du premier propriétaire, et que ce chiffre était composé des lettres L. G., ce qui ne peut convenir en aucune façon à Étienne Chevalier. J'ai pu constater ensuite aisément que les prétendus arguments invoqués pour soutenir que le *Boccace de Munich* venait d'Étienne Chevalier s'évanouissaient complètement quand on les soumettait à une critique un peu rigoureuse.

Voici, en effet, ce qui s'est passé :

A la fin du manuscrit de Munich se lit une souscription autographe du copiste Pierre Faure ou Favre, curé d'Au-

bervilliers près Paris, qui explique qu'il a terminé son travail de copie à Aubervilliers, le 24 novembre 1458, « pour et au prouffit de honnourable homme et saige maistre... ». A la suite du mot « maistre » devait venir, suivant l'habitude constante de l'époque, le prénom, le nom de famille et l'indication des titres ou emplois du destinataire. Malheureusement, toute cette fin de la souscription, remplissant deux lignes et demie, a été grattée. Mais, à défaut du nom ainsi supprimé, il reste dans le volume un autre souvenir personnel du destinataire, c'est sa *devise;* celle-ci apparaît dans les miniatures, neuf fois répétée, et sous cette forme :

SUR LY N'A REGARD.

D'un autre côté, Denys Godefroy, dans son *Histoire de Charles VII*, parue en 1661, parle longuement d'Étienne Chevalier, et, après avoir rappelé que ce haut fonctionnaire des finances fut l'ami et l'exécuteur testamentaire d'Agnès Sorel, il donne, à la page 886 de son ouvrage, l'indication suivante :

« Dans une grande maison sise à Paris, rue de la Verrerie, appartenant autrefois à la famille des Chevaliers et à présent à messieurs de Sallo, conseillers au Parlement, alliez de cette famille, autour du ceintre de la porte d'une petite cour qui mène au jardin, se voit une forme d'anagramme d'icelle Agnès de Surel (autrefois ainsi nommée au lieu de Sorel), maistresse de Charles VII, qui se lit en grandes lettres antiques, gravées sur la pierre, avec des feuilles d'or entrelassées, en cette sorte :

RIEN SVR L N'A REGAR.

« Laquelle Agnès de Surel prenoit pour armes un sureau d'or, qui avoit rapport à son nom de Surel, et sont armes qu'on appelle parlantes. »

C'est en opérant un rapprochement entre ces deux devises : SUR LY N'A REGARD, du *Boccace de Munich*, et RIEN SUR L N'A REGAR, de la maison de la rue de la Verrerie, que,

en 1855, le marquis Léon de Laborde et Vallet de Viriville ont été amenés à croire que le *Boccace* avait été exécuté pour Étienne Chevalier.

Une grave objection saute aux yeux à première vue. Entre les deux devises, il n'y a pas identité : il n'y a que simple similitude. Or, au XV[e] siècle, pour les devises comme pour les blasons, les moindres divergences doivent être prises en sérieuse attention, et l'analogie n'a pas du tout la même valeur qu'aurait l'exacte répétition. Du moment où deux devises ne sont pas rédigées rigoureusement de la même façon, — et c'est précisément le cas, — il n'y a pas de conclusion sérieuse à pouvoir tirer de leur rapprochement.

Les érudits qui voulaient absolument reporter l'origine du *Boccace de Munich* à Étienne Chevalier ont vu ce point faible : pour pallier la divergence, ils ont pris sur eux d'altérer le témoignage de Denys Godefroy, prétendant tout à fait gratuitement que celui-ci avait dû se tromper dans sa manière de lire l'inscription gravée rue de la Verrerie. On voit combien une telle manière de procéder est contraire aux règles de la saine méthode historique !

D'autres arguments secondaires ne résistent pas davantage à l'examen. Ainsi, Vallet de Viriville a prétendu qu'en 1630 le *Boccace* était en France, entre les mains du baron de Crissé, dernier descendant légitime de la famille Chevalier, et que ce n'est qu'après la mort du baron de Crissé, décédé dans le cours de cette année 1630, et sans doute même assez longtemps après cette mort, que le manuscrit a pu être vendu par des héritiers indélicats. Une des raisons sur laquelle Vallet s'est appuyé à cet égard, c'est que, d'après lui, on n'aurait pas de trace de la présence du volume à la Bibliothèque royale de Munich avant 1844. Que devient cette assertion en face d'un inventaire conservé dans les Archives royales de Munich, et qui donne une mention de la présence du *Boccace* dans les collections des souverains de la Bavière remontant, non pas à 1844, mais à 1628? Le renseignement invoqué par Vallet de Viriville retarde de plus de deux siècles !

Il y a plus. La question de l'origine du *Boccace de*

Munich est aujourd'hui définitivement tranchée. A la suite d'un récent voyage dans la capitale de la Bavière, j'ai pu arriver à arracher son secret au manuscrit lui-même, ainsi que je l'ai exposé dans une communication faite à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres le 26 avril dernier.

J'avais déjà retrouvé, en 1892, les initiales L. G. du premier possesseur. D'autre part, la fin de la souscription du copiste n'a pas été si complètement grattée, qu'on ne parvienne, en plaçant la page sous un angle de lumière favorable, à en déchiffrer quelques mots, en suivant les lettres paléographiquement une par une.

Cette patiente lecture, poursuivie pendant plusieurs journées, m'a donné au complet le prénom du possesseur dont j'avais déjà l'initiale L, prénom qui est *Laurens*. Elle m'a révélé, en outre, que le personnage appartenait à l'administration *de la recette générale des finances* du royaume et devait être *notaire* et *secrétaire du roi*. En dernier lieu, j'avais à ma disposition la fameuse devise :

SUR LY N'A REGARD

D'après l'expérience que j'avais de cas analogues, il était évident pour moi que cette devise devait être un anagramme cachant le prénom et le nom de famille du premier possesseur. En retirant de l'anagramme les lettres nécessaires pour former ce que je connaissais, c'est-à-dire d'une part le prénom LAURENS, et d'autre part l'initiale G du nom de famille qui m'était donnée par le chiffre L. G. découvert en 1892, il restait les lettres :

. . . . Y . . R . . ARD

Je n'avais plus alors qu'à joindre ces dernières lettres à LAURENS G pour avoir enfin ce nom complet : LAURENS GYRARD.

Une vérification s'imposait. Vivait-il réellement en France, à la date où le *Boccace* a été copié (1458), un personnage de ce nom, et qui appartenait à l'administration

financière ? Je n'ai eu qu'à ouvrir l'*Histoire de Charles VII* du marquis de Beaucourt pour y retrouver mon homme : *Maître Laurens Gyrard* ou Girard, que Charles VII honorait de sa confiance, était *notaire et secrétaire du roi*, et, depuis 1453, il occupait le poste important de contrôleur *de la recette générale des finances*.

Tout concorde donc parfaitement. Les initiales L. G., le prénom et les autres mots que l'on peut déchiffrer dans la souscription finale du copiste, l'anagramme renfermé dans la devise démontrent également que le *Boccace de Munich* a été exécuté, non pas, comme on l'a cru et répété pendant plus d'un demi-siècle, pour Étienne Chevalier, mais pour un autre financier, ce Laurens Gyrard dont le nom s'est peu à peu révélé à mes investigations.

Du moment où Étienne Chevalier n'est plus le personnage pour qui ont été peintes les miniatures du *Boccace*, l'état général des choses se modifie complètement. Nous voyons s'évanouir la principale raison qui avait fait donner à l'ami d'Agnès Sorel un rôle prépondérant dans la biographie de Jean Foucquet. Étienne Chevalier a été, il est vrai, un des clients de Foucquet ; il lui a commandé un livre d'heures, il est très probable encore qu'il lui a fait peindre le panneau du Musée de Berlin. Mais d'autres personnages, tels par exemple que la duchesse d'Orléans Marie de Clèves ou Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, ont donné aussi des commandes au maître de Tours ; et ce Laurens Gyrard notamment, dont la personnalité vient si inopinément de s'introduire dans le débat, a pu faire pour Foucquet tout autant qu'Étienne Chevalier.

Ce qu'on a dit, d'ailleurs, des goûts de bibliophile d'Étienne Chevalier est plus que sujet à caution. J'ai recherché partout les prétendus manuscrits qui auraient orné la splendide bibliothèque d'Étienne Chevalier. Dans l'Europe entière, j'en ai rencontré en tout DEUX, les fameuses *Heures* dont les fragments sont à Chantilly, et un autre livre d'heures datant du début du XVe siècle, qu'Étienne Chevalier, par conséquent, n'a pu avoir que de deuxième main, et qui est au Musée Britannique (Addit. ms. 16997). Deux

livres de prières! Voilà à quoi se réduit, quand on regarde froidement les choses, cette prétendue bibliothèque « composée des meilleurs auteurs traduits en français ».

Il y a bien eu un membre de la famille Chevalier dont Denys Godefroy, dans son *Histoire de Charles VII*, a loué l'amour pour les livres et signalé la belle collection; et nous touchons là évidemment un des points de départ de la légende. Le malheur, c'est que ce Chevalier qui fut bibliophile n'était pas le financier du temps de Charles VII, contemporain de Foucquet, mais un de ses descendants, à la quatrième génération, qui vivait sous Louis XIII. On a tout simplement confondu deux personnages morts à plus de cent cinquante ans d'intervalle!

La question des armoiries est tout aussi amusante. Au XVIIe siècle, on a indiqué que le blason d'Étienne Chevalier consistait en *une licorne d'argent sur champ de gueules, couchée, la tête contournée, au chef cousu d'azur chargé de trois annelets d'or;* et un archéologue écrivant en 1845, Eugène Grésy, s'est même demandé si ces trois annelets n'étaient pas le symbole de la triple fidélité d'Étienne Chevalier : à son roi, comme sujet; à Agnès Sorel, comme ami; à sa femme Catherine Budé, comme époux. Ce seraient ces armoiries avec la licorne, d'après Guigard, que Jean Foucquet aurait peintes sur tous les manuscrits d'Étienne Chevalier. Or, ce blason, attribué à Étienne Chevalier et formé d'une licorne, n'apparaît qu'à la fin du XVIe siècle avec un des arrière-petits-fils du financier. Jamais Étienne Chevalier n'a eu de son vivant d'autres marques personnelles lui servant de blason que la réunion de deux lettres E liées ensemble par une cordelière, emblème qui est répété à foison dans les fragments de livre d'heures de Chantilly, qui se retrouve sur le livre d'heures du Musée Britannique et qui a du reste été conservé comme principale pièce héraldique dans les armoiries de certains descendants d'Étienne Chevalier.

Ces constatations ne modifient évidemment en rien le jugement que nous devons porter sur le mérite de Jean Foucquet, tel qu'il se révèle avec une éclatante supériorité

dans les œuvres authentiques de ce maître. Le fait qu'on a mis une bien grande légèreté à considérer Étienne Chevalier comme le protecteur particulier de Foucquet, et comme le bibliophile émérite de la légende, n'enlève rien non plus à la suprême beauté des miniatures provenant du livre d'heures de ce personnage qu'on admire à Chantilly.

Mais, en histoire, il faut avant tout chercher la vérité. Nulle part cette préoccupation n'est plus en honneur que dans la Société de l'Histoire de France; c'est ce qui m'a encouragé à venir, devant notre Compagnie, chercher à dégager la biographie du grand artiste français Jean Foucquet de ses éléments parasites, en ramenant à leur place des faits qui avaient été déformés, ou tout au moins singulièrement amplifiés, par l'abus des hypothèses téméraires.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

159. — Béranger (J.). Le « pagus Madriacensis », son origine, son histoire, ses comtes; mémoire lu à la Sorbonne. In-8, 21 p. Évreux, impr. Odieuvre.

160. — Biaudet (H.). Le saint-siège et la Suède durant la seconde moitié du xvie siècle; études politiques; époque des relations non officielles (1570-1576). In-8, vii-367 p. Paris, impr. Plon, Nourrit et Cie.

161. — Boulay (le R. P. D.). Vie du vénérable Jean Eudes, instituteur de la congrégation de Jésus et Marie et de l'ordre de Notre-Dame de Charité, auteur du culte liturgique des Sacrés-Cœurs; t. II : 1643-1653. In-8, 665 p. et grav. Paris, Haton.

162. — Boyé (Pierre). Correspondance inédite de Stanislas Leszczynski, duc de Lorraine et de Bar, avec les rois

de Prusse Frédéric-Guillaume Ier et Frédéric II (1736-1766), publiée avec une étude et des notes. In-8, 89 p. Nancy et Paris, Berger-Levrault et Cie.

163. — Brun-Durand. Le président Charles Ducros et la société protestante en Dauphiné au commencement du xviie siècle. In-8, 162 p. Valence, impr. Céas et fils.

164. — Butin (A.). Gribeauval et ses précurseurs. In-8, 32 p., avec armoiries. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq.

165. — Charlanne (L.). L'influence française en Angleterre au xviie siècle; la vie sociale : étude sur les relations sociales de la France et de l'Angleterre, surtout dans la seconde moitié du xviie siècle. In-8, xvii-241 p. Paris, libr. de la Société française d'impr. et de libr.

166. — Chavagnac (comte X. de) et marquis de Grollier. Histoire des manufactures françaises de porcelaine; précédée d'une lettre de M. le marquis de Vogüé, de l'Académie française. In-8, xxviii-967 p., avec grav., fig., plans et planches. Paris, Picard et fils.

167. — Chevalier (le chanoine J.). Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois, t. II. In-8, 688 p. Paris, Picard et fils.

168. — Darley (Dom D.-E.). Fragments d'anciennes chroniques d'Aquitaine, d'après des manuscrits du xiiie siècle. In-8, 79 p. Bordeaux, Féret et fils.

169. — Desbrière (E.) et M. Sautai. La cavalerie, de 1740 à 1789. In-8, vi-133 p. et plan. Nancy et Paris, Berger-Levrault et Cie.

(Publication de la Section historique de l'État-major de l'armée.)

170. — Du Halgouet (vicomte H.). Essai sur le Porhoët : le comté; sa capitale; ses seigneurs. In-8, 291 p., avec grav., carte et tableaux hors texte. Paris, Champion.

171. — Fages (le R. P.). Notes et documents de l'histoire de saint Vincent Ferrier. In-8, lx-521 p. et planches. Paris, Picard et fils.

172. — Finot (J.). La paix d'Arras (1414-1415). In-8, 107 p. Nancy, impr. Berger-Levrault et Cie.

(Extrait des Annales de l'Est et du Nord.)

173. — Giffard (A.). Études sur les sources du droit coutumier aux XIVe et XVe siècles. II : les « Coutumes notoires », les « Décisions de J. des Marès » et leurs sources; III : un troisième abrégé de Beaumanoir. In-8, 21 p. Paris, Larose et Tenin.

(Extrait de la Nouvelle Revue historique de droit français et étranger.)

174. — Girod (P.-E.). Les subsistances en Bourgogne et particulièrement à Dijon à la fin du XVIIIe siècle (1774-1789). In-8, a b c d e-XXIII-147 p. Dijon, Damidot frères, Nourry, Rey, Venot; Paris, Champion, Rousseau.

(Revue bourguignonne.)

175. — Gubian (P.). Le Formulaire de Marculfe est-il lorrain? In-8, 124 p. Nancy, Impr. nancéienne.

176. — Jarry (E.). Instructions secrètes pour l'adoption de Louis Ier d'Anjou par Jeanne de Naples (janvier 1380). In-8, 23 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

177. — Laurent (P.). Souvenirs de Bayard à Mézières (coupe, portraits, inscriptions, tableaux, drapeaux, statue). In-8, 20 p., avec grav. Paris, Picard et fils.

(Extrait de la Revue historique ardennaise.)

178. — Le Gallien (l'abbé L.). Belle-Ile. Histoire politique, religieuse et militaire; mœurs, usages; marine, pêche, agriculture; biographies belliloises. In-8, VIII-638 p. et planche. Vannes, Lafolye frères.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 4 JUIN 1907,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE

M. LE BARON DE COURCEL ET DE M. GASTON RAYNAUD, PRÉSIDENTS.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 2 juillet suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 2 avril et de celui de l'Assemblée générale du 7 mai; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. le comte d'Antioche, élu membre du Conseil par l'Assemblée générale.

M. le Président annonce que, depuis le 7 mai, et outre les morts dont il a eu le triste devoir de parler à l'Assemblée générale, la Société a fait les pertes les plus regrettables.

M. Jules Lair, membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, qui est décédé le 16 mai, dans sa soixante et onzième année, et dont les obsèques ont eu lieu le samedi 18, appartenait à la Société depuis 1862, était entré au Conseil en 1876, avait été élu membre du Comité des fonds en 1898, président de la Société en 1896, et, depuis 1903, dirigeait la publication des *Mémoires du cardinal de Richelieu*. Au Conseil, comme à l'Institut, comme dans les Sociétés savantes dont il faisait partie, comme aussi dans les Sociétés financières, commerciales et industrielles dont il était ou chef ou membre actif, sa collaboration, ses qualités de cœur et d'esprit, la variété infinie et la précision de ses connaissances étaient universellement appréciées. En dernier lieu, avec un dévouement absolu, il avait bien voulu organiser et

diriger dans ses débuts l'importante entreprise dont l'Institut daignait nous charger. C'est lui qui réunit une élite de jeunes archivistes dont la collaboration nous est si précieuse. Il leur donnait l'exemple lui-même, et, avec eux, a mis au jour le recueil de *Rapports et notices* qui a précédé la mise sous presse du tome I des *Mémoires*, puis enfin a organisé et mené l'impression de ce volume au delà de la première moitié. Tel était son attachement à cette entreprise, qu'on l'a vu, dans les derniers temps de sa longue agonie, se faire apporter et mettre sous la main des volumes de la Correspondance du Grand Cardinal, comme pour prendre congé de la tâche qui avait été le dernier bonheur de sa vie laborieuse. Quoique ce soient là des témoignages d'un dévouement scientifique particulièrement fait pour émouvoir ses anciens collègues, peut-être encore regretteront-ils davantage l'ami obligeant, bon et prêt à tous les services. C'est là un sentiment unanime dont il conviendra que l'expression respectueuse soit adressée à Mme Jules Lair et parvienne en même temps aux membres du Conseil ou de la Société qui avaient été ses amis de tout temps, et qui lui ont prodigué leurs soins pendant le cours d'une longue maladie.

La Société a également fait une perte très regrettable dans la personne de M. le comte Duchâtel, ancien ministre et ambassadeur de France, héritier d'un nom illustre qui a marqué dans l'histoire de la fondation de la Société. M. Duchâtel s'était fait inscrire sur nos listes en 1868.

M. le comte Werlé, mort à Reims le 24 mai, à l'âge de soixante-neuf ans, appartenait à la Société depuis 1870.

Enfin, M. Babinet, président de chambre honoraire à la Cour de cassation, avait été admis le 9 janvier 1877.

Le Conseil s'associe aux regrets exprimés par M. le Président.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2452. S. A. S. le prince Étienne de Croÿ-Solre, rue de Varenne, n° 72; présenté par M. le baron de Courcel et M. le vicomte de Grouchy.

2453. M. le général D'AMBOIX DE LARBOUT, avenue Hoche, n° 11; présenté par M. le marquis de Laborde et M. Charles Baudon de Mony.

2454. M. le comte Alexandre DE LABORDE, secrétaire de la Société des Bibliophiles françois, avenue du Trocadéro, n° 5; présenté par M. de Kermaingant et M. le baron de Barante.

2455. M. Auguste PICARD, libraire, rue Bonaparte, n° 82; présenté, en remplacement de son père, par MM. de Boislisle et Lecestre.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique,* mai-juin 1907. — *Revue Mabillon,* mai 1905 à novembre 1906. — *Revue des Questions historiques,* 1er avril 1907. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* mars-avril 1907. — *Bulletin de l'Association philotechnique,* mars et avril 1907. — *Revue historique de la question Louis XVII,* février 1907.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 4e trimestre de 1906. — *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers,* année 1906. — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes,* 1er trimestre 1907. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,* année 1906, 4e fascicule. — *Mémoires de l'Académie de Caen,* 1906. — *Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande,* 2e série, t. VI. — *Basler Zeitschrift für Geschichte und Altertumskunde,* t. VI, 2e fascicule. — *Publications de la Section historique de l'Institut grand-ducal de Luxembourg,* t. LIII. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* t. XX. — *Annuaire* de la même Société, 1907. — *Bulletin de la Classe des lettres de l'Académie royale de Belgique,* 1906, nos 9 à 12; 1907, n° 1. — *Annuaire* de la même Académie, 1907. — *Bulletin de la Commission royale* de la même Académie, t. LXXV, 3e et 4e bulletins. — *Biographie nationale belge,* t. XIX, 1er fascicule. — *Proceedings of the American philosophical Society,* octobre-décembre 1906. — *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève,* t. III, 1re livraison. — *Mitteilungen der antiquarischen Gesellschaft in Zürich,* t. XXVI, 5e fascicule. — *Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée,* année 1906.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

La France monastique. I : *Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France,* par D. Beaunier; nouvelle édi-

tion, revue et complétée par les Bénédictins de Ligugé, t. I : *Province ecclésiastique de Paris;* II : *Les moines de l'ancienne France (période gallo-romaine et mérovingienne),* par D. Besse; III : *Les dépendances de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés,* par D. Anger, t. I : *Seine et Seine-et-Marne;* IV : *Introduction* à la nouvelle édition de D. Beaunier. Quatre vol. in-8. Paris, Poussielgue. — *Pierre de Villers, archevêque de Vienne* (1517-1592), par H. de Terrebasse. Br. in-8. Grenoble, impr. Allier. — *Les inondations de l'Allier dans l'arrondissement de Brioude,* par Paul Le Blanc. Br. in-12. Brioude, impr. Watel. — *Notes historiques sur le collège de Brioude,* par le même. Br. in-8. Le Puy, impr. Marchessou. — *Les François peintres du Puy,* par le même. Br. in-8. Caen, impr. Delesques. — *Don Santos Degollado,* par Genaro Garcia. In-8. Mexico, Ch. Bouret. — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France,* t. XXXIX (t. II du catalogue de Reims). In-8. Paris, Plon.

Correspondance.

MM. Moranvillé, de Mandrot et Omont expriment leur regret de ne pouvoir assister à la séance.

Élections.

Le Conseil procède au renouvellement de son bureau et de ses comités.

Sont élus :

Président : M. Gaston RAYNAUD.
1er *vice-président :* M. B. DE MANDROT.
2e *vice-président :* M. J. DELAVILLE LE ROULX.
Secrétaire adjoint : M. Noël VALOIS.
Trésorier-archiviste-bibliothécaire : M. Léon LECESTRE.

Comité de publication.

Sont réélus :

MM. DELISLE.
LONGNON.

MM. OMONT.
PICOT.
DE SCHICKLER.

Est élu, en remplacement de M. HIMLY, décédé, M. le baron DE COURCEL, président sortant.

Comité des fonds.

Sont réélus :

MM. DE BARANTE.
DURRIEU.
SERVOIS.

Est élu, en remplacement de M. LAIR, décédé, M. Henri MORANVILLÉ.

En quittant le fauteuil de la présidence, M. le baron de Courcel remercie le Conseil d'une bienveillance dont il emporte le très précieux souvenir. Il se félicite d'avoir pu constater, pendant l'exercice écoulé, que, malgré la défaveur des temps, l'esprit propre à la Société reste intact et continue à être grandement apprécié, non seulement en France, mais dans l'Europe entière, et même dans les deux hémisphères, comme représentant les meilleures traditions de l'érudition et de la science historique. Il a plaisir à appeler à la présidence un collègue qui rendit naguère l'insigne service de continuer la publication des *Chroniques de J. Froissart*, et qui a bien voulu concourir à la reprise actuelle de l'édition en acceptant les fonctions de commissaire responsable.

M. Gaston Raynaud, en prenant le fauteuil de la présidence, se déclare très reconnaissant du double honneur qui lui a été fait en l'appelant à remplacer M. le baron de Courcel, qui a témoigné tant de bonne grâce, d'activité et de dévouement pendant tout le cours de ses fonctions, et en lui confiant la direction d'une publication à laquelle il est resté tout attaché de cœur.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin de 1907. Feuilles 1 à 4 tirées et distribuées. On compose la suite.

Lettres de Louis XI. T. X. Feuille 8 tirée. On compose la suite.

Mémoires du cardinal de Richelieu. T. I. Pas de changement.

Mémoriaux du Conseil de 1661. T. III. Feuilles 1 à 6 tirées; feuilles 7 à 11 en composition.

Mémoires de Souvigny. T. II. Feuilles 1 à 7 tirées; feuille 8 en pages. On compose la suite.

Mémoires de Martin du Bellay. T. I. Feuilles 1 à 3 tirées; feuilles 4 à 6 en placards.

Table de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné.* Pas de changement.

Mémoires du maréchal d'Estrées. Pas de changement.

L'imprimeur annonce avoir reçu de M. Vaesen la fin de la copie du tome X des *Lettres de Louis XI,* et, de M. de Contenson, la fin du tome II des *Mémoires de Souvigny.*

M. Moranvillé écrit que, détourné du travail pendant plusieurs mois par la maladie de M. Lair, puis par sa mort et par le règlement de ses affaires, il pourra prochainement se remettre à la préparation d'un volume des *Chroniques de Froissart.*

Le secrétaire, M. le comte Baguenault de Puchesse et M. le baron de Courcel font connaître que M. le duc et M. le vicomte de Polignac sont tout disposés à mettre à la disposition du Conseil la correspondance du maréchal de Vivonne sur les deux expéditions qu'il mena à Candie et à Messine, et souhaiteraient que le Conseil voulût bien

accepter la collaboration de M. Jean Cordey, archiviste-paléographe, pour mettre en état cette correspondance et en suivre l'impression. — MM. de Courcel et de Barante se chargent de faire en sorte que les manuscrits appartenant à M. le duc de Polignac soient confiés à M. Cordey, et que celui-ci soit à même de faire un rapport au Comité de publication.

M. Léopold Delisle, au nom du Comité de publication, expose que, malgré la date encore récente du décès de M. Lair, il y aurait urgence à procéder à son remplacement comme directeur de l'édition des *Mémoires du cardinal de Richelieu*. Le Comité propose, à cet effet, de désigner l'un des membres du Conseil qui sont le plus activement intervenus dans les discussions préparatoires et qui ont suivi de près l'exécution des fascicules de *Notes et rapports* et du premier volume; il veut dire M. le baron de Courcel, qui, comme ancien collaborateur du ministère des Affaires étrangères, comme membre de l'Institut, et aussi par ses relations personnelles, ainsi que le Conseil l'a pu constater dernièrement, réunit toutes les conditions requises.

Conformément à cette proposition, le Conseil prie M. de Courcel de vouloir bien assumer la tâche dont M. Lair avait eu charge jusqu'à sa mort, et l'assure d'avance de la profonde gratitude de tous ses collègues.

M. de Courcel, en protestant qu'il craint que ses forces ou sa compétence ne lui permettent peut-être pas de se montrer toujours à la hauteur de cette tâche, dont il connaît toute l'importance, déclare néanmoins se mettre à la disposition du Conseil.

Le Conseil désigne M. Lecestre comme commissaire responsable de la publication des *Mémoires de Souvigny*, en remplacement de M. Lair.

Le Conseil renouvelle les pouvoirs donnés précédemment à M. Léon Lecestre, réélu trésorier de la Société, afin qu'il touche à la caisse centrale du Trésor public le montant de la

somme due par le ministère de l'Instruction publique pour fourniture d'exemplaires des publications de la Société, et qu'il en donne quittance et valable décharge.

La séance est levée à cinq heures et demie.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

179. — ACHON (chevalier C. D'). Les seigneurs de Courceriers, de Courceriers-de-Villeprouvée, du Bellay-du-Plessis-Chastillon et du Bois. In-8, XIV-223 p. et grav. Laval, veuve Goupil.

(Extrait du Bulletin de la Commission historique et archéologique de la Mayenne.)

180. — Archives historiques du Maine. VI : Cartulaire de Château-du-Loir, publié par Eugène Vallée. In-8, XV-341 p. Le Mans, au siège de la Société (maison Scarron).

181. — BAER (P.). Les institutions municipales de Moulins sous l'ancien régime. In-8, 511 p. Paris, Larose et Tenin.

182. — BARREY. Le commerce maritime du Havre, du traité de Paris à la rupture de la paix d'Amiens (1763-1803). Petit in-8, 60 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques.)

183. — BOCQUILLET (A.). L'affaire de Mortagne en 1518-1519. In-8, 24 p. Paris, 5, rue Saint-Simon.

(Extrait de la Revue des Questions historiques.)

184. — BODIN (E.). Histoire de Saint-Savin-de-Blaye à travers les âges; préface d'Onésime Reclus. In-16, XV-423 p. Blaye, impr. Brunette et Simon.

185. — BOINET (A.). Un bibliophile du XV[e] siècle : le

Grand Bâtard de Bourgogne. In-8, 17 p. et 3 planches. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

186. — BOSSEBŒUF (L.). Le château de Chaumont dans l'histoire et les arts. In-4, XVI-576 p., avec 270 grav. et 15 planches. Tours, impr. Mame et fils.

187. — BOURLON (I.). Les assemblées du clergé sous l'ancien régime. In-16, 128 p. Paris, Bloud et Cie.

188. — BOUZINAC (J.). Les doctrines économiques au XVIIIe siècle : Jean-François Melon, économiste. In-8, 207 p. Toulouse, impr. Ouvrière.

189. — BRÉHIER (L.). L'Église et l'Orient au moyen âge : les Croisades. In-18 jésus, XIII-388 p. Paris, Gabalda et Cie.

(Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique.)

190. — CAMPARDON (Émile) et TUETEY (Alexandre). Histoire générale de Paris. Inventaire des registres des insinuations du Châtelet de Paris : règnes de François Ier et de Henri II. Gr. in-8 à 2 col., XLVII-1098 p. Paris, Champion.

191. — CARREZ (L.). Catalogi sociorum et officiorum provinciæ Campaniæ societatis Jesu ab anno 1616 ad annum 1773. Volumen octavum : Documenta provinciæ Campaniæ propria ; status domiciliorum, nomina et officia sociorum, ab anno 1682 ad annum 1692. In-8, CXIV-247 p. Châlons-sur-Marne, impr. O'Tode.

(Documenta ad historiam Societatis Jesu in Gallia concinnandam.)

192. — CASTAN (A.). Granvelle et le Petit Empereur de Besançon (1518-1538) ; un épisode de la vie municipale et religieuse au XVIe siècle. In-8, 84 p. et 3 planches. Besançon, impr. Dodivers.

193. — CHARLANNE (L.). L'influence française au XVIIe siècle, le théâtre et la critique ; étude sur les relations littéraires de la France et de l'Angleterre, surtout dans la seconde moitié du XVIIe siècle. In-8, 378 p. Paris, Société française d'imprimerie et de librairie.

194. — Coulon (Auguste). Lettres secrètes et curiales du pape Jean XXII (1316-1334) relatives à la France, extraites des registres du Vatican. T. I (années I, II, III et IV). In-4 à 2 col., 367 p. Paris, Fontemoing.

195. — Dehaisnes (l'abbé) et Finot (Jules). Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Nord. Archives civiles; série B, Chambre des comptes de Lille, art. 653 à 1560. T. I, 2e partie. Gr. in-4 à 2 col., v-567 p. Lille, impr. Danel.

196. — Delaville Le Roulx (J.). Cartulaire général de l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem (1100-1310). T. IV, 1301-1310. 2e partie : Additions et table. Gr. in-4, 388 p. Paris, Leroux.

197. — Doublet (G.). Un ambassadeur ariégeois de Louis XIV dans les cours du Nord. In-8, 30 p. Foix, impr. Gadrat aîné.

(Extrait du Bulletin périodique de la Société ariégeoise des sciences, lettres et arts.)

198. — Du Breil de Pontbriand (vicomte). Nos chevaliers de Saint-Michel ou de l'ordre du Roi; notices et documents. In-8, v-389 p. Paris, Champion.

199. — Ducaunnès-Duval (Gaston) et Brutails (J.-A.). Inventaire sommaire des archives municipales de la ville de Sainte-Foy-la-Grande (Gironde) antérieures à 1790. In-4 à 2 col., 91 p. Bordeaux, impr. Gounouilhou.

200. — Dupont (A.). Note sur Louis-Henri de Loménie, comte de Brienne (1636-1698); sa mort à l'abbaye de Saint-Séverin de Château-Landon. In-8, 39 p., avec une planche hors texte et fac-similé de signatures. Fontainebleau, impr. Bourges.

(Extrait des Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.)

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 2 JUILLET 1907,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. B. DE MANDROT, VICE-PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 5 novembre suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique*, juillet-août 1907. — *Sixième table générale de la Revue historique* (1901-1905). — *Revue des Questions historiques*, juillet 1907. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français*, mai-juin 1907. — *Bulletin de l'Association philotechnique*, mai 1907.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1906. — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 2e trimestre 1907. — *Mémoires de la Société académique de l'Aube*, 3e série, t. XLIII, 1906. — *Bulletin de la Société d'émulation du Bourbonnais*, mars, avril et mai 1907. — *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. XIV. — *Mémoires de la Société d'émulation du Doubs*, 1905; *Table générale récapitulative* (1841-1905) des mêmes Mémoires. — *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, t. XXVIII, 1906-1907. — *Bulletin historique* de la même Société, 1907, 1er fascicule. — *Annales de la Société académique de Nantes*, 1906. — *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, 1er trimestre de 1907.

Bureau of American ethnology : Handbook of American Indians, part I.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, par R. de Lasteyrie et A. Vidier;

t. V, 2e livraison, et 1903-1904. — *Documents inédits sur l'histoire de France : Recueil général des bas-reliefs de la Gaule romaine,* par Émile Espérandieu, t. I, 1907, in-4. — *Émotion causée à Reims par la nouvelle de la mort du roi Henri IV,* par H. Jadart. Br. in-8. — *Table de la seconde série de la Revue de Champagne et de Brie* (1889-1901), par le même. Br. in-8. — *Documentos para la historia de Mexico : Mexico en 1623,* par Arias de Villalobos, 1907.

Correspondance.

M. Raynaud exprime ses regrets de ne pouvoir venir présider la séance.

M. le comte Durrieu et M. Moranvillé présentent également leurs excuses et l'expression de leurs regrets.

M. le général d'Amboix de Larbout et M. le comte Alexandre de Laborde remercient le Conseil pour leur admission au nombre des membres de la Société.

M. le comte Goubaux donne l'assurance qu'il s'empressera de remettre à l'éditeur nouvellement désigné des *Mémoires de Florenges* les photographies que son regretté fils avait faites à Bruxelles du manuscrit appartenant à M. le duc d'Arenberg, et que ces photographies resteront la propriété de la Société. — Le Conseil manifeste sa gratitude de cette offre généreuse.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin. Feuilles 5 à 7 en placards.

Lettres de Louis XI. T. X. Feuilles 9 à 11 en placards.

Mémoires de Richelieu. Pas de changement.

Mémoriaux du Conseil de 1661. T. III. Feuilles 7 à 10 tirées; feuille 11 en pages; 12 à 16 en placards.

Mémoires de Souvigny. T. II. Feuille 8 en pages; feuilles 9 à 11 en placards.

Mémoires de Martin du Bellay. T. I. Feuilles 4 à 6 en pages.

Table de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné*. Feuilles 1 et 2 à mettre en pages.

Mémoires du maréchal d'Estrées. Feuilles 1 à 3 tirées; feuilles 4 à 6 en pages.

Plusieurs rapports sont présentés, au nom du Comité de publication, sur des propositions qui lui ont été soumises :

1° Projet d'impression d'un troisième fascicule de *Rapports et notices sur l'édition des Mémoires du cardinal de Richelieu*. Le Comité est d'avis qu'il y a lieu de livrer à l'impression ce fascicule, qui serait composé en premier lieu d'un travail de M. François Bruel sur les diverses appellations par lesquelles on a successivement désigné les *Mémoires;* en second lieu, de l'étude de M. le comte Gabriel de Mun sur les sources de la dernière partie des *Mémoires* (1635 à 1638), étude qui faisait partie de sa thèse de l'École des chartes, mais qu'il veut bien offrir à la Société pour le nouveau fascicule. — Le Conseil décide que l'offre de M. de Mun sera acceptée avec reconnaissance et que M. de Mun sera prié de vouloir compléter son travail en vue de l'insertion dans le fascicule troisième.

A ce propos, M. Lecestre annonce que ses recherches personnelles lui ont fait retrouver, au Dépôt des affaires étrangères, toute une série de documents analogues à ceux que M. le comte de Mun avait mis en œuvre, et qu'il serait disposé à les insérer dans le fascicule. — Le Conseil accepte cette proposition et remercie M. Lecestre.

2° Le secrétaire, au nom du Comité de publication, annonce que M. Lavollée serait prêt à exécuter un recueil de fac-similés de l'écriture de Richelieu ou de celle de ses secrétaires, et estime que vingt ou vingt-cinq fac-similés suffiront pour répondre à tous les desiderata. Le Comité des fonds, de son côté, pense que la Société peut engager cette dépense sans inconvénient. — En conséquence, le Conseil décide que

ces fac-similés seront joints au troisième fascicule de *Notices et rapports*.

Quant à l'édition même des *Mémoires*, interrompue par la maladie de M. Lair, elle va reprendre prochainement; mais M. François Bruel, absorbé par d'autres travaux, a demandé à être déchargé de la préparation du tome II, déjà commencée par M. le comte Horric de Beaucaire. — Le Conseil exprime l'espoir que M. Lavollée voudra bien se charger de la suite du travail.

3° M. le baron de Barante annonce que M. le duc de Polignac a bien voulu remettre entre les mains de M. le baron de Courcel les quatre volumes manuscrits de la correspondance du maréchal de Vivonne sur les expéditions de Candie et de Messine. Ils pourront être déposés au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale pour y être examinés par M. Cordey.

4° M. le président du Comité de publication entretient le Conseil du projet d'édition des *Grandes Chroniques de France*. M. Berger, qui s'était chargé de ce travail, ne peut donner suite à son intention; il y a donc lieu de désigner un autre éditeur. M. J. Viard se propose de s'en charger, avec l'assentiment de M. Berger; mais, d'autre part, M. Delachenal, archiviste-paléographe et membre de la Société, ayant préparé une édition de la dernière partie des *Grandes Chroniques*, celle que rédigea le chancelier Pierre d'Orgemont, il y aurait lieu de s'entendre avec lui pour le cas où son travail ne pourrait être mis à la disposition du Conseil et passer à l'impression dès maintenant.

M. Berger, présent à la séance, expose que les *Grandes Chroniques* peuvent, en effet, se diviser en plusieurs séries, dont la première s'étend des origines à la mort de Philippe-Auguste, et la dernière comprend l'œuvre de Pierre d'Orgemont, qui est relative au règne de Charles V. La partie intermédiaire, entre l'avènement de Louis VIII et la mort de Jean le Bon, pourrait également se scinder en plusieurs divisions. Rien n'empêcherait donc de publier dès mainte-

nant la dernière partie. — Le Conseil prend acte de ces déclarations, demande à M. Berger de vouloir bien être le commissaire responsable de la publication, et charge un de ses membres de proposer la combinaison susdite à M. Delachenal.

Le secrétaire annonce que M. Moranvillé compte se mettre en rapport avec M. Gaston Raynaud, son commissaire responsable, pour s'entendre sur le choix du texte principal de la dernière partie des *Chroniques de Froissart*, et cela dès sa rentrée à Paris.

La séance est levée à cinq heures un quart.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

201. — FALGAIROLLE (P.). Le Conseil supérieur de Nîmes (1771 à 1775). In-8, 13 p. Nîmes, impr. Bois.

202. — FAUCIGNY-LUCINGE (prince F. DE). Un ambassadeur de Savoie en France : René de Faucigny-Lucinge (1583-1610). In-8, 171 p. Paris, Hachette et Cie.

203. — GANDILHON. Les causes de la dépopulation du Berry en 1783, et des moyens proposés pour y remédier. Petit in-8, 7 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques.)

204. — GAUTHIER (L.). Les Lombards dans les Deux-Bourgognes. In-8, XIII-400 p. Paris, Champion.

(Bibliothèque de l'École des hautes études.)

205. — GAZIER (A.-G.). Mémoires de Godefroi Hermant, docteur de Sorbonne, chanoine de Beauvais, ancien recteur de l'Université, sur l'Histoire ecclésiastique du XVIIe siècle (1630-1663) ; publiés, pour la première fois, sur le manuscrit autographe et sur les anciennes copies authentiques ;

avec une introduction et des notes. T. III : 1656-1657. In-8, 622 p. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

206. — George (H.). Histoire du village de Davayé en Mâconnais. In-8, VI-325 p. et grav. en noir et en couleurs, et plan en couleurs. Paris, impr. Dumoulin.

207. — Germain (A.). Les Clouet; biographie critique. In-16, 127 p., avec 24 grav. Corbeil, impr. Crété; Paris, Laurens.

(Les Grands Artistes.)

208. — Grandmaison (Geoffroy de). Mme Louise de France, la vénérable Thérèse de Saint-Augustin (1737-1787). In-18 jésus, V-213 p. Paris, Gabalda et Cie.

209. — Granier (l'abbé M.). Le concile d'Agde; à propos du quatorzième centenaire (506-1906). In-8, 46 p. Montpellier, impr. de la Manufacture de la Charité.

210. — Guigue (Georges). Inventaire sommaire des archives départementales antérieures à 1790. Rhône, série E. Supplément : archives anciennes des communes. T. II : E, suppl. 668, à E., suppl. 1251. In-4 à 2 col., 412 p. Lyon, Georg.

211. — Hoffmann (Ch.). L'Alsace au XVIIIe siècle, au point de vue historique, judiciaire, administratif, économique, intellectuel, social et religieux ; publié par A.-M.-P. Ingold. T. II. In-8, 580 p. Colmar, H. Huffel.

212. — Jeanton (G.). Les ordres militaires et hospitaliers en Bresse : l'ordre de Saint-Lazare, la commanderie d'Aigrefeuille-en-Bresse (Bagé-la-Ville) et ses dépendances, l'hôpital de Curville, l'hôpital de Chamonal, Saint-Lazare-de-la-Serveta, la maladrerie de Tournus relevant des ordres militaires et hospitaliers de Saint-Lazare de Jérusalem, des Saints Maurice et Lazare et de Notre-Dame du Mont-Carmel, du XIIIe au XVIIIe siècle. In-8, 64 p. et grav. Bourg, impr. du « Courrier de l'Ain ».

(Extrait des Annales de la Société d'émulation de l'Ain.)

213. — Lafontaine (l'abbé). Jehan Gerson (1363-1429). In-18 jésus, 340 p. Paris, veuve Poussielgue.

214. — La Trémoïlle (duc L. de). Prigent de Coëtivy, amiral et bibliophile. In-4, vii-88 p. et une grav. Paris, Champion.

215. — Lautrey (Louis). Journal de voyage de Montaigne, publié avec une introduction, des notes, une table des noms propres et la traduction du texte italien. Petit in-8, 539 p. Paris, Hachette et Cie.

216. — Le Mercier (E.). Monographie de l'église Notre-Dame de Louviers. Gr. in-8, xii-216 p. et 24 planches en phototypie de Fortier-Marotte. Évreux, impr. Hérissey et fils.

217. — Loisne (comte de). Chronologie des abbés de Saint-Augustin-lez-Thérouanne (additions et corrections à la *Gallia christiana*). In-8, 47 p. Lille, impr. Lefebvre-Ducrocq.

(Extrait du Bulletin de la Société d'études de la province de Cambrai.)

218. — Loliée (F.). La Comédie-Française; histoire de la maison de Molière de 1658 à 1907; préface de Paul Hervieu, de l'Académie française. In-4, vii-523 p., avec 34 planches sur cuivre et 200 grav. sur bois, dont 100 compositions de Georges Scott. Paris, Laveur.

219. — Longnon (Auguste). Atlas historique de la France depuis César jusqu'à nos jours. 1re partie : De 58 av. J.-C. à 1380 ap. J.-C. Atlas gr. in-fol. de 15 planches. Texte explicatif. In-8, viii-290 p. Paris, Hachette et Cie.

L'éloge de l'*Atlas historique* de M. Longnon n'est plus à faire, et chacun sait ce que représentent de patient labeur et de critique savante les admirables cartes (au nombre de quarante-quatre) qui composent ce premier fascicule. C'est le résumé vivant, et parlant à l'œil, de tout ce que l'on sait, ou plutôt de tout ce que sait l'auteur et de ce qu'il nous enseigne, sur la géographie politique, ecclésiastique ou administrative de la Gaule, de l'empire de Charlemagne et de la France du moyen âge jusqu'à la mort de Charles V.

Pour la première fois cependant, avec ce bel Atlas, la maison Hachette met en vente un texte explicatif complet et pourvu d'une table générale de tous les noms géographiques. L'utilité d'un tel répertoire apparaîtra mieux encore, si nous rappelons que, dans ses notices, l'auteur a inséré des listes de tous les peuples et de toutes les cités de la Gaule, une nomenclature de tous les *pagi* de l'époque carolingienne (au nombre de près de trois cents) et un tableau des divisions et subdivisions administratives de la France au temps de Philippe le Bel. Tous ces noms se trouvent relevés, pour le plus grand profit du travailleur, dans la table en question, qui ne couvre pas moins de vingt-quatre pages à trois colonnes.

Il ne faut pas oublier qu'indépendamment des noms de lieux figurant dans cette table, une infinité d'autres remplissent trois index alphabétiques insérés aux pages 25-32, 61-66 et 162-210 du texte explicatif : ce sont tous les noms géographiques inscrits soit sur la carte de la Gaule romaine, soit sur celle de l'empire de Charlemagne, soit sur celle de la Gaule carolingienne. Le lecteur est ainsi pourvu de moyens de recherches qui ne laissent rien à désirer.

Ce serait un lieu commun d'ajouter que l'*Atlas historique de la France* est un instrument indispensable pour qui s'occupe de l'histoire de la Gaule et de la France du moyen âge. Nul ne l'ignore, particulièrement dans notre Société. N. V.

220. — LORIN (F.). Rambouillet : la ville, le château, ses hôtes (768-1906) ; documents historiques publiés sous les auspices de la Société archéologique de Rambouillet. In-8, 432 p., avec 51 grav. Paris, Picard et fils.

221. — LUCHAIRE (A.). Innocent III ; la papauté et l'Empire. In-16, 310 p. Paris, Hachette et Cie.

222. — MARTIN-CHABOT (E.). Les archives de la Cour des comptes, aides et finances de Montpellier, avec un essai de restitution des premiers registres de sénéchaussée. In-8, XXXII-231 p. Paris, F. Alcan.

(Bibliothèque de la Faculté des lettres de l'Université de Paris.)

223. — MATAGRIN (F.). Le château de Graville et ses propriétaires. Petit in-8, 309 p., avec grav. en noir et planche en couleurs. Melun, Huguenin.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 5 NOVEMBRE 1907,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GASTON RAYNAUD, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 3 décembre suivant.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est approuvée par le Conseil.

M. le Président annonce la mort d'un des plus actifs collaborateurs de la Société, M. Joseph Vaesen, archiviste-paléographe, décédé à Paris le 16 octobre, dans sa cinquante-sixième année.

Sorti de l'École des chartes en janvier 1876 et appelé d'abord aux fonctions d'archiviste adjoint de la ville de Lyon, M. Vaesen se fit recevoir membre de la Société le 8 janvier 1878, et fut appelé presque aussitôt par le Conseil à entreprendre, avec son confrère Étienne Charavay, la publication d'un recueil des *Lettres missives de Louis XI*. Charavay s'étant retiré après l'apparition du tome I, qui était son œuvre personnelle (1883), M. Vaesen resta seul éditeur, et, malgré nombre de difficultés et d'embarras, il la mena jusqu'au tome X, actuellement en cours d'impression; il avait achevé de livrer la copie au mois de juin dernier, lorsqu'une dernière maladie est venue le frapper et l'enlever.

M. Vaesen, licencié ès lettres et licencié en droit, était devenu depuis peu d'années archiviste-bibliothécaire de la ville de Compiègne. S'étant consacré entièrement à l'histoire du règne de Louis XI, il en avait fait l'objet de plusieurs études historiques, mais réservait tous ses soins et le meil-

leur de son érudition pour la publication des *Lettres missives* dont notre Société l'avait chargé. Aussi devrons-nous garder un profond souvenir de gratitude pour ce collaborateur tellement zélé, qu'une de ses dernières préoccupations fut de remettre les matériaux destinés à l'achèvement de l'entreprise aux soins de l'ami fidèle qui l'assista jusqu'au dernier moment.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2456. Mme Jules Lair, rue Bossuet, n° 8, en remplacement de son mari défunt; présentée par MM. Léopold Delisle et Henri Moranvillé.

2457. M. Froment, archiviste-paléographe, quai de la Gare, n° 47 ; présenté par MM. Moranvillé et Lecestre.

Publications adressées à la Société.

Publications périodiques. — *Revue historique,* septembre-octobre 1907. — *Revue des Questions historiques,* 1er octobre 1907. — *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme français,* juillet-octobre 1907. — *Bulletin de l'Association philotechnique,* juin-octobre 1907.

Sociétés savantes. — *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône,* t. X. — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes,* 3e trimestre 1907. — *Bulletin historique de la Société des Antiquaires de la Morinie,* année 1907, 2e fascicule. — *Mémoires de la Société d'émulation de Roubaix,* t. XXVI. — *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France,* 1906. — *Bulletins de la Société des Antiquaires de l'Ouest,* 2e trimestre de 1907. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais,* 3e et 4e trimestres de 1906; 1er trimestre de 1907. — *Basler Zeitschrift,* t. VII, 1er fascicule. — *Indicateur des antiquités suisses,* 1907, 1er et 2e fascicules. — *Bulletin de l'Institut archéologique liégeois,* t. XXXVI, 1er et 2e fascicules. — *Annales de la Société d'archéologie de Bruxelles,* année 1907, livraisons 1 et 2. — *Bulletin de la Classe des lettres et de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique,* 1907, nos 2 à 5. — *Bulletin de la Commission royale d'histoire* de la même Académie, t. LXXVI, 1er et 2e bulletins. — *Proceedings of the American philosophical Society,* janvier-mars 1907. — *Twenty-fourth annual report of the Bureau of American ethnology.*

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Villefranche-en-Beaujolais et ses alentours à la fin du XVIIIe siècle, par Louis de Longevialle. Br. in-8. Villefranche, impr. Mercier. — *Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, à Montpellier, le 6 avril 1907*. Br. in-8. Paris, Impr. nationale. — *Quinzième rapport annuel* rédigé par la direction du Musée national suisse à Zurich. Br. in-8. Zurich, impr. Juchli et Beck. — *Atlanti e carte nautiche, dal secolo XIV al XVII, conservati nella bibliotheca e nell' archivio di Parma*, par Mario Longhena. Br. in-8. — *Inventario dei manoscritti geografici della R. Biblioteca Palatina di Parma*. Br. in-8. Parme, impr. Fiaccadori. — *Esposizione di cartografia Parmigiana e Piacentina*, catalogue par le Dr Umberto Benassi. Br. in-16. Parme, impr. Adorni-Ugolotti. — *French colonists and exiles in the United States*, par J.-G. Rosengarten. In-12. Philadelphie et Londres, Lippincott Company. — *Documentos inéditos ó muy raros para la historia de México*, publiés par Genaro Garcia, t. XIII. In-12. Mexico, Ch. Bouret. — *Pasteurs et autres protestants convertis et pensionnés par le clergé de 1606 à 1617*, par Jacques Pannier. In-8. Fontenay-aux-Roses. — *Turenne d'après sa correspondance, etc.; notes et documents sur l'évolution de ses idées religieuses*, par le même auteur. In-8. Paris, Fischbacher.

Correspondance.

MM. Al. Bruel, Aubry-Vitet, le comte d'Antioche, le comte Baguenault de Puchesse et le baron de Schickler expriment leur regret de ne pouvoir assister à la séance.

Le prince de Croÿ-Solre, admis dans la séance du mois de juin, adresse ses remerciements au Conseil.

M. le ministre de l'Instruction publique envoie le programme du 46e Congrès des Sociétés savantes, qui doit s'ouvrir à la Sorbonne le mardi 21 avril 1908.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin. Feuilles 5 à 8 tirées.

Lettres de Louis XI. T. X. Feuilles 9 à 12 en pages.

Mémoires de Richelieu. T. I. Feuille 16 tirée; feuilles 17 à 19 à mettre en pages. On compose la suite.

Rapports et notices sur les Mémoires de Richelieu. Fascicule 3, feuilles 17 à 24. Terminé.

Mémoriaux du Conseil de 1661. T. III. Feuilles 11 à 15 tirées; feuille 16 en pages, feuilles 17 et 18 (table) en placards.

Mémoires de Souvigny. T. II. Feuilles 8 à 14 tirées; feuilles 15 à 17 en placards.

Mémoires de du Bellay. T. I. Feuilles 4 à 10 tirées. On compose la suite.

Table de l'*Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné.* Feuilles 1 à 2 en bon à tirer.

Mémoires du maréchal d'Estrées. Pas de changement.

Mémoires de Florenges. Feuilles 1 et 2 en placards.

M. Lavollée soumet une liste des fac-similés qu'il a cru devoir choisir pour être exécutés et joints, selon le vote du Conseil, au troisième fascicule de *Rapports et notices sur les Mémoires du cardinal de Richelieu.* — Le Conseil, après avoir examiné cette liste, s'élevant, au total, à trente-deux numéros, décide que les photographies seront exécutées.

Le Conseil renvoie au Comité de publication et au Comité des fonds l'examen d'une lettre de M. Eugène Déprez relative au projet de publication de la correspondance française des rois d'Angleterre.

M. Delachenal, pressenti, selon la demande du Conseil, au sujet de la publication des *Grandes Chroniques*, a annoncé qu'il se mettrait à la disposition du Conseil dès sa rentrée à Paris.

Le Conseil renvoie au Comité de publication un rapport que M. Cordey vient de remettre au sujet des manuscrits de la correspondance de Vivonne communiqués par M. le duc de Polignac.

La séance est levée à cinq heures un quart.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

224. — ANGOT (l'abbé A.). Épigraphie de la Mayenne. 2 vol. in-4, avec grav. et fig. T. I, LXXXV-532 p.; t. II, 491 p. Laval, veuve Goupil; Paris, Picard.

225. — Archives historiques du Maine. VII : Nécrologe-obituaire de la cathédrale du Mans, publié par G. Busson et A. Ledru, avec une table alphabétique des noms, dressée par Eugène Vallée. In-8, XV-404 p. Le Mans, au siège de la Société des archives historiques du Maine, 15, rue de Tascher.

226. — ARNAULD D'ANDILLY. Journal inédit (1627), publié d'après le manuscrit autographe, par Eugène Halphen et Jules Halphen. In-8, 95 p. Paris, Champion.

227. — ARNAULDET (P.). Le mariage de Louis de France et de Valentine Visconti; documents inédits. In-8, 28 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France.)

228. — Association amicale professionnelle des Archivistes français. Quatrième assemblée générale (23 mai 1907) : compte rendu et communications. In-8, 23 p. Besançon, impr. Jacquin.

(Extrait du Bibliographe moderne).

229. — BARAUDE (H.). Le siège d'Orléans et Jeanne d'Arc (1428-1429). In-8, 104 p. Paris, aux bureaux de la Revue des Questions historiques.

230. — BEAUREPAIRE (DE). Notes sur Pierre Corneille; discours à l'Assemblée générale de la Société de l'Histoire de Normandie, le 26 juillet 1906. In-8, 21 p. Rouen, impr. Gy.

231. — BELLOC (Émile). Observations sur les noms de

lieux de la France méridionale. In-8, 16 p. Paris, Impr. nationale.

(Extrait du Bulletin de géographie historique et descriptive.)

232. — Bérard (Alexandre). De l'emplacement d'Alésia; communication faite à l'Académie des inscriptions et belles-lettres le 30 novembre 1906. Petit in-8, 27 p. et une grav. Lyon, Storck et Cie.

233. — Billard (M.). Les tombeaux des Rois sous la Terreur. Petit in-8, 199 p., avec gravures dans le texte et hors texte. Paris, Perrin et Cie.

234. — Bondois (Marguerite). La translation des saints Marcellin et Pierre; étude sur Éginhard et sa vie politique de 827 à 834. In-8, xvi-116 p. Paris, Champion.

(Bibliothèque de l'École des hautes études.)

235. — Bourgin (Georges). Guibert de Nogent; histoire de sa vie (1053-1124) par lui-même. In-8, lxiii-258 p. Paris, Picard et fils.

(Collection de textes pour servir à l'étude et à l'enseignement de l'histoire.)

236. — Braquehay (A.). Histoire de l'Hôtel-Dieu Saint-Nicolas (1200-1874) et de l'hospice des orphelins de Montreuil-sur-Mer. In-8, 309 p., avec fig., plans et grav. Montreuil-sur-Mer, impr. du Journal de Montreuil.

237. — Caron (P.). Bibliographie des travaux publiés de 1866 à 1897 sur l'histoire de la France depuis 1789. In-8 à 2 col., 162 p. T. I, fasc. I. Paris, Cornély et Cie.

238. — Celier (L.). Les sceaux des évêques du Mans, xiie et xiiie siècles. In-8, 16 p. et planches. Mamers, impr. Fleury.

(Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.)

239. — Charron (A.). Essai historique sur Treilles (Loiret). In-8, 45 p. Fontainebleau, impr. Bourges.

(Extrait des Annales de la Société historique et archéologique du Gâtinais.)

240. — Chaux (C.). Une branche des Xaintrailles :

Rostelain-Rotton-La Chapelle-Saintrailles. In-8, 63 p. Agen, impr. moderne.

Notice généalogique où s'encadre la biographie particulière de certain chevalier qui fut un personnage considérable, un conseiller fidèle dans la maison de Condé, et à qui les contemporains reprochaient de se prétendre issu du fameux capitaine du xve siècle, quoique n'étant ni Pothon, ni Xaintrailles.

241. — Cordier (L.). Les compagnies à charte et la politique coloniale sous le ministère de Colbert. In-8, vii-305 p. Paris, Arthur Rousseau.

242. — Courteault (H.). Le Livre des syndics des états de Béarn (texte béarnais), publié pour la Société historique de Gascogne, 2e partie. In-8, viii-234 p. Paris, Champion.

(Archives historiques de la Gascogne.)

243. — Coynart (Ch. de). Une petite nièce de Lauzun. In-8, 281 p. Paris, Hachette et Cie.

Le chevalier de Lauzun, jeune frère du favori, homme d'assez mauvaise vie, « obscur, farouche, débauché, » d'ailleurs aimant les aventures de guerre, ramena de la brillante campagne de Neuhausel, en 1686, la petite-fille du pacha de cette ville, sauvée du sac de cette ville, la fit conduire à Paris par l'ambassadeur Ferriol, et chargea de son éducation sa propre sœur la comtesse de Nogent, tout comme Ferriol lui-même, douze ans plus tard, ramena la belle Aïssé. La « Turquesse » fit sensation dans le monde de la cour, finit par céder à la tendresse du fils de sa protectrice, et consentit à un mariage secret, d'où vint une fille, plus tard marquise de Melun. C'est de cette dernière que l'auteur raconte les aventures et mésaventures judiciaires, qui se terminèrent misérablement en 1757. Le récit principal, habilement reconstitué d'après les factums d'avocats, est agrémenté de beaucoup de digressions intéressantes sur le monde où se déroulèrent les incidents successifs de cette existence.

244. — Deberre (l'abbé T.). Histoire de la vénérable Marguerite du Saint-Sacrement, carmélite de Beaune (1619-1648), d'après des documents nouveaux. In-16, xlvi-460 p. Paris, veuve Poussielgue.

245. — Delignières (E.). L'hôtel de la Gruthuse à Abbeville et sa vente par le roi, en 1793, aux officiers du présidial, d'après des documents inédits; lecture faite à la

Société d'émulation d'Abbeville, dans la séance du 1er mars 1906. In-8, 36 p. et grav. Abbeville, impr. Paillart.

246. — Deville (E.). Dom Jacques. Louis Le Noir et son inventaire des titres normands de la Chambre des comptes de Paris. In-8, 21 p. Paris, Champion.

247. — Doublet (G.). Un ami de monseigneur de Caulet : Jean du Ferrier, Toulousain, d'après ses mémoires. In-8, 183 p. Toulouse, Privat.

248. — Durand (l'abbé Valentin). Le Jansénisme au xviiie siècle et Joachim Colbert, évêque de Montpellier (1696-1738). In-8, xv-373 p. Toulouse, Privat; Paris, Picard.

(Bibliothèque méridionale, publiée sous les auspices de l'Université de Toulouse.)

249. — Du Roure. Généalogie de la maison de Piquet, marquis de Méjanes. In-4, 20 p., avec grav. Paris, Champion.

250. — Du Roure. Généalogie de la maison de Varadier, marquis de Saint-Andiol. In-4, 27 p., avec grav. Paris, Champion.

251. — Espinas (G.). Une bibliographie de l'histoire économique de la France au moyen âge. In-8, 38 p. Paris, Champion.

252. — Flamare (H. de). Documents sur l'administration du comté de Nevers au xiiie siècle. In-8, 42 p. Nevers, Vallière.

(Extrait du Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sciences et arts.)

253. — Fréville (de). Lally et Bussy aux Indes (avril 1758-mars 1761). In-8, 49 p. Paris, aux bureaux de la Revue des Questions historiques.

254. — Gazier (A.). Mémoires de Godefroi Hermant sur l'histoire ecclésiastique du xviie siècle (1630-1663), publiés pour la première fois, d'après le manuscrit auto-

graphe, avec une introduction et des notes. T. IV (1658-1661). In-8, 735 p. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

On a plaisir à constater que cette publication si utile et importante a marché avec une rare régularité et sera complète avant peu, sans doute avec le cinquième volume. C'est la justification de l'éditeur, qui n'aurait pu arriver à des résultats si rapides s'il ne s'était résigné à supprimer tout ce qui était pièces et documents déjà connus.

255. — GRISELLE (E.). Deux billets autographes de Marie Leczinska au Carmel de Compiègne. In-8, 47 p. Paris, Leclerc.

256. — GROUCHY (vicomte DE) et COTTIN (Paul). Journal inédit du duc de Croÿ (1718-1781), publié d'après le manuscrit autographe conservé à la bibliothèque de l'Institut, avec introduction, notes, index et planches. T. III et IV, 324 et 463 p. Paris, Ernest Flammarion.

L'intérêt de ce journal grandit encore pour le règne de Louis XVI en raison du crédit et de l'estime dont le duc de Croÿ fut honoré plus que jamais par le roi, la reine et les ministres, grâce à son esprit libéral. Aussi ces quatre volumes, dont la publication arrive à bonne fin, nous font-ils souhaiter que ceux qui nous ont été promis, venant de la même source, auront le même succès sous les auspices de notre Société.

Les éditeurs ont comblé le vœu général en ajoutant au tome IV une table générale des noms d'hommes, de lieux et de matières.

257. — HAMON (A.). Vie de la bienheureuse Marguerite-Marie, d'après les manuscrits et les documents originaux. Paris, Beauchesne et Cie. In-8, XXXIX-544 p., avec 3 dessins à la plume, 1 grav. et 1 fac-similé.

258. — HAMY (E.-T.). L'apothéose du poète de Belloy par le peintre Jollain et les critiques de l'historien de Calais, Jacques-Barthélemy Lefebvre (1765). Petit in-8, 15 p. Boulogne-sur-Mer, impr. Hamain.

(Extrait du Bulletin de la Société académique de Boulogne-sur-Mer.)

259. — HERBOMEZ (A. D'). A propos des baillis d'Arras sous le règne de saint Louis. In-8, 10 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

(Extrait de la Bibliothèque de l'École des chartes.)

260. — Hocquart de Turtot (E.). Le tiers état et les privilèges. In-16, 291 p. Paris, Perrin et Cie.

261. — Hoffmann (C.). L'Alsace au xviiie siècle au point de vue historique, judiciaire, administratif, économique, intellectuel, social et religieux. T. III. In-8, 544 p. Grenoble, impr. Notre-Dame.

(Bibliothèque de la Revue d'Alsace.)

262. — Huguet (A.). Le passage de Jeanne d'Arc dans le Vimeu (décembre 1430); itinéraire du Crotoy à Eu par Saint-Valéry. In-8, 18 p. et portrait. Saint-Valéry-sur-Somme, impr. Ricard-Leclercq.

263. — Huguet (Edmond). Petit glossaire des classiques français du xviie siècle, contenant les mots et locutions qui ont vieilli, ou dont le sens s'est modifié. In-8, viii-410 p. Paris, Hachette et Cie.

Le titre de cet utile et agréable volume indique que M. le professeur Huguet, de Caen, a prudemment, quoique arbitrairement, délimité son terrain. Il en a même exclu Malherbe, peut-être parce que le poète appartenait selon lui au xvie siècle, et Saint-Simon, peut-être aussi parce qu'il écrivit ses *Mémoires* au milieu du xviiie siècle. Ces exclusions prêtent à la critique.

Mais, en dépit des omissions, qu'il ne s'est point dissimulées, son travail rendra de vrais services, ne fût-ce qu'aux élèves et candidats de tout âge qui sont exposés à tant de contresens ou de fausses interprétations, et même, oserai-je l'ajouter, à certains examinateurs.

Fidèle à sa délimitation, il n'a emprunté qu'à Richelet (1680), à Furetière (1690), ou à la première édition du Dictionnaire de l'Académie française (1694), la définition qui précède les exemples pris presque exclusivement et absolument dans ces auteurs, en prose ou en poésie, à qui personne ne peut contester la qualification de « classiques » : Corneille, Molière, Racine, La Bruyère, La Fontaine, Mme de Sévigné, Boileau, ou dans certains qui vécurent immédiatement après ceux-là.

264. — Hurault (l'abbé E.). La cathédrale de Châlons et son clergé à la fin du xiiie siècle. In-8, viii-106 p. et grav. Châlons-sur-Marne, Martin frères.

265. — Jugé (l'abbé Clément). Jacques Peletier, du Mans (1517-1582); essai sur sa vie, son œuvre, son

influence. In-8, XVIII-458 p. Paris, Lemerre; Le Mans, Bienaimé-Leguicheux.

266. — KERMAINGANT (P.-L. DE). Souvenirs et fragments pour servir aux mémoires de ma vie et de mon temps, par le marquis de Bouillé (Louis-Joseph-Amour) (1769-1812), publiés pour la Société d'histoire contemporaine. T. I (1769-mai 1792). In-8, 517 p. Paris, Picard et fils.

267. — LACHÈVRE (Frédéric). Le prince des libertins du XVIIe siècle : Jacques Vallée des Barreaux; sa vie et ses poésies (1599-1673). Grand in-8, 268 p., avec fac-similés et fronstispice à l'eau-forte gravé par H. Manesse. Paris, Leclerc.

268. — LAFFONT (E.). Le pays de Garnaguès : géographie du comté de Toulouse aux temps carolingiens. Petit in-8, 32 p. Toulouse, Privat.

269. — LATIL (J.-P.). Histoire civile et religieuse de Grasse, avec préface de Mgr Latty, évêque de Châlons. In-8, 120 p. et grav. Grasse, impr. Carestia.

270. — LAVENIR (F.-X.). Documents et traditions sur la paroisse de La Tour-de-Salvagny, anciennement annexe de Lentilly. In-8, XIV-223 p. et planches. Lyon, Grange.

271. — LEBOITTEUX (A.). Les Huguenots des Isles; histoire de l'église réformée de Condé-sur-Noireau, depuis sa fondation jusqu'à la révocation de l'Édit de Nantes (1555-1685). In-8, 191 p. et planches. Condé-sur-Noireau, L'Enfant.

272. — LEFÈVRE-PONTALIS (Eugène). A travers le Beauvaisis et le Valois. In-8, 103 p. et planches. Caen, Delesques.

273. — LEROUX (Alfred). Le sac de la cité de Limoges et son relèvement (1370-1464). In-8, 83 p. et plan de Limoges vers 1680. Limoges, Ducourtieux et Gout.

274. — LESPINASSE (R. DE). Notes d'histoire contempo-

raine; almanachs nivernais des XVIII[e] et XIX[e] siècles. In-16, VII-155 p. Nevers, Ropiteau.

275. — LESTRADE (J.). Le séminaire du cardinal François de Joyeuse à Toulouse en 1590. In-8, 31 p. Toulouse, Privat.

(Extrait de la Revue des Pyrénées.)

276. — LEUSSE DE SYON (DE). Vie du marquis de Leusse, conseiller au parlement de Grenoble (1737-1794), par son arrière-petit-fils. In-8, 251 p. et portrait. Grenoble, impr. Allier frères.

277. — LOISNE (comte DE). Les anciennes localités disparues du Pas-de-Calais. In-8, 78 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

278. — LONGEVIALLE (Louis DE). Villefranche-en-Beaujolais et ses alentours à la fin du XVIII[e] siècle, d'après une aquarelle anonyme. In-8, 10 p. et planche hors texte. Villefranche, impr. Mercier.

279. — LONGUEMARE (P. DE). Étude sur le canton de Tilly-sur-Seulles. In-8, VI-460 p. Caen, Jouan.

280. — MANCA-AMAT DE VALLOMBROSA (A.-J.-G.-M.). Histoire de la prévôté de l'Hôtel-le-Roi. In-8, 344 p. Paris, Larose.

281. — MANDROT (B. DE). Une affaire de chasse sous Louis XI. In-8, 9 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

282. — MAUGIS (E.). Recherches sur les transformations du régime politique et social de la ville d'Amiens, des origines de la Commune à la fin du XVI[e] siècle; études d'histoire municipale. T. II. In-8, XXVII-662 p. Paris, Picard et fils.

283. — MAUVEAUX (J.). Hugues Bois de Chesne, poète et chroniqueur montbéliardais (1586-1671), d'après des documents inédits. In-8, 31 p. et fac-similé. Montbéliard, Société anonyme d'imprimerie Montbéliardaise.

(Extrait des Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard.)

284. — MAZIÈRES-MAULÉON (vicomte DE). Oger III de Mauléon, vicomte de Soule. In-8, 12 p., avec gravure. Vannes, impr. Lafolye frères.

285. — MÉRESSE (l'abbé). Histoire du Cateau. In-8, XVI-269 p., avec armoiries. Cambrai, impr. Deligne et Cie.

286. — MONTAIGLON (A. DE) et GUIFFREY (J.). Correspondance des directeurs de l'Académie de France à Rome avec les surintendants des Bâtiments, publiée d'après les manuscrits des Archives nationales. T. XV (1785-1790). In-8, 72 p. Paris, Schemit.

287. — MORET (l'abbé J.-J.). Histoire de Saint-Menoux (Temps préhistoriques; Vie et culte de saint Menoux; l'Abbaye; la Paroisse; la Commune; Époque révolutionnaire; Temps modernes). In-8, x-534 p., avec grav. et planches. Moulins, Crépin-Leblond.

288. — MUN (Gabriel DE). Richelieu et sa maison de Savoie : l'ambassade de Particelli d'Hémery en Piémont. In-8, II-363 p. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

Cette thèse fut fort remarquée lors de sa soutenance à l'École des chartes. L'auteur y a retracé l'histoire diplomatique de nos négociations de 1635 à 1639 avec la Savoie, de même que, tout parallèlement et comme en concurrence, M. le vicomte de Noailles écrivait une étude sur l'action militaire du cardinal de La Valette. Mais M. de Mun s'est appliqué surtout à mettre en relief le rôle du cardinal de Richelieu, et nous devons constater avec plaisir que, par avance, il aura apporté un ample contingent pour le commentaire des *Mémoires du Cardinal,* lorsque nos éditeurs en arriveront à cette dernière partie. On a même pu voir, dans un fascicule récent de nos *Rapports et notices,* qu'il a consenti courtoisement à nous faire bénéficier dès à présent des documents réunis par lui sur les procédés de composition des *Mémoires.*

Ce que M. de Mun dit de Particelli d'Hémery d'après sa correspondance, et aussi d'après les documents italiens, fait souhaiter qu'il tienne la promesse inscrite à la fin de ce volume, et donne, comme suite et complément, un second volume sur Hémery financier, celui qu'on a considéré jusqu'ici comme un habile, mais éhonté concessionnaire.

289. — PANNIER (Jacques). Turenne d'après sa correspondance, etc.; notes et documents sur l'évolution de ses

idées religieuses. In-8, 56 p., avec portrait et planches. Paris, Fischbacher.

Après avoir examiné successivement, en une enquête plus approfondie qu'on ne l'avait fait jusqu'ici, l'éducation protestante de Turenne, ses actes religieux jusqu'après son mariage et après la mort de sa femme, enfin son abjuration et ses actes de catholicisme pendant les sept dernières années de sa vie, l'auteur conclut ainsi, avec un récent historien des *Protestants d'autrefois* : « Turenne avait reçu l'éducation protestante; on l'avait habitué dès l'enfance à chercher, à réfléchir : on a, de cette manière, puissamment développé ses facultés naturelles. Il eût toujours été un homme d'un très grand talent, un soldat hors ligne; catholique, eût-il été... Turenne? »

290. — Parisot (R.). De la cession faite à Louis d'Outremer par Otton Ier, de quelques « pagi » de la Lotharingie (Lorraine) occidentale, 940-942. In-8, 22 p. Nancy et Paris, Berger-Levrault et Cie.

(Extrait des Annales de l'Est et du Nord.)

PROCÈS-VERBAL

DE LA

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE,

TENUE LE 3 DÉCEMBRE 1907,

A l'École des chartes, à quatre heures un quart,

SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. GASTON RAYNAUD, PRÉSIDENT.

(Procès-verbal adopté dans la séance du 7 janvier 1908.)

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente; la rédaction en est adoptée par le Conseil.

M. le Président annonce que la Société a perdu trois de ses membres :

M. Pradel-Vernezobre, collaborateur de la Société du Protestantisme français, qui avait été reçu le 7 juin 1864;

M. Gélineau, docteur en médecine, qui avait été présenté par M. Tamizey de Larroque le 6 avril 1886;

M. le vicomte de Meaux, gendre du comte Charles de Montalembert, avait été présenté par M. Guizot dans la séance du 14 juin 1870, et est mort le mois dernier. Né en 1830, nommé député à l'Assemblée nationale en 1871, deux fois ministre de l'Agriculture et du Commerce en 1874 et en 1877, élu sénateur en 1876, il s'occupa activement des affaires politiques durant les années qui suivirent la chute de l'Empire; mais ce fut aussi un historien, et, outre une collaboration constante à la revue *le Correspondant*, il publia deux ouvrages importants sur les *Luttes religieuses du XVIIe siècle* et sur *la Réforme et la politique française jusqu'à la paix de Westphalie*. Dans les dernières années de sa vie, M. de Meaux fit paraître des *Mémoires* très intéressants pour l'histoire des temps où il avait joué un rôle marquant, des plus honorables.

M. le Président proclame membres de la Société, après avoir soumis ces admissions à l'approbation du Conseil :

2458. M. le comte Henri DE LA BASSETIÈRE, membre de la Société des Bibliophiles françois, rue Godot-de-Mauroy, n° 1 ; présenté par MM. le baron de Nervo et le baron de Barante.

2459. M. Maurice DE DAINVILLE, élève à l'École des chartes, rue de Madame, n° 70 ; présenté par MM. Élie Berger et de Boislisle.

2460. M. Henri GONSE, rue Alfred-de-Vigny, n° 20 ; présenté par MM. de Boislisle et Noël Valois.

Publications adressées à la Société.

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES. — *Revue historique*, novembre-décembre 1907.

SOCIÉTÉS SAVANTES. — *Bulletin de la Société Belfortaine d'émulation*, n° 26. — *Bulletin de la Société d'études des Hautes-Alpes*, 4e trimestre 1907. — *Recueil des travaux de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure*, année 1906. — *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais*, 2e trimestre de 1907. — *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, t. XII ; *Procès-verbaux, rapports et communications diverses* de la même Société, 1906 ; *Description des fouilles archéologiques exécutées dans la forêt de Compiègne*, par V. Cauchemé, 3e partie ; publication de la même Société. — *Mémoires de l'Académie des sciences, lettres et arts d'Arras*, 2e série, t. XXXVIII. — *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 2e série, t. III, 2e fascicule. — *Bulletin de la Classe des lettres et de la Classe des beaux-arts de l'Académie royale de Belgique*, 1907, nos 6 à 8 ; *Bulletin de la Commission royale d'histoire* de la même Académie, t. LXXVI, 3e et 4e bulletins. — *Proceedings of the American philosophical Society*, avril-septembre 1907. — *Twenty-fifth annual report of the Bureau of American Ethnology*, 1903-1904. — *Transactions of the Royal historical Society*, 3e série, t. I.

Ouvrages offerts par les auteurs ou les éditeurs.

Études critiques d'après les textes sur l'histoire de Jeanne d'Arc ; 3e série : *la Société de l'Histoire de France, Jules Quicherat et Jeanne d'Arc*, par Ph.-H. Dunand. In-12. Paris, Poussielgue. — *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France.*

Paris, Chambre des députés, par E. Coyecque et H. Debraye. In-8. Paris, Plon. — *La intervencion francesa en Mexico, segun el archiva del mariscal Bazaine.* In-12. Mexico, Ch. Bouret.

Correspondance.

M. Gonse demande à être inscrit au nombre des membres de la Société comme succédant à son père M. Raphaël Gonse, reçu en 1863, et à sa mère, morte en 1899.

M. le baron de Nervo exprime son regret de ne pouvoir, pour raisons de santé, assister aux séances du Conseil, et propose l'admission de M. le comte de la Bassetière.

MM. Delaville Le Roulx, de Mandrot, Aubry-Vitet et le comte d'Antioche expriment leur regret de ne pouvoir assister à la séance.

Travaux de la Société.

État des impressions :

Annuaire-Bulletin. 8 feuilles tirées. On a commencé la composition de la seconde partie.

Lettres de Louis XI. T. X. Pas de changement.

Mémoires de Richelieu. T. I. Feuilles 17 à 19 tirées; feuilles 20 à 22 bonnes à mettre en pages, 23 à 27 (fin du texte) en placards.

Mémoriaux du Conseil de 1661. T. III. Feuille 16 tirée; feuilles 17 et 18 en pages; première partie de la Table en placards.

Mémoires de Souvigny. T. II. Feuille 14 tirée; feuilles 15 à 17 en pages. On compose la suite.

Mémoires de Du Bellay. T. I. Feuille 10 tirée. On compose la suite.

Table de l'Histoire universelle. Feuilles 1 à 2 tirées. On compose la suite.

Mémoires du maréchal d'Estrées. Feuilles 1 à 3 tirées; feuille 4 en placards.

Mémoires de Florange. Pas de changement.

M. Delisle, président du Comité de publication, présente les rapports suivants sur les questions qui viennent d'être examinées conjointement par ce comité et par le Comité des fonds :

En ce qui concerne le travail des *Lettres de Louis XI*, suspendu depuis la mort de l'éditeur, les papiers laissés par celui-ci ont été sauvegardés dans sa demeure de Compiègne par les bons soins de M. le baron de Bonnault et de M. d'Herbomez, amis de M. Vaesen. Le trésorier de la Société a été invité par le notaire de la succession à en prendre possession. — Quant à la continuation de l'édition, le Comité avait songé à faire encore une fois appel au dévouement de M. de Mandrot, lorsqu'une lettre de celui-ci a fait connaître qu'il devançait la démarche du Comité et offrait de lui-même de joindre à ses fonctions de commissaire responsable celles d'éditeur pour terminer le volume en cours d'impression. De plus, M. de Mandrot prendra les mesures nécessaires pour l'achèvement de la publication et pour la rédaction de la Table.

Le Conseil décide que cette combinaison sera acceptée et que l'expression de sa gratitude sera adressée d'une part à MM. de Bonnault et d'Herbomez, et d'autre part à M. de Mandrot, qui avait déjà, et avec un pareil dévouement, assuré la terminaison du recueil des *Lettres de Charles VIII*.

Le Comité a pris connaissance d'un rapport de M. Eugène Déprez sur les séries diverses dont se compose, aux archives du Record Office, la correspondance privée des rois d'Angleterre, du XIIIe au XVe siècle, jusqu'à 1422, concernant l'administration de leurs provinces de France. M. Déprez a pu établir que l'ensemble du fonds atteint presque le chiffre énorme de deux cent mille pièces, dont une bonne partie ignorée ou méconnue jusqu'ici par les

archivistes anglais. Pour constituer le recueil dont la publication a été proposée, il sera indispensable de faire un dépouillement général de toutes les séries, même celles concernant les séries de pays autres que la France. Il s'ensuivra que des voyages fréquents seront nécessaires, ou bien qu'un archiviste du Record devra donner son concours. M. Déprez ayant exposé cette situation, qui fait espérer une récolte beaucoup plus considérable, mais aussi un travail plus compliqué qu'on ne pouvait le penser tout d'abord, le Comité de publication croit qu'il y aurait lieu d'attribuer pour les frais de préparation de chaque volume une allocation complémentaire, et le Comité des fonds, se ralliant à cette opinion, en propose l'adoption en principe. — Le Conseil adopte la proposition des deux Comités.

Quant au projet de publication de la correspondance du maréchal de Vivonne pour les expéditions de Candie et de Messine, le Comité a reçu de M. Cordey un rapport concluant à fondre en un seul ensemble les documents qui appartiennent à la Bibliothèque et ceux que M. le duc et M. le vicomte de Polignac veulent bien mettre à la disposition de la Société; mais, ce rapport ne permettant pas de juger quelles lettres seraient à choisir, quelle étendue et quelle forme pourrait prendre la publication, il y aurait encore lieu de demander un complément d'information. — Le Conseil prie M. le baron de Courcel, qui connaît déjà les registres appartenant à M. le duc de Polignac, de se mettre de nouveau en rapport avec M. Cordey.

Le secrétaire donne lecture de la lettre suivante de M. le chanoine Dunand, qui adresse en même temps au Conseil un certain nombre d'exemplaires de son ouvrage intitulé : *la Société de l'Histoire de France, Jules Quicherat et Jeanne d'Arc :*

Toulouse, le 9 novembre 1907.

Monsieur le Président,

Votre extrême obligeance m'a fourni le moyen d'exécuter un dessein que j'avais à cœur depuis longtemps. Permettez-moi de vous en exprimer toute ma reconnaissance.

Ne serai-je pas indiscret en prenant la liberté de faire hommage à la Société qui vous a mis à sa tête, Monsieur le Président, à vous-même, à Messieurs du Conseil d'administration, de l'étude que, grâce à vous, j'ai pu mener à bonne fin? J'ose espérer que non, et, confiant en votre bienveillance, je vous prie de me croire, Monsieur le Président, le plus respectueux de vos serviteurs.

Le secrétaire signale divers articles qui ont paru sur les publications de la Société : de M. A. Lesort, sur les tomes VIII et IX des *Lettres de Louis XI*, dans le bulletin bibliographique de la *Revue des Questions historiques*, octobre 1907; de M. Viard, sur les *Mémoires de Souvigny*, dans la même revue, juillet 1907; de M. le comte Baguenault de Puchesse, sur la même publication, dans les *Mémoires de la Société de l'Orléanais*, année 1906.

Il annonce que MM. Viard et Déprez ont obtenu la première mention honorable du concours des Antiquités nationales à l'Académie des inscriptions et belles-lettres, pour leur publication de la *Chronique de Jean le Bel*.

M. Paul Viollet demande s'il y aurait une explication à donner du maintien de l'article du Connétable par les auteurs de l'*État de la France*, notamment en 1661, alors que cette haute dignité restait sans attribution depuis la mort du connétable de Lesdiguières (1626).

Le Comité des fonds est invité à chercher un remède à l'encombrement des magasins où sont déposées les publications de la Société.

La séance est levée à cinq heures et demie.

PRIX DÉCERNÉS PAR L'INSTITUT AUX OUVRAGES HISTORIQUES.

L'Académie française, dans sa séance publique annuelle du 21 novembre 1907, a décerné les prix suivants :

Prix Gobert. — Le premier prix à M. de Lanzac de Laborie, pour son ouvrage intitulé : *Paris sous Napoléon*;

Le second prix à M. le capitaine Dupuis, pour son livre sur *la Campagne de 1793 à l'armée du Nord et des Ardennes*.

Prix Thérouanne. — Un prix de 2,000 fr. à M. Émile Salone, pour son ouvrage sur *la Colonisation de la Nouvelle-France*. — Un prix de 1,000 fr. à M. Gigon, pour son livre intitulé : *la Révolte de la gabelle en Guyenne* (1548-1549). — Deux prix, de 500 fr. chacun, à M. J. Brochet, pour son étude sur *Saint Jérôme et ses ennemis*, et à M. Gabriel Mareschal de Bièvre, pour sa monographie de *Georges Mareschal, seigneur de Bièvre, chirurgien et confident de Louis XIV* (1658-1736).

Prix Thiers. — Un prix de 1,500 fr. à M. Édouard Rott, pour son *Histoire de la représentation diplomatique de la France auprès des Cantons suisses* (1430-1626). — Trois prix, de 500 fr. chacun, à M. l'abbé P. Pisani, pour son *Répertoire biographique de l'épiscopat constitutionnel*, à M. de Calonne, pour son *Histoire de la ville d'Amiens*, et à M. P. Boissonnade, pour son étude sur *Saint-Domingue à la veille de la Révolution*.

Prix Marcelin Guérin. — Un prix de 1,000 fr. à M. Rodocanachi, pour l'ouvrage intitulé : *la Femme italienne à l'époque de la Renaissance*. — Deux prix, de 500 fr. chacun, à M. Ch. Diehl, pour ses *Figures byzantines*, et à M. Louis Charlanne, pour son étude sur *l'Influence française en Angleterre au XVIIe siècle*.

Prix Montyon. — Un prix de 1,500 fr. à M. Marius Roustan, pour son ouvrage intitulé : *les Philosophes et la Société française au XVIIIe siècle*. — Deux prix, de 500 fr. chacun, à M. l'abbé H. Debout, pour son étude sur *Jeanne d'Arc* (1412-1431), et à M. Maurice Herbette, pour son livre intitulé : *Une ambassade persane sous Louis XIV*.

Prix Juteau-Duvigneaux. — Un prix de 1,000 fr. à M. J. Aulagne, pour son livre intitulé : *la Réforme catho-*

lique du XVIIe siècle dans le diocèse de Limoges. — Un prix de 500 fr. à M. Geoffroy de Grandmaison, pour sa biographie de *Madame Louise de France* (1737-1787).

Prix Fabien. — Un prix de 500 fr. à Mme Laurence de Laprade, pour son étude sur *le Poinct de France et les centres dentelliers au XVIIe et au XVIIIe siècle.*

Prix Berger. — Un prix de 10,000 fr. à M. Maurice Tourneux. — Un prix de 3,000 fr. à M. Georges Cain. — Un prix de 2,000 fr. à M. Louis Barron.

Prix de Courcel, décerné au R. P. dom Besse, bénédictin de Ligugé.

L'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance publique annuelle du 15 novembre 1907, a décerné les prix suivants :

Prix Gobert. — Le premier prix à M. Ch. Bémont, pour sa publication des *Rôles gascons* (t. II et III).

Le second prix à M. Louis Halphen, pour son ouvrage intitulé : *le Comté d'Anjou au XIe siècle.*

Antiquités de la France. — La première médaille à M. Adrien Blanchet, pour son ouvrage intitulé : *les Enceintes romaines de la Gaule, étude sur l'origine d'un grand nombre de villes romaines.*

La deuxième à M. Jacotin, pour son ouvrage intitulé : *Preuves de la maison de Polignac.*

La troisième à M. le chanoine Jules Chevalier, pour ses ouvrages intitulés : *Mémoires pour servir à l'histoire des comtés de Valentinois et de Diois* (t. II), et *le Mandement d'Egluy et l'abbaye de Léoncel.*

La quatrième à M. l'abbé Angot, pour son *Épigraphie de la Mayenne.*

La première mention à MM. J. Viard et E. Déprez, pour leur édition de la *Chronique de Jean le Bel;* — la deuxième à M. J. Roman, auteur d'une *Description des*

sceaux des familles seigneuriales du Dauphiné; — la troisième à M. Eug. Martin-Chabot, pour son étude sur *les Archives de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier;* — la quatrième à M. l'abbé Cazauran, pour son *Cartulaire de Berdoues;* — la cinquième à M. Léon Gauthier, pour son étude sur *les Lombards dans les deux Bourgognes;* — la sixième à M. Ét. Guillemot, pour son livre intitulé : *les Forêts de Senlis, étude sur le régime des forêts d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville;* — la septième à M. Louis Jacob, pour ses mémoires intitulés : *le Royaume de Bourgogne sous les empereurs franconiens* (1038-1125), et *la Formation des limites entre le Dauphiné et la Savoie* (1148-1760); — la huitième à M. André Philippe, pour son étude sur *la Baronnie du Tournel et ses seigneurs.*

Prix du Budget. — Décerné à M. R. Poupardin, pour son ouvrage intitulé : *le Royaume de Bourgogne* (898-1038), *étude sur les origines du royaume d'Arles.*

Prix de numismatique. — Partagé également entre M. Hugo Gaebler, de Berlin, pour sa *Contribution à l'étude des monnaies de Macédoine*, et M. George Macdonald, de Glasgow, pour son *Catalogue of greek coins in the Hunterian Collection (University of Glasgow).*

Prix Bordin. — Un prix de 500 fr. à M. Adamantios Adamantion, pour sa publication de la *Chronique de Morée.* — Une mention à M. le comte Henry de Castries, pour son ouvrage intitulé : *les Sources inédites de l'histoire du Maroc de 1530 à 1845.*

Prix de la Grange. — Décerné à M. Constant, pour son édition du *Roman de Troie.*

Prix Loubat. — Un prix de 2,000 fr. à M. Henri Vignaud, pour ses *Études critiques sur la vie de Colomb avant ses découvertes.*

Prix Joseph Saintour. — Un prix de 1,500 fr. à M. Paul Monceaux, pour son *Histoire littéraire de*

l'Afrique chrétienne, depuis les origines jusqu'à l'invasion arabe. — Un prix de 1,000 fr. à M. L. Homo, pour son *Essai sur le règne de l'empereur Aurélien.* — Un prix de 500 fr. à M. Émile Bourguet, pour son ouvrage intitulé : *l'Administration financière du sanctuaire pythique au IVe siècle avant Jésus-Christ.*

Prix Gabriel-Auguste Prost. — Une récompense de 800 fr. à M. Alfred Grenier, pour son livre intitulé : *Habitations gauloises et villes latines dans le pays des Médiomatrices.* — Une récompense de 400 fr. à *l'Austrasie,* revue du pays Messin et de la Lorraine.

L'Académie des sciences morales et politiques, dans sa séance publique annuelle du 7 décembre 1907, a décerné les prix suivants :

Prix du Budget. — Une récompense de 1,500 fr. à M. Pierre Bourdon, et une autre de 500 fr. à M. l'abbé J. Thomas, pour leurs mémoires manuscrits sur le sujet mis au concours : *le Concordat de 1516, ses origines, son histoire au XVIe siècle.*

Prix Paul-Michel Perret. — Partagé également entre M. Louis Michon, auteur d'un livre sur *le Gouvernement parlementaire sous la Restauration,* et M. Henri Sée, auteur d'un ouvrage intitulé : *les Classes rurales en Bretagne du XVIe siècle à la Révolution.*

II.

BIBLIOGRAPHIE.

291. — Albe (l'abbé E.). De quelques erreurs dans la liste épiscopale du diocèse de Cahors au xive et au xvie siècle. In-8, 20 p. Paris, Impr. nationale.

292. — BEAUREPAIRE (C. DE). La peste à Rouen (1619-1623). Petit in-8, 72 p. Rouen, impr. Gy.

293. — BEAUREPAIRE-FROMENT (DE). — Bibliographie des chants populaires français. In-16, 41 p. Paris, édition de la « Revue du traditionnisme », 60, quai des Orfèvres.

294. — BRETTE (A.). Les limites et les divisions territoriales de la France en 1789. In-8, VII-135 p. et 4 cartes. Paris, Cornély et Cie.

295. — CORNU (Paul). Le château de Béarn, ancienne maison de l'Électeur, à Saint-Cloud. In-8, 51 p., avec portraits, plans et gravures. Versailles, impr. Aubert.

(Extrait de la Revue de l'Histoire de Versailles.)

Du château qui conserva le nom de son dernier propriétaire (1840), il ne reste plus que des façades ruinées par l'incendie où fut détruite, de la main des Allemands, une partie de Saint-Cloud. L'aspect en est émouvant, au milieu de la verdure des terrains et des jardins qui faisaient, de cette habitation, avec la vue immense sur Paris, une des plus ravissantes résidences de notre banlieue. Depuis plus de trente-cinq ans, le flot incessant des passants, voyageurs et visiteurs, contemple ces ruines commémoratives sans savoir qu'un grand prince bavarois y eut, il y a deux siècles, sa maison de plaisance; celui-là était un allié de Louis XIV contre la coalition de 1700, un homme de goût, un vrai Parisien. M. Cornu a réuni avec beaucoup de science tout ce qui pouvait ressusciter ce passé; il est même remonté plus haut, jusqu'aux premières origines des maisons et jardins particuliers sur lesquels architectes, paysagistes et jardiniers travaillèrent pour le prince entre 1713 et 1715. Celui-ci, qui était accoutumé à l'hospitalité royale de Compiègne, fit probablement plus de dépenses et de dettes que de séjours à Saint-Cloud. Puis, en 1721, le Régent y installa Mme d'Averne. Les Carignan vinrent ensuite, la comtesse d'Artois y fit inoculer ses fils. Les derniers possesseurs marquants furent Bourrienne, et un peu Bonaparte.

296. — CREUZET (E.). Histoire seigneuriale, civile et paroissiale de Saintry, arrondissement de Corbeil (Seine-et-Oise). In-8, 211 p. et grav. Paris, Picard et fils.

297. — DELARUELLE (L.). Guillaume Budé; les origines, les débuts, les idées maîtresses. In-8, XL-290 p., avec 2 facsimilés. Toulouse, Privat; Paris, Champion.

298. — Melville-Daniels (W.). Saint-Evremond en Angleterre. In-8, 183 p. Versailles, impr. Luce.

299. — Molines (E.). La juridiction des gouverneurs de Besançon. In-8, vi-150 p. Besançon, impr. Millot et Cie.

300. — Moranvillé (Henri). Inventaire de l'orfèvrerie et des joyaux de Louis Ier, duc d'Anjou. In-8, 4-cv p. Paris, Leroux.

301. — Parker (M.). Un académicien manceau : le comte de Tressan. In-8, 63 p. et portrait. Le Mans, libr. de Saint-Denis.

(Extrait de la Revue historique et archéologique du Maine.)

302. — Passy (L.). Le livre des métiers de Gisors au xvie siècle. In-4, vii-268 p. Pontoise, impr. Paris; Société historique du Vexin.

303. — Petit (E.). Archives de l'hôpital de Tonnerre : le cartulaire, l'obituaire. In-8, 27 p. Paris, Impr. nationale.

304. — Pfister (C.). Tableau de Nancy et de la Lorraine pendant le règne de Léopold (1697-1729). In-8, 110 p. Saint-Dié (Vosges), impr. Cuny.

(Extrait du Bulletin de la Société philomatique vosgienne.)

305. — Picard (E.) et Jouan (L.). L'artillerie française au xviiie siècle. In-8, 155 p. Nancy et Paris, Berger-Levrault.

(Publication de la section historique de l'état-major de l'armée.)

306. — Pichon (R.). Études sur l'histoire de la littérature latine dans les Gaules : les derniers écrivains profanes (les Panégyristes, Ausone, le Querolus, Rutilius Namatianus). In-8, ix-321 p. Paris, Leroux.

307. — Pidoux (A.). Sainte Colette (1381-1447). In-18 jésus, 195 p. Paris, Gabalda et Cie.

(Les Saints.)

308. — Pilastre (A.). Vie et caractère de Mme de Maintenon d'après les œuvres du duc de Saint-Simon et des docu-

ments anciens ou récents, avec une introduction et des notes. In-8, 183 p., avec planches et portraits. Paris, F. Alcan.

Ce recueil s'adresse aux « amateurs de choses historiques plutôt qu'aux érudits, » mais a l'avantage de présenter et grouper une certaine quantité de jugements très divers et bons à connaître.

309. — PILLEMENT (P.). Les anoblis des ducs de Lorraine, médecins et chirurgiens. In-8, 58 p., avec fig. Paris, Champion.

(Bibliothèque historique de la France médicale.)

310. — PINSON (P.). Un grand comédien parisien au XVIIIe siècle : Jean-Baptiste Guignard, dit Clairval, acteur de la Comédie-Italienne (1735-1797). In-8, 24 p. Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

311. — PISSIER (l'abbé A.). La confrérie de charité de Vézelay (1661-1717). In-8, 10 p. Avallon, impr. Grand.

(Extrait du Bulletin de la Société d'études d'Avallon.)

312. — PLAT (l'abbé G.). Notes pour servir à l'histoire monumentale de la Trinité de Vendôme. In-8, 33 p. Vendôme, impr. Vilette.

(Extrait du Bulletin de la Société archéologique du Vendômois.)

313. — POUPARDIN (René). Études sur l'histoire des principautés lombardes de l'Italie méridionale et de leurs rapports avec l'empire franc. In-8, 90 p. et fac-similé. Paris, Champion.

314. — PRÉCICOU (A.). Rabelais et les Limosins. In-8, 26 p. Limoges, Ducourtieux et Gout.

(Extrait du Bibliophile limousin.)

315. — PROUHET (le D^r). Les seigneurs, le château, la terre de la Mothe-Saint-Héray. Gr. in-8, 140 p., avec grav. Paris, Champion.

316. — QUIGNON (H.). Les deux cartulaires de Beauvais : AA1 (1513), et son original le Livre Velu (XIVe siècle). In-8, 15 p. Paris, Impr. nationale.

317. — QUITTARD (H.). Un musicien en France au

XVIIe siècle : Henry du Mont (1610-1684); étude historique et critique, avec une préface de Jules Combarieu, professeur au Collège de France. Gr. in-8, VIII-215 p., avec musique. Paris, Société du « Mercure de France », 26, rue de Condé.

318. — Recueil des historiens des croisades, publié par les soins de l'Académie des inscriptions et belles-lettres. Documents arméniens. T. II : Documents latins et français relatifs à l'Arménie. Grand in-4 oblong, CCLXIV-1042 p. Paris, Klincksieck.

319. — RELAVE (l'abbé P.-M.). Sury-le-Comtal en Forez; essai d'histoire et d'archéologie. Grand in-8, VIII-562 p., avec 24 dessins, 3 plans et 17 phototypies. Montbrison, impr. Brassart.

320. — RENAUD. Notes historiques sur la commune de Chitry. Petit in-8 oblong, II-103-XX p., avec gravures et portrait. Auxerre, impr. Lanier.

321. — RIDARD (A.). Essai sur le douaire dans l'ancienne Bourgogne, et chartes de l'abbaye de Saint-Étienne de Dijon de 1230 à 1250. In-8, VII-159 p. Dijon, impr. Jobard.

322. — RIPERT-MONCLAR (marquis DE). Documents inédits pour servir à l'histoire du département de Vaucluse. I. Cartulaire de la commanderie de Richerenches, de l'ordre du Temple (1136-1214), publié et annoté. In-8, CLXIV-311 p. Paris, Champion.

(Mémoires de l'Académie de Vaucluse.)

323. — ROBILLARD DE BEAUREPAIRE (E. DE). Les Puys de Palinod, de Rouen et de Caen; ouvrage posthume, publié par Ch. de Robillard de Beaurepaire, précédé d'une lettre de M. Léopold Delisle. In-8, XVII-404 p., avec 3 phototypies d'après un manuscrit de la Bibliothèque nationale. Caen, Delesques.

324. — ROCA (E.). Le grand siècle intime; le règne de Richelieu (1617-1642), d'après des documents originaux. In-16, 364 p. Paris, Perrin et Cie.

325. — Rousseau (F.). Règne de Charles III d'Espagne (1759-1788). Deux vol. in-8. T. I, xxviii-429 p., avec une carte; t. II, 455 p. Paris, Plon-Nourrit et Cie.

326. — Sautai (M.). Les préliminaires de la guerre de la Succession d'Autriche. In-8, xiii-636 p. et portrait. Paris, Chapelot et Cie.

(Publié sous la direction de la section historique de l'état-major de l'armée.)

327. — Senn (Félix). L'institution des vidamies en France. In-8, xvi-256 p. Paris, Rousseau.

328. — Smith (W.-F.). Rabelais et Servius. In-8 à 2 col., 22 p. Paris, Champion.

329. — Surville (A.). Recherches historiques sur Beauchêne. Petit in-8, 44 p. La Chapelle-Montligeon, impr. de Montligeon.

330. — Tauzin (l'abbé J.-J.-C.). Le mariage de Marguerite de Valois. In-8, 54 p. Paris, 5, rue Saint-Simon.

(Extrait de la Revue des Questions historiques.)

331. — Thiaucourt (P.). La sorcellerie au ban de Ramonchamp au xviie siècle. In-16, 56 p. Remiremont, impr. Haut.

332. — Thobois (l'abbé B.-J.). La paroisse d'Étaples au xviiie siècle. Petit in-8, 23 p. Boulogne-sur-Mer, impr. Hamain.

333. — Thuasne (L.). Rabelais et Villon. In-8, 55 p. Paris, Champion.

334. — Touzery (le chanoine). Les bénéfices du diocèse de Rodez avant la Révolution de 1789; état dressé par l'abbé de Grimaldi. Gr. in-8 à 2 col., viii-856 p. Rodez, impr. catholique.

335. — Tronchin (H.). Un médecin du xviiie siècle : Théodore Tronchin (1709-1781), d'après des documents inédits. In-8, iii-423 p., avec un portrait en héliogravure et une gravure hors texte. Paris, Plon, Nourrit et Cie.

336. — Uzureau (l'abbé F.). Les communautés religieuses de femmes dans le diocèse d'Angers en 1790. In-8, 23 p. Angers, impr. Germain et Grassin.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.)

337. — Uzureau (l'abbé F.). Les religieuses de l'abbaye du Ronceray à Angers. In-8, 25 p. Angers, impr. Germain et Grassin.

(Extrait des Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.)

338. — Uzureau (l'abbé F.). Andegaviana. Deux vol. in-8 : 5e série, 503 p.; 6e série, 560 p. Paris, Picard et fils.

339. — Vacandard (l'abbé E.). L'Inquisition; étude historique et critique sur le pouvoir coërcitif de l'Église. In-16, xix-340 p. Paris, Bloud et Cie.

340. — Vanel (G.). Étude sur la prise de Cherbourg en 1758. In-8, 49 p. Caen, Jouan.

(Extrait des Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.)

341. — Vissac (baron M. de). Ambassade de la ville d'Avignon au pape Clément IX (1667-1668). In-8, 34 p. Avignon, Seguin.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA PREMIÈRE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1907.

Décret reconnaissant la Société de l'Histoire de France comme établissement d'utilité publique, 5.
Règlement de la Société, 6.
Liste des membres de la Société, 9.
Bibliothèques associées, 37.
Sociétés correspondantes, 41.
Liste des membres du Conseil d'administration, 43.
Bureau de la Société nommé en 1906, 43.
Comité de publication, 44.
Comité des fonds, 44.
Jours des séances de la Société, 44.
Ordre de publication des ouvrages édités par la Société, 45.

I. — *Analyse des procès-verbaux.*

Assemblée générale, 83-126.
Avis-prospectus destiné à faire connaître le fonctionnement de la Société, 59.
Boislisle (M. de), secrétaire. — Rapport à l'Assemblée générale, 96-107.
Censeurs : MM. Stein et le marquis de Barral-Montferrat. — Rapport à l'Assemblée générale, 75, 108-110.
Circulaires du ministre de l'Instruction publique, 58, 149.
Comité des fonds, 68.
Comptes rendus des publications de la Société, 166.
Concessions de volumes, 68, 74.
Courcel (M. le baron de), président. — Communication au sujet

des papiers de Chavigny, 59. — Discours à l'Assemblée générale, 84-95.
DUNAND (M. le chanoine), auteur d'un volume sur la *Société de l'Histoire de France, Jules Quicherat et Jeanne d'Arc,* 68, 165.
DURRIEU (M. le comte P.), président. — Lecture à l'Assemblée générale sur la *Légende et l'histoire de Jean Foucquet,* 75, 84, 111-126.
Élections : des membres du Conseil, 83; des censeurs, 84; des membres du bureau et des comités, 132.
Encombrement des magasins où sont déposées les publications de la Société, 166.
NÉCROLOGIE : M. Henri BEAUNE, 49, 87 ; M. GOUPIL DE PRÉFELN, 57, 86 ; M. le duc Victor DE BROGLIE, 85; M. Auguste HIMLY, 87-90; M. Jules LAIR, 129; M. le comte DUCHATEL, 130; M. le comte WERLE, 130; M. BABINET, 130; M. VAESEN, 147; M. PRADEL-VERNEZOBRE, 161; M. GÉLINEAU, 161; M. le vicomte DE MEAUX, 161.
Ouvrages offerts, 50, 57, 58, 65, 66, 73, 131, 139, 148, 162.
POLIGNAC (M. le vicomte DE). — Communication d'une partie de la correspondance du duc de Vivonne, 66, 134, 142.
Présentation de membres nouveaux, 49, 65, 130, 131, 148, 162.
Prix décernés par l'Institut aux ouvrages historiques, 166-170.
Procès-verbaux des séances : 8 janvier 1907, 49; 5 février, 57; 5 mars, 65; 9 avril, 73; 7 mai, 83; 4 juin, 129; 2 juillet, 139; 5 novembre, 147; 3 décembre, 161.
Publications de la Société : Propositions, 105.
Annuaire-Bulletin, 51, 58, 66, 74, 105-107, 134, 140, 149, 163.
Chronique de Gilles le Muisit, 98.
Chronique de Jean le Bel, 97.
Chroniques de J. Froissart, 104, 134, 143.
Grandes Chroniques de France, 142, 150.
Histoire universelle d'Agrippa d'Aubigné, 67, 75, 101, 102, 134, 141, 150, 163.
Journal du conseiller Hautin, 105.
Lettres de Louis XI, 51, 58, 66, 67, 74, 101, 134, 140, 149, 163, 164.
Lettres des rois d'Angleterre, 150, 164.
Lettres du duc de Vivonne, 66, 105, 134, 150, 165.
Mémoires de Florange, 67, 140, 150, 164.
Mémoires de Guillaume et de Martin du Bellay, 59, 68, 75, 102, 103, 134, 141, 150, 163.
Mémoires de Saint-Hilaire, 51, 58, 66, 67, 74, 100-101.
Mémoires du cardinal de Richelieu, 51, 58, 59, 66, 74, 101, 102, 104, 134, 135, 140, 141, 149, 150, 163.
Mémoires du comte de Souvigny, 51, 58, 67, 74, 98-101, 134, 135, 140, 150, 163.

Mémoires du duc de Croÿ, 105.
Mémoires du maréchal d'Estrées, 59, 75, 103, 134, 141, 150, 164.
Mémoires du maréchal de Turenne, 107.
Mémoriaux du Conseil de Louis XIV, 51, 58, 67, 74, 101, 102, 134, 140, 150, 163.
Récompense décernée par l'Institut à une publication de la Société, 166.
Réimpression de documents publiés par la Société, 50.
Trésorier (pouvoirs donnés au), 135.
Viollet (M. Paul). — Question au sujet du maintien prolongé de l'article *Connétable* par les auteurs de l'*État de la France*, 166.

II. — *Bibliographie.*

Abbayes, 56, 61, 62, 79, 145, 173, 176.
Abbeville, 61, 154.
Académie de France (l'), 159.
Actes royaux, 62.
Agde (concile d'), 144.
Aigues-Vives, 64.
Alésia, 80, 152.
Alsace (province d'), 144, 156.
Amboise (seigneurs d'), 76.
Amiens, 159.
Amour (les Sociétés d'), 60.
Angers (diocèse d'), 176.
Angleterre, 127, 137, 172.
— (Jacques II, roi d'), 63.
Anjou (comté d'), 76.
— (comtes d'), 76.
— (Louis Ier, duc d'), 128, 172.
Aquitaine (chroniques d'), 127.
Archéologie, 60, 61, 173, 174.
Archives, 60, 63, 138, 144, 146, 151, 172.
Armoriaux, 60, 61.
Arnauld d'Andilly, 76, 151.
Arras (baillis d'), 156.
— (paix d'), 128.
— (ville d'), 72.
Art (histoire de l'), 53, 56, 60, 62, 77, 144, 155, 159, 173.
Artillerie (l'), 172.
Athis, 77.
Atlas historique, 145.
Aubigné (Agrippa d'), 52, 64.
Aunis (pays d'), 63.
Autriche (guerre de la succession d'), 175.
Avignon, 69, 176.

Bail à cens (le), 56.
Baillet de Vaugrenant (le président), 81.
Bardoulat de Plazanet et de la Salvanie (famille), 55.
Baume-Cornillane (la), 64.
Bavière (l'Électeur de), 171.
Bayard (le chevalier), 128.
Béarn (château de), 171.
— (pays de), 153.
Beauchêne, 175.
Beauvais, 173.
Beauvaisis, (pays de), 158.
Bégat (le président), 81.
Bellay-du-Plessis-Chastillon (seigneurs du), 136.
Belle-Ile, 128.
Belloy (P.-L. de), 155.
Bénédictins (bibliographie des), 70.
Beoucen (seigneurs de), 53.
Berry (province de), 143.
Besançon, 137, 172.
Bibliographie, 70, 152, 154, 171.
Bibliothèques, 55.
Blanche de France, duchesse d'Orléans, 55.

Bois de Chesne (Hugues), 159.
Bollène (pont de), 56.
Bonnevau, 61.
Bordeaux (registres de la Jurade de), 56.
Bordelais (pays de), 61.
Bouillé (L.-J.-A. de), 157.
Boulogne-sur-Mer, 62.
Bourdaloue (le P.), 75.
Bourgogne (le grand Bâtard de), 137.
Bourgogne (province de), 56, 81, 128, 143, 174.
Bresse (pays de), 144.
Bretagne (province de), 71, 80.
Brionnais (pays de), 61.
Broglie (le maréchal de), 53.
Budé (Guillaume), 171.
Bussy (le marquis de), 154.

Cahors (évêques de), 170.
Capitation (la), 77.
Cardinaux, 54, 78, 137, 158, 159, 174.
Cartes à jouer (les), 52.
Cartulaires, 61, 71, 79, 134, 138, 173, 174.
Cateau (le), 159.
Cavalerie (histoire de la), 127.
Châlons-sur-Marne, 71, 156.
Chambre des comptes (la), 154.
Champagne (province de), 137.
Chants populaires (les), 171.
Charité (compagnies de), 71, 173.
Charles III, roi d'Espagne, 175.
Charles VII, roi de France, 176.
Charles VIII, 76.
Charollais (pays de), 61.
Chartres (cathédrale de), 61.
Chasse (histoire de la), 159.
Château-du-Loir, 136.
Châtelet (le), 72, 137.
Chaumont, 54.
— (château de), 137.
Chaunac (seigneurs de), 56.
Cherbourg, 176.
Chitry, 174.
Clairval (l'acteur), 173.
Clément IX, pape, 176.
Clergé (assemblée du), 63, 137.
— rural (le), 68.
Clisson (Olivier de), 61.
Clotilde (sainte), 81.
Clouet (les), 144.
Cluse (abbaye de Saint-Michel de), 56.
Coëtivy (l'amiral Prigent de), 145.
Colbert (J.-B.), 77, 153.
— (Joachim), évêque de Montpellier, 154.
Colette (sainte), 172.
Coligny, 55.
Coloniale (histoire), 80, 153, 154.
Comédie française (la), 145.
Commerciale (histoire), 136.
Communautés familiales (les), 53.
Compagnies à charte (les), 153.
Condé-sur-Noireau, 158.
Confrérie Notre-Dame (la grande), 79.
Corneille (Pierre), 151.
Corporations (les), 63, 71.
Cour de France (la), 72.
Courceriers (seigneurs de), 136.
Coutumes, 71, 76.
Craponne (Adam de), 53.
Croisades (les), 77, 137, 174.
Cromwell (Olivier), 54.
Croÿ (le duc de), 155.

Damery, 53.
Dauphiné (province de), 127.
Davaye, 144.
Dijon, 71, 128.
— (abbaye de Saint-Étienne de), 56, 174.
Douaire (le), 174.
Doué (Martin), 62.
Droit coutumier (le), 72, 76, 128, 174.
Du Bellay (Guillaume), sieur de Langey, 53.
Ducros (le président Ch.), 127.

Éginhard (le chroniqueur), 152.
Enceintes romaines (les), 70.

Éon (le chevalier d'), 69.
Épigraphie, 151.
Espagne, 72, 175.
— (Marie-Louise-Gabrielle de Savoie, reine d'), 62.
Espagnole (la furie), 64.
Espesses (Mme d'), 79.
Espinay (Jacques d'), évêque de Rennes, 64.
Eudes (le vénérable Jean), 126.
Étaples, 175.
Évêques, 64, 154, 170.

Faucigny-Lucinge (René de), 143.
Ferrier (Jean de), 154.
Flandre maritime (la), 80.
Fleutelot (M.), 81.
Foix (comté de), 69.
— (Gaston IV, comte de), 71.
Fontenoy (bataille de), 54.
Forestiers (les), 62.
Formigny (bataille de), 54.

Gallicanisme (le), 69.
Gallo-romaine (époque), 54, 70, 172.
Gangnières de Jargeau (famille), 54.
Garnaguès (pays de), 157.
Gazette de France (la), 75.
Géographie historique, 145, 151, 157, 158, 171.
Gerson (Jean de), 145.
Gironde (Archives historiques du département de la), 52.
Gisors, 172.
Grandmaison (Jean de), seigneur de Pesmes, 52.
Granvelle (le cardinal de), 137.
Grasse, 157.
Graville (château de), 146.
Gribeauval (J.-B. de), 127.
Guéret, 81.
Guibert de Nogent, 152.
Guinée (la), 64.
Guyon (le cadet de), 64.

Hagiographie, 81, 126, 127, 152, 153, 155, 172.
Harcourt (Christophe d'), 55.
Havre (le), 136.
Hermant (Godefroi), 143, 154.
Hôpital (ordre de l'), 138.

Imprimerie (histoire de l'), 54.
Indult (l'), 80.
Industrielle (histoire), 127.
Innocent III, pape, 146.
Inquisition (l'), 81, 176.
Insinuations (registres des), 137.
Italie, 173.

Jansénisme (le), 143, 154, 155.
Jean XXII, pape, 138.
Jean de Jandun, 176.
Jeanne d'Arc, 52, 55, 151, 156.
Jésuites (les), 71, 80, 137.
Jollain (le peintre), 155.
Joyeuse (le cardinal Fr. de), 158.

La Landelle (Claude de), 77.
Lally-Tollendal (Th.-A., comte de), 154.
Lambert (la marquise de), 72.
Landais (Pierre), 64.
Laon, 70.
Laonnais (pays de), 53.
Lauzun (le chevalier de), 153.
Laval (Anne, comtesse de), 64.
La Valette (le cardinal de), 98.
Le Comte (Jean), 69.
Le Noir (dom J.-L.), 154.
Lérins (monastère de), 56, 61.
Lèse-majesté (l'accusation de), 54.
Lespinasse (Julie de), 63.
Le Tellier (Michel), 69.
Lettres de cachet, 60, 78.
Leusse (le marquis de), 158.
Ligue (histoire de la), 54, 69.
Limoges (diocèse de), 52.
— (sac de), 158.
Limousin (province de), 53.
Littéraire (histoire), 64, 137, 155, 156, 159, 172.
Lombardes (principautés), 173.
Lombards (les), 143.
Loménie (L.-H. de), comte de Brienne, 138.
Lorrain (Claude), 53.

Lorraine (province de), 160, 172, 173.
Louis IV, d'Outremer, roi des Francs, 160.
Louis XII, roi de France, 76.
Louis XIII, 80.
Louis XIV, 77, 138.
Louis XV, 72.
Louis XVI, 72.
Louise de France (Mme), 144.
Louviers (Notre-Dame de), 145.
Louvroir (Élisabeth de), 71.
Lyon, 69.

Madriacensis » (le « pagus), 126.
Magalotti (Bardo di Bardi), 63.
Maintenon (Mme de), 52, 71, 172.
Mans (le), 54, 151, 152.
Marculfe (formulaire de), 128.
Marguerite de Valois, reine de France, 175.
Marguerite du Saint Sacrement (la vénérable), -53.
Marguerite-Marie (la bienheureuse), 155.
Mariage (les conditions du), 72.
Marie-Antoinette, reine de France, 82.
Marie de Médicis, reine de France, 69.
Marie Leszczinzka, reine de France, 155.
Marne (archives de la Haute-), 63.
Maroc (le), 69, 78.
Marsile de Padoue, 176.
Matval (villa mérovingienne de), 61.
Mauléon (Oger III de), vicomte de Soule, 159.
Mayenne (département de la), 151.
Mazarin (le cardinal), 54.
Médecine (histoire de la), 82, 173, 175.
Méjanes (les Piquet, marquis de), 154.
Melon (Jean-François), 137.
Merles de Beauchamps (les), 69.
Meslier (Jean), 62.
Mézières, 128.
Militaire (histoire), 52, 54, 69, 78, 127, 172, 176.
Miniature (histoire de la), 77.
Monnaie (théorie de la), 77.
Mont (le musicien Henri du), 174.
Montaigne (Michel de), 145.
Montaigu-en-Othe, 61.
Montaut, 71.
Montbéliard, 63.
Montpellier (Cour des comptes de), 146.
— (évêque de), 154.
Montreuil-sur-Mer, 152.
Mont-Rond (château de), 62.
Mortagne, 136.
Mothe-Saint-Héraye (la), 173.
Moulins, 136.
Municipale (histoire), 136.

Nancy, 82, 172.
Nevers (comté de), 154.
Nîmes, 53, 143.
Nivernais (almanachs), 158.
Noblesse (origine de la), 75.
Nonciature (origines de la), 80.
Nord (département du), 138.
Notre-Dame (congrégation de), 71.
Nouvelle-France (la), 80.
Nouvion-en-Thiérache (seigneurs de), 76.
Noyers-Saint-Martin, 55.

Obituaires, 151.
Ordres militaires, 138, 144.
Oresme (Nicolas), 70.
Orient latin (l'), 77, 137.
Orléans, 151.
Orléans (Blanche de France, duchesse d'), 55.
— (Louis de France, duc d'), 151.

Pamiers, 81.
Papauté, 63, 126, 138, 146, 176.
Paris, 54, 56, 69, 71, 72, 79, 137, 154.
Parlement (le), 69, 80.

Particelli d'Hémery, 159.
Pas-de-Calais (département du), 158.
Paunat (monastère de), 79.
Pays reconquis (le), 76.
Peletiers (Jacques), 157.
Perche (pays du), 76.
Piété (abbaye de la), 62.
Plessis-Grimould (prieuré du), 55.
Poitou (province de), 54, 60, 80.
Pont-Noyelles, 56.
Ponts-de-Cé (les), 70.
Porcelaine (manufactures de), 127.
Porhoët (le), 127.
Pouancé, 60.
Praël (famille de), 55.
Pragmatique Sanction de Bourges (la), 176.
Prévôté de l'Hôtel (la), 159.
Prie (Mme de), 64.
Privilèges (les), 156.
Protestantisme, 53, 54, 64, 77, 81, 127, 158, 159.
Provence (pays de), 60, 72.
Prusse (la), 127.
Puy (le), 56.
Puys de Palinod (les), 174.

Rabelais (François), 173, 175.
Radonvilliers (abbaye de), 62.
Rákóczi (François), prince de Transylvanie, 60.
Rambouillet, 146.
Ramonchamp (ban de), 175.
Rancé (l'abbé de), 63.
Réforme catholique (la), 52.
Révolution (la), 81, 152.
Rhône (département du), 144.
Richelieu (le cardinal de), 159, 173.
Richerenches(commanderie de), 174.
Rodez (diocèse de), 174.
Ronceray (abbaye de), 176.
Rouen, 61, 171.
Royan, 62.

Saint-Andiol (le marquis de), 154.
Saint-Clair (famille de), 63.
Saint-Cloud, 171.
Saint-Domingue (île de), 80.
Saint-Esprit (les chevaliers du), 54.
Saint-Évremond (Ch. de), 172.
Saint-Fricheux, 64.
Saint-Menoux, 159.
Saint-Michel (les chevaliers de), 138.
Saint-Omer, 79.
Saint-Savin-de-Blaye, 136.
Saint-Valery-sur-Somme, 76.
Sainte-Foy-la-Grande, 138.
Saintonge (province de), 62, 63.
Saintry, 171.
Savoie (la), 143, 159.
Savoie (Marie-Louise-Gabrielle de), reine d'Espagne, 62.
Saxe (le maréchal de), 54.
Scellières (abbaye de), 62.
Sens (chapitre de), 71.
— (diocèse de), 70.
Sept ans (guerre de), 54.
Sigillographie, 62, 152.
Sorcellerie (la), 175.
Soubrany de Macholles (Amable), 54.
Sources de l'histoire de France (les), 76.
Stanislas Leszczinski, 126.
Successoral (le droit), 76.
Suède (la), 126.
Sury-le-Comtal, 174.

Tencin (Mme de), 72.
Théâtre (histoire du), 56, 173.
Théologie (la Faculté de), 56.
Thérouanne (abbaye de Saint-Augustin-lès-), 145.
Tiers état (le), 156.
Tilly-sur-Seulles (canton de), 158.
Tombeaux des rois (les), 152.
Tonnerre (hôpital de), 172.
Toulouse (comté de), 157.
Tour-de-Salvagny (la), 158.
Treilles, 152.
Trente ans (guerre de), 78.
Tressan (le comte de), 172.

Tronchin (Théodore), 175.
Troyes, 62.
Tulle, 61.
Turenne (le maréchal de), 160.

Vaison (cathédrale de), 60.
Val-des-Vignes (abbaye du), 62.
Valenciennes, 52, 64.
Valentinois (comté de), 127.
Vallée des Barreaux (Jacques), 157.
Valois (pays de), 158.
Varadier (les), marquis de Saint-Andiol, 154.
Vendôme (la Trinité de), 173.
Vercingétorix, 80.
Versailles, 72.
Vézelay, 173.
Vidamies (les), 175.
Villefranche-en-Beaujolais, 158.
Villon (François), 175.
Vimeu (pays de), 156.
Vincent Ferrier (saint), 127.
Vins (mévente des), 81.
Visconti (Valentine), 151.
Vitry-sur-Seine, 56.
Vivarais (pays de), 81.
Vogüé (famille de), 81.

Xaintrailles (les), 153.

ANNUAIRE-BULLETIN

DE LA

SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

SECONDE PARTIE.

DOCUMENTS ET NOTICES HISTORIQUES.

SUPPLÉMENT

AUX LETTRES DE CHARLES VIII.

Dans une note de la Préface que j'ai fait paraître en même temps que le tome V et dernier de l'édition des *Lettres de Charles VIII* préparée par feu M. P. Pélicier pour la Société de l'Histoire de France, je signalais[1] les lacunes nombreuses et étendues que présente la collection des missives adressées par ce roi au Parlement de Paris, telle qu'à une date récente elle a été reliée dans les registres cotés X^{1a} 9320 et 9321 des Archives nationales. Cinq lettres pour les quatre premières années du règne (1483-1486); 1487 représenté pour les quatre derniers mois seulement, 1490 pour les neuf premiers, 1491 pour les trois derniers, 1492 uniquement pour la période qui s'étend du 19 février au 26 août, 1493 en déficit total, 1494 et 1495 figurant pour neuf lettres en tout, 1496 pour douze lettres datées du dernier trimestre de l'année, 1497 et les trois premiers mois de 1498 pour vingt-quatre lettres : voilà des constatations

1. Page v, note 1.

de nature à donner l'idée de ce qui a disparu, et qui permettent d'affirmer que les 300 missives de Charles VIII qui subsistent encore dans le recueil du palais Soubise ne représentent pas la moitié de celles que le Parlement de Paris a reçues du roi entre le mois d'août 1483, date de son avènement, et le mois d'avril 1498, où il mourut.

Que la disparition d'un si grand nombre de documents remonte à une époque déjà fort ancienne, c'est ce qui est également certain, et il suffit, pour s'en convaincre, de collationner avec les registres des Archives nationales le recueil de copies que, vers le milieu du XVII[e] siècle, le conseiller Jean Le Nain fit transcrire aux archives du Parlement de Paris, et qui est déposé actuellement à la bibliothèque de la Chambre des députés. On retrouve là, au complet, toutes les missives royales dont les originaux sont aux Archives, mais avec la seule addition des textes que j'ai retrouvés à la Bibliothèque nationale dans l'ancienne collection du Parlement, et qui font le principal objet de la présente publication. Donc, dès le milieu du XVII[e] siècle, les lacunes que j'ai signalées existaient déjà au greffe du Parlement.

Outre les destructions ou les disparitions imputables à la négligence des fonctionnaires préposés à la garde des archives parlementaires ou à de fortuits accidents, on sait assez que présidents ou conseillers ne se faisaient pas scrupule d'emprunter pour leur usage des registres ou des pièces détachées, qu'ils faisaient transcrire parfois, dans le but soit de compléter leur instruction professionnelle, soit de se créer une collection de copies des documents qui leur semblaient intéressants. Parmi les plus infatigables de ces curieux figurent en bonne place les présidents de Lamoignon. De leur célèbre bibliothèque, aujourd'hui si dispersée, plusieurs centaines de volumes de copies manuscrites sont entrés à la Bibliothèque nationale. Parmi tous ces volumes, reliés aux armes de Lamoignon, un seul est composé d'originaux : il porte actuellement le numéro 8452 des Nouvelles acquisitions françaises, et contient, avec des lettres de François I[er], de Louise de Savoie, etc., une cinquantaine de missives de Charles VIII, toutes adressées au Parlement de Paris. Évidemment, ces lettres ont appartenu aux archives

de cette cour souveraine avant de passer dans la collection Lamoignon. Ainsi que quelques autres tirées des registres criminels du même Parlement, et dont je donne également le texte, ces documents avaient échappé aux investigations de M. Pélicier et aux premières recherches que j'ai poursuivies naguère en vue de compléter la collection que cet érudit avait faite des lettres de Charles VIII pour la Société de l'Histoire de France. Ceux qui se sont donné la tâche un peu ingrate de publier des recueils de ce genre excuseront ces suppléments multipliés, et dont la présente publication, succédant à deux autres[1], n'a peut-être point encore épuisé la série.

B. de Mandrot.

I.

Au Parlement.

Bois de Vincennes, 11 juin 1484.

Ordre de faire transporter hors Paris Guillaume Doyat, détenu à la Conciergerie du Palais, afin qu'il ne puisse profiter de la grâce qui sera accordée aux prisonniers lors de la première entrée du roi à Paris. (Arch. nat., Parlement, Reg. crim., X2a 48, à la date.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous avons esté advertiz que maistre Guillaume Doyat[2] a esté constitué prisonnier en la consiergerie de nostre palais de Paris pour certains grans cas, crimes et delictz dont il est chargé, et touchant les aucuns [par] nostre trés cher et trés amé oncle et cousin le duc de Bourbon. Et pour ce que desirons justice en estre faicte, et reparacion aussi en estre faicte à nostredict oncle et cousin, vous mandons et expressement enjoignons que vous mettez ou faictes mettre

1. *Lettres de Charles VIII*, t. V, p. 177 à 281 : soixante dix-huit lettres; *Annuaire-Bulletin*, 1906, 4e livr., p. 213-241 : quinze lettres.

2. Guillaume Doyat, l'un des quatre frères du célèbre Jean Doyat, avait rempli les fonctions de lieutenant du bailliage de Montferrand. Arrêté avec son frère en Auvergne, il fut transféré comme lui à Paris, mais réussit à se faire renvoyer devant les tribunaux ecclésiastiques, qui le condamnèrent à 4,000 l. d'amende, avec interdiction pour l'avenir d'occuper aucuns offices royaux (A. Bardoux, *les Grands baillis au XVe s., Jean de Doyat*, dans *Rev. hist. de droit*, Paris, 1863, t. IX, p. 30, 39).

ledict Doyat hors de ladicte consiergerie et de nostredicte ville de Paris en bonne et seure garde, afin qu'il ne puisse joyr de nostre grace ainsi que ont acoustumé de faire les prisonniers des villes de nostre royaume à nostre premiere et nouvelle entrée en icelles[1]. Si gardez que su ce ne faictes faulte. Donné au Boys de Vincennes, le xi[e] jour de juing.

Ainsi signé : CHARLES.

CHARBONNIER.

Et au doz : A noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement à Paris.

II.

AU PARLEMENT.

Bois de Vincennes, 30 juin 1484.

Invitation à autoriser le transfert hors des prisons de la Conciergerie du Palais du nommé Pierre Fredy jusqu'au surlendemain de l'entrée du roi à Paris, pour son procès être ensuite instruit à la poursuite du procureur du roi et du grand sénéchal de Normandie. (Arch. nat., Parlement, Reg. crim., X2a 48, à la date du 1er juillet 1484.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, un nommé Pierre Fredy, aprés quatre defaulx à ban donnez contre luy en nostre court au pourchas de nostre procureur et de nostre amé et feal cousin le conte de Maulevrier, grand seneschal de Normandie[2], s'est rendu prisonnier en la consiergerie de nostre palais, esperant estre delivré à nostre entrée. Et pour ce que par lettres que l'on dit estre escriptes de sa main et envoyées à nostre trés cher seigneur et pere, que Dieu absoille, il a donné de grans charges à plusieurs grans princes de nostre sang, dont sur tout voulons et desirons la verité estre sceue et le procés dudit Fredy estre fait, nous vous mandons et expressement enjoignons, toutes excusacions cessans, que faictes extraire et transporter hors ladicte consiergerie icellui Fredy et mener en autre lieu seur que luy deputerez pour prison, jusques aprés nostredicte entrée de Paris, aprés laquelle nous advertirez des merites du procés, pour sur ce

1. Cf. la lettre suivante.

2. Jacques de Brezé, alors en instance afin d'être absous de la peine qui lui avait été infligée à l'occasion du meurtre de sa femme Charlotte de Valois, surprise en flagrant délit d'adultère en 1476.

vous en declairer bien à plain nostre voulloir et entencion. Et se en ce vous faictes aucune difficulté, ce que ne devez raisonnablement faire, souffrez et permettez à nostre prevost de nostre hostel le transporter et garder seurement, moyennant qu'il promettra et jurera de rendre et remettre ledict Fredy en ladicte consiergerie de nostredict palais à Paris dedans le second jour aprés nostredicte entrée, pour au surplus proceder à faire son procés et en estre par vous ordonné ainsi que verrez estre à faire par raison, et nous faictes savoir incontinant ce que en aurez deliberé et conclud, affin que par dissimulation ne soyons frustrez de nostre entencion : et qu'il n'y ait point de faulte, car tel est nostre plaisir. Donné au Boys de Vincennes, le derrenier jour de juing.

Ainsi signé : Charles.

Damont[1].

III.

Au Parlement.

Bois de Vincennes, 4 juillet 1484.

La cour est invitée à donner son opinion sur le degré de suffisance de Me André Baudry, pour lequel Me Jean Baudry, son père, conseiller au Parlement, demande que la survivance de son office soit accordée. (Arch. nat., Parlement, Reg. du Conseil, X1a 1491, fol. 164 v°, copie contemp.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nostre amé et feal conseillier en nostre court de Parlement, maistre Jehan Baudry, nous a fait supplier et requerir que en faveur des services par luy faiz à feuz le roy Charles VIIe, nostre ayeul, et nostre trés chier seigneur et pere que Dieu absoille, et qu'il nous fait à present, nostre plaisir soit ordonner que l'office de nostre conseillier en icelle court, qu'il tient, soit et demeure au survivant de lui et de maistre André Baudry, son filz, qu'il dit qui a ja suivy par ix ans

1. A la suite de cette lettre, la cour ordonna que Pierre Fredy, ainsi que Me Guillaume Doyat seraient transportés le lendemain sous bonne garde au château de Corbeil, en la grosse tour nommée Le Hordiz, et qu'ils y seraient gardés sûrement par gens à ce commis par la cour, jusqu'à ce que par elle autrement en soit ordonné, et ce nonobstant que précédemment la même cour eût décidé que Doyat serait enfermé dans la prison de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés-lès-Paris (*Ibid.*).

ou environ la pratique oudict Parlement. Et pour ce que des offices de nosdicts conseilliers en icelle court ne sommes deliberez disposer sans vos advis et oppinions, et que ne congnoissons la souffisance dudict maistre André oudict estat, nous voulons et vous mandons bien expressement que sur ladicte requeste à nous faicte par ledict maistre Jehan Baudry vous nous envoiez vosdicts avis et nous certiffiez de la souffisance d'icellui maistre André, afin de pourveoir et en disposer et ordonner ainsi que verrons estre à faire. Donné au Bois de Vincennes, le IIIe jour de juillet.

CHARLES.

PETIT.

Au dos : A noz amez et feaulx conseilliers les gens tenans nostre court de Parlement[1].

IV.

A CHARLES, COMTE D'ARMAGNAC.

Montargis, 27 septembre 1484.

Invitation à ne mettre aucun obstacle à la prise de possession de la place de Séverac par le seigneur d'Aubigny, commis par le roi à la garder et gouverner jusqu'à ce qu'il soit décidé si elle doit appartenir au comte d'Armagnac ou bien au comte de Dammartin, qui la lui dispute. (Arch. dép. de Tarn-et-Garonne, A 46. Commun. de M. Ch. Samaran.)

De par le Roy. Chier et amé cousin, pour le different qui est à present entre vous et nostre chier et feal cousin le comte de

1. Cette missive fut présentée le 17 juillet 1484 à la cour, toutes chambres assemblées, par deux conseillers, Me Pierre Sallat, président des enquêtes, et Me Jean Baudry lui-même. Après lecture, ce dernier exprima l'espoir que la cour émettrait un avis favorable. Interrogé comment il entendait que l'office serait « au survivant de lui et de son fils », il répondit que, si le plaisir du roi était d'en faire don à Me André Baudry, son fils, lui, Jean, s'engagerait à ne plus l'exercer durant la vie de ce fils, mais qu'il le reprendrait si Me André venait à décéder avant lui. Vu les mérites et les signalés services de Jean Baudry et avec l'assurance que Me André était bon clerc, bien lettré, de bonnes « mœurs, honneste condition » et depuis neuf ans exercé à la pratique, la Cour de Parlement délibéra et conclut d'envoyer au roi un avis conforme à ses intentions (*Ibid.*). Ainsi fut fait, et le roi ayant fait don de l'office de

Dampmartin, grand maistre d'ostel de France, pour raison de la ville et place de Severac[1], nous avons ordonné ladicte place estre mise en nos mains, et, pour ce faire, y envoyons nostre amé et feal le seigneur d'Aubigny[2]. Si voulons et vous mandons que ne donniez aucun empeschement à nostredict conseiller, mais la lui faictes bailler et delivrer pour la garder et gouverner soubs nostre main jusqu'à ce qu'il soit congneu auquel de vous deux ladicte place et ville doit competer et appartenir. Si ne vueillez en ce contrarier, car nous entendons bien y garder vostre bon droit. Donné en nostre chastel de Montargis, le 27e de septembre.

CHARLES.

DAMONT.

V.

AU PARLEMENT.

Rouen, 25 avril 1485.

Invitation à nommer une commission chargée d'instruire avec Me Jehan Delaporte, lieutenant criminel au Châtelet de Paris, le procès de Gaillardet de Moncan, que le roi a fait arrêter. (Arch. nat., Parlement, Reg. crim., X2a 48, à la date du 29 avril 1485.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, pour ce que nous voulons que le procés de Gaillardet de Moncan[3], lequel puis n'a gueres nous avons fait prendre et constituer prisonnier, soit fait en toute deligence, nous envoyons presentement à nostre amé et feal

conseiller à André Baudry, « retenu aud. Maistre Jehan sa vie durant les gaiges des matinées et après-dînées, » la cour admit Me André à prêter serment le 17 décembre 1484 (X1a 1492, fol. 16 v° et suiv.) pour l'office que son père avait résigné le 17 juillet précédent (cf. Picot, *le Parlement de Paris sous Charles VIII*).

1. Auj. Séverac-le-Château, dép. de l'Aveyron, arr. de Millau.

2. Béraut Stuart, seigneur d'Aubigny en Berry.

3. Gaillardet de Montcam ou de Montcalm, « seigneur de Montcalm et de Vauvert, écuyer, » viguier du Vigan dans la sénéchaussée de Beaucaire et de Nîmes par don de Charles VIII (Amboise, 3 avril 1483, v. st.), pensionné en 1498 à 150 l. t. par an; capitaine et châtelain de Millau et de Compierre en Rouergue par lettres de Louis XII datées de Blois 8 oct. 1509. Il signait « Galhardet de Moncam » (Bibl. nat., Pièces orig., vol. 2011, doss. *Montcalm*).

conseiller maistre Jehan Delaporte, lieutenant criminel en nostre Chastellet de Paris[1], une commission pour y proceder avec et en la compagnie d'aucuns d'entre vous telz et en tel nombre que par nostredicte court sera advisé, et escripvons audict Delaporte qu'il se tire devers vous pour ceste cause. Si vous mandons bien expressement que vous y pourvoiez et commettez en maniere qu'il n'y ait point de faulte. Donné à Rouen, le xxve jour d'avril. Ainsi signé :

CHARLES.

PARENT.

A noz amez et feaulx les gens de nostre court de Parlement à Paris[2].

VI.

Au Parlement.

Rouen, 7 mai 1485.

Ordre de remettre à Pierre de Sacierges, doyen de Langres, qui a charge de l'amener au roi, Raoulin Cochinart, naguères capitaine d'Amboise, encore détenu en la Conciergerie du Palais, à Paris, contrairement à la volonté du roi. (Arch. nat., Parlement, Reg. crim., X^{2a} 68, à la date du 10 mai 1485.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous vous avons par plusieurs foiz escript touchant la prinse que pieça a esté faicte par l'ordonnance de nostre court de Parlement de la personne de nostre cher et bien amé Raoulin Cochinart[3], lequel a esté mené

1. Au mois de février 1489, Jean Delaporte plaidait contre Jacques Delorme, appuyé par le roi, pour l'office de lieutenant criminel de la prévôté de Paris (*Lettres de Charles VIII*, t. II, p. 282).

2. A la suite de cette missive, la cour commit Mes Philippe des Plantes, Jehan Bochard, Jacques Chambellan et Jehan Bocher, conseillers du roi en icelle, les trois ou deux d'entre eux, appelé avec eux led. Me Jehan Delaporte, lieutenant criminel, à faire le procès dud. Gaillardet, etc.

3. Raoulin Cochinart, écuyer, seigneur de la Brosse, maître d'hôtel du roi, capitaine de Reims, et encore du château d'Amboise, aux gages de 600 l. t. par an dès 1475. Au mois de septembre 1473, Louis XI l'avait commis à faire réparer les fortifications de Reims, avec pouvoir de contraindre exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés à collaborer à ce travail. A cette occasion, Cochinart paraît avoir commis de nombreuses exactions; il se trouva en conflit avec l'archevêque de Reims

de nostre ville d'Amboyse en la consiergerie de nostre palais à Paris, et illec detenu longuement prisonnier en grand povretté et necessité; dont avons esté et sommes trés desplaisans, car il a longuement servy noz ayeul et pere, que Dieu absoille, en maintes manieres, tant à l'entour de leurs personnes et autrement que à la garde de nostre chastel d'Amboyse, dont il a esté longuement capitaine, et mesmement durant nostre jeune asge, en quoy il nous a fait de grans services et plaisirs, et avec ce tenu ladicte place et nostre personne en bonne seuretté, dont sommes bien souvenus et records et pour riens ne le vouldrions mettre en obly. Et combien que par nosdictes lettres vous ayons mandé delivrer ledict Cochinart pour la pitié et grand vieillesse qui est en luy, et avecques ce dit et declaré bien amplement à noz amez et feaulx maistre Jehan Bouchard, conseiller, et Robert Thibault, advocat en nostredicte court, eulx estans par deça devers nous, de nostre vouloir et entencion sur ce, et ordonné vous en parler, avez tousjours procedé à l'encontre de luy, dont nous esbahyssons : par quoy et afin que congnoissiez que avons ceste matiere à cueur, nous envoyons devers vous nostre amé et feal conseiller et maistre des requestes ordinaires de nostre hostel, maistre Pierre de Sacierges, doyen de Langres, porteur de cestes, auquel avons chargé nous amener ledict Cochinart. Si voulons et vous mandons trés expressement, toutes excusacions cessans et sur tant que desirez nous obeir et servir, que audict doyen de Langres vous baillez et delivrez ledict Cochinart pour incontinent le nous amener quelque part que soyons, car nous le voulons avoir, ainsi que nous avons chargé à icelluy doyen vous dire et declairer plus au long de par nous nostre vouloir et entencion faire. Si gardez qu'il n'y ait faulte, car autrement ne nous pourrions contenter. Donné à Rouen, le VII[e] jour de may.

[*Sic signatum* :] CHARLES.

PARENT.

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement à Paris.

Pierre de Laval, et c'est à la requête de ce prélat qu'après la mort de Louis XI il fut traduit devant le Parlement de Paris. Grâce à des lettres de rémission délivrées par Charles VIII au mois de mai 1485, il réussit à se tirer d'affaire; mais, vieux, aveugle et malade, il mourut peu après (cf. *Coll. de doc. inéd.* P. Varin, *Arch. législ. de la ville de Reims*, *Statuts*, t. I, p. 797 à 837, et Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. V, p. 174, n. 1).

A la suite est écrit ce qui suit : « Oye sur ce la creance dudict maistre Pierre de Sacierges et aussi le procureur general du Roy et tout consideré, ladicte court a ordonné et ordonne que, pour le present, ledict Raoulin Cochinart ne sera baillé audict de Sacierges pour le mener devers le Roy, mais sera escript par ladicte court audict seigneur pour l'advertir des grans cas, crimes et delitz, desquelz ledict Cochinart est chargé, et luy remonstrer la perilleuse consequence que seroit de luy envoyer, tant pour l'exemple que plusieurs y pourroient prendre que pour les grans interestz et dommages que les parties interessées qui poursuivent leur fait en justice y pourroient avoir; et à faire les lettres missives sur ce ladicte court a commis et commect maistres Jehan Avin et Martin de Bellefaye, conseillers du Roy en icelle court; et oultre ordonne ladicte court, attendu la grande vieillesse dudict Cochinart et inconvenient qui pouroit advenir en sa personne pour estre detenu prisonnier en la consiergerie du palais où il est, qu'il en sera mis hors et baillé à l'un des huissiers d'icelle court pour le garder tout prisonnier en son hostel, tellement et si seurement que aucun inconvenient n'en puisse advenir pour faulte de garde jusques ad ce que par ladicte court autrement en soit ordonné. »

VII.

Au Parlement.

Orléans, 7 septembre 1485.

Créance pour Christophe de Carmonne, lieutenant civil en la prévôté de Paris, et Antoine de la Tour, dit Turquet, écuyer d'écurie, chargés des instructions du roi pour la mise en liberté immédiate du seigneur de Villarnoul et de ses co-accusés, actuellement prisonniers en la Conciergerie du Palais. (Arch. nat., Parlement, Reg. crim., X2a 48, à la date du 10 septembre 1485. Impr. p. Guérin, dans *Cabinet hist.*, t. XXVI, 1880, p. 173.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous envoyons presentement devers vous nostre amé et feal conseiller maistre Christofle de Carmonne, lieutenant civil en la prevosté de Paris, et nostre cher et bien amé escuier d'escuerie Anthoine de la Tour, dit Turquet, pour vous dire et faire savoir aucunes choses de par nous touchant la delivrance du seigneur de Villarnoul[1], Estienne

1. Sur l'arrestation et le procès de Jean de Jaucourt, seigneur de Vil-

Ducret, l'abbé du moustier Sainct Jehan, frere Jehan de Gondebault et Jehan de Brezilles, à present detenus prisonniers en la consiergerie de nostre palais à Paris. Et pour ce qu'il est trés neccessaire que en leur delivrance ne soit fait aucun delay, nous vous prions trés affectueusement que incontinant vous leur faictes delivrance des personnes des dessusdictz, pour en faire ce que leur avons ordonné, et au surplus les croire de ce qu'ilz vous diront de nostre part touchant ceste matiere. Et en ce faisant, vous ferez chose qui nous sera aggreable. Donné à Orléans, le VIIe jour de septembre.

[*Sic signatum* :] CHARLES.

DAMONT.

A noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement à Paris.

VIII.

AU PARLEMENT.

Moulins, 23 octobre 1490.

Ordre de rendre dans le prochain parlement leur arrêt longtemps différé sur un procès que le duc de Lorraine a par-devant eux à cause des seigneuries de Maine-la-Juhez, la Ferté-Bernard et Sablé. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 7, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nostre trés cher et amé cousin le duc de Lorraine et de Bar[1] nous a fait dire et remonstrer par aucuns des gens et ambassadeurs qu'il a puis nagueres envoyez devers nous, que quelzques lettres que vous ayons par ci devant escriptes à ce que eussiez à wider et decider certains procés qu'il a pieça pendant pardevant vous en nostre court de Parlement[2], pour raison des baronnies et seigneuries de Maine la

larnoul, et de ses complices, accusés d'avoir trahi la France au profit du duc d'Autriche, cf. l'art. de P. Guérin, dans *Cabinet hist.*, 1880, p. 113-126 et 172-180, et *Lettres de Charles VIII*, t. I, p. 73-75 et 84. L'arrêt de condamnation prononcé le 27 août 1485 ne fut pas exécuté, et Villarnoul et consorts furent échangés contre le grand écuyer de France, Pierre d'Urfé, traîtreusement arrêté à Bruges, au mépris de son caractère d'ambassadeur du roi.

1. René II.

2. Contre le duc de Nemours, Jean, mort sans postérité vers 1500.

Juhez, la Ferté Bernard et Sablé[1], lequel, ainsi qu'on dit, est pieça prest à juger, il n'en a encores peu avoir l'expedition. A ceste cause et que desirons l'abreviacion des procés estans en nostredicte court, nous vous mandons de rechief bien expressement que, en nostre prouchain parlement à venir, vous aiez à decider et determiner dudict procés, et sur icelluy donner et prononcer vostre arrest, en aiant le droit de chacune des parties pour bien recommandé en toute bonne raison et expedicion de justice : et qu'il n'y ait point de faulte. Donné à Moulins, le xxiii[e] jour d'octobre[2].

Charles.

Parent.

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement à Paris.

(Sans cote de réception.)

IX.

Au Parlement.

Paris, 9 juillet 1492.

Revenant sur ses précédentes recommandations en faveur de Guillaume Sabrevoys, qui poursuit devant la cour un procès contre Jacques Clouet pour l'office de général de la justice des aides, le roi exprime la volonté que les officiers de la Cour des aides, comme ceux des autres cours, ne soient pas inquiétés dans la possession de leurs offices. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 3, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous avons entendu que maistre Guillaume Sabrevoys[3] fait poursuite en nostre court de certain procés qu'il dit y avoir pour raison de l'office de general de la justice de noz aides à l'encontre de nostre amé et feal con-

1. Mayenne-de-Juhel, auj. Mayenne, ch.-l. d'arr. du dép. de la Mayenne; la Ferté-Bernard, Sarthe, arr. de Mamers; Sablé, Sarthe, arr. de la Flèche.

2. Cf. *Lettres de Charles VIII*, t. III, p. 44, n. 2. L'itinéraire de Charles VIII ne permet pas d'assigner à la présente missive une autre date d'année que celle de 1490 (cf. Petit, *Séjours de Charles VIII*, p. 34).

3. Guillaume Sabrevoys ou de Sabrevoys avait épousé Andrée de Lailler (Arch. nat., Parlement, Reg. du Conseil, X[1a] 1496, fol. 3 v°, à la date du mois de mai 1491).

seillier maistre Jacques Louet[1], au moyen de ce que vous avons escript et fait parler de l'expedicion dudict procés. Et depuis avons entendu que touchant ladicte matiere a plusieurs declaracions faictes à grant et meure deliberacion, tant du feu Roy nostre pere, que Dieu absoille, que de nous, toutes contraires à ce que nous a donné à entendre ledict Sabrevoys. Par quoy, quelques lettres que vous ayons escript ne fait dire de bouche, nous, bien recors des causes d'icelles declaracions, et considerans le desordre qui pourroit estre en nostredicte chambre et par ce ou fait de nosdictes aides, vous declairons que n'avons entendu ne entendons avoir desrogué ne prejudicié ausdictes declaracions, mais nous, bien avertiz et memoratifz d'icelles, voulons et entendons estre entretenues et sortir leur plain effect, et que le corps de nostre chambre et cour des aides et les officiers particuliers tant de ladicte court que autres soient et demeurent en sehurté en leurs offices sans ce qu'ilz ne aucun d'eulx en soit jamais inquieté ne travaillé. Si vous mandons et trés expresseement enjoignons que ceste nostre presente declaracion vous entretenez et gardez, car tel est nostre plaisir. Donné à Paris, le IXme jour de juillet.

CHARLES.

DUBOYS.

Au dos : A nos amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement.

R^{ta} xxviij^{a} julii M^{o} CCCC^{o} nonagesimo secundo.

X.

AU PARLEMENT.

Marcoussis, 19 juillet 1492.

Les commissaires désignés pour examiner si le roi est tenu en conscience de restituer aux Belleville la place de Montaigu et d'acquiescer aux demandes de la dame de Belleville, n'ayant pu parvenir à s'entendre, la cour est priée de faire examiner le cas par une grande commission

1. Jacques Louet, conseiller du roi et général de la justice des aides dès 1481, porte les mêmes titres, avec celui de trésorier des chartes du roi, le 23 juillet 1491 et le 26 mars 1496, n. st. (Bibl. nat., Pièces orig., vol. 1758, doss. *Louet*). Au tome IV des *Lettres de Charles VIII*, p. 123, et au t. III, p. 128, le nom de ce personnage a été par erreur imprimé

prise dans son sein et nommée non pour rendre un jugement, mais pour conseiller le roi en cette affaire. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 1, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous avyons commis noz amez et feaulx conseilliers les sires du Plessis Bourré, president de noz comptes, du Rolet, tresorier de France[1], maistres Simon Bureau[2] et Jaques Chevalier[3], maistres de nosdicts comptes, et avecques eulx noz procureur et noz advocatz en nostre court de Parlement, si estions tenuz en conscience de rendre et restituer à ceux de Belleville la seigneurie de Montagu[4], et aussi des choses que demande la dame de Belleville; lesquelz se sont trouvez en diversité d'oppinions. Et pour ce que desirons mettre fin en ceste matiere, voulons et vous mandons que vous appelez avecques vous les conseilliers de nostredicte court en bon nombre, pour oïr le rapport de ce qui a esté fait en ladicte matiere, non pas pour en congnoistre en fourme de jugement contradictoire, mais pour nous conseiller ce que en conscience en devons faire, et que, toutes choses laissées, vous vacquez en cest affaire, et nous advertissez de la conclusion que y aurez prinse : sy n'y faictes faulte. Donné à Marcoussis, le xix[e] jour de juillet.

CHARLES.

J. DAMONT.

Au dos : A noz amez et feaulx conseillers les presidens de nostre court de Parlement.

R[ta] xxj[a] julii M[o] CCCC[o] nonagesimo secundo.

XI.

AU PARLEMENT.

Étampes, 22 juillet 1492.

Défense à la cour de connaître du procès de l'archevêché de Toulouse

Louvet. Il est curieux de voir Charles VIII, à la date du 3 décembre 1494 (*Lettres*, t. IV, p. 123, n° DCCCXXIV), recommander avec instance aux gens du Parlement de garder « le bon droit » de maître Guillaume Sabrevoys à l'encontre du même Jacques Louet!

1. Cf. *Lettres de Charles VIII*, t. III, p. 8, n. 1.
2. *Ibid.*, t. V, p. 147.
3. *Ibid.*, t. IV, p. 6.
4. Sur la cession, en 1473, de la seigneurie de Montaigu en Vendée à

que le roi a évoqué au Grand Conseil, puis renvoyé au parlement de Bordeaux. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 4, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, vous savez comment ja pieça evocames pardevant nous et les gens de nostre grant conseil les causes et procés de l'archevesché de Thoulouse[1] et leurs circonstances et deppendences, affin de eviter multiplication de procés et par autres causes à ce nous mouvans, pour savoir où elles seront decidées et determinées. Et depuis, les parties oyes et faictes leurs productions d'ung cousté et d'autre, par nostre arest et des gens de nostredict grant conseil avons renvoyées lesdictes causes et procés, leurs circonstances et deppendances à nostre parlement de Bourdeaulx, appelez certain nombre de notables personnaiges, noz conseillers, que nous envoyerons à la judicature d'iceulx. A ceste cause et affin que nostre cousin, ses officiers, entremecteurs de ses affaires, ne soi[en]t troublez en divers lieux par une mesme cause et ses circonstances et deppendences, nous vous mandons expressement et trés acertes que desdictes causes et procés, circonstances et deppendances ne prenez aucune court, juridicion ne congnoissance, et faictes que n'ayons plus cause de vous en escripre. Donné à Estampes, le xxiie jour de juillet.

Charles.

Bourdin.

A noz amez et feaulx les gens tenens nostre court de Parlement à Paris.

R^ta ultima julii M^o CCCC^o nonag^o secundo.

XII.

Au Parlement.

Étampes, 25 juillet 1492.

La cour ayant fait livrer au lieutenant criminel du prévôt de Paris Guyot le Cousin, l'un des lieutenants du prévôt des maréchaux de

Louis XI par Marguerite de Culant, veuve de Louis de Harpedanne, seigneur de Belleville, cf. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. V, p. 163, 345, 350, 352, 353.

1. Après la mort de l'archevêque Pierre du Lyon (janvier 1491), il y eut contestation pour le siège de Toulouse entre Pierre du Rosier et Hector, fils naturel de Jean II, duc de Bourbon. Ce dernier finit par l'emporter. Cf. *Gallia christ.*, t. XIII, c. 52.

France, pour lui faire son procès, le roi ordonne que, ce procès terminé, aucune exécution n'en soit faite avant que la volonté royale ait été manifestée. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 2, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous avons esté advertiz que avez fait mettre es mains du lieutenant criminel de nostre prevost de Paris[1], Guyot le Cousin, l'un des lieutenants du prevost de noz mareschaulx de France, pour luy faire son procés sur aucuns cas à luy imposez. Et pour ce que voulons bien savoir et entendre les merites de ceste matiere, nous vous mandons et enjoignons trés expressement que aprés sondict procés fait et fini, si aucune execution y eschect, vous surceez jusques à ce que vous ayons fait savoir de nostre vouloir sur ce. Et gardez que en ce n'ayt faulte, car tel est nostre plaisir. Donné à Estampes, le xxve jour de juillet.

CHARLES.

ROBERTET.

Au dos : A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement à Paris.

R^{ta} xxvij^a julii M CCCC nonages^o secundo.

XIII.

Au Parlement.

Étampes, 31 juillet 1492.

Ordre de vider dès le prochain parlement, et sans accorder aux parties aucun délai superflu, le procès pendant entre le seigneur d'Orval, comte de Nevers, et Engelbert de Clèves, comte d'Auxerre, pour les comtés de Nevers et de Rethel, vu les désordres qui se sont produits en Nivernois, où le roi veut voir rétablir la paix et punir les coupables. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 5, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, vous savez le procés qui est pendant pardevant vous entre noz trés chiers et amez cousin le seigneur d'Orval, conte de Nevers, et Engelibert de Cleves, conte d'Ausserre, pour raison de la conté de Nevers et de Rethel[2], pen-

1. Jacques d'Estouteville.

2. L'origine et les circonstances de ce litige ont été exposées par moi avec quelque détail dans un article de la *Revue historique*, n° de janvier 1907, sous le titre : *Jean de Bourgogne, duc de Brabant, comte de Nevers, et le procès de sa succession (1415-1525).*

dant lequel plusieurs excés et voyes de fait ont esté faitz au pays de Nyvernoys à nostre trés grant desplaisir et dommaige de noz subgectz et de la chose publicque, et plus pourroit estre fait si ledict procés demouroit longuement sans y estre mis fin et prompte provision. Et pour ce que nous desirons de tout nostre cueur ledict procés estre tost wydé avant que pour cause d'iceluy plus grant inconvenient n'en adviengne, nous voulons et vous mandons bien acertes que, toutes autres choses posées, vous entendez à toute dilligence de wyder ledict procés dedans ce prochain parlement, sans permettre ne donner ausdictes parties aucuns delaiz superfluz autres que de raison; et desdicts excès que trouverez avoir esté faiz par l'un ou l'autre desdictes parties en faictes telle et si griesve pugnicion que ce soit exemple à tous autres, et pour le temps à venir y donnez si bonne provision que lesdits excés n'ayent plus de lieu, affin que nosdicts subgectz de ladicte conté et autres puissent vivre en paix, en ayant le bon droit dudict seigneur d'Orval audict procés pour recommandé en bonne justice; car tel est nostre plaisir. Donné à Estampes, le dernier jour de juillet.

Charles.

Bourdin.

A noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre Parlement à Paris.

Rta iija augusti Mo CCCCo nonago secundo.

XIV.

Au Parlement.

Vienne, 18 août 1494.

Ordre d'enregistrer, vu les avantages qu'il présente pour la couronne, l'accord conclu entre le roi et le seigneur d'Albret comme ayant le bail de ses enfants, par lequel sont abandonnées leurs prétentions au duché de Bretagne contre 6,000 l. de rente à leur fournir dans le royaume et la renonciation du roi à ses droits sur le comté de Gaure et la ville de Fleurance. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 11, orig. pap.)

Noz amez et feaulx, en ensuivant certain traictté et transaction par ci devant faiz entre nous et nostre trés cher et amé cousin le seigneur d'Alebret, et pour descharger nostre duché de Bretaigne de toutes charges, droiz et actions quelzconques, nous

avons convenu et appoincté avec nostredict cousin, comme ayant le bail de noz cousins et cousines ses enfants, pour le droit qu'ilz pretendoient oudict duché comme heritiers de feu nostre cousine Françoise de Bretaigne, leur mere[1], de leur bailler et fournir en nostre royaume sur plusieurs membres et porcions de nostre domaine, en toute seigneurie et justice, vi^{m} livres de rente ou revenu. Et avec ce nous sommes departiz du droit que pretendons ou conté de Gaure et ville de Florence[2], en revocquant, cassant, adnullant et mettant du tout au neant tous arrestz, sentences et jugemens, procés et procedures sur ce ensuiz, le tout pour les causes et ainsi que plus au long pourrez veoir par noz lettres de chartre sur ce octroiées. Et pour ce que nous voulons et entendons lesdicts traictez, transaction, convenances et appointemens, qui sont faiz pour bonne et raisonnable cause, avoir lieu et sortir effect, mesmement que par lesdicts traitez, transaction et convenance y a trés grand prouffit et avantaige pour nous, attendu aussi que par iceulx traictez par nous jurez sollempnellement estions tenuz fournir et bailler à nostredict cousin et ses enfans en nostredict pays de Bretaigne et en tiltre de rente xxv^{m} livres de rente[3] qu'il a liberallement moderez ausdictes vi^{m} livres, à ceste cause nous vous mandons et expressement enjoignons que incontinent vous faictes lire, publier et enregistrer en nostre court de Parlement nosdictes lettres de chartre[4], et de

1. Alain le Grand, seigneur d'Albret, avait eu de Françoise de Blois-Bretagne, qu'il épousa en 1456 et qui mourut en 1488, quatre fils et quatre filles.

2. Fleurance, auj. dép. du Gers, arr. de Lectoure. — Le comté de Gaure, enclavé dans les terres du comté d'Armagnac, avait été transporté par Charles VII à l'aïeul d'Alain, Charles II d'Albret, en récompense des services signalés qu'il avait rendus à la couronne durant la guerre contre les Anglais.

3. C'est le prix auquel Charles VIII acheta l'acte de trahison par lequel Alain d'Albret lui livra en 1491 la ville de Nantes, qu'il défendait depuis deux ans contre l'armée royale. Cf. *Ordonn. des rois,* t. XX, p. 449, n. On trouvera au même lieu le texte de la transaction intervenue entre le gouvernement du roi et le sire d'Albret à Vienne en Dauphiné, à la date du même mois d'août 1494.

4. Le 6 février 1495 (n. st.), la cour ordonna l'enregistrement desdites lettres, avec la réserve que des 6,000 l. de rente à attribuer aux d'Albret ne serait pas faite assiette sur des châteaux ou places fortes, non plus que sur des terres du domaine voisines des frontières du royaume; le tout sans préjudice des oppositions formées par les habitants du comté

l'effect et contenu d'icelles faictes, souffrez et laissez nostredict cousin et ses enfans joyr et user plainement et paisiblement, sans, soubz couleur desdicts arrestz ne autrement, leur faire ne souffrir plus faire aucun empeschement en la joyssance desdictes conté de Gaure et ville de Florence en quelque maniere que ce soit; et n'y faictes point de faulte. Donné à Vienne, le XVIII[e] jour d'aoust.

CHARLES.
BOHIER.

Au dos : De parlemento, nonagesimo quarto.

XV.

AU PARLEMENT.

Vienne, 21 août 1494.

Injonction d'avoir à tenir en surséance l'arrêt accordant à René d'Illiers la jouissance du temporel de l'évêché de Chartres, arrêt contre lequel, pour sauvegarder ses droits, le roi a décidé de procéder par voie d'appel, nonobstant le consentement donné par le procureur général lui-même à la mainlevée dudit temporel en faveur de René d'Illiers. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 23, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, sitost que fusmes advertiz que par vostre arrest de vous donné estoit dit que maistre Regné d'Illers auroit la joyssance du temporel de l'evesché de Chartres soubz nostre main, et feroit refformer sa provision et envers nous dilligence pour estre receu au serment de fidelité, fusmes en vouloir, pour la conservacion de noz droiz et auctorité, proceder par

de Gaure et de la ville de Fleurance. Le 19 mars 1496 (n. st.), aux remontrances présentées au nom du roi par le chancelier de France Rob. Briçonnet à l'effet d'obtenir l'enregistrement immédiat des lettres royales pour le comté de Gaure, le premier président répondit que la cour avait fait tout ce qui dépendait d'elle, mais qu'elle ne pouvait, sous peine de déni de justice, passer outre à des oppositions régulièrement formées (Arch. nat., Parlement, Reg. du Conseil, X[1a] 1502, fol. 47 et 287). On trouvera, sur la lutte poursuivie par les bourgeois de Fleurance et les habitants du comté de Gaure contre la maison d'Albret, des détails nombreux dans Luchaire, *Alain le Grand, sire d'Albret*, Paris, 1877, in-8°, p. 138-157. Ce n'est qu'à la fin de l'année 1506 qu'Alain d'Albret se désista de ses prétentions sur Fleurance et le Gaure.

voye dernier[1] à l'encontre dudict arrest[2]. Et depuis, pour ce que noz advocatz en nostredicte court et autres de nostre conseil furent d'advis que, attendu que par ledict arrest nostre procureur general en nostredicte court avoit à defendre en ladicte cause d'appel, que le plus expedient pour le retranchement dudict arrest seroit y estre deffendu par nostredict procureur, escripvismes sur ce à nostredict procureur, en luy mandant expressement qu'il eust à deffendre en ladicte cause d'appel. Mais, ainsi que avons entendu, soubz coulleur de certaine requeste à vous presentée de la part dudict d'Illiers, contenant les dilligences qu'il disoit par luy avoir esté faictes envers nous pour estre receu au serement de fidelité et du reffuz par nous fait, nostredict procureur a consenty mainlevée estre par vous faicte audict d'Illiers dudict temporel, ce que avez faict ainsi que avons entendu, et qui est à nostre grant interestz. Pour laquelle cause et que ce touche nosdicts droitz et auctorité, avons, par bons advis et deliberation sur ce fait, depesché certaines noz lettres à vous adressans, par lesquelles vous est mandé, nonobstant ledict consentement de nostredict procureur et ce qui s'en est ensuy, vous retenez nosdicts advocatz à defendre en ladicte cause d'appel, en tenant par vous l'arrest de mainlevée en surceance, et que vous faictes sur ce bonne et briesve justice toutes les chambres de nostre court assemblées. Et pour ce que avons ceste matiere si trés à cueur que plus ne pourrions pour la conservacion de nosdicts droiz et auctorité, voulons, vous mandons et expressement enjoignons que ainsi le faictes et qu'il n'y ait faulte, car tel est nostre plaisir. Donné à Vienne, le xxi[e] jour d'aoust.

Charles.

Robertet.

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement en la grant chambre.

R[ta] xij[a] januarii M[o] CCCC[o] nonagesimo IIII[o].

1. Voie d'appel.

2. René d'Illiers, licencié en droit, abbé de Bonneval, succéda à son oncle Miles d'Illiers comme évêque de Chartres au mois de décembre 1492 et mourut au mois d'avril 1507 (*Gallia christ.*, t. VIII, col. 1186 et suiv.). En résignant son siège au profit de son neveu, avec l'approbation du Saint-Siège, Miles s'était réservé des compensations pécuniaires qui, paraît-il, ne furent point acquittées, d'où procès au Parlement de Paris. Le roi intervint et le temporel de l'évêché fut mis sous séquestre. C'est le 4 décembre 1495 seulement que Charles VIII consentit à admettre René d'Illiers à prêter serment pour son temporel (*Ibid.*).

XVI.

Au Parlement.

Asti, 26 septembre 1494.

Ordre de recevoir le procureur du roi à s'opposer à l'exécution de certain arrêt prononcé par la cour touchant le corps de saint Florent. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 22, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous avons octroyé noz lettres patentes à vous adreçans, par lesquelles vous est mandé recevoir nostre procureur à opposition en l'execucion de certain arrest nagueres par vous prononcé, comme l'en dit, touchant le corps de Mons. Saint Florent[1], dont autreffois avons escript aux presidens de la petite chambre des enquestes où estoit pendant ledict procés, ainsi que tout ce par nosdictes lettres pourrez veoir. Et pour ce que nous entendons icelles lettres patentes sourtir leur plain et entier effect et nostre procureur estre receu à ladicte opposition, ainsi que par icelles est mandé, attendu mesmement que ceste matiere touche l'intencion de feu nostre trés cher seigneur et pere, que Dieu absoille, et que nous avons singuliere devocion audict glorieux corps saint, nous voulons et vous mandons que selon et en ensuivant le contenu d'icelles nosdictes lettres patentes, vous recevez nostredict procureur à icelle opposicion, et en aprés aux deffenses et justifficacions telles qu'il vouldra prendre et proposer en ceste matiere; et n'y faictes faulte, car tel est nostre plaisir. Donné en la ville d'Ast, le xxvie jour de septembre.

Charles.

Robertet.

A nos amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement à Paris.

R^{ta} ij^{da} januarii CCC^{o} nonagesimo IIII^{to}.

1. Arrêt ordonnant la restitution à l'église de Roye des reliques du saint, que Louis XI avait fait transporter en l'abbaye de Saint-Florent, près Saumur. Cf. *Lettres de Charles VIII,* t. IV, p. 96 et 193, n^{os} DCCCIV et DCCCLXVI.

XVII.

Au Parlement.

Pontremoli, 29 octobre 1494.

Succès de l'armée royale en Italie; prise de Fivizzano; marche en avant sur Florence et sur Rome; ordre d'entériner les patentes par lesquelles, conformément à l'avis de son conseil, le roi a décidé de vendre ou d'engager des terres du domaine de la couronne jusqu'à la somme de 12,000 écus, pour subvenir aux frais de l'expédition de Naples. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 13, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nagueres avons escript à nostre trés cher et trés amé frere le duc de Bourbonnois et d'Auvergne ce que noz gens ont fait sur les Florentins touchant la prinse de certaines places[1] reduites en nostre obeissance, les unes par force prinses d'assault et les autres par composition. Et encores hier eusmes nouvelles du seigneur de Chaumont[2], des cappitaines Odet d'Aydie[3], Georges de Sully[4] et autres, qui ont mis en nostre obeissance les ville et chastel de Fresançane[5], qui est une bonne place et forte, laquelle pareillement a esté prinse d'assault. Et depuis que nous arrivasmes en la cité de Plaisance[6] et que avons passé les Alpes de Bouloigne[7], nous sont tousjours venues toutes bonnes nouvelles, et sont les matieres si bien disposées, graces à Dieu, que mieulx ne pourroient jusques icy. Par quoy, aprés avoir mis nostre affaire en deliberacion, avons trouvé par conseil de poursuyvre nostre entreprinse et de tirer en avant au recouvrement de nostre royaume de Naples, et esperons en briefz jours estre vers Florence et de là tirer à Romme, qui pourra estre environ Noel prouchain venant, où nous avons entencion de traicter de plusieurs grandes et bonnes matieres touchans et concernans le bien de toute la chretienté et par especial de l'eglise gallicane,

1. En Lunigiane.
2. Charles d'Amboise.
3. Frère cadet du seigneur de Lescun et son homonyme.
4. Seigneur de Cors et de Romefort. Cf. *Mém. de Ph. de Commynes*, éd. Mandrot, t. II, p. 235, n. 1.
5. Fivizzano, auj. prov. de Massa-Carrara. Cette place fut prise d'assaut le 26 octobre 1494. Cf. Delaborde, *Expédition de Charles VIII*, Paris, 1888, p. 433.
6. 18 octobre 1494 (E. Petit, *Séjours de Charles VIII*, p. 50).
7. 26 octobre (*Ibid.*).

laquelle de tout nostre cueur desirons remettre en ses anciennes libertez, et mieulx se possible nous est. Mais nous ne povons bonnement guyder ne conduire ledict affaire sans faire plusieurs grans despenses, à l'occasion de quoy, entre les autres expediens advisez à ladicte deliberacion où avons convocqué et appellé les plus grans et notables personnaiges estans delà les mons noz amys et serviteurs tant de nostre sang, chevaliers de nostre ordre, prelatz, gens de conseil, cappitaines que autres, ayons deliberé et ordonné, afin de trouver argent et pour moins charger nostre peuple, le soulaigement duquel de tout nostre cueur avons en singuliere affection, de faire vendre ou engaiger de nostre demaine à temps de remiré jusques à la somme de six vingts mille escuz, ainsi que pourrez veoir par noz lettres patentes que nous vous envoyons; laquelle vendicion ou engaigement esperons recouvrer dedans ledict temps qui sera prins, et plus tost si faire se peult; si voulons et vous mandons que vous les faictes lire, publier et enregistrer en nostre court de Parlement et icelles de point en point, et selon leur forme et teneur en tant que à vous est, verifiez et enterinez, à ce que les commissaires que nous avons ordonnez pour faire la vente ou engaigement de nostredict demaine puissent promptement besongner en la matiere, en ensuivant ce que leur mandons; car vous povez assez entendre que à cause des ordonnances et revocacions faictes sur les alienacions de nostredict demaine ne se trouveroient gueres de gens qui en voulsissent achapter et y besongner sans en estre bien asseurez, comme la raison le veult. Et en faisant par vous ladicte verification ainsi que l'entendons, ladicte somme de vi^xx^m escuz se pourra aisement trouver, comme il est neccessaire pour nostre present affaire, et n'est pas matiere qu'il faille mettre en longueur ne delay veu que nous y sommes en personne et vault beaucop mieulx nous ayder de nostre propre que aultrement pour l'inconvenient qui s'en pourroit ensuyvre. Si y vueillez faire par maniere que nous soyons serviz à nostre grant besoing ainsi que en vous avons nostre fiance, et icelles, comme dit est, veriffiez et enterinez sans y faire aucune dificulté, car tel est nostre plaisir, ainsi que escripvons plus amplement à nostre frere le duc de Bourbonnois, pour les envoyer avec ces presentes devers vous. Donné à Pontremole[1], le xxixe jour d'octobre[2].

CHARLES.

BOHIER.

1. Pontremoli, sur la Magra, prov. de Massa-Carrara.
2. Cf. *Lettres de Charles VIII*, t. IV, p. 103. A la date du 21 novembre

Au dos : A noz amez et feaulx les gens de nostre court de Parlement.

R^ta xiij novembris MCCC nonagesimo IIII^to.

XVIII.

Au Parlement.

Ferentino, 4 février 1495.

Ordre d'appuyer plus effectivement que par le passé les sénéchaux et autres commissaires délégués pour mettre à exécution les mandements et provisions octroyés par le roi touchant la mainmise du comté d'Armagnac. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 30, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, pour ce que voulons que les commissions, mandemens et provisions par nous octroyez touchant la mainmise de la conté d'Armignac sortent leur effect, nous escripvons aux seneschaulx de Thoulouse et de Quercy, Rouergue, Peregort, Agenoys, et autres commissaires par nous deleguez pour ce faire, qu'ilz mectent nosdictes commissions, mandemens et commissions (*sic*) à execucion selon leur forme et teneur, et que à ce faire ilz mectent sus et assemblent le ban, arriereban et franctz (*sic*) archiers de leursdictes seneschaucées et juridicion. A ceste cause, nous vous mandons et expressement enjoignons que vueilliez tenir la main en ceste matiere, et donnez ausdicts commissaires en bonne justice tout le port et faveur que porrez mieulx que par cy devant n'avez faict; et n'y vueilliez faire faulte. Donné à Fleurentin, le IIIIe jour de février[1].

Charles.

Duboys.

1494, la cour, vu la nécessité où se trouvait le roi de se procurer de l'argent, ordonna que sur les lettres patentes signées par lui à Plaisance entre le 19 et le 23 octobre serait mis *Lecta, publicata et registrata*, mais avec la réserve que l'aliénation prévue ne comprendrait aucune des places-frontières du royaume (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8034, fol. 10, d'après Reg. du Conseil, « coté XXXIX, fol. 4 »). Ce registre reproduit le texte des lettres patentes, qui a été imprimé dans la collection des *Ordonnances des rois de France*, t. XX, p. 456 et suiv.

1. Cf. *Lettres de Charles VIII*, t. IV, p. 158, n° DCCCXLVIII. Sur cette affaire d'Armagnac, cf. Ch. Samaran, *la Maison d'Armagnac au XVe siècle* (Mém. et doc. publ. par la Soc. de l'Éc. des chartes, VII), Paris, 1908, p. 292 et suiv.

A noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement à Paris.

Rta ijda Marcii Mo CCCCo nonagesimo IIIIto.

XIX.

Au Parlement.

Naples, 7 avril 1495.

Ordre de surseoir à toute enquête concernant le procès pendant entre le sire d'Orval et Engelbert de Clèves jusqu'au retour d'Italie de ce dernier, que le roi ne peut autoriser à rentrer en France avant lui. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 36, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nostre trés chier et trés amé cousin Engelbert de Cleves, conte d'Auxerre, nous a demandé congé pour aler pardelà entendre au fait de son procez[1], parcequ'il a sceu que le sire d'Orval contynue poursuyvre de faire besongner en son enqueste, qui est alé contre noz lettres d'estat et myssives que par deux fois vous en avons escriptes. Et pour ce que nostredict cousin nous fait journellement pardeça de bons et grans services avec la grant charge que luy avons baillée, ne luy avons voulu donner ledict congé et ne permecterions jamaiz qu'il s'en retournast avant nous; par quoy, si ladicte enqueste se faisoit en son absence, seroit contre nostre vouloir et à nostre trés grant deplaisir. A ceste cause voulons et vous mandons derechef une foiz pour toutes que sursceyez de besongner en ladicte enqueste jusques nostredict cousin soit pardelà, car nous esperons y estre en personne et luy aussi dedans la Saint Jehan prouchain venant; et gardez qu'il n'y ait faulte, autrement n'en serons contans, et ayez au surplus tous les affaires d'icellui nostre cousin pour singulierement recommandez en justice. Donné à Napples, le viie jour d'avril[2].

Charles.
Bourdin.

1. Concernant le comté de Nevers. Cf. ci-dessus, n° XIII, et *Lettres de Charles VIII*, t. IV, p. 130, 236, et t. V, p. 232.

2. Cf. ci-après, n° XXIV, une missive du roi au Parlement en date de Turin, 2 août 1495.

A noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement.

R^ta^ v^a^ maii M^o^ CCCC nonagesimo V^o^.

XX.

Au Parlement.

Rome, 3 juin 1495.

Prière d'élire au premier office de conseiller au Parlement qui deviendra vacant maître Guillaume Bouguier, licencié en droit, procureur général et orateur du roi à Rome, lequel a rendu de grands services au feu roi Louis XI, ayant été envoyé en mission tant en Espagne, en Allemagne et ailleurs qu'à Rome, auprès du pape, où il est actuellement. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 45, orig. pap.)

De par le roy de France, de Sicille et de Jherusalem. Noz amez et feaulx, pour ce que avons trés à cueur le bien et avancement de nostre amé et feal conseiller et prothonotaire du Saint Siege apostolicque maistre Guillaume Bouguier, licencié en chascun droit, nostre procureur general et orateur à Rome, tant pour les grans, bons et aggreables services qu'il a faitz à feu nostre trés cher seigneur et pere, que Dieu absoille, en plusieurs ambassades en Espaigne soubz la charge de nostre trés cher et feal amy le cardinal de Saint Denis[1], en Almaigne, que ailleurs, et depuis à Romme envers nostre Saint Pere le pape Innocent et le pape Alixandre, qui à present est; considerans aussi la grande industrie, litterature, experience et bonne diligence de sa personne et lesdicts services qu'il nous a par cy devant faitz, fait et continue chascun jour en grant soing, et par especial pour avecques vous administrer justice en nostre court de Parlement, où est bien requis avoir personnaige de grande providence et experience : pour ces causes vous prions trés acertes que nostredict procureur maistre Guillaume Bouguier vous vueillez eslire au premier office de conseiller qui vacquera en nostredicte court, et icellui nommer pour l'ung des troys que avez acoustumé nous presenter; et vous nous ferez plaisir et service trés aggreables[2]. Donné à Rome, le IIIe jour du moys de juing. CHARLES.

J. DAMONT.

1. Jean de Bilhères de la Graulas, évêque de Lombez, abbé de Saint-Denis.

2. Cette recommandation ne paraît point avoir été suivie d'effet. Au

A noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement à Paris.

R^ta^ ultima Julii M^o^ CCCC^o^ nonag^o^ V^to^.

XXI.

Au Parlement.

Sienne, 16 juin 1495.

Prière d'opposer une fin de non-recevoir à toute tentative de l'archidiacre de Talaru qui, dit-on, s'efforce de remettre en procès, touchant le siège archiépiscopal de Lyon, le cardinal d'Épinay, actuellement en Italie pour le service du roi, vu que le pape a prononcé définitivement en faveur du cardinal et que, d'ailleurs, ce prélat a été reçu par son chapitre. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 41, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous avons nagueres entendu que depuis que le cardinal de Lyon est venu pardeça pour nostre service ainsi que lui avions mandé[1], l'archediacre de Tallaru, au moyen de quelque rescript apostolique, s'efforce de rechief le tirer et mettre en procés touchant l'archeveschié de Lyon, dont nous sommes esmerveillez, attendu qu'il a esté dit par arrest que la congnoissance de ceste matiere appartenoit à Nostre Saint Pere, lequel sur ce a donné sa sentence diffinitive, dont a esté faicte execucion et ledict cardinal en personne receu par son chappitre, quelle chose nous semble devoir suffire à ce que de sondict arceveschié il demeure paisible, autrement l'on ne mettroit jamais fin es procés : si vous prions que tenez la main à ce que ainsi soit, affin que ladicte eglise et le peuple d'icelle demeure doresenavant

moins ne trouve-t-on pas le nom de Guillaume Bouguier sur la liste dressée par M. G. Picot des conseillers au Parlement de Paris nommés durant le règne de Charles VIII (*le Parlement de Paris sous Charles VIII*, p. 94 et suiv.).

1. Le 17 mars 1495 (n. st.), le cardinal d'Épinay s'était présenté au Parlement accompagné des évêques de Paris, de Saint-Flour et de Valence. Il déclara qu'il était appelé à Naples auprès de la personne du roi, mais qu'il n'avait pas voulu partir sans prendre congé de la cour, à laquelle il recommandait son procès. Le premier président remercia le cardinal-archevêque et le pria de défendre à Rome, en consistoire, les privilèges de l'église gallicane (Arch. nat., Parlement, Reg. du Conseil, X^1a^ 1502, fol. 75). Sur le litige concernant le siège archiépiscopal de Lyon, qui était pendant en Parlement, cf. *Lettres de Charles VIII*, t. V, p. 175, n. 1.

en bonne paix, concorde et unyon, et que icellui cardinal puisse sans empeschement vacquer plus curieusement aux affaires esquelz nous l'entendons employer. En ce faisant, nous ferez trés agreable service. Donné à Senne, le xvie jour de juing.

Charles (*autogr.*).
Duboys.

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement à Paris.

R^ta^ xxviij^a^ Julii M^o^ CCCC^o^ nonag^o^ V^to^.

XXII.

Au Parlement.

Chieri, 29 juillet 1495.

Le roi n'admet pas qu'on puisse prétendre que la faveur qu'il porte à maître Jean Simon, évêque de Paris, soit la cause d'un déni de justice au détriment de certains chanoines de Notre-Dame, opposants à l'élection de ce prélat. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 52, orig. pap.)

De par le roy de France et de Secile. Noz amez et feaulx, nous avons esté advertiz que au moyen des grans pors et faveurs qu'on dit que nous portons à nostre amé et feal conseiller maistre Jehan Symon, evesque de Paris[1], aucuns chanoines de Nostre Dame de Paris opposans à son election ne peuent avoir expedicion de justice. Nous voulons et entendons que aux dessusdicts opposans pourvoyez de justice quant par eulx en serez requiz, tous pors et faveurs cessans : si n'y faictes faulte. Donné à Quier, le xxixe jour de juillet.

Charles (*autogr.*).
J. Damont.

1. Cf. *Lettres de Charles VIII*, t. III, p. 320, n° DCCV, et p. 348, n° DCCXXIII. L'élection de Jean Simon avait été confirmée par le pape Alexandre VI le 29 octobre 1492, à la requête du roi de France. Le concurrent de Jean Simon, maître Girard Gobaille, et les membres du chapitre de Notre-Dame qui avaient voté pour lui n'en contestèrent pas moins l'élection en Parlement. Les plaidoiries des avocats des deux parties (24 janvier, n. st., et jours suivants) fournissent des détails sur cette affaire (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8000, cop. du Parlement, fol. 886 et suiv. et *passim*).

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement.

R^ta ultima Augusti nonagesimo V^to.

XXIII.

Au Parlement.

Chieri, 29 juillet 1495.

Ordre d'entériner, sans faire plus de difficultés, les lettres délivrées par le roi au comte de Foix pour l'échange du comté d'Étampes contre le comté de Comminges, vu les services signalés rendus par ce prince à la personne royale en Italie, et spécialement à la bataille de Fornoue. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 51, orig. pap.)

De par le roy de France, de Sicille et Jherusalem. Noz amez et feaulx, nous ne nous povons trop emerveiller de la difficulté que avez faict d'enteriner à nostre oncle le conte de Foix[1] les lettres d'eschange que avons fait avec luy de sa conté d'Estampes à nostre conté de Comminge, veu que vous en avons escript par le general Bohier noz voulenté et entencion et donné charge expresse vous dire et explicquer les causes qui nous avoient meu de ce faire : ce qu'il a fait. Mais nonobstant, quelque remonstrance qu'il vous en ait sceu faire de par nous, n'y avez voullu entendre, dont ne sommes contens de vous, car combien que eussions donné à nostredict oncle ladicte conté de Comminge en pur don sans prendre ladicte conté d'Estampes, si vouldrions toutesvoyes que les lettres luy en feussent verifflées et enterinées pour les grans services qu'il nous a tousjours faiz, mesmes en ce voyage d'Ytalie, et encore derrenierement à la journée de Fournove en Lombardie, au plus prés de nostre personne. Et pour ce que nostre vouloir est que lesdictes lettres soient enterinées et veriffiées partout où il

1. Jean de Foix, vicomte de Narbonne, comte d'Étampes. Sur l'échange dont il est question dans la présente missive, cf. *Lettres de Charles VIII*, t. IV, p. 112, n° DCCCXVII, et, dans le même recueil, même volume, p. 233, n° DCCCXCI, une autre missive du roi, également datée de Chieri, 29 juillet, adressée au duc de Bourbon pour accréditer auprès de lui Marafin et le presser d'agir sur le Parlement. C'est en 1478, par lettres datées d'Arras, au mois d'avril, que Louis XI avait donné le comté d'Étampes à Jean de Foix (Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. VII, p. 29, 86).

appartiendra, nous avons derechef discerné (*sic*) noz lettres patentes de declaration, ainsi que pourrez veoir. Et afin que congnoissez le vouloir que avons à son expedition, nous envoyons expressement pardevers vous Marrafin, nostre mareschal des logiz, pour plus amplement le vous dire et remonstrer[1]. Si voulons et vous mandons derechef, et expressement enjoignons, que icelles lettres vous faictes lire, publier et enregistrer en nostredicte court, et les enterinez en tant que à vous est, sans plus y faire aucun refuz ne difficulté, quelques raisons ou allegations que l'on sauroit dire au contraire et toutes autres voyes et remonstrances d'excusations cessans. Si ne vueillez en ce faire faulte sur tant que desirez nous obeyr et complaire, et sur le tout croyez ledict Marrafin de ce qu'il vous en dira de par nous. Donné à Quiers, le XXIX[e] jour de juillet.

CHARLES.

G. DUBOIS.

A noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement à Paris.

R[ta] xxvj[a] Augusti M[o] CCCC[o] nonag[o] V[to].

XXIV.

AU PARLEMENT.

Turin, 2 août 1495.

Injonction réitérée de surseoir à l'enquête concernant le comté de Nevers, quelque poursuite qu'en fasse le seigneur d'Orval, jusqu'au retour d'Italie de sa partie adverse, Engelbert de Clèves, qui rend au roi les plus signalés services à la tête des Suisses et gens de pied. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 48, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, par plusieurs foiz vous avons escript que voulsissiez surseoir de faire besongner au fait

1. C'est le 26 août 1495 que Louis de Marafin, seigneur de Notz-en-Brenne (cf. Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. IV, p. 233, n. 1), présenta à la cour de Parlement cette missive royale. Il insista sur le mécontentement que les délais opposés à l'enregistrement des lettres d'échange avaient causé à son maître. A quoi le premier président, J. de la Vacquerie, répondit que la cour était toujours délibérée d'obéir aux ordres du roi, mais que les lettres susdites avaient été renvoyées à la Chambre des comptes afin d'y être expédiées et que, dès leur retour, on ferait, dans

de l'enqueste de la conté de Nevers, que pretend faire nostre chier et amé cousin le sire d'Orval, jusques à ce que nostre trés cher et amé cousin Engelbert de Cleves fust pardelà, lequel, comme assez savez, est journellement occuppé en nostre service au fait de noz guerres, mesmement à la conduycte de tous les Souysses, gens de pyé et autres estans de present en nostre service, où il nous a fait de bons et grans services et fait encores de present, sans y avoir espargné le corps ne les biens. Ce neantmoingts nous avons sceu que nostredict cousin d'Orval ne cesse point de faire ladicte poursuyte envers vous, et que tyrez tousjours en avant, quelque[s] lettres d'estat ne missives que vous ayons envoyées, dont nous donnons merveilles. Et pour ce que nostredict cousin Engelbert de Cleves pourroit avoir grant interest si ladicte enqueste se faisoit en son absence, ainsi qu'il nous a dit et remonstré, qui seroit à nostre trés grant deplaisir, à ceste cause voulons et vous mandons une foiz pour toutes et toutes excusacions cessants, que ne faictes aucunement besongner en ladicte enqueste jusques icellui nostre cousin de Cleves soit de retour pardelà; autrement ne aurons cause de nous contanter, sy n'y faictes faulte[1]. Donné à Thurin, le deuxiesme jour d'aoust.

CHARLES.

J. DAMONT.

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement à Paris.

Rta xxja Augusti Mo CCCCo Vto.

la limite du possible, en sorte de donner satisfaction au roi (Arch. nat., Parlement, Reg. X1a 1502, fol. 189). Le 23 mars 1496, le chancelier de France Robert Briçonnet pressa encore la cour d'expédier enfin les patentes royales; mais, cette fois, l'avocat du roi, Jean Le Maistre, répondit qu'au nom des intérêts du roi lui-même il était délibéré de mettre empêchement et opposition formelle à ce qui était une aliénation du comté de Comminges, qui faisait partie du domaine royal (Ibid., fol. 290).

1. A la date du 6 septembre 1494, la cour de Parlement avait entériné des lettres d'état obtenues le 12 avril (?) précédent par Engelbert de Clèves et avait accordé que la procédure fût suspendue quant au principal de la cause jusqu'au 1er janvier suivant (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8033, cop. du Parlement, fol. 556). Mais, le 6 avril 1495, le seigneur d'Orval obtint de faire procéder à l'enquête ordonnée précédemment, malgré les lettres d'état produites par sa partie adverse : d'où sans doute la présente missive (X1a 1502, fol. 89).

XXV.

Au Parlement.

Turin, 2 août 1495.

Recommandation en faveur de Pierre de Rochechouart, évêque de Saintes, dont le procès pour le siège épiscopal avec feu son oncle et prédécesseur est encore pendant devant eux. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 47, orig. pap.)

De par le roy de France, de Cecille, Jherusalem, etc. Noz amez et feaulx, vous savez le procés qui est pendant pardevant vous entre nostre amé et feal conseiller maistre Pierre de Rochechouart, evesque de Xaintes[1], et le feu evesque son oncle[2], lequel de Rochechouart en a esté pourveu par nostre Saint Pere, et ce par la resignation de sondict oncle, et l'avons receu au serement de fidelité, aussi a esté receu par le chappitre dudict Xaintes; lequel a joy depuis longtemps paisiblement dudict evesché et jusques ad ce que aucuns dudict chappitre[3], ensemble les Vallées[4], qui ont institué sondict oncle de mettre nostredict conseiller en procés sans aucune cause ny raison, mais pour quelque haynne et malice que lesdicts Vallées ont à nostredict conseiller, le veullent ainsi molester, ce que ne sommes pas deliberés d'andurer, tant en faveur de ses freres et plusieurs autres ses prochains parens, qui continuellement nous servent à l'entour de nostre personne que en plusieurs autres grans affaires, que aussi en faveur de nostredict conseiller, auquel entendons donner tout port, faveur et ayde en son bon droit. Et pour ce, à toute diligence vacquez à l'expedicion dudict procés, en ayant pour recom-

1. Pierre VIII, 10 août 1492-1503.

2. Louis Ier de Rochechouart, 1460-10 août 1492.

3. « Afin que, durant icelluy [litige], ilz en puissent avoir la joyssance et administracion, ainsi qu'ilz pretendent toutes et quantes foys que l'evesché est en question » (lettre du duc de Bourbon, Pierre, au Parlement de Paris, datée de Moulins, 1er août (1495) dans le même ms., n° 46, orig. pap.).

4. Frère Robert Vallée, que l'ancien évêque de Saintes Louis Ier nomma son vicaire, et Jean Vallée, substitut du procureur du roi en Saintonge, furent parmi les plus ardents et les plus bruyants adversaires de l'évêque Pierre (Bibl. nat., copies du Parlement, fr. nouv. acq. 8001, fol. 538 et suiv.).

mandé le droit de nostredict conseiller, et n'y faictes faulte. Donné à Thurin, le IIe jour d'aoust.

CHARLES.

BOURDIN.

A noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement à Paris.

Rta xixa Augusti Mo CCCCo nonago Vto.

XXVI.

Au Parlement.

Chieri, 27 août 1495.

Ordre d'enregistrer sans plus tarder, vu l'urgence, l'édit concernant les notaires et sergents dont, avant son départ pour l'Italie, le roi avait déja chargé maître Guillaume Volant de solliciter l'enregistrement. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 54, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, pour ce que avez differé de faire publier et enregistrer l'edict par nous fait touchant les notaires et sergens et, dés avant nostre partement, avons donné charge à nostre amé et feal conseiller maistre Guillaume Volant soliciter envers vous ladicte publicacion et registrement[1], ce que toutesvoyes n'a esté par vous fait, dont nous donnons merveilles veu que ledict edict a esté publié, leu et enregistré en nostre grant conseil, en nostre court de parlement de Thoulouse et autres cours et juridicions, et tant par icelles que par plusieurs des princes et seigneurs de nostre sang et grans personnaiges icellui edict a esté tenu et repputé non seulement juste et raisonnable, mais aussi trés urgent et necessaire pour obvier aux abbuz, faulcetez et oppressions qui de jour en jour adviennent ou detriment de noz subgectz, ainsi que povez assez congnoistre par les procés qui en sont pendans pardevant vous par faulte d'y avoir pourveu

1. Le 20 février 1493 (v. st.) : « Sur les lettres patentes du Roy nostre sire aujourd'uy leues en la cour de ceans touchant le nombre excessif des notaires, huissiers et sergens des causes extraordinaires et autres sergens du royaume, après que Le Maistre a dit qu'esdictes lettres y a chose de grand consequence et qu'il en parlera à la cour, appointé a esté au Conseil » (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8001, fol. 232 v°, copies du Parlement).

le temps passé : à ceste cause et que ne voulons plus la matiere demourer en arriere et qu'il est requis expressement ladicte publicacion estre faicte à ce que noz justiciers, vassaulx et subgectz soient plus enclins d'y obtemperer chascun en droit soy, nous escripvons presentement à nostre amé et feal conseiller l'arcevesque et duc de Reims[1] vous renvoyer ledict edict. Se vous mandons derechief que icellui vueillez incontinent faire lire, publier et enregistrer en la maniere acoustumée, et ce dedans ce present parlement et sans plus y differer, affin que, incontinent que serons pardelà, nous facions veoir et visiter les advis de noz bailliz et seneschaulx, et besongner au parfaict et execucion dudict edict et des ordonnances qui sur ce seroient neccessaires selon lesdicts advis et que trouverons par vous et autres gens de nostre conseil estre à faire pour le bien de la chose publicque et de noz subgectz, et en maniere que telz abuz, crimes et faulcetez n'y ayent plus lieu le temps à venir. Donné à Quiers, le xxviie jour d'aoust.

Charles (*autogr.*).
J. Dubois.

A noz amez et feaulx conseilliers les gens de nostre court de Parlement.

R^ta^ v^a^ septembris M^o^ CCCC^o^ nonag^o^ V^to^.

XXVII.

Au Parlement.

Amboise, 9 octobre 1496.

Ordre d'expédier, sans souffrir de nouveaux atermoiements de la part des curateurs du comte Charles d'Armagnac, le procès pendant entre ledit d'Armagnac et le prince d'Orange, à raison du douaire dû à ce dernier par ledit comte Charles à cause du mariage de la défunte mère du feu sire de Châteauguyon, dont le prince est héritier. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 56, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, en ensuyvant ce que par tant de foiz vous avons escript touchant la widange du procés pendant par devant vous entre nostre trés cher et amé cousin le prince

1. Robert Briçonnet.

d'Orenge[1] et nostre cousin Charles d'Armaignac[2], pour raison du doere deu à nostredict cousin le prince d'Orenge par nostredict cousin d'Armaignac à cause du mariaige de la feue mere[3] de feu nostre cousin le sire de Chasteauguion[4], dont nostre cousin est heritier, nous voulons et vous mandons trés expressement que en la meilleure et plus grant dilligence que faire se pourra vous procedez à l'expedicion dudict procés, sans souffrir que par subterfuges et delaiz que cy devant ont esté prins en ladicte matiere par les curateurs d'icellui nostre cousin, l'expedicion dudict procés soit retardée, en maniere qu'il ne soit plus besoing à nostredict cousin nous faire solliciter vous en escripre, car nous desirons favorablement le traicter en ses affaires. Donné à Amboise, le ixe jour d'octobre.

CHARLES.

ROBERTET.

A noz amez et feaulx les gens de nostre court de Parlement à Paris.

Rta xiiija novembris Mo CCCCo nonago VIto.

XXVIII.

AU PARLEMENT.

Cosne-en-Bourbonnais, 26 octobre 1496.

Ordre de ne point toucher au procès pendant entre maître Benoît de Saint-Moris et le protonotaire de Luzech pour l'évêché de Cahors, le roi ayant mandé par-devers lui les parties dans l'espoir de les accommoder à l'amiable. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 57, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, pour ce que nous desirons pacifier le differend qui est pendant pardevant vous pour raison de l'evesché de Cahors entre nostre amé et feal conseiller et pro-

1. Jean II de Chalon, prince d'Orange, fils de Guillaume VII, mort en 1502.
2. Charles, comte d'Armagnac, mort en 1497.
3. Éléonore d'Armagnac, sœur de Charles, seconde femme de Louis de Chalon-Arlay, prince d'Orange, et grand'mère de Jean II, morte en 1456.
4. Hugues de Chalon-Arlay, sire de Châteauguyon, né après 1450, mort sans postérité le 3 juillet 1490, était frère cadet de Guillaume, prince d'Orange, père de Jean II, dont, par conséquent, il était l'oncle.

cureur en court de Romme maistre Benoist de Sainct Moris et le prothonotaire de Lusec[1], nous leur mandons presentement qu'ilz ayent à venir et eulx trouver devers nous dedans le premier jour de decembre prouchain, affin d'appoincter ceste matiere entre eulx amiablement, s'il est possible, affin d'obvier aux inconveniens qui s'en pourroient ensuir. De laquelle chose vous avons bien voulu advertir et escripre à ce que cependant vous ne touchez ne procedez en ladicte matiere : si n'y faictes difficulté, car tel est nostre plaisir. Donné à Cosne en Bourbonnois[2], le xxvie jour de octobre.

CHARLES.

ROBERTET.

A noz amez et feaulx les gens de nostre court de Parlement à Paris.

R^ta xv^a novembris nonagesimo VI^to.

XXIX.

AU PARLEMENT.

Lyon, 13 novembre 1496.

Ordre réitéré de recevoir par procureur Pierre Furgon, seigneur de Saint-Christofle, dans le procès qu'il a contre Jean Gracedieu, vu qu'il est actuellement chargé par le roi de faire réparer la nef *la Charente*. Que toute justice lui soit également rendue en divers procès qu'il soutient contre d'autres personnages. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 59, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nagueres vous avons escript touchant le procés et affaires que nostre amé et feal conseiller Pierre Furgon, seigneur de Saint Christofle[3], a pardevant vous en nostre court de Parlement, et mesmes que pour le temps qu'il sera occupé en nostre service le voulsissiez recevoir par

1. Sur ce conflit, qui remontait à la mort de l'évêque Antoine Alemand en 1493, cf. *Lettres de Charles VIII*, t. III, p. 363-365; t. IV, p. 79, 153; t. V, p. 272.

2. Cosne-sur-l'Œil, auj. dép. de l'Allier, arr. de Montluçon.

3. Sur Pierre Furgon, receveur des aides en Saintonge sous Louis XI, et les exactions dont il se rendit coupable, cf. H. Sée, *Louis XI et les villes*, Paris, 1891, in-8°, p. 171 et suiv., et *Lettres de Charles VIII*, t. V, p. 97.

procureur au differend qu'il a contre ung nommé Jehan Gracedieu, son subject, parceque ledict Gracedieu dit que nostredict conseiller, oultre certains inhibicions, a fait vandanger aucunes vignes, ou que voulsissiez renvoyer la matiere pardevant le lieutenant du seneschal de Poictou à Nyort, ainsi qu'avez fait le principal de ladicte matiere. Et pour ce que de present il est actuellement occuppé en nostredict service et que luy avons donné expressement charge d'aller faire habiller la nef de *la Charante,* qui a esté gastée pour la tourmente, et de l'ecquipper et advitailler avec d'autres navires, par quoy ne vouldrions que en laissant ses affaires pour vacquer aux nostres, il feust interessé et endoumaigé, vous en avons de rechief voulu escripre, et vous mandons bien expressement que en la dicte matiere en laquelle n'est question de mort, bature ny mutillacion, le recevez par sondict procureur, sans souffrir qu'il encore[1] en aucune deffaulx et amende, ou le renvoiez pardevant ledict lieutenant de Nyort, comme dit est. Et oultre, pour ce que desirons qu'il soit supporté et en raison et justice favorablement traicté, voulons et vous mandons que vacquez et entendez à vuider le procés qu'il a aussi en nostredicte court à l'encontre de Jehan Merichon[2] et maistres Jehan de Noes et Pierre Jourdain et plusieurs autres, pour raison d'aucuns grans excés, emprisonnemens et pilleries qu'ilz luy feirent aprés le trespas de feu nostre trés cher seigneur et pere, que Dieu absoille, dont enquestes furent faictes par nostre amé et feal conseiller en nostredicte court maistre Guillaume de Besançon, auquel en escripvons, et pareillement ung autre procés qu'il a contre Olivier Merichon et maistre Olivier Le Conte et autres, qui autresfoiz en habit dissimullé et faulx visaiges l'ont desrobé, ainsi qu'il dit; et sur le tout faictes et administrez si bonne et briefve justice qu'il soit restitué de ses interestz et qu'il en ait la fin le plus toust que faire ce pourra : si n'y vueillez faire faulte. Donné à Lyon, le XIIIe jour de novembre.

CHARLES.

DUBOYS.

A noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement à Paris.

R^ta^ v^a^ decembris M^o^ CCCC^o^ nonagesimo VI^to^.

1. Encoure.

2. Sur les Merichon, Jean et Olivier, voy. *Mém. de Ph. de Commynes*, éd. Mandrot, t. I, p. 297, notes 2 et 3.

XXX.

Au Parlement.

Lyon, 29 novembre 1496.

Ordre d'expédier le procès depuis longtemps pendant devant la cour pour raison de l'évêché de Béziers. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 60, orig. pap.)

De par le Roy. Nos amez et feaulx, vous savez qu'il y a longtemps que pardevant vous en nostre court de Parlement c'est assis procés pour raison de l'evesché de Besiers[1], et, ainsi que avons esté adverty, quelque poursuicte qui en soit faicte par l'une ou l'autre des parties, ilz n'en peuent avoir l'issue. Par quoy et que voulons sur tous autres qu'il soit entierement widé, consideré que les places fors d'icelluy evesché sont sur les extremitez et frontieres d'Espaigne, qui par telz differends et litiges se peuent seurprendre, nous vous mandons bien expresseement que en diligence y vueillez vacquer et entendre et toute la meilleur et plus briesve raison et expedicion de justice que faire se pourra, le deffinir et juger en maniere qu'il ne nous soit plus de besoing vous en escripre et qu'il n'y ait point de faulte. Donné à Lyon, le xxix[e] jour de novembre.

Charles.

De Cyvrieu.

[A noz amez et feaulx les gens de nostre court de Parlement à Paris].

R[ta] xvij[a] de[cembris M[o]] CCCC[o] nonagesimo [VI[to]].

XXXI.

Au Parlement.

Lyon, 24 décembre 1496.

Prière d'élire maître Jean Bony, docteur en droit, régent en l'Université d'Orléans, au premier office vacant de conseiller au Parlement de Paris. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 62, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, pour ce que avons esté et

1. Après le décès de Jean Bureau, évêque de Béziers, mort en 1490, il

sommes deuement acertenez de la grande litterature, science, bonnes meurs, honneste conversation et aultres grans biens estans en la personne de nostre amé et feal conseiller maistre Jehan Bony, docteur en chascun droict, regent actuelement en l'Université d'Orleans, et que desirons singulierement sa provision selon que sa personne, science et meurs meritent, nous vous mandons trés expressement que la vaccacion advenant du premier office de conseiller en nostre court de Parlement, si le congnoissez estre capable et souffisant, vous le nommez et elisez oudict office de nostre conseiller, pour au seurplus y estre par nous pourveu ainsi que verrons et congnoistrons estre à faire; car ainsi nous plaist il estre faict. Donné à Lyon, le xxiiii[e] jour de decembre.

CHARLES.

BRIÇONNET.

A noz amez et feaulx les gens de nostre court de Parlement à Paris.

R[ta] xxx[a] Januarii M[o] CCCC[o] nonagesimo VI[to].

XXXII.

Au Parlement.

Lyon, 28 décembre 1496.

Ordre de maintenir le droit de maître Pierre de Rochechouart à l'évêché de Saintes, dont il a été pourvu par le pape et où il a exercé tous les actes pastoraux, quelques irrégularités qui se soient glissées dans ses provisions, vu les services rendus par ses frères durant l'expédition d'Italie. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 61, orig. pap.)

[De par le Roy[1]]. Nos amez et feaulx, vous savez comme à nostre priere et requeste nostre amé et f[eal[2]], maistre Pierre de Rochechouart a esté pourveu par nostre sainct pere le pape de l'e[vesché] de Xaintes[3], levé ses bulles et paié le vacant, qui a cousté

y eut contestation pour le siège entre Pierre Janoilhac, chanoine de Béziers, vicaire général du défunt évêque, élu par le chapitre, et Antoine du Bois, protonotaire apostolique, neveu de Philippe de Crèvecœur, seigneur d'Esquerdes (*Gall. christ.*, t. VI, c. 364 et suiv.).

1. Les mots entre crochets ont été rognés au haut du feuillet.
2. *Déchirure.*
3. Au mois d'août 1492, Louis de Rochechouart, évêque de Saintes, se

à lui, ses freres et ceulx de la maison de Mortemar grant somme de deniers, et esté mis en possession, receu par le chappitre, clercs, nobles et populaire dudit eveschié, et à ce tiltre esté fait presbtre, consacré evesque, et depuis celebre les sainctes ordres, fait le cresme, confere benefices, donne offices, et excerce tout ce qui appartient à ung evesque tant en ordre que jurisdicion. Et pour ce qu'avons entendu que en ceste matiere on dit y avoir quelque deffault, ce que n'a esté de son sceu ne consentement, mais y a tousjours procedé de bonne foy et bien obtemperé à justice, nous avons nagueres pour ceste cause escript à nostre sainct pere le pape à ce qu'il luy vueille, en tant que besoing seroit, donner toutes telles provisions qui lui seront necessaires, en suppleant tous deffaulx, ce que croyons qu'il ait desja fait, et depuis au chappitre de Xaintes, en faveur de nostre dict conseiller; dont nous vous avons bien voulu advertir, affin que soiez informez de nostre vouloir, qui est, attendu ce que dit est et les bons, agreables et recommandables services que nous ont faiz ses freres[1] par cydevant ou fait de noz guerres et dernierement en nostre voyage d'Ytalie, où ilz nous ont trés vertueusement servy, font et continuent chascun jour prés et à l'entour de nostre personne... Nous, desirans de tout nostre cueur nostredict conseiller joir dudit evesché et en demourer paisible, voullons et mandons que, en ensuyvant nostre vouloir et entencion et en consideracion des choses dessusdictes, veillez (*sic*) en toute bonne justice porter ayde et donner toute bonne faveur à nostredict conseiller de Rochechouart en sa matiere dudit eveschié; car de nostre part nous somme deliberez, ainsi que la raison le veult, luy ayder en son bon droit partout où il appartiendra : si n'y veillez faire faulte, car tel est nostre plaisir. Donné à Lyon, le XXVIIIe jour de decembre.

Charles.

Girault.

Au bas : A la court de Parlement, *et au dos :* A noz amez et

démit de son siège en faveur de son neveu Pierre. Ce dernier fut combattu par Gui de Tourettes, qui avait obtenu les suffrages d'une partie du chapitre. Pierre de Rochechouart mourut en 1503 (*Gall. christ.*, t. IV, c. 1080. Cf. ci-dessus, n° XXV).

1. Aymery, seigneur de Mortemart, sénéchal de Saintonge, et Charles, seigneur de Montpipeau, bailli de Rouen (Anselme, t. IV, p. 678).

feaulx conseillers les gens tenens nostre court de Parlement à Paris[1].

R^{ta} xvj^{ta} Januarii M^{o} CCCC^{o} nonag^{o} VI^{to}.

XXXIII.

Au Parlement.

Lyon, 22 janvier 1497 (?).

Ordre de juger dans le plus bref délai possible le procès pendant devant la cour, depuis dix ans et plus, pour raison de l'abbaye de Bourg-Déols. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 63, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous avons sceu que dix ans a ou plus, procés est pendant pardevant vous pour raison de l'abbaye de Bourdeoulx[2], au moien de la longueur duquel procés ladicte abbaye est tumbée en grant ruyne et desolacion, et y a esté et est le divin service discontinué et plus pourroit estre cy après se fin n'estoit de bref mise en icelui procés, qui est contre l'intencion de noz predecesseurs fondateurs d'icelle, lesquelz ont toujours eue grande et singuliere devocion et nous pareillement à ladicte abbaye. A ceste cause et que desirons trés fort que fin soit mise à la revision dudict procés qui est en matiere de propposicion d'erreur, affin que ladicte abbaye estant pacificque puisse estre remise en bonne reparacion et que le divin service y puisse mieulx estre celebré et continué, nous vous mandons que, en la meilleure et plus briesve expedicion de justice que faire se pourra, vous vacquez et entendez à la decision et jugement d'icelui procés et le widez et expediez à ce karesme prenant, en le preferant à tous autres et gardant le bon droit à celles des parties qu'il appartiendra; et gardez que en ce n'ait faulte. Donné à Lyon, le xxiie jour de janvier.

Charles.

Peguineau.

A noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement à Paris.

(Sans cote de réception.)

1. Cf. ci-après n° XXXVIII.
2. Sur la contestation qui s'était élevée pour l'abbaye bénédictine de

XXXIV.

Au Parlement.

Lyon, 25 janvier 1497.

Recommandation en faveur du seigneur de Chaumont, actuellement avec le roi en Italie et qui plaide contre le comte de Roussy pour le comté de Brienne. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 66, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, vous savez le procés dés long temps a pendant pardevant vous en matiere de propposicion d'erreur pour raison de la conté de Brienne[1], entre nostre amé et feal cousin, conseiller et chambellan le sire de Chaumont[2] et nostre cher et amé cousin le conte de Roussy[3], ou retardement duquel procés ledict seigneur de Chaumont a trés grant interestz et dommaige. Et pour ce qu'il est presentement occuppé en nostre service delà les mons et que desirons, en faveur des grans louables et recommandables services que lui et ses predecesseurs nous ont par cy devant faitz et fait (*sic*) chascun jour en noz plus grans et principaulx affaires, qu'il soit en ses affaires favorablement traicté et que justice lui soit faicte et administrée, nous vous mandons bien expressement que en la meilleure et plus briesve expedition de justice que faire se pourra, vous vacquez et entendez à la revision dudict procés, et procedez à l'expedicion et jugement d'icelui, en ayant le bon droit dudict seigneur de Chaumont pour recommandé en justice; et gardez que en ce n'ait faulte. Donné à Lyon, le xxv[e] jour de janvier.

Charles.

Peguineau.

A noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement à Paris.

R[ta] x[a] februarii nonagesimo VI[to].

Bourg-Déols (auj. Déols, Indre), cf. *Lettres de Charles VIII*, t. V, p. 115, n° MXXVI, p. 169 et 173.

1. En Champagne.
2. Charles d'Amboise.
3. Antoine de Luxembourg.

XXXV.

Au Parlement.

Lyon, 25 janvier 1497.

Ordre de s'opposer par tous les moyens de droit à ce que le cardinal de Saint-Séverin, qui a obtenu de l'archiduc, comte de Flandre, la mainlevée du temporel de l'évêché de Thérouanne, sis en Flandre, ne fasse ériger sur terre flamande, mais dans les limites du même diocèse de Thérouanne, un autre siège épiscopal. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 67, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous avons sceu que nostre cousin l'archiduc conte de Flandres a levé la main au prouffit du cardinal de Saint Seurin[1] des biens et temporel de l'evesché de Therouenne estant en ladicte conté de Flandres[2], et si veult ledict cardinal de Saint Seurin trouver façon de faire eriger ung sieige episcopal es fins et limites dudict evesché en icelui conté de Flandres, qui sont choses qui jamais ne furent veues, mesmement en temps de paix, et seroit la totalle destruction de nostre ville et cité dudict Therouenne, qui est assise ou millieu des fins et limites dudict evesché; et n'est la plus loingtaine parroisse qui y soit distant dudict lieu de Therouenne que de neuf ou dix lieues tout au plus; par quoy n'y a aucune matiere de faire division du sieige, et ne sont choses de quoy nous doyons contenter, car ce seroit grandement entreprins sur noz droiz, prerogatives et preeminences, mesmement quant à ladicte mainlevée desditz biens et temporel, et y sommes trés grandement interessez, veu que ledict evesché est en regalle et que, durant ladicte regalle ouverte, lesdicts biens et temporel d'icelui evesché nous appartiennent. Desquelles choses vous avons voulu escripre et advertir, car nous ne vouldrions pour riens souffrir qu'elles eussent lieu ne sortissent effect, et sommes bien deliberez de y obvier et mettre provision par bons moyens. Si vous mandons bien expressement que en ceste matiere vous aiez regard et adviz, et icelle mectez en bonne deliberation de

1. Frédéric de San-Severino, fils de Robert, comte de Caiazzo, archevêque de Vienne, créé diacre-cardinal du titre de Saint-Théodore en 1489 par le pape Innocent VIII, mort le 7 août 1516 (Moréri, 1759, t. IX, p. 125).
2. Voy. ci-après, n° XLVIII, la missive du 2 février 1498.

conseil, en faisant empescher par oppositions, appellacions et par autres voyes neccessaires et requises à ce que ladicte mainlevée et erection de sieige ne sortissent effect en aucune maniere, ne que aucunes autres choses soient faictes ou prejudice de nosdicts droiz, prerogatives et preeminences. Et gardez que en ce n'ait faulte. Donné à Lyon, le xxv[e] jour de janvier.

Charles.

J. Damont.

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement.

R[ta] xj[a] februarii M[o] CCCC[o] nonag[o] VI[to].

XXXVI.

Au Parlement.

Lyon, 29 janvier 1497.

Ordre réitéré de juger sans plus tarder le procès entamé entre les héritiers de feu Guy Pot, en son vivant premier chambellan du roi, d'une part, et, de l'autre, le procureur général et la comtesse de Vendôme, en tenant pour recommandé le droit des héritiers Pot. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 64, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous vous avons plusieurs foiz escript que voulsissiez wider et mettre fin au procés pendant pardevant vous en matiere de propposicion d'erreur entre les heritiers de feu Guy Pot[1], en son vivant nostre conseiller et premier chambellan, d'une part, et nostre procureur general et nostre chere et amée cousine la contesse de Vendosme[2], d'autre; ce que n'avez encores fait. Et pour ce que trés fort desirons l'abreviation dudict procés en faveur de nostre amé et feal le sire de la Rochepot[3], filz et heritier dudict feu Guy Pot, qui a grant interestz ou retardement d'icelui, nous vous mandons bien

1. Guy Pot était mort depuis peu de temps à l'époque où cette lettre fut écrite, car il vivait encore le 3 janvier 1495 (Vaesen, *Lettres de Louis XI*, t. III, p. 238).

2. Marie de Luxembourg, femme de François de Bourbon, comte de Vendôme, mort à Verceil le 3 octobre 1495.

3. René Pot, seigneur de la Roche et baron de Chasteauneuf, conseiller et chambellan du roi, créé sénéchal de Beaucaire et de Nîmes le 1[er] janvier 1501, v. st. (Bibl. nat., Pièces orig., vol. 2350, doss. *Pot*).

expressement que en la meilleure et plus briesve expedicion de justice que faire se pourra, vous procedez à la revision dudict procés et à la decision et jugement d'icelui, en ayant le bon droit desdicts heritiers dudict feu Guy pour recommandez (*sic*) en bonne justice : et gardez que en ce n'ait faulte[1]. Donné à Lyon, le XXIXe jour de janvier.

CHARLES.

PEGUINEAU.

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement à Paris.

Rta vta februarii [Mo CCCCo] nonago VIto.

XXXVII.

Au Parlement.

Saint-Just, près Lyon, 31 janvier 1497.

Recommandation pour Jean Laurencin, protonotaire apostolique, auquel le roi a conféré une prébende pendant que la régale était ouverte en l'église de Paris, et qui est mis en cause par un compétiteur que l'évêque de Paris, maître Jean Simon, a nommé à la même prébende avant d'avoir prêté serment au roi pour le temporel de l'évêché, ce qui est contraire aux droits du roi. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 65, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, durant que la regalle a esté ouverte en l'eglise de Paris, nous avons conferé à nostre cher et bien amé maistre Jehan Laurencin, prothonotaire apostolique, la chanonie (*sic*) et prebende de ladicte eglise, vacant lors à nostre collacion au moyen de nostre droit de regalle[2]. Et combien que à ce tiltre ledict Laurencin en deust paisiblement joyr ainsi que ont fait et font plusieurs autres ausquelz en avons fait semblable don pendant ladicte regalle ouverte, toutesfoiz nous avons entendu que nostre amé et feal conseiller, maistre

1. Cf. sur ce procès *Lettres de Charles VIII*, t. III, p. 242 et suiv., n° DCLVI.

2. Après la mort de l'évêque Louis de Beaumont-la Forest et l'élection de Gérard Gobaille en opposition à la volonté du roi, dont le candidat était Jean de Rély. Gobaille mourut le 12 septembre 1494 sans avoir été confirmé et eut pour successeur Jean Simon (*Gall. christ.*, t. VII, c. 153-156).

Jehan Symon, evesque de Paris, par avant qu'il nous eust fait le serement de fidelité qu'il estoit tenu faire à cause du temporel dudict evesché[1], auroit baillé quelque compediteur audict Laurencin, tendant l'empescher et mettre en involucion et longueur de procés en nostre court de Parlement, en venant par ce contre noz droiz et auctorité de regalle. A ceste cause et que ceste matiere concerne nostredicte auctorité, aussi qu'entendons ledict Laurencin estre en raison et justice supporté en son bon droit, nous voulons et vous mandons que vous vueillez en cestedicte matiere donner audience audict Laurencin, et, en gardant nosdicts droiz et auctorité de regalle, l'avoir en bonne et bresve expedicion de justice pour recommandé. Donné à Sainct Just près Lyon, le derrenier jour de janvier.

CHARLES.

MORELOT.

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement à Paris.

R^ta^ ix^a^ februarii M^o^ CCCC^o^ nonagesimo VI^to^.

XXXVIII.

AU PARLEMENT.

Lyon, 3 février 1497.

Recommandation pour Pierre de Rochechouart, évêque de Saintes, régulièrement pourvu par le pape, mais que le doyen de l'église de Saintes met en cause à tort à propos d'un procès de fausseté intenté contre maître Claude Chauveau, en demandant que le siège épiscopal soit déclaré vacant. Ordre d'assembler pour le jugement dudit procès les trois chambres de la cour, vu l'importance du cas. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 68, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous vous tenons assez advertiz du procez de faulseté fait contre maistre Glaude Chauvreux[2], auquel nostre amé et feal conseillier maistre Pierre de

1. Ce serment fut prêté le 10 décembre 1492. Cf. *Gallia*, t. VII, c. 153, et *Lettres de Charles VIII*, t. III, p. 320, n° DCCV.

2. Maître Claude de Chauvreux, conseiller clerc au Parlement de Paris, fut accusé et convaincu d'avoir fabriqué ou fait fabriquer « une fausse procuration et note d'icelle », au moyen desquelles l'évêché de Saintes avait été résigné en cour de Rome par Louis de Rochechouart au profit

Rochechouard, evesque de Xainctes, n'est en riens comprins. Et toutesfoiz nous avons sceu que soubz couleur d'icelle, le doyen de l'eglise de Xaintes poursuit pardevant vous que ledict eveschié soit declaré vaccant pour en avoir l'administracion à luy et à aucuns particuliers de ladicte egliset, combien que, depuis le decez du dernier evesque, nostre Sainct Pere le pape en eut à nostre requeste pourveu nostredict conseillier, comme faire pouvoit. Et pour ce que la matiere nous touche en tant qu'il est bien requis que ceulx qui tiendront ledict evesché nous soyent seurs et feables, nous, par consideracion de ce et des continuelz services que nous font les principaulx parens de nostredict conseiller et des grans fraiz qu'ilz en ont faiz, voulons et vous mandons bien expressement que au jugement dudit procés vous assemblez les trois chambres de nostre court, afin que la matiere qui est de grant consequense soit mieulx veue, en ayant tousjours le droit de nostredict conseillier en bonne justice pour recommandé. Si n'y faictes faulte. Donné à Lyon, le IIIe jour de fevrier.

CHARLES.

H. BOHIER.

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement[1].

Rta xiija februarii nonago VIto[2].

XXXIX.

AU PARLEMENT.

Lyon, 8 février 1497.

Recommandation pour le comte de Tonnerre, en procès pour son comté

de Pierre de Rochechouart, son neveu. Le 24 décembre 1496, toutes chambres réunies, le Parlement de Paris le condamna « pour plusieurs faulcetés et subornation de notaires et de tesmoings » à la privation de son office, à la marque, au pilori et au bannissement. Cet arrêt fut exécuté le même jour (Arch. nat., Parlement, Reg. du Conseil, X1a 1503, fol. 21, et Moreri, *Grand Dictionnaire historique*, 1759, t. III, p. 588).

1. Cf. ci-dessus, nos XXV et XXXII.

2. Au fol. 69 du même ms., fr. nouv. acq. 8452, est une lettre signée du duc d'Orléans, datée de Lyon, 7 février (m. a.), par laquelle les gens du Parlement, informés que le roi a fait don au duc de la confiscation de Me Cl. Chauvreux, sont priés de faire à la femme et aux enfants de

avec le prince d'Orange. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 70, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous avons esté advertiz du procés qui est pendant en nostre court de Parlement pardevant vous entre noz amez et feaulx cousins les prince d'Orange[1], d'une part, et le conte de Tonnerre, d'autre, pour raison de ladicte conté de Tonnerre[2]. Et pour ce que nous avons les faiz et affaires de nostredict cousin de Tonnerre en bonne et singuliere recommandacion et que desirons bonne et briesve justice luy estre administrée, à ceste cause nous voulons et vous mandons bien expressement que, en voyant et visitant ledict procès, vous aiez son bon droit en bonne et briesve expedicion de justice pour bien fort recommandé. Donné à Lyon, le VIIIe jour de fevrier.

CHARLES.

BOURDIN.

A noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement à Paris.

R^{ta} xxiij^{a} februarii nonag^{o} VI^{to}.

XL.

AU PARLEMENT.

Lyon, 17 février 1497.

Recommandation pour maître Jacques Erlant, en procès avec Henri de la Rivière et Marc Cename pour l'office de payeur des gages des offi-

ce personnage bonne et brève expédition de justice, afin qu'ils puissent obtenir délivrance desdits biens, que le duc d'Orléans leur a abandonnés.

1. Jean II de Chalon.

2. Au début du XVe siècle, Marguerite, comtesse en partie de Tonnerre, ayant épousé Olivier, seigneur de Husson, le comté avait appartenu successivement à leur fils Jean, à Charles, leur petit-fils, et enfin à Louis leur arrière-petit-fils; mais il fut revendiqué, au moins pour une moitié, par Louis Ier de Chalon, prince d'Orange, par Guillaume, son fils, et enfin par Jean II, son petit-fils, cessionnaires des droits prétendus par Jeanne de Chalon, aussi comtesse en partie de Tonnerre, sœur de Marguerite, que Louis Ier avait acquis pour la somme de 6,000 l. t. Marguerite et Jeanne étaient filles de Louis Ier de Chalon, comte de Tonnerre, mort en 1398, et dont les fils ne laissèrent pas de postérité légitime (Anselme, t. VIII, p. 419 et suiv.).

ciers de la Chambre des comptes et d'huissier en la même Chambre, office dont il a été pourvu par Louis XI et qui lui a été confirmé par le présent roi. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 72, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, en ensuyvant la permission que nagueres avons faicte et octroyée à nostre amé et feal notaire et secretaire maistre Jaques Erlant[1] touchant la poursuicte de l'office de payeur des gaiges des officiers de nostre chambre des comptes et de huissier en nostredicte chambre, dont feu nostre trés cher seigneur et pere, que Dieu absoille, le pourveust, et esquelz il a esté par nous confirmé, nous voulons et vous mandons bien expressement que vous vacquez et entendez à l'expedicion dudict procés, qui est pendant pardevant vous, de ceste matiere entre lui, Henry de la Riviere et Marc Cenasme[2], en aiant le droit dudict Erlant en bonne et briefve expedicion de justice pour especiallement recommandé, car nous desirons justice et equité estre gardée entre noz subgectz. Donné à Lyon, le xviie jour de fevrier.

Charles.

Robertet.

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement à Paris.

R^ta viij^a martii M^o CCCC^o nonages^o VI^to.

XLI.

A l'évêque de Dax.

Moulins, 20 août [1497].

Prière de ne pas contraindre les habitants du Navaillès et de Bonnegarde à plaider en première instance ailleurs que devant l'official d'Orthès, conformément à leur ancienne coutume. (Arch. mun. d'Orthez, cartul. de la ville, dit *le Martinet*, AA1, fol LVII, cop. xviie s. Imp. p. L. Cadier, avec la date erronée de 1498, dans *Livre des syndics des États de Béarn*, 1889, in-8°, 1re part., p. 162. Commun. de M. Ch. Samaran.)

De par le roy. A nostre amé et feal. De la part du scindic de

1. Sur Jacques Erlant, secrétaire du roi et receveur de sa cour de Parlement, cf. *Journal de J. de Roye*, éd. de Mandrot, t. II, p. 23, n. 3, et *Lettres de Charles VIII*, t. II, p. 331 et *passim*.

2. Cf. *Lettres de Charles VIII*, t. I, p. 251, n° CLVIII.

la ville d'Orthès en Bearn nos a esté remonstré que de tote ancianneté a un official en icelle ville tenant juridiction, o ont accoustumé venir et respondre los habitantz en la terre de Navallez[1] et lieu de Bonnarde[2] jusques à puis nagueres, que vos estes parforcé les vouloir faire respondre en la ville d'Acxs à leur grant travail, prejudice et dommaige. Et pour ce que desirons qu'ils soyent favorablement traictez et entretenuz en lieurs anciens droitz et costumes, nous vous prions et mandons bien acertes que vous depportez de les faire molester ne travalher d'aller plaider ne respondre en premiere instance ailleurs que dabant ledit official, ainsi qu'ilz ont fait et faisoyent par abant et du vivant defunz nos trés chiers senhors ayeul et pere que Dieu absoille, mais les entretenez en l'estat que les trobastez à vostre provision et abenement en vostredict evesché en bonne et singuliere recommandation, et vos nos ferez plaisir. Donné à Meleun[3], le xxe jour d'agost.

CHARLES.

Et plus bas : ROBERTELHS (*sic*).

(*Adresse :*) A nostre amé et feal consseiller l'evesque d'Acxs[4].

XLII.

AU PARLEMENT.

Moulins, 13 septembre 1497.

Ordre de faire enregistrer et publier les ordonnances concernant le droit de guet, au sujet duquel des contestations, suivies de désordres et de soulèvements populaires, se sont élevées entre les seigneurs châtelains et autres prétendants à ce droit à l'encontre de certains sujets du roi. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 74, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, pour ce que par ci devant

1. Le Navailhès avait pour chef-lieu Sault-de-Navailles (Basses-Pyrénées, arr. et cant. d'Orthez).
2. Landes, arr. de Saint-Sever, cant. d'Amou.
3. Meleny, dans le texte.
4. M. l'abbé Degert a bien voulu nous fournir le nom de cet évêque, Bertrand de Boyrie. Son successeur fut Arnaud de Boyrie et, sous son épiscopat, Orthez finit par recouvrer son official. Voyez abbé Degert, *Histoire des évêques de Dax,* Dax, 1899, p. 247 et suiv. Cf., Bibl. nat., fr. 15538, fol. 313, le texte du serment prêté à Louis XI par « Bertrand Boerie » le 23 février 1474 (v. st.).

se sont meuz plusieurs differens, questions et debatz entre les seigneurs chastellains et aucuns pretendans droit de guet à l'encontre d'aucuns noz subgectz pour raison dudict droit de guet, et dont pour ceste cause se sont ensuiz de grans inconveniens, meurtres et commocion de peuple, nous avons fait assembler et appeller aucuns princes et seigneurs de nostre sang, les gens de nostre grant conseil, de noz cours de Parlement, et autres grans et notables personnages, et par leur advis et deliberacion fait certaines ordonnances touchant icelui droit de guet, en ensuivant celles qui furent faictes par feu nostre trés cher seigneur et pere[1], ainsi et pour les causes que pourrez veoir plus au long par le dupplicata de noz lettres patentes que à ceste fin en avons fait expedier, que vous envoyons : si vous mandons que icellui vous faictes enregistrer es registres du greffe de nostre court de Parlement et en icelle publier, afin que aucun n'en puisse pretendre cause d'ignorance ; et gardez que en ce n'ayt faulte[2]. Donné à Molins, le XIIIe jour de septembre.

CHARLES.

PEGUINEAU.

1. Le texte de l'ordonnance de Louis XI portant règlement au sujet des guets et gardes prétendus par les seigneurs dans leurs terres et châteaux a été imprimé dans la collection des *Ordonnances des rois de France*, t. XVIII, p. 470, avec la date de Tours, 20 avril 1479.

2. « Veues par la court les lettres patentes du Roy sur le fait des guets des villes fortes, places et chastellenies du royaume données à Molins au mois d'aoust derrenierement passé, ensemble les lettres missives dud. seigneur, par lesquelles il mande proceder à la lecture, publication et registrement desd. lettres, et oys sur ce les gens du Roy, qui ont fait aucunes remonstrances touchant l'incivilité desd. lectres et ont dit qu'elles ne se pouvoient soustenir, car elles estoient contre droit escript, contre les arrestz, ordonnances et usances de ceans et ont declaré qu'ilz n'estoient deliberez d'en demander la lecture, publicacion et enregistrement, neantmoins qu'ilz feront ce que la cour ordonneroit, la matiere a esté remise à demain pour en deliberer, pour ce que l'eure a sonné » (Arch. nat., Reg. du Parlement, Conseil, X1a 1504, à la date du 17 novembre 1497). Le lendemain, la cour objecta aux procureur et avocats du roi qu'aucune lettre ne devait être entérinée si ce n'est sur leur réquisition et les pria de déclarer « cathegoriquement » leur intention. Après des pourparlers qui durèrent deux jours, ouïs à nouveau les gens du roi qui ont dit que lesdites lettres étaient « contre la decision du droit commun, contre les ordonnances roiaulx faites par plusieurs rois de France et contre l'usance que l'on a acoustumé de garder en lad. court et selon laquelle avoient esté donnez plusieurs arrestz et jugemens, par lesquelz a esté declaré que les habitans des lieux ne seroient contrains à faire guet

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement.

Lecta in crastinum beati Martini hyemalis M° CCCC° nonagesimo septimo.

XLIII.

Au Parlement.

Amboise, 26 octobre 1497.

Interdiction de prendre connaissance de l'appel interjeté par certains marchands de Paris contre les généraux ordonnés sur le fait de la justice des aides à propos de contraventions commises en matière de sel et dans le but d'échapper aux conséquences des exactions et abus dont ils se sont rendus coupables. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 75, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous avons sceu l'appellation interjectée et relevée en nostre court de Parlement par aucuns marchans de nostre ville de Paris, soubz leur faulx et surreptif donné à entendre, de noz amez et feaulx les generaulx conseillers par nous ordonnez sur le fait de la justice de noz aides, en procedant par eulx en la matiere du sel, combien que l'en ne puisse interjecter d'eulx aucunes appellations, attendu qu'ilz sont juges souverains et leur appartient la congnoissance en derrenier ressort et souveraineté de toutes matieres d'aides, tailles et gabelles, et est grandement entreprandre par lesditz marchans sur les preeminences et prerogatives de ladicte chambre des aides; mais ce qu'ilz en ont fait a esté pour cuider trouver moien de obvier que les exactions et abbuz qu'ilz ont commis ne soient adverez et le tout admortir au moien du long traict que pourroit prendre ledict appel; lesquelles choses pour riens ne vouldrions tollerer ne souffrir, mais voulons et entendons qu'elles soient adverées et attainctes et que nosdicts generaulx conseillers en congnoissent et decident, ainsi que la raison le veult, et non autres. Et à ceste cause avons dicerné noz lettres patentes de

et garde sinon en temps de eminent peril, et que aussi ce seroit contre toute bonne raison, contre les droiz du Roy et à la grant charge et foulle du povre peuple, la cour ordonna que lesdites lettres ne seroient pas publiées ni enregistrées » (même registre, à la date du 23 novembre 1497).

declaration, par lesquelles vous avons interdict et deffendu toute court, juridiction et congnoissance de ladicte matiere et deppendence d'icellui. Si vous mandons que, en ensuivant le contenu en icelles, vous n'entreprenez aucune congnoissance d'icelle matiere, mais le tout renvoiez en nostredicte chambre des aides, pour par eulx en congnoistre comme dessus est dit, en faisant par vous lire, publier et enregistrer nosdictes lettre de declaracion en nostredicte court de Parlement, afin que aucuns n'en puissent pretendre cause d'ignorance : et gardez commant que ce soit qu'il n'y ait point de faulte. Donné à Amboise, le xxvie jour d'octobre.

CHARLES (*autogr.*).
PEGUINEAU.

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement.

R^{ta} xiiij^{a} novembris M^{o} CCCC^{mo} nonages^{o} VII°.

XLIV.

AU PARLEMENT.

Moulins, 5 novembre 1497.

Ordre d'assembler toutes les chambres de la cour de Parlement pour juger le procès du comte de Tonnerre contre le prince d'Orange, procès au sujet duquel le roi a octroyé audit comte des patentes adressées à la cour. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 79, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous avons ottroyé à nostre cher et amé cousin le conte de Tonnerre noz lettres patentes à vous adrecans, comme pourrez veoir : si voulons et vous mandons bien expressement que, en ensuivant le contenu d'icelles, vous vous assemblez tous des (*sic*) chambres de nostre court de Parlement, et vacquez et entendez diligemment à l'expedicion et judicature du procés qu'il a pour raison dudict conté de Tonnerre, pendant et estant en estat de jugier en nostredict court, à l'encontre de nostre trés cher et amé cousin le prince d'Orenge; et n'y vueillez faire faulte, car tel est nostre plaisir. Donné à Molins, le ve jour de novembre[1].

CHARLES.
DUBOYS.

1. Cf. ci-dessus, n° XXXIX, la lettre du 8 février 1497.

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement à Paris.

R^{ta} xix^{a} decembris nonag^{o} VII°.

XLV:

Au Parlement.

Moulins, 15 novembre 1497.

Ordre de faire tout le nécessaire afin qu'aboutisse la réformation de l'Hôtel-Dieu de Paris, entreprise par les doyen et chapitre de Notre-Dame, mais combattue sans scrupule par certains anciens religieux et religieuses dudit Hôtel-Dieu. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 77, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous avons entendu que aucuns anciens religieux et religieuses de l'Ostel Dieu de Paris se sont efforcez empescher la reformacion dudict Hostel Dieu, en machinant à l'encontre de ceulx qui avoient esté commis et depputez pour ce faire par les doyen et chappitre de l'eglise Nostre Dame de Paris, et faisant plusieurs conspiracions et menasses, et pareillement à l'encontre des religieuses et filles qui veullent vivre de bonne vie et estre reformées, et tellement que si provision n'y estoit mise, s'en pourroient ensuir plusieurs grans scandalles et choses desordonnées. A ceste cause et que desirons ladicte reformacion sortir effect, qui sera euvre charitable en tant que les povres seront mieulx et plus charitablement traictez doresenavant et le service divin entretenu et continué, nous vous mandons que en ce vous mectez et donnez toutes les provisions neccessaires tellement que ladicte reformation sortisse effect, et faictes faire pugnicion des delinquans et transgresseurs à l'exemple de tous autres. Donné à Molins, le xve jour de novembre.

Charles.

Péguineau.

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement.

R^{ta} iiij^{ta} decembris M^{o} CCCC^{o} nonages^{o} VII°.

XLVI.

Au Parlement.

Amboise, 26 janvier 1498.

Envoi d'une requête qui a été présentée au roi en son audience publique par Jean de Saint-Benoît, écuyer, seigneur de Jouy-le-Comte, en procès au Parlement avec Jean et Robert des Roches, seigneurs de Boullonville, ses vassaux, à cause de certaines voies de fait dont il les accuse, alors qu'il était en la sauvegarde royale. Ordre de juger dans le plus bref délai cette cause, qui est en état depuis plus de cinq années, et recommandation pour Saint-Benoît, qui a bien servi durant l'expédition d'Italie. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 81, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nostre bien amé Jehan de Sainct Benoist, escuier, seigneur de Jouy le Conte[1], nous a presenté en nostre audience publicque une requeste que vous envoions cy enclouse, par laquelle il dit qu'il a certain procés pendant pardevant vous en nostre court de Parlement entre ledict seigneur de Sainct Benoist, sire dudict Jouy le Conte, demandeur, d'une part, et Jehan et Robert des Roches, freres, seigneurs de Boullonville[2], defendeurs, d'autre, pour raison de certains grans excés et voies de fait qu'il maintient lesdicts des Roches luy avoir faiz, jaçoit ce qu'il feust en nostre sauvegarde et sauf conduit de nostre dicte court à eulx signiffiez, en commettant par eulx felonnie et confiscacion de leur fief dudict Boullonville, mouvant en plain fief dudict Jouy; duquel procés, combien qu'il soit en droit et receu pour juger dés le xııe jour de juillet mil IIIIc IIIIxx et douze derrenier passé, et que vous en avons jà escript par deux foiz, toutesfoiz ledict Jehan de Sainct Benoist, quelque poursuite et dilligence qu'il ait sceu depuis faire, n'en a peu ne peut avoir aucune expedicion. A ceste cause et qu'entendons, desirons et nous plaist fin y estre mise et ledict de Sainct Benoist supporté en toute raison et justice, en consideracion mesmement d'aucuns bons et agreables services qu'il nous a faiz mesmes à l'aller et retour de nostre royaume de Secille, nous vous prions et neantmoins mandons bien expressement que en la

1. Auj. dép. de Seine-et-Oise, cant. de l'Isle-Adam.

2. Peut-être Bournonville, comm. de Jouy-le-Comte, cant. de l'Isle-Adam, arr. de Pontoise, dép. de Seine-et-Oise.

meilleur et plus briesve expedicion de justice que faire ce pourra, vous aiez à vuider et juger ledict procés et, se bonnement faire ce peut, qu'il soit vuidé et jugé aux prochains arrestz d'aprés la Chandeleur prochain venant, et en façon que le dit de Saint Benoist n'ait plus occasion d'en retourner plainctif devers nous en nostredicte audience publicque[1]. Donné à Amboise, le xxvie jour de Janvier.

CHARLES.

DUBOYS.

A noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement à Paris.

R^{ta} v^{ta} februarii M^{o} CCCC^{o} nonag^{o} VII°.

XLVII.

AU PARLEMENT.

Amboise, 28 janvier 1498.

Recommandation pour maître François de Baudiment, secrétaire du roi, en procès avec Me Guillaume Courtin pour l'office de receveur des aides et tailles en l'élection de Nivernais. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 84, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous avons esté advertiz que pour raison de l'office de receveur des aides et tailles en l'eslection de Nyvernois, procés est pendant pardevant vous en nostre court de Parlement à Paris, entre nostre cher et bien amé secretaire maistre Françoys de Baudiment[2], d'une part, et maistre Guillaume Courtin, d'autre, duquel procés, combien qu'il soit en

1. « Poy de jours avant sa mort, comme me compta son confesseur l'evesque d'Angiers, qui est notable prelat, il (Charles VIII) avoit mis sus une audience publique où il escoutoit tout le monde et par especial les pouvres, et s'i faisoit de bonnes expeditions » (*Mémoires de Philippe de Commynes*, éd. Mandrot, t. II, p. 380).

2. A la date du 31 décembre 1495, Me Guillaume des Essarts, conseiller du roi, avait présenté à la Cour des missives royales à l'effet d'obtenir suspension de l'exécution d'un arrêt précédemment rendu entre le même François de Baudiment et Antoine Grignon, pour l'office d'élu en Berry (Arch. nat., Parlement, reg. X^{1a} 1502, fol. 237). Le 21 mars précédent, ajournement en cas d'appel avait été octroyé au même François de Baudiment pour l'office de la recette de Nivernais (Ibid., fol. 75 v°).

droit et prest long temps a à juger, toutefois ledict de Baudiment, quelque poursuite et dilligence qu'il y saiche faire, n'en a peu avoir aucune expedicion. A ceste cause et que entendons fin y estre mise, nous vous prions et neantmoins mandons bien expressement que en la meilleur et plus briesve expedicion de justice que faire se pourra, vous aiez à vuyder et juger ledict procés, en y aiant ledict Baudiment en son bon droit pour singulierement recommandé en toute justice, et vous nous ferez plaisir et service trés agreable en ce faisant. Donné au chasteau d'Amboyse, le xxviiie jour de janvier.

CHARLES.

BOURDIN.

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement à Paris.

Rta xva februarii Mo CCCCo nonageso VIIo.

XLVIII.

AU PARLEMENT.

Amboise, 2 février 1498.

Recommandation pour le cardinal de Luxembourg, qui, bien que régulièrement élu et mis en possession de l'évêché de Thérouanne, se voit disputer son siège épiscopal par maître Charles de Créqui, soi-disant élu par quelques chanoines, et par le cardinal de Saint-Séverin, qui s'en dit pourvu par le pape. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 83, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, pieça à nostre requeste ceulx de (*sic*) chappitre de Therouenne ont postulé en evesque dudict lieu nostre cher et feal cousin le cardinal de Luxembourg[1], lequel, après avoir fait les choses en tel cas requises, est venu

1. Philippe de Luxembourg, évêque du Mans (1477), de Thérouanne (1497), d'Arras (1512), d'Albano et de Frascati, prêtre-cardinal du titre de Saint-Pierre et de Saint-Marcellin (1496), mort en 1519 à l'âge de soixante-quatorze ans (*Moréri*, 1759, t. VIII, p. 287). — Après la mort de l'évêque Antoine de Croy en 1495, Philippe de Luxembourg, recommandé par Charles VIII et postulé par le chapitre de l'église de Thérouanne, fut refusé par le pape Alexandre VI, qui lui préférait le cardinal San-Severino (cf. ci-dessus, n° XXXV, missive du 25 janvier 1497). Il n'en prêta pas moins serment au roi de France pour son temporel le 8 mai 1497.

vers nous faire le serment de fidelité, ouquel l'avons receu et baillé la mainlevée, pour ce que aurions grant interest qu'il ne fust pourveu à l'evesché de personnaige qui ne nous fust bien seur et feable veu la scituacion du lieu qui est lymitrophe de Flandres, d'Angleterre et d'autres lieux, dont pourroit advenir inconvenient. Ce nonobstant, avons esté advertiz que maistre Charles de Crequy, soy disant estre esleu par troys ou quatre chanoines, sans quelque confirmacion, et aussy le cardinal de Saint Severain estre pourveu par nostre Sainct Pere le pape, ont chascun d'eulx pour raison dudict evesché intenté procés en nostre court de parlement à l'encontre de nostredict cousin, tendans par leurs subtilz moyens abolir l'auctorité et preheminance que avons de tout temps et à juste cause eue sur telles dignitez de nostre royaume, mesmement en celles qui sont assises sur les limites et pays de frontiere où, comme dit est, avons interest. Pour ce ne sommes deliberez de souffrir que autre que nostredict cousin ayt la jouissance dudict evesché, attendu que ledict cardinal de Sainct Severain a tenuz (*sic*) et tient les partiz à nous contraires et n'est natif de nostre royaume, et icelui de Crequy pour plusieurs raisons ne nous est agreable; dont sur tout voullons que y gardez nostre auctorité et preheminance, et que le droit de nostredict cousin le cardinal de Luxembourg vous soit en singuliere recommandacion, car tel est nostre plaisir. Donné à Amboise, le IIe jour de fevrier.

CHARLES.

RUZÉ.

A noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement à Paris.

Rta xiija februarii Mo CCCCo nonageso VIIo.

XLIX.

Au Parlement.

Amboise, 4 février 1498.

Ordre d'assembler une commission composée de présidents et de conseillers de la cour, auxquels se joindront des délégués de la Chambre des comptes, afin d'examiner certaines questions soulevées par la poursuite que fait en Parlement, et par-devant les gens des comptes, Me Guillaume Lapite, prétendant à un office de maître des comptes ordinaire. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 82, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous avons esté puis n'a

gueres advertiz comment au moyen de certaine poursuyte que fait continuellement par devant vous et par devant les gens de noz comptes maistre Guillaume Lapite[1], pretendent (*sic*) obtenir certain office de maistre de noz comptes ordinaire, plusieurs questions et differens sont chascun jour meuz et suscistez, lesquelz pourroient estre le moyen de contrevenir aux preeminences et prerogatives de l'ancienne institution de nostre chambre, en laquelle noz officiers d'icelle ont acoustumé deceder (*sic*) finalement des choses concernans le fait de nostre dommaine et de toutes noz finances, en quoy nous aurions trés grant interest ou fait de noz deniers, et dont s'en ensuivroit le retardement de l'expedicion de noz affaires. Et pour ce que ceste matiere est de trés grande consequence et qu'il est bien requis y proceder par bonnes et convenables voyes tant pour la conservation de l'auctorité de nostre court de Parlement que de nostre chambre des comptes, affin de garder les inconveniens qui pourroient sur ce survenir et de empescher l'expedicion de nosdictes affaires, et que nous desirons amplement sur ce estre informez, à ceste cause nous vous mandons bien expressement que incontinant vous deputez aucuns des presidens et conseillers de nostredicte court pour eulx trouver et assembler en la chambre du conseil en nostre palais à Paris, en laquelle ceulx de nostredicte chambre envoiront aucuns deputez de par eulx, ainsi que presentement leur escripvons le faire, pour ilec ensemble adviser ce que raisonnablement doit estre fait en ceste matiere, en nous advertissant des advis sur ce par entre vous ensemblement prins et conclutz, affin que sur iceulx nous puissions faire donner la provision sur ce requise. Et ce pendant nous voulons et entendons que les matieres dessusdictes soient par vous surceisez jusques à ce que par nous et les gens de nostre conseil ladicte provision soit sur ce donnée et octroyée et que vous en avons plus amplement advertiz. Donné à Amboise, le IIIIe jour de fevrier.

CHARLES.

H. BOHIER.

A noz amez et feaulx les gens tenans nostre court de Parlement à Paris.

Rta xiija februarii Mo CCCCo nonageso VIIo.

1. A la date du 8 mai 1481, on trouve un Guillaume Lapite chargé de la recette générale de Normandie (Jacqueton, *Administration financière en France de Charles VII à François Ier*, Paris, 1891, in-8°, p. 294).

L.

Au Parlement.

Amboise, 5 février 1498.

Ordre d'envoyer en Flandre, avec d'amples instructions, un des membres de la cour chargé de représenter à l'archiduc et à ses conseillers qu'ils transgressent les termes du traité de Senlis en assistant l'abbé de Saint-Amand qui, sous de vains prétextes, s'efforce de troubler frère Louis Pot dans la jouissance de l'évêché de Thérouanne. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 85, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, vous estes assez advertiz, comme croyons, que par le traictié de paix fait à Senlys entre nous et nostre trés cher et trés amé cousin l'archiduc d'Ostriche, conte de Flandres, entre autres articles fut dit et accordé que les arrestz donnez en nostre court de Parlement à Paris au proufit de nostre amé et feal conseiller frere Loys Pot, evesque de Tournay, à cause dudict evesché, seroient mis à exequcion par tous les païs de Flandres, et que au moyen d'iceulx nostredict conseiller seroit receu et obéy par tout le diocese dudict Tournay[1]; mais toutesfoiz nous avons entendu que, puis aucun temps en ça, l'abbé de Saint Amand[2], soubz couleur de quelques provisions apostoliques et au pourchas de nostre cousin, comme l'on dit, s'est efforcé et efforce empescher nostredict conseiller en la jouyssance dudict evesché, qui est contrevenir ausditz arrestz et traictié de paix. Et pour ce que avons ceste matiere trés à cueur, et de nostre part avons tousjours entretenu icelle en traictié et desirons qu'il soit gardé sans enfraindre, nous vous en advertissons, et voulons et vous mandons que, appellez et assemblez avecques vous noz procureur et advocatz, ausquelz nous en escripvons, vous advisez de faire memoires et amples instructions de ceste matiere, et en instruisez l'un de vous qui mieulx pourra

1. Sur cette affaire de l'évêché de Tournai qui remontait très loin, voy. *Lettres de Chartes VIII*, t. I, p. 25 et 26, n. 1; II, p. 320 et suiv.; IV, p. 71, et Molinet, éd. Buchon, t. IV, p. 273-276.

2. D. Pierre Kierken, de Gand (Molinet, *loc. cit.*), Petrus Kicque vel Quicque (*Gall. christ.*, t. III, c. 266 et suiv.), devint abbé de Saint-Amand par cession de Philippe de Brimeux, ratifiée par le pape Innocent VIII en 1486. La faveur de Philippe le Beau lui procura le siège épiscopal de Tournai. Il mourut en 1505 ou en 1506 (*Ibid.*).

vaquer à aller faire les remonstrances des choses dessusdictes à nostredict cousin et son conseil; et, en ce faisant, qu'il procede à mettre à execution deue lesdits arrestz en ce qu'ilz restent à exequter, en maniere que ledict traitié soit entretenu et noz droit et auctorité y soient gardez : et y entendez diligemment, et n'y faictes faulte. Donné à Amboyse, le cinquiesme jour de feuvrier.

CHARLES.
BERRUEL.

A noz amez et feaulx conseillers les gens tenans nostre court de Parlement à Paris.

Rec^{a} xx^{a} februarii M^{o} CCCC^{o} nonag^{o} VII°.

LI.

AU PARLEMENT.

Moulins, 17 février 1498.

Ordre de faire respecter l'arrêt qu'ils ont justement rendu touchant la réformation du couvent des Frères Prêcheurs de Troyes et de faire cesser les vexations dont certains anciens religieux accablent les religieux réformés dudit couvent. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 86, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous avons esté advertiz de l'arrest que avez donné touchant la refformacion du couvent des freres prescheurs de Troyes[1], dont et de la bonne justice que sur ce avez faicte vous savons bon gré. Toutesvoyes depuis avons entendu que, en venant contre iceluy arrest, aucuns religieulx qui, auparavant ladicte refformacion, estoient oudict couvent, molestent de jour en jour les religieulx refformez d'iceluy couvent. Et pour ce que desirons que iceulx religieulx refformez demeurent en paix, nous voulons et vous mandons que y donnez tel ordre et les provisions qu'il appartiendra en maniere qu'ilz ne soient plus molestez ne travaillez et que paisiblement ilz puissent faire et continuer le service divin : et n'y faictes faulte. Donné à Molins, le XVIIe jour de fevrier.

CHARLES.
H. BOHIER.

1. Sur cet arrêt prononcé en Parlement le 9 décembre 1497, cf. *Lettres de Charles VIII,* t. V, p. 149, n. 1.

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement.

Rta xxvja februarii Mo CCCCo nonageso VIIo.

LII.

Au Parlement.

Moulins, 21 février 1498.

Ordre formel de rendre aux généraux de la justice des aides deux prisonniers, faux marchands sauniers, coupables d'avoir tué des officiers du roi et leur commis en fonctions, et qui, arrêtés par les officiers du grenier à sel de Vierzon, ont été amenés à Paris pour y être punis, mais ont été soustraits par les gens du Parlement à leurs juges légitimes. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, nº 87, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous avons entendu que vous avez osté des mains et juridicion de noz amez et feaulx les generaulx conseillers de la justice de noz aides à Paris deux prisonniers faulx marchans saulniers et meurtriers de noz officiers, leur commis et ayant charge sur lesdicts faulx saulniers, en exerçant leur charge, lesquelz avoyent esté prins par noz officiers de nostre grenier à sel de Vierron, qui leur avoyent fait leur procés et apporté pardevers nosdicts generaulx, et amenez lesdicts prisonniers pour en faire la pugnicion et execucion par justice ainsi qu'il leur appartient, et que vous empeschez de tous points nosdicts generaulx en leur ressort et juridicion, dont s'en pourroit ensuyvre inconvenient irreparable à ceulx qui ont la charge de noz finances; car, par ceste ouverture, nous n'avons officiers de noz aides et gabelle qui osassent plus faire leur devoir en leurs offices pour ce que à toute heure ilz seroyent empeschez et oultraigez, et n'en auroyent pas la reparacion telle et si legierement qu'il appartient, et par ce moyen noz deniers et le fait de noz finances seroyent en ung grant dengier de rompture, qui n'est pas peu de chose, car noz afaires et ceulx de nostre royaume en demoreroyent en arriere et autres inconveniens infiniz en adviendroyent que n'avons pas entencion de souffrir, ne que vous aiez aucune congnoissance ne les autres juges ordinaires du fait de nosdictes aides et gabelle ne des cas qui en procedent, en quelque maniere qu'ilz adviennent; et nous donnons merveilles comment

vous avez fait ceste entreprinse. Il vous peut bien souvenir que en ung autre cas de crime, qui estoit bien grant, commis à Beauvaiz, vous feistes une telle entreprinse, où donnasmes la provision au bois de Vincennes en grant assemblée des princes de nostre sang et gens de nostre conseil, où la pluspart des presidens et autres des conseillers de nostre court et aussi lesdicts generaulx estoient, et en fismes une declaracion et ordonnance pour le temps à venir[1]. Et pour ce, incontinent ces lettres veues, rendez ausdicts generaulx leurs prisonniers, et leur en laissez faire l'execucion du cas sans plus y donner ne faire donner par autres aucuns empeschemens; autrement nous y ferons donner telle provision que leur juridicion sera gardée et observée de point en point tout ainsi que la vostre, en laquelle avez assez autres grans afaires sans entreprendre congnoissance des matieres concernans le fait de noz finances : par quoy gardez comment que ce soit que n'y faictes aucune faulte[1]. Donné à Molins, le xxie jour de fevrier.

CHARLES.

ROBERTET.

A noz amez et feaulx les gens de nostre Parlement à Paris.

(Sans cote de réception.)

1. Peut-être s'agit-il ici d'une contestation qui s'était élevée à propos du procès criminel fait à un notaire et secrétaire du roi, Jean Bertrem, arrêté par ordre des généraux de la justice des aides et convaincu d'avoir produit devant eux de fausses lettres, à raison de la grenèterie de Beauvais. Les gens du Parlement de Paris, arguant des privilèges accordés aux notaires et secrétaires du roi, après avoir pris connaissance de l'affaire, prétendirent interdire aux généraux de la justice des aides de juger la cause autrement qu'au civil et exigèrent que le prisonnier, condamné à une amende, fût renvoyé devant eux pour être procédé contre lui au criminel. Le Parlement se réservait de lui appliquer une peine corporelle. Un arrêt en ce sens porte la date du 14 juin 1494 (A. Tessereau, *Hist. chronologique de la grande chancellerie de France*, 1710, in-fol., p. 71. Cf. Arch. nat., X^{1a} 1501, fol. 140 v°, à la date du 16 juin 1494). Depuis cette époque, les conflits s'étaient renouvelés, et la présente missive paraît avoir eu pour origine un épisode semblable à celui qui vient d'être rapporté et qui est relaté dans le registre du Conseil du Parlement de Paris, X^{1a} 1507, fol. 44 et suiv., 46-67 v°, aux dates des 17 et 19 février et 22 mars 1497 (v. st.).

LIII.

Au Parlement.

Tours, 27 mars 1498.

Ordre de veiller à ce que la réformation des religieux et religieuses de l'Hôtel-Dieu de Paris, entreprise par les doyen et chapitre de Notre-Dame, puisse être menée à bonne fin, malgré les efforts désespérés de certains anciens religieux. (Bibl. nat., fr. nouv. acq. 8452, n° 88, orig. pap.)

De par le Roy. Noz amez et feaulx, nous vous avons par plusieurs et diverses foiz escript la grant affection que avons à la reformacion des religieux, religieuses, et generallement au fait de la police de l'Ostel Dieu de Paris, où singulierement entendons qu'ilz tiennent en tous points l'estat de leur ordre ainsi qu'ilz l'ont voué à Dieu nostre createur et que leurs regle et statuz le contiennent, sans riens y obmectre, car par faulte de ce avons esté advertiz que, le temps passé, les pouvres d'icellui Hostel Dieu en ont esté si trés mal traictez, et si mal songneusement par faulte de charité pensez, que le scandalle en est si trés grant qu'il n'est besoing le vous reciter pour ce que le savez assez. Et pour ce que avons sceu que les bons religieulx reformez, que noz chers et bien amez les doyen et chappitre de l'eglise de Paris y ont mis pour monstrer et aider aux autres anciens et anciennes religieulx et religieuses de leans à les reduire à mieulx tenir leursdict (*sic*) estat, ne sont pas bien ouyz ne obeiz, mais les troublent lesdicts anciens, et mesmement empeschent les bonnes vierges jeunes religieuses, qui ja y estoient et encores sont de bon vouloir, charitables aux pouvres, et desirent entendre à icelle reformacion; et, pour mieulx les cuider empescher, iceulx anciens interjectent ung tas de menues appellacions en nostredicte court, eulx confians par ce moyen tousjours demourer en leur liberté, irregularité et malice : à ceste cause nous vous mandons que entendiez à tenir la main et aider au parachevement de ladicte reformacion, et aussi que donnez confort ausdicts de chappitre, ausquelz par bonne raison appartient la correction dudict Hostel Dieu; et finallement y faictes en maniere que soubz umbre desdictes appellacions ladicte reformacion ne soit aucunement retardée, que n'en ayons plus de plaintes, et que les pouvres soient desormais plus

charitablement traictez qu'ilz n'ont esté le temps passé. De ceste matiere escripvons presentement à nostre amé et feal conseiller l'evesque de Paris, afin que de sa part il y tienne la main, et semblablement ausdicts de chappitre afin qu'ilz perseverent au parachevement d'icelle reformacion; et pareillement en avons escript au corps de ladicte ville de Paris et à d'autres notables personnages particuliers d'icelle. Si n'y faictes faulte. Donné à Tours, le XXVIIe jour de mars.

CHARLES.

PEGUINEAU.

A noz amez et feaulx conseillers les gens de nostre court de Parlement à Paris.

R^{ta} iiij^{ta} aprilis M^{o} CCCC^{o} nonages^{o} VII° ante Pascha.

QUELQUES LETTRES INÉDITES

DU

CARDINAL DE RICHELIEU

PROVENANT DE LA

COLLECTION DE M. GORDON-BENNETT.

Avec une rare obligeance, M. Gordon-Bennett a bien voulu communiquer aux éditeurs des *Mémoires du cardinal de Richelieu* son importante collection de lettres du Cardinal. On ne saurait trop insister sur l'intérêt de cette curieuse correspondance, qui s'étend de 1629 à 1642 et se compose exclusivement de missives adressées par le Cardinal au secrétaire d'État Claude Bouthillier. Nous aurions voulu donner ici ce dossier tout entier; mais M. Avenel, le savant éditeur des *Lettres, instructions diplomatiques et papiers d'État du cardinal de Richelieu*, ayant eu connaissance de ces archives, il y a quelque trente ans, y a puisé largement. Quelques-unes ont échappé à ses recherches, et c'est seulement celles-là que nous voulons faire connaître aujourd'hui.

Les deux premières que nous donnons sont du 8 et du 11 août 1630. Le Cardinal était alors à Saint-Jean-de-Maurienne. La Savoie avait été conquise, Pignerol avait capitulé, Casal allait être secouru. Ces succès militaires n'assuraient pas encore à Charles de Gonzague, duc de Nevers, la tranquille possession du Mantouan et du Montferrat, qu'il avait hérités à la mort du dernier duc de Mantoue. L'Empereur, l'Espagne, notre alliée elle-même la Savoie contestaient, contre toute rai-

son, les droits légitimes de ce prince, dont le premier tort, à leurs yeux, était d'être Français et de représenter les idées de la France au cœur même de l'Italie du Nord. Pour défendre le droit opprimé, pour secourir Casal, la capitale du Montferrat assiégée par les troupes impériales, une intervention à main armée avait été jugée nécessaire par Louis XIII, au printemps de 1630. Le duc de Savoie, Charles-Emmanuel I[er], l'allié de la France de par les traités de Suse signés l'année précédente, tenait une conduite équivoque. Autant pour s'assurer de sa fidélité que pour se ménager une base d'opérations et une porte d'entrée en Italie, Richelieu s'était emparé de la ville de Pignerol, qui, par sa position, tenait en bride Turin, la capitale du Piémont (31 mars 1630). Dès lors, la paix semblait pouvoir se faire moins difficilement, et sur des bases plus favorables à la France et à son protégé Charles de Gonzague. Mazarin, le futur premier ministre de la régente Anne d'Autriche, alors attaché à la légation pontificale de Bologne, et qui faisait ses premières armes diplomatiques, s'entremettait habilement et activement auprès des représentants des puissances dans l'espoir de rendre la paix à l'Italie; Richelieu, comprenant que l'heure des conquêtes à la Charles VIII était passée et qu'il était de l'intérêt de la France, toujours menacée de discordes intestines, de ne point s'engager trop à fond contre la maison d'Autriche, était tout disposé à une paix honorable qui assurât au duc de Nevers la libre possession de ses états d'Italie et liât étroitement les mains au turbulent duc de Savoie. Mais, ces négociations engagées entre la France et le Saint-Siège et qui tendaient à la paix, Richelieu les voulait tenir d'autant plus secrètes que la diplomatie française se montrait alors favorable, en une certaine mesure, aux prétentions de l'Espagne et de ses alliées. Le Cardinal pensait qu'il ne fallait point paraître désirer la paix, mais bien la guerre, si l'on voulait conclure un traité avantageux.

Sur ce point, d'ailleurs, et sur d'autres, relatifs aux affaires d'Italie et à ses dissentiments avec la Reine mère, Richelieu s'explique avec Bouthillier dans les lettres qui suivent.

Ce jeudi 8 août, à 3 heures après minuit[1].

Je vous dépêche à 2 heures après minuit pour vous dire que, si les Espagnols pouvoient découvrir la résolution que le Roi prendra sur la dépêche que je vous fis hier par Mouton, garde du Roi, courrier envoyé par M. le Garde des sceaux[2], nous ne ferions point la paix, et qu'il est du tout important à notre avis qu'il n'y ait que le Roi et la Reine sa mère qui sachent que le Roi nous donne pouvoir d'écouter et consentir à quelqu'un des partis proposés par Mazarini à ce dernier voyage, si S. M. s'y résout. Nous ne nous méfions de personne; mais nous craindrons bien qu'il arrivât que quelqu'un, par bon zèle, dît : La paix se fera à mon avis, car le Roi a donné pouvoir de consentir à des propositions faites par les Espagnols. En ce cas, si les ennemis pouvoient avoir un tel avis, tout seroit perdu. Il n'y a point de danger qu'on sache que le Roi envoie un pouvoir de traiter la paix; mais il ne faut pas qu'on sache à quelles conditions, ni ce qu'on propose. Encore ne faut-il point qu'autres que ceux du Conseil sachent qu'on envoie ce pouvoir en général : pour les propositions particulières, c'est-à-dire la permission que le Roi nous donnera d'y entendre, le Roi et la Reine sa mère seuls le doivent savoir.

Six heures après ce courrier, vous en aurez un autre qui vous portera la prise de Carignan, que je ne sais qu'en gros, étant arrivé un courrier cette nuit; mais j'en sais assez par la relation de mes valets de chambre, qui lui ont parlé, pour vous dire que les ennemis l'ont abandonné à la vue de nos armes, quoiqu'ils eussent grand partie de leur armée dedans.

Quelque pouvoir que le Roi nous donne, nous ne ferons que ce que nous estimerons devoir faire pour le bien de son service, c'est-à-dire que nous n'accorderons pas tout ce qui nous sera permis, si nous pouvons faire autrement. Il est nécessaire que le Roi et la Reine témoignent grande résolution à la guerre depuis la perte de Mantoue[3] : ce que je vous mande parce que Mauny nous a dit à ce voyage tout ce qui se passe dans les cabinets et davantage, ceux qui mandent des nouvelles les augmentant de beaucoup...

1. De Saint-Jean-de-Maurienne (autographe).

2. Michel de Marillac, disgracié en novembre 1630, à la suite de la « Journée des Dupes ».

3. Cette ville venait d'être prise par les troupes impériales.

Saint-Jean-de-Maurienne, ce 11e août[1].

Vos dernières lettres que votre courrier m'a apportées sont, grâces à Dieu, toutes contraires à celles que vous m'avez écrites auparavant, qui me témoignoient que le Roi ne vouloit point 16 30 22 20 16 27 13 21 22 30 16 37 14[2]. Les plus grands princes changent souvent de résolutions.

L'expédient que propose S. M. de déposer 24 15 22 18 24 30 21 42 22[3] en ses mains pour couvrir la déposition 40 10 19 25 29 14[4], si elle se fait, est excellent. Si nous venons en ce traité, nous tâcherons de ménager qu'il n'y ait que 42 26 21 42 40 10 19 25 34 14[5] qui soit mise en 42 26 25 24 19 21 22 25 39 41 42 10 21 18 19 40 42[6] demeure 19 76[7].

Puisque le Roi trouve bon qu'on se serve de ses Gardes et de ses Suisses, j'envoie quérir les Suisses qui sont à Saint-Maurice.

On ne changera point les Gardes qui sont à Montmélian, ni autrement, afin que M. de Châtillon ait occasion de continuer son ouvrage[8].

Je vous ai répondu aux funérailles de M. de Savoie.

Quant à la permission qu'on demande pour la noblesse, M. le Garde des sceaux et vous autres, Messieurs, qui êtes sur ces lieux, ne sauriez faillir à donner un bon avis.

L'action qui s'est passée au pont de Carignan est plus à estimer qu'on ne sauroit dire[9].

Le secours de 42 10 19 24 11 19 42 18[10] signifie quelque chose que je ne veux pas entendre.

M. d'Orléans est guéri. Cependant je désire fort faire voir à M. de Châteauneuf les témoignages de la bonne volonté de Leurs

1. La lettre est de la main du secrétaire Charpentier.
2. Rendre Pinerol [Pignerol].
3. Montmélian (ville de la Savoie, à 16 kilomètres de Chambéry).
4. De Casal.
5. La ville de Casal.
6. Leurs mains et que la citadelle (*leurs mains* désigne les ennemis).
7. A [nous]. — Nous ignorons le sens exact du chiffre 76; il désigne les Français.
8. Le maréchal de Châtillon assiégeait le château de Montmélian; il avait pratiqué une mine sous le château et disposait de deux batteries de dix pièces d'artillerie pour battre la place.
9. Richelieu fait ici allusion à la victoire du pont de Carignan (6 août).
10. Il faut lire « le cambalet » ou « le cambalat » ou « le camralat ». Nous ignorons ce que le secrétaire, qui a chiffré, a voulu mettre.

Majestés[1]. Il est vrai qu'il y a grande jalousie 39 20 21 26 25 31 37 22 entre 42 17 15 16 10 27 39 40 17 21 19 18[2].

Bonneuil se moque de vouloir aller en Piémont[3].

Je suis très aise que 52[4] soit en bonne disposition 13 37 38 11 67[5], car ayant la passion fidèle, sincère et cordiale que j'ai pour son service, je crois que je mourrois dans les afflictions que j'ai si 52 faisoit 19 26 18 16 27 24 30 22 18[6].

La noblesse de Dauphiné viendra bien à propos quand elle viendra, car j'apprends de l'armée que 3,000 chevaux qui y étoient se sont réduits à 1,400, et tout ce qu'il y a eu d'infanterie à 18 16 30 21 25 27[7] mille hommes, ce qui demeurera dans l'étendue du Conseil.

J'empêche tous les courriers qui viennent de l'armée d'aller à Lyon à cause du mauvais air[8].

Comme on le voit par la lettre précédente, Richelieu affirmait les intentions pacifiques de la France ; lui-même déclare, quelques jours plus tard, qu'il faut éviter toute occasion de déchaîner la guerre. Voici la lettre qui nous fait connaître, sur ce point, ses sentiments personnels, en même temps que son désir de s'assurer les bonnes grâces de la Reine mère :

Pontcharra, 19 août 1630[9].

... Pour ce qui est du courrier de Gênes, c'est une affaire de grande importance, de laquelle on pouvoit tenir beaucoup de

1. Richelieu avait pensé faire attribuer au futur garde des sceaux de Châteauneuf, l'une de ses créatures, les bénéfices qui seraient devenus vacants par la mort de l'évêque d'Orléans.

2. Et division entre Montmorency, la Force et d'Effiat. — Les maréchaux de Montmorency, de la Force et d'Effiat commandaient en chef l'armée d'Italie. La jalousie du commandement était la cause de leurs dissentiments.

3. Ce Bonneuil était introducteur des ambassadeurs.

4. La Reine mère (Marie de Médicis).

5. Pour M. le Cardinal.

6. La Reine mère faisoit autrement — Richelieu craignait que la Reine mère ne fût mal disposée pour lui et ne profitât de son éloignement de la cour pour reprendre l'ascendant qu'elle avait déjà voulu exercer à ses dépens sur le Roi son fils.

7. Treize.

8. La peste faisait depuis le printemps d'effroyables ravages en Italie et dans les Alpes.

9. Lettre presque entièrement autographe.

profit, si elle eût été tenue secrète. Je ne sais comme on prit résolution de la traiter en un conseil public. J'avoue qu'après cela je ne suis pas assez hardi pour conseiller d'ouvrir les dépêches, puisque par ce moyen on ouvriroit le chemin d'une rupture ouverte avec Espagne, qu'il faut éviter à mon avis[1]. Je ne parle pas souvent de la paix, mais ne (*sic*) n'oublierai rien de ce que je pourrai pour empêcher la guerre. Quand je serai à Lyon, je dirai mon avis plus amplement; ce pendant S. M. aura agréable de faire garder le courrier...

Je juge par votre lettre que vous avez quelque mélancolie; mais je ne sais quelle elle est. Tout ce que je vous puis dire est que je prendrai part à ce qui vous touche, comme vous-même[2]...

Calory[3] écrit à Lisandre[4] la plus passionnée lettre qui se puisse imaginer. Il entend bien toutes vos lettres, quoiqu'elles ne disent rien, et ce que signifie votre silence en telles occasions. Il fera son devoir jusqu'à la fin. Je supplie Lisandre[5], par ma lettre, de parler à 24 15 26 10 21 12 37 18[6]. S'il ne le faisoit pas, ce seroit un argument démonstratif...

Les affaires de cour, on a pu en juger par les lettres précédentes, ne préoccupaient pas moins Richelieu que les négociations de paix ou les opérations militaires.

1. On était peu scrupuleux, à cette époque, sur les moyens d'informations. Il arrivait assez fréquemment que les courriers des ambassadeurs étrangers fussent dévalisés sur les routes par des brigands d'occasion qui opéraient pour le compte de ministres désireux de prendre connaissance des dépêches adressées par les ambassadeurs à leurs gouvernements. C'est probablement à une affaire de cette sorte, où la France n'avait pas le beau rôle, que fait allusion ce passage.

2. On sait quelle étroite amitié avait toujours uni Richelieu et Bouthillier.

3. Richelieu.

4. La Reine mère.

5. La Reine mère.

6. Monsigot. — C'était un des familiers de Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII. Ce passage est assez obscur. Nous croyons que Richelieu veut dire qu'il avait prié la Reine mère de parler de lui à Monsigot dans des termes favorables, afin que celui-ci les rapportât à son maître. Gaston d'Orléans était en mésintelligence très vive avec le Cardinal. Or, on a vu que la Reine mère se disait bien disposée pour Richelieu. Celui-ci considère que le moment est venu de juger de la sincérité de la Reine en lui demandant de faire comprendre par un intermédiaire à son fils Gaston qu'elle est du parti du Cardinal.

Le Roi, de caractère faible, avait besoin de voir souvent ceux qu'il honorait de sa faveur pour ne pas les oublier. Richelieu, objet d'envie pour tous, de haine pour quelques-uns, avait à lutter chaque jour pour conserver les quelques pieds carrés du cabinet du Roi. Présent, il pouvait encore déjouer les attaques de ses ennemis; absent, il avait tout à craindre d'eux et de la faiblesse du Roi. La Reine mère, Gaston d'Orléans, frère de Louis XIII, étaient les chefs avérés de la faction qui poursuivait, par tous les moyens, la ruine du ministre. Aussi, pendant cette campagne d'Italie qui le tient éloigné du Roi, Richelieu redouble de vigilance; vis-à-vis de la Reine mère, il accumule les flatteries, les protestations de dévouement. Néanmoins, il s'en fallut de peu que, grâce aux intrigues de Marie de Médicis et de la jeune reine Anne d'Autriche, il n'encourût, dès l'automne de 1630, la disgrâce du Roi, gravement malade à Lyon et affaibli par la fièvre.

Cependant le Cardinal continuait d'être aux petits soins avec la Reine mère. Il s'inquiète de sa santé légèrement ébranlée par quelque crise nerveuse et en demande des nouvelles à Bouthillier; mais, naturellement, il n'oublie pas de s'informer des cabales de la cour, des dispositions du Roi et des Reines. Qu'on en juge par la lettre qu'il adressa à Claude Bouthillier, le 20 octobre 1630, de Saint-Symphorien :

Monsieur[1], je vous prie me mander l'état auquel est le sieur Hébert[2], n'y ayant rien au monde qui me tienne l'esprit comme ce qui le touche. Vous ne trouverez pas étrange, bien qu'il n'y ait pas longtemps que je l'aie vu, que je vous en demande des nouvelles.

On m'a dit ici que M. d'Alincourt s'est laissé aller en quelque lieu en discours qui témoigne que, s'il pouvoit, il me feroit mauvais office sur le sujet de ses prétentions. Je crois sa volonté mauvaise, mais son pouvoir petit[3].

1. La lettre est de la main du secrétaire Charpentier.

2. La Reine mère.

3. L'abbaye de Saint-Éloi se trouvant vacante par la mort de l'évêque d'Orléans, Richelieu avait pensé à la faire donner à M. de Châteauneuf; mais M. d'Alincourt en avait obtenu pour lui-même le brevet, contrecarrant ainsi les intentions du Cardinal, malgré les engagements contraires qu'il avait pris.

S'il plait audit sieur Hébert[1] remédier aux ombrages qu'on tâchera maintenant à lui donner de toutes parts qu'on pense qu'il y a ouverture, je serai très heureux, et lui très content.

Je vous prie me mander si ma bonne intention vous a été utile, et vous assurer que je suis esclave de vos vertus.

Les quelques lettres qui suivent nous paraissent intéressantes parce qu'elles apportent une preuve nouvelle de l'activité bien connue du Cardinal. On y verra aussi avec quelle diversité de tons Richelieu parlait des affaires qu'il traitait, comment la gravité habituelle de son style disparaissait quelquefois pour faire place aux expressions familières et plaisantes, trop souvent empreintes d'une ironie facile qui surprend un peu; mais, toujours et partout, on sent la griffe du maître.

Abbeville, 8 juin 1641[2].

... Vous ... aviserez avec Monsieur le Chancelier en quelle forme il faut concevoir une dépêche que le gouverneur de Joinville fera au Roi pour l'avertir des sollicitations que M. de Guise lui a fait faire, en sorte que ladite dépêche puisse tenir lieu de déposition au procès[3].

J'ai trouvé un expédient pour vous décharger présentement de l'avance des 500,000 francs qu'on vous avoit demandés pour les galères, consentant que le sieur Le Picart se serve du fonds qu'il a entre les mains à moi, provenant des prises faites en mer.

Je crois que vous devez contenter Messieurs des Enquêtes pour leurs gages; il n'est pas question de grande chose, et vous me ferez plaisir de leur témoigner que je vous en ai prié.

Je suis très vexé que vous battiez monnoie comme vous faites. Vous vous assurerez, s'il vous plaît, de mon affection pour l'avenir comme pour le passé.

Abbeville, 24 juin 1641[4].

Monsieur le Surintendant apprendra par ce billet que les ennemis, au nombre de 15 à 16,000 hommes, commandés par le

1. La Reine mère.

2. La lettre est de la main de Charpentier.

3. Il s'agit ici du procès pour crime de lèse-majesté intenté aux ducs de Guise et de Bouillon, accusés de complot avec l'étranger contre la France (juin 1641).

4. La lettre est écrite par Charpentier.

Cardinal-Infant en personne, s'étant présentés pour attaquer la circonvallation d'Aire[1], après avoir demeuré longtemps en bataille à la portée du mousquet du retranchement, ont trouvé bon de se retirer, laissant sur la place 8 ou 10,000 fascines qu'ils avoient préparées pour combler le fossé, force planches et 2 ou 300 soldats prisonniers qu'ils avoient enivrés de brandevin pour leur ôter la connoissance du péril où ils les vouloient précipiter. Les ennemis, en se retirant, ont pris la route de Saint-Omer.

Le siège va fort bien, et j'espère qu'avec l'aide de Dieu le Roi en aura contentement dans le 15e juillet.

Péronne, 1er juillet 1641[2].

... Je ne saurois vous dire la satisfaction que j'ai de la diligence avec laquelle vous expédiez les affaires publiques quand on vous en envoie. Je ne vous prie point de continuer, parce que je sais bien que vous le ferez; mais il m'est impossible de ne vous témoigner pas la facilité que cela donne aux affaires...

Chaulnes, 17 septembre 1641[3].

M. de Chaumont m'a dit qu'il y a quelque temps que le Roi lui a fait un don, pour aider à marier sa fille aînée, sur certain avis que je ne sais pas. Le don étoit de 10,000 écus. Il reconnoît que cette somme est trop grosse en ce temps, et voudroit bien jouer avec vous à la prime, où l'on fait composition du tout à la moitié. Il a désiré que je vous recommandasse cette affaire, ce que [je] fais d'autant plus volontiers que je l'ai toujours trouvé fidèle et affectionné.

Robert LAVOLLÉE.

1. Les troupes espagnoles, conduites par le Cardinal-Infant, tentèrent une attaque de l'armée française, commandée par le maréchal de la Meilleraye, et qui assiégeait Aire.

2. De la main de Cherré, secrétaire du Cardinal.

3. Lettre écrite par Cherré.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LA SECONDE PARTIE

DE L'ANNUAIRE-BULLETIN

DE L'ANNÉE 1907.

Supplément aux *Lettres de Charles VIII*, par M. B. de Mandrot, 185.

Quelques lettres inédites du cardinal de Richelieu provenant de la collection de M. Gordon-Bennett, par M. Robert Lavollée, 250.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

LISTE DES OUVRAGES

PUBLIÉS PAR

LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS SA FONDATION EN 1834,

A PARIS, CHEZ RENOUARD, LIBRAIRE, RUE DE TOURNON, N° 6
H. LAURENS, SUCCESSEUR.

Font partie de la Société toutes les personnes qui sont agréées par le Conseil sur la présentation de deux membres. Les demandes d'admission peuvent être adressées au secrétaire de la Société, 60, rue des Francs-Bourgeois, aux Archives nationales. Le chiffre de la cotisation annuelle est fixé à 30 francs; elle est rachetable moyennant le versement d'une somme unique de 300 francs, qui donne le titre de sociétaire à vie. Les sociétaires reçoivent, chaque année, quatre volumes de chroniques, de mémoires ou de correspondances, et un volume d'Annuaire-Bulletin. Ils peuvent acquérir les publications antérieures à leur inscription, au prix de 7 francs le volume; le prix est de 9 francs pour les personnes qui ne font pas partie de la Société.

Tous les ouvrages publiés par la Société sont pourvus de tables analytiques.

ANNUAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, de 1837 à 1863; in-18. Prix : 2 fr. *Les années* 1845-1848, 1853, 1858, 1859, 1861 *et* 1862 *sont épuisées.*

Entre autres notices et nomenclatures que contient cette collection, nous citerons les listes des évêchés et archevêchés (années 1838, 1844-1849), des monastères de France (1838), des grands feudataires (1855, 1856), des saints (1857, 1860), des ambassadeurs de France et en France (1848 et 1850), la topographie ecclésiastique de la France (1859, 1861-1863).

BULLETIN DE LA SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE DE FRANCE, années 1834 et 1835; 4 vol. in-8°; prix : 20 francs. *Les années* 1836-1856 *et* 1859-1862 *sont épuisées.* Années 1857 et 1858, 1 vol.; prix : 5 francs.

Recueil destiné à faire connaître les travaux de la Société, comprenant, en outre, un grand nombre d'articles bibliographiques, de notices historiques et de documents originaux.

TABLE GÉNÉRALE DU BULLETIN, 1834-1856; in-8°. Prix : 2 francs.

Au Bulletin de 1861-1862 est jointe une table des matières contenues dans les volumes des années 1857-1862.

Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France, années 1863-1907 ; in-8° ; prix : 5 francs.

Nombreux articles, documents et nomenclatures, tels que la liste des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit (1863), l'inventaire de la collection Godefroy (1865 et 1866), la notice sur le Cartulaire du comté de Rethel (1867), etc.

Il s'y publie chaque année une bibliographie des ouvrages et brochures relatifs à l'histoire de France jusqu'à 1789.

Table générale de l'Annuaire-Bulletin (1863-1884) ; in-8°. Prix : 2 fr.

L'Ystoire de li Normant et la Chronique de Robert Viscart, par Aimé, moine du Mont-Cassin, publiées pour la première fois, d'après un manuscrit français inédit du XIIIe siècle, appartenant à la Bibliothèque royale, par M. Champollion-Figeac, 1835, 1 vol. (*épuisé*).

L'*Histoire* conduit le récit des expéditions normandes jusqu'à la mort de Richard, prince de Capoue, en 1078. La *Chronique* descend jusqu'à Pierre d'Aragon, couronné roi de Sicile en 1282.

Histoire ecclésiastique des Francs, par Grégoire de Tours, publiée par MM. Guadet et Taranne, 1836-1837, 4 vol. (*épuisé*).

Le texte latin a été revu sur de nouveaux manuscrits appartenant à la bibliothèque de Cambrai et à la Bibliothèque nationale ; il est suivi d'une traduction française.

Lettres du cardinal Mazarin a la Reine, a la princesse Palatine, etc., écrites pendant sa retraite hors de France en 1651 et 1652, publiées par M. Ravenel, 1836, 1 vol. (*épuisé. Il reste quelques exemplaires sur grand papier ; prix :* 20 *francs*).

Quatre-vingt-quinze lettres trouvées dans les papiers de Baluze, et propres à éclairer les rapports intimes de Mazarin avec Anne d'Autriche.

Mémoires de Pierre de Fenin, comprenant le récit des événements qui se sont passés en France et en Bourgogne sous les règnes de Charles VI et Charles VII (1407-1427), publiés par Mlle Dupont, 1837, 1 vol. (*épuisé*).

Chronique française, en partie inédite, publiée d'après un nouveau manuscrit appartenant à la Bibliothèque nationale, accompagnée de notes historiques et de trente et une pièces justificatives.

De la conqueste de Constantinoble, par Joffroi de Villehardouin, édition faite par M. Paulin Paris, 1838, 1 vol. (*épuisé*).

Texte revu sur de nouveaux manuscrits appartenant à la Bibliothèque nationale, accompagné de notes et de commentaires.

Orderici Vitalis, angligenæ, cœnobii Uticensis monachi, Historiæ

ECCLESIASTICÆ LIBRI TREDECIM, publiés par M. Aug. le Prévost, 1838-1855, 5 vol. (*les tomes I et II ne peuvent être vendus séparément*).

Ouvrage plein de renseignements précieux, notamment sur l'histoire de Normandie et d'Angleterre jusqu'en 1141. Notice de M. L. Delisle sur l'abbaye de Saint-Évroul, sur Orderic et sur son œuvre.

CORRESPONDANCE DE L'EMPEREUR MAXIMILIEN Ier ET DE MARGUERITE, SA FILLE, GOUVERNANTE DES PAYS-BAS, DE 1507 A 1519, publiée par M. Le Glay, 1839, 2 vol.

Plus de six cents lettres inédites, tirées des archives de l'ancienne chambre des comptes de Lille, pleines de renseignements intéressants sur la fin du règne de Louis XII et le commencement du règne de François Ier.

HISTOIRE DES DUCS DE NORMANDIE ET DES ROIS D'ANGLETERRE, publiée, d'après deux manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par M. Francisque Michel, 1840, 1 vol. (*épuisé*).

Première édition complète d'une chronique française qui s'étend depuis l'invasion des Normands en France jusqu'à l'année 1220. A la suite, relation en vers du tournoi de Ham, par Sarrazin, trouvère du XIIIe siècle.

ŒUVRES COMPLÈTES D'ÉGINHARD, publiées par M. A. Teulet, 1840-1843, 2 vol. (*tome II épuisé*).

Vita Karoli imperatoris; Annales Francorum; Epistolæ; Historia translationis beatorum Christi martyrum Marcellini et Petri. Nouvelle édition, accompagnée de variantes, d'une traduction française et de notes.

MÉMOIRES DE PHILIPPE DE COMMYNES, publiés par Mlle Dupont, 1840-1847, 3 vol. (*tomes I et II épuisés*).

Nouvelle édition, revue sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale, accompagnée d'une notice biographique et de nombreuses pièces justificatives, pour la plupart inédites. Cet ouvrage a obtenu une première médaille au concours des Antiquités de la France.

LETTRES DE MARGUERITE D'ANGOULÊME, SŒUR DE FRANÇOIS Ier, REINE DE NAVARRE, publiées, d'après les manuscrits de la Bibliothèque du Roi, par M. Génin, 1841, 1 vol.

Cent soixante et onze lettres inédites, accompagnées de notes, de pièces justificatives et d'une notice biographique.

PROCÈS DE CONDAMNATION ET DE RÉHABILITATION DE JEANNE D'ARC, publiés par M. Jules Quicherat, 1841-1849, 5 vol. (*tomes I, II, III et IV épuisés*).

M. Quicherat a groupé, à la suite du texte inédit des deux procès, tous les témoignages des chroniqueurs français, bourguignons, étrangers, et des poètes du XVe siècle. Il y a joint un recueil de documents sur la fausse Jeanne d'Arc. Les textes des deux procès sont l'objet d'une étude critique développée.

MÉMOIRES ET LETTRES DE MARGUERITE DE VALOIS, publiés par M. Guessard, 1842, 1 vol. (*épuisé*).

Nouvelle édition des *Mémoires* (1559-1582). On y a joint une note justificative rédigée par la fille de Henri II, en 1574, pour son mari, Henri de Navarre, et de nombreuses lettres inédites (1579-1609), tirées des collections des frères Dupuy, de Béthune et de Brienne.

LES COUTUMES DE BEAUVOISIS, PAR PHILIPPE DE BEAUMANOIR, publiées par M. le comte Beugnot, 1842, 2 vol. (*épuisés*).

Nouvelle édition, revue d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale, précédée d'une notice sur Beaumanoir.

NOUVELLES LETTRES DE LA REINE DE NAVARRE ADRESSÉES AU ROI FRANÇOIS Ier, SON FRÈRE, publiées, d'après un manuscrit de la Bibliothèque royale, par M. Génin, 1842, 1 vol. (*épuisé*).

Cent cinquante et une lettres inédites, avec un *Supplément à la notice sur Marguerite d'Angoulême.*

RICHER, HISTOIRE DE SON TEMPS, publiée par M. J. Guadet, 1845, 2 vol.

Le texte latin de la chronique de Richer (888-995) a été reproduit d'après l'édition Pertz, traduit en français, annoté et accompagné d'une notice critique.

MÉMOIRES DU COMTE DE COLIGNY-SALIGNY ET MÉMOIRES DU MARQUIS DE VILLETTE, publiés par M. Monmerqué, 1841-1844, 1 vol. (*épuisé*).

Petits et grands mémoires de Coligny-Saligny (1617-1686), ces derniers inédits. Correspondance également inédite de Coligny et de son fils avec Bussy-Rabutin. — Mémoires inédits contenant le récit des campagnes de mer du marquis de Villette (1672-1704). Mémoires sur la marine de France composés par M. de Valincour (1725) et par le comte de Toulouse (1724). Correspondances inédites du maréchal d'Estrées et d'Abraham Du Quesne avec le marquis de Seignelay.

CHRONIQUE LATINE DE GUILLAUME DE NANGIS DE 1113 A 1300, AVEC LES CONTINUATIONS DE CETTE CHRONIQUE DE 1300 A 1368, publiée par M. H. Géraud, 1843, 2 vol. (*épuisé*).

Nouvelle édition, postérieure à l'édition partielle du *Recueil des historiens des Gaules,* revue d'après les manuscrits, annotée et précédée d'une introduction sur Guillaume de Nangis, Jean de Venette, etc.

REGISTRES DE L'HÔTEL DE VILLE DE PARIS PENDANT LA FRONDE, publiés par MM. Le Roux de Lincy et Douët d'Arcq, 1847-1848, 3 vol. (*le tome I est épuisé*).

Copie inédite des délibérations de la Ville dont Louis XIV avait ordonné la suppression (17 août 1648-13 octobre 1652). Suit une relation de ce qui s'est passé dans la ville et l'abbaye de Saint-Denis à la même époque.

VIE DE SAINT LOUIS, PAR LE NAIN DE TILLEMONT, publiée pour la pre-

mière fois par M. J. de Gaulle, 1847-1851, 6 vol. (*aucun tome ne peut être vendu séparément*).

Restitution intégrale d'un des plus précieux ouvrages, et d'un des plus complets, qu'ait produits l'érudition française au XVIIe siècle. La destruction des copies de documents faites par Le Nain de Tillemont rend encore plus nécessaire de recourir à sa *Vie de saint Louis*.

Journal historique et anecdotique du règne de Louis XV, par Barbier, publié par M. A. de la Villegille, 1847-1856, 4 vol. (*tomes I, II et III épuisés*).

Première édition de ce célèbre journal, accompagnée de notes et précédée d'une notice sur l'auteur.

Bibliographie des Mazarinades, publiée par M. C. Moreau, 1850-1851, 3 vol. (*tome II épuisé, sauf deux exemplaires sur grand papier*).

Plus de quatre mille deux cents Mazarinades sont rangées par ordre alphabétique, plusieurs analysées ou publiées par fragments. Suivent des tables chronologique et analytique. Cet ouvrage a obtenu une mention très honorable au concours des Antiquités de la France.

Comptes de l'Argenterie des rois de France au XIVe siècle, publiés par M. Douët d'Arcq, 1851, 1 vol. (*épuisé*).

Comptes de Geoffroy de Fleuri (1316) et d'Étienne de la Fontaine (1352). Journal de la dépense du roi Jean en Angleterre. Dépenses du mariage de Blanche de Bourbon, reine de Castille (1352). Inventaire du garde-meuble de l'Argenterie (1353). Vaisselle du roi Jean (1363). Ces pièces inédites sont accompagnées d'un glossaire des termes techniques et d'une dissertation sur les comptes de l'Argenterie.

Mémoires de Daniel de Cosnac, archevêque d'Aix, publiés par le comte J. de Cosnac, 1852, 2 vol. (*épuisés*).

Mémoires et documents inédits d'un haut intérêt pour l'histoire de la cour et du clergé sous Louis XIV.

Choix de Mazarinades, publié par M. C. Moreau, 1853, 2 vol. (*le tome I est épuisé*).

Recueil de pamphlets qui joignent à un certain mérite littéraire l'avantage de faire connaître les opinions et les intérêts des partis, les caractères et la situation des personnages de la Fronde.

Journal d'un Bourgeois de Paris sous le règne de François Ier, publié par M. L. Lalanne, 1854, 1 vol. (*épuisé*).

Chronique parisienne inédite embrassant les années 1515 à 1536.

Mémoires de Mathieu Molé, publiés par M. A. Champollion-Figeac, 1855-1857, 4 vol. (*le tome II ne peut être vendu séparément*).

Notes, pièces et journal inédits (1614-1649), précédés d'une introduction par le comte Molé, accompagnés de notes et suivis de nombreux appendices.

HISTOIRE DE CHARLES VII ET DE LOUIS XI, PAR THOMAS BASIN, évêque de Lisieux, publiée par M. Jules Quicherat, 1855-1859, 4 vol. (*tomes I et III épuisés*).

Chronique latine, presque entièrement inédite, restituée à son véritable auteur et publiée avec accompagnement de sommaires et de pièces justificatives. L'éditeur, qui a joint aux deux *Histoires* une *Apologie* de Thomas Basin, un *Breviloquium* ou abrégé de sa vie, ainsi que des extraits de ses autres ouvrages, a condensé dans une étude préliminaire les principaux traits de sa biographie.

CHRONIQUES DES COMTES D'ANJOU, publiées par MM. P. Marchegay et A. Salmon (t. Ier des CHRONIQUES D'ANJOU), 1856, 1 vol. (*épuisé*).

Nouvelle édition des *Gesta consulum Andegavorum*, de l'*Historia Gaufredi, comitis Andegavorum*, du *Liber de compositione castri Ambaziæ* et des *Gesta dominorum ipsius castri*, du *Fragmentum historiæ Andegavensis a Fulcone comite scriptum*, du *Commentarius Hugonis de Cleeriis de majoratu et senescalcia Franciæ Andegavorum olim comitibus collatis*. Textes particulièrement utiles pour l'histoire de l'Anjou jusqu'au XIIIe siècle.

LA CHRONIQUE D'ENGUERRAN DE MONSTRELET, publiée par M. Douët d'Arcq, 1857-1862, 6 vol. (*tomes I et III épuisés*).

Le texte de Monstrelet (1400-1444) a été revu sur les manuscrits de la Bibliothèque nationale : il est suivi d'une partie de la chronique bourguignonne anonyme dite *des Cordeliers* (1400-1422).

LES LIVRES DES MIRACLES ET AUTRES OPUSCULES DE GRÉGOIRE DE TOURS, publiés par M. H. Bordier, 1857-1865, 4 vol. (*les tomes I, II et IV sont épuisés*).

De Gloria martyrum, De miraculis S. Juliani, De virtutibus S. Martini, De gloria confessorum, Vitæ patrum, De Cursu stellarum, etc. Textes latins revus sur de nouveaux manuscrits, accompagnés d'une traduction française et suivis d'une bibliographie des ouvrages de Grégoire de Tours.

LES MIRACLES DE SAINT BENOÎT, ÉCRITS PAR ADREWALD, AIMOIN, ANDRÉ, RAOUL TORTAIRE ET HUGUES DE SAINTE-MARIE, MOINES DE FLEURY, publiés par M. E. de Certain, 1858, 1 vol.

Textes latins, en partie inédits, fournissant des détails précieux sur l'abbaye de Fleury-sur-Loire, sur l'histoire ecclésiastique et sur l'histoire générale depuis l'invasion des Lombards en Italie jusqu'à l'année 1108.

ANCHIENNES CHRONICQUES D'ENGLETERRE PAR JEHAN DE WAVRIN, publiées par Mlle Dupont, 1858-1863, 3 vol. (*tome II épuisé*).

Ont été extraits de l'œuvre de Wavrin les chapitres inédits qui offraient le plus d'intérêt pour l'histoire de France de 1325 à 1471. Ils sont suivis d'une *Histoire inédite de Charles le Téméraire*, tirée d'un manuscrit du Musée britannique.

Journal et Mémoires du marquis d'Argenson, publiés par M. Rathery, 1859-1867, 9 vol. (*tomes I et II épuisés*).

Mémoires publiés pour la première fois dans leur intégrité, d'après les manuscrits autographes, aujourd'hui détruits, de la Bibliothèque du Louvre (années 1697-1757).

Mémoires du marquis de Beauvais-Nangis et Journal du procès de La Boulaye, publiés par MM. Monmerqué et Taillandier, 1862, 1 vol.

Les mémoires inédits de Nicolas de Brichanteau, marquis de Beauvais-Nangis, embrassent les années 1562 à 1641. Le procès de la Boulaye fait connaître un incident de l'époque de la Fronde.

Chronique des quatre premiers Valois (1327-1393), publiée par M. S. Luce, 1862, 1 vol. (*épuisé*).

Chronique inédite, rédigée en français dans les dernières années du xive siècle, probablement par un clerc de Rouen, révélant plusieurs faits complètement ignorés et apportant des détails précieux presque sur chaque événement de quelque importance.

Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI, publiées par M. Douët d'Arcq, 1863-1864, 2 vol.

Le premier volume contient des pièces d'un intérêt général : instructions diplomatiques, traités, règlements, acquisitions du domaine royal, etc. Le second, plus important pour l'histoire de la vie privée, est rempli de fragments de comptes, d'inventaires, de lettres de grâce ou de rémission, etc., tirés des Archives nationales.

Chronique de Mathieu d'Escouchy, publiée par M. du Fresne de Beaucourt, 1863-1864, 3 vol. (*les tomes I et III ne peuvent être vendus séparément*).

Chronique française (1444-1461), en partie inédite, précédée d'une biographie de Mathieu d'Escouchy et suivie d'un grand nombre de pièces justificatives. Cet ouvrage a obtenu une première mention au concours des Antiquités de la France.

Commentaires et Lettres de Blaise de Monluc, maréchal de France, publiés par M. A. de Ruble, 1864-1872, 5 vol. (*tomes I, II et III épuisés*).

Restitution du texte authentique des *Commentaires* (1521-1576), qui avait été altéré et mutilé dans les précédentes éditions. Les deux derniers volumes, qui se composent de deux cent soixante-dix lettres inédites, forment en quelque sorte un ouvrage distinct, complémentaire du premier.

Œuvres complètes de Pierre de Bourdeille, seigneur de Brantôme, publ. par M. Lalanne, 1864-1882, 11 vol. (*tomes I, II, IV et V épuisés*).

Édition revue sur les manuscrits, pourvue de variantes et de notes. Poésies inédites publiées par M. le Dr E. Galy. Lexique couronné par l'Académie française, au concours Archon-Despérouses.

Comptes de l'hôtel des rois de France aux xiv[e] et xv[e] siècles, publiés par M. Douët d'Arcq, 1865, 1 vol.

Reproduction intégrale ou partielle de onze comptes de l'hôtel du roi Charles VI, d'un compte de l'hôtel de la reine Isabeau de Bavière (1401), de deux comptes de l'hôtel du roi Charles VII (1450), de deux comptes de l'hôtel de Jean, duc de Berry (1397 et 1398), et de trois comptes de la chambre du roi Louis XI. Ces pièces fournissent d'utiles renseignements sur le personnel de la maison des princes, sur leurs relations politiques, sur leurs itinéraires, sur les beaux-arts, etc.

Rouleaux des morts, du ix[e] au xv[e] siècle, publiés par M. L. Delisle, 1866, 1 vol.

Reproduction intégrale ou partielle de près de cent circulaires, pour la plupart inédites, destinées à notifier la mort de quelque membre ou bienfaiteur de couvent (souvent il s'agit d'un personnage célèbre dans l'histoire ou la littérature); elles contiennent, en prose ou en vers latins, la biographie du défunt, ainsi que le *titre*, plus ou moins long, qu'il était d'usage d'inscrire pour accuser réception du rouleau mortuaire.

Œuvres complètes de Suger, publiées par M. A. Lecoy de la Marche, 1867, 1 vol. (*épuisé*).

Pour la première fois réunies en un corps et collationnées sur les manuscrits, les œuvres latines du célèbre abbé de Saint-Denis comprennent la *Vie de Louis le Gros*, le *Mémoire de Suger sur son administration abbatiale*, le récit *De la consécration de l'église de Saint-Denis*, en 1143, vingt-six lettres et treize chartes; on y a joint la *Vie de Suger*, écrite par un religieux du nom de Guillaume, et divers témoignages contemporains relatifs au même abbé.

Histoire de saint Louis, par Jean, sire de Joinville, suivie du *Credo* et de la *Lettre à Louis X*, publiée par M. N. de Wailly, 1868, 1 vol. (*épuisé*).

Texte ramené, pour la première fois, à l'orthographe des chartes du sire de Joinville. Édition enrichie d'un vocabulaire et de plusieurs éclaircissements.

Mémoires de Madame de Mornay, publiés par M[me] de Witt, 1868-1869, 2 vol.

Nouvelle édition, revue sur les manuscrits, des mémoires calvinistes de la femme de Philippe du Plessis-Mornay; renseignements nombreux sur les règnes de Charles IX, de Henri III et de Henri IV. Soixante-dix-neuf lettres inédites. Notice par M. Guizot.

Chroniques des églises d'Anjou, publiées par MM. P. Marchegay et Ém. Mabille (t. II des Chroniques d'Anjou), 1869, 1 vol.

Chroniques latines de Saint-Maurice (320-1106), de Saint-Aubin (768-1357), de Saint-Serge d'Angers (768-1215), de Saint-Sauveur-de-l'Évière

(678-1251), de Saint-Florent de Saumur (700-1236), de Maillezais (768-1140), etc.

Chroniques de J. Froissart, publiées par M. Siméon Luce, puis par M. Gaston Raynaud, 1869-1899, 11 tomes en 13 vol. parus (*les tomes I, II, III, V et X ne peuvent être vendus séparément*).

Les volumes déjà parus embrassent les années 1307 à 1385. Texte accompagné de variantes, de sommaires et de commentaires historiques. Introductions dans lesquelles sont classés les différentes rédactions et les divers manuscrits des deux premiers livres. Cet ouvrage a obtenu le grand prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Journal de ma vie, Mémoires du maréchal de Bassompierre, publiés par M. le marquis de Chantérac, 1870-1877, 4 vol. (*le tome Ier est épuisé*).

Première édition du *Journal* (1579-1640) conforme au manuscrit original (français nos 17478-17479 de la Bibl. nat.). Notice historique et bibliographique. Notes et appendices.

Les Annales de Saint-Bertin et de Saint-Vaast, publiées par M. l'abbé C. Dehaisnes, 1871, 1 vol.

Annales latines présentant le récit contemporain le plus exact des événements accomplis entre les années 830 et 899. Nouvelle édition, enrichie de notes et de variantes, suivie d'une chronique inédite allant jusqu'à l'année 874.

Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier, publiée par M. L. de Mas Latrie, 1871, 1 vol.

Cette chronique française, qui embrasse l'histoire des croisades depuis 1099 jusqu'à 1231, est publiée pour la première fois d'après les manuscrits de Bruxelles, de Paris et de Berne. On l'a fait suivre d'un *Essai de classification des continuateurs de Guillaume de Tyr.*

Introduction aux Chroniques des Comtes d'Anjou, par M. Mabille, 1872, 1 vol.

Étude critique sur les textes qui composent le tome Ier des *Chroniques d'Anjou*, suivie de dissertations sur l'histoire des premiers comtes d'Anjou et de pièces justificatives.

Histoire de Béarn et de Navarre, par Nicolas de Bordenave (1517 à 1572), historiographe de la maison de Navarre, publiée par M. P. Raymond, 1873, 1 vol.

Ouvrage inédit, composé par le ministre protestant Bordenave, sur l'ordre de Jeanne d'Albret.

Chroniques de Saint-Martial de Limoges, publiées par M. H. Duplès-Agier, 1874, 1 vol.

Huit chroniques latines, fournissant de nombreux renseignements sur l'histoire du monastère de Saint-Martial et sur celle de l'Aquitaine (804-

1658). Œuvres diverses de Bernard Itier. Pièces relatives aux abbés, aux moines et à la bibliothèque de Saint-Martial.

NOUVEAU RECUEIL DE COMPTES DE L'ARGENTERIE DES ROIS DE FRANCE, publié par M. Douët d'Arcq, 1874, 1 vol.

Comptes de draps d'or et de soie rendus par l'argentier de Philippe le Long, en 1317, et par le mercier de Philippe de Valois, en 1342. Inventaire, après décès, des biens de la reine Clémence de Hongrie (1328). Compte d'un argentier de Charles VI, en 1387. Textes inédits, précédés d'une étude sur les argentiers et sur leurs comptes.

LA CHANSON DE LA CROISADE CONTRE LES ALBIGEOIS, publiée par M. P. Meyer, 1875-1879, 2 vol. (*le tome I ne peut être vendu séparément*).

Poème historique, en langue méridionale, commencé par Guillaume de Tudèle, continué par un auteur anonyme. Cette édition, qui a obtenu le grand prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, comprend une introduction critique et philologique, un vocabulaire (t. Ier), une traduction et un commentaire historique (t. II).

RÉCITS D'UN MÉNESTREL DE REIMS AU XIIIe SIÈCLE, publiés par M. N. de Wailly, 1876, 1 vol.

Précédemment édité sous le titre de *Chronique de Rains,* ce texte français, qui se réfère aux règnes de Louis VII, de Philippe-Auguste, de Louis VIII et de saint Louis, avait subi de nombreuses altérations. Il est accompagné d'un vocabulaire et d'un commentaire critique, d'autant plus utile que les récits dont il se compose semblent avoir un caractère moins historique que satirique et littéraire.

LA CHRONIQUE DU BON DUC LOYS DE BOURBON, publiée par M. A. Chazaud, 1876, 1 vol.

Vie de Louis II de Bourbon (1337-1410), composée en français, vers 1429, par Jean Cabaret d'Orville et par Jean de Châteaumorand, sur l'ordre du comte de Clermont. Édition revue sur les manuscrits de Saint-Pétersbourg, de Bruxelles et de Paris.

CHRONIQUE DE JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-REMY, publiée par M. F. Morand, 1876-1881, 2 vol.

Composée par le roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or, cette chronique française embrasse les années 1408 à 1435. Texte établi sur un manuscrit appartenant à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer. Notice biographique sur Jean le Fèvre.

ANECDOTES HISTORIQUES, LÉGENDES ET APOLOGUES TIRÉS DU RECUEIL INÉDIT D'ÉTIENNE DE BOURBON, DOMINICAIN DU XIIIe SIÈCLE, publiés par M. Lecoy de la Marche, 1877, 1 vol.

L'éditeur a extrait du *Tractatus de diversis materiis prædicabilibus* d'Étienne de Bourbon, recueil d'exemples à l'usage des prédicateurs, les passages les plus propres à éclairer l'histoire des lettres et des mœurs.

LETTRES D'ANTOINE DE BOURBON ET DE JEANNE D'ALBRET, publiées par M. le marquis de Rochambeau, 1877, 1 vol.

Plus de deux cents lettres inédites, comprises entre les années 1538 et 1572, tirées des archives ou bibliothèques de France, d'Angleterre et de Russie, les unes intimes, nous initiant aux mœurs privées du XVIe siècle, les autres politiques, relatives aux guerres avec Charles-Quint ou aux guerres de religion.

MÉMOIRES INÉDITS DE MICHEL DE LA HUGUERYE, publiés par M. le baron de Ruble, 1877-1880, 3 vol.

L'auteur, successivement secrétaire ou agent secret de Coligny, de Ludovic de Nassau et du prince de Condé, donne sur l'histoire des guerres de religion de 1570 à 1588, et sur la vie des chefs de la Réforme, des détails nouveaux et confidentiels.

HISTOIRE DU GENTIL SEIGNEUR DE BAYART, COMPOSÉE PAR LE LOYAL SERVITEUR, publiée par M. J. Roman, 1878, 1 vol. (*épuisé*).

Nouvelle édition, enrichie d'un glossaire, de pièces justificatives et de lettres de Bayart inédites.

EXTRAITS DES AUTEURS GRECS CONCERNANT LA GÉOGRAPHIE ET L'HISTOIRE DES GAULES, texte et traduction nouvelle, publiés par M. E. Cougny, 1878-1892, 6 vol. (le t. VI publié par M. Lebègue).

Ce recueil comprend : 1° les géographes ; 2° les historiens ; 3° les philosophes, les orateurs, les poètes et les écrivains de genres divers qui fournissent quelques renseignements sur l'histoire ou la géographie des Gaules.

MÉMOIRES DE NICOLAS GOULAS, GENTILHOMME ORDINAIRE DU DUC D'ORLÉANS, publiés par M. Ch. Constant, 1879-1882, 3 vol.

Mémoires inédits se rapportant aux années 1627-1651, particulièrement utiles pour l'histoire de Gaston d'Orléans et de son entourage.

GESTES DES ÉVÊQUES DE CAMBRAI DE 1092 A 1138, publiés par le P. Ch. de Smedt, 1880, 1 vol.

Textes latins inédits, les uns en prose, les plus nombreux en vers, venant compléter la série des chroniques de Cambrai.

LES ÉTABLISSEMENTS DE SAINT LOUIS, par M. P. Viollet, 1881-1886, 4 vol.

Introduction comprenant une étude sur les sources, sur la jurisprudence, sur l'influence et sur les manuscrits de la compilation connue sous le titre d'*Établissements de saint Louis.* — Texte des *Établissements* publié avec les variantes. — Textes primitifs qui ont servi au compilateur (ordonnance sur la procédure au Châtelet, ordonnance de saint Louis contre les duels, *Usage d'Orlenois,* coutume de Touraine-Anjou). — Textes dérivés ou parallèles. — Notes des précédentes éditions et notes nouvelles. — Table-glossaire. — Cet ouvrage a obtenu le grand prix Gobert de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Relation de la cour de France en 1690, par Ézéchiel Spanheim, envoyé extraordinaire de Brandebourg, publiée par M. Ch. Schefer, 1882, 1 vol.

Ce texte, qui n'avait été publié qu'en Allemagne et dans les conditions les plus défavorables, contient de curieux portraits de Louis XIV et des principaux personnages de son entourage, et décrit le mécanisme de l'administration civile, ecclésiastique et militaire. Il est suivi de deux opuscules attribués aussi à Spanheim, les *Remarques sur l'État de France* et les *Qualités bonnes et mauvaises des principaux personnages de la cour.*

Chronique normande du xive siècle, publiée par MM. Aug. et Ém. Molinier, 1882, 1 vol.

Première édition d'une chronique française anonyme rédigée en Normandie, probablement par un noble, et embrassant les années 1294 à 1372. Sommaire et commentaire historique développé. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

Œuvres de Rigord et de Guillaume le Breton, publiées par M. H.-Fr. Delaborde, 1882-1886, 2 vol.

Nouvelle édition, établie d'après les manuscrits de Paris, de Rome, de Bruxelles et de Londres. Le premier volume comprend les *Gesta Philippi Augusti* de Rigord (1165-1208) et les *Gesta Philippi Augusti* de Guillaume le Breton (1165-1220), avec une introduction développée sur la vie et les ouvrages des historiens de Philippe-Auguste. Le second volume contient la *Philippide,* poème latin de Guillaume le Breton, avec une table analytique très détaillée. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

Lettres de Louis XI, roi de France, publiées par MM. J. Vaesen et Ét. Charavay, 1883-1905, 9 vol. parus (*les tomes IV et V ne peuvent être vendus séparément*).

Le tome Ier contient cent vingt-six lettres de Louis Dauphin (1439-1461) publiées sur les originaux conservés en France et à l'étranger, cent pièces justificatives et douze notices biographiques. Les tomes II à IX contiennent dix-huit cent neuf pièces des vingt-deux premières années du règne de Louis XI et de nouvelles pièces justificatives.

Mémoires d'Olivier de la Marche, maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire, publiés par MM. H. Beaune et J. d'Arbaumont, 1883-1888, 4 vol.

Texte ramené à sa forme originale d'après le plus ancien manuscrit (Bibl. nat., fr. 2868 et 2869), éclairci ou rectifié à l'aide de documents d'archives. Le t. IV contient une notice biographique et un certain nombre de pièces inédites. Cet ouvrage a obtenu une mention au concours des Antiquités de la France.

Mémoires du maréchal de Villars, publiés par M. le marquis de Vogüé, 1884-1904, 6 vol. (*le tome IV ne peut être vendu séparément*).

Première édition complète faite d'après le manuscrit original. A partir de la p. 301 du tome Ier, l'on donne, pour la première fois, le texte authentique de Villars, qui avait été entièrement remanié par les précédents éditeurs. En appendice, correspondances et documents inédits.

Notices et documents publiés pour la Société de l'Histoire de France, à l'occasion du cinquantième anniversaire de sa fondation, 1884, 1 vol.

Avec un historique de la Société, dû à M. Ch. Jourdain, ce volume comprend trente articles ou publications rangés par ordre chronologique depuis le viie jusqu'au xviiie siècle; les auteurs sont : MM. le duc d'Aumale, Baguenault de Puchesse, E. de Barthélemy, A. Baschet, le marquis de Beaucourt, A. de Boislisle, A. de la Borderie, le duc de Broglie, le comte de Cosnac, Fr. Delaborde, L. Delisle, E. Dupont, J. Havet, L. Lalanne, A. Longnon, S. Luce, le comte de Luçay, le comte de Mas Latrie, A. Molinier, H. Omont, Léopold Pannier, G. Picot, le comte Riant, J. Roman, le baron de Ruble, Tamizey de Larroque, P. Viollet et le marquis de Vogüé.

Journal de Nicolas de Baye, greffier du Parlement de Paris (1400-1417), publié par M. A. Tuetey, 1885-1888, 2 vol.

Recueil de notes inscrites par le greffier sur les registres du Conseil, des Plaidoiries, des Grands Jours de Troyes, etc., et fournissant de nombreux renseignements sur les événements de l'époque ou sur le mécanisme de l'administration. On trouve dans le t. II un Mémorial latin également dû à Nicolas de Baye, une notice sur sa vie et un inventaire de ses biens meubles.

La Règle du Temple, publiée par M. H. de Curzon, 1886, 1 vol.

Texte français du xiiie siècle, établi d'après les trois manuscrits de Paris, Rome et Dijon, et contenant : 1° la traduction de la Règle latine de 1128; 2° les statuts hiérarchiques; 3° le règlement de l'existence journalière des frères et celui de la tenue des chapitres; 4° le code pénal. L'Introduction décrit les manuscrits employés et donne un résumé général de l'organisation de l'Ordre.

Histoire universelle, par Agrippa d'Aubigné, édition publiée par M. le baron A. de Ruble, 1886-1897, 9 vol. parus (*le tome IV ne peut être vendu séparément*).

Nouvelle édition, annotée, d'un ouvrage dont la valeur littéraire égale l'importance historique. Le commentaire a pour objet d'expliquer et de rectifier, au besoin, les affirmations de cet historien passionné de la vie et du règne de Henri IV (1553-1610). Le neuvième volume s'arrête à l'année 1602.

Le Jouvencel, par Jean de Bueil, suivi du *Commentaire* de Guillaume Tringant; introduction biographique et littéraire par M. Camille Favre; texte établi et annoté par M. Léon Lecestre, 1887-1889, 2 vol.

Le *Jouvencel* est une sorte de roman historique composé au

xve siècle, ou plutôt un traité d'éducation militaire appuyé d'exemples et d'allusions historiques, dans lequel l'auteur, Jean de Bueil, raconte les principaux événements de sa vie. L'introduction de M. Favre, très développée, retrace l'existence complète de Jean de Bueil (1406-1477). Le *Commentaire* de Tringant donne la clef des pseudonymes. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

Chroniques de Louis XII, par Jean d'Auton, édition publiée par M. R. de Maulde la Clavière, 1889-1895, 4 vol. (*le tome I ne peut être vendu séparément*).

Nouvelle édition, revisée quant au texte et amplement annotée, de la chronique la plus intéressante et la plus exacte que l'on possède sur les débuts du règne de Louis XII et sur les expéditions d'Italie.

Chronique d'Arthur de Richemont, par Guillaume Gruel, édition publiée par M. A. Le Vavasseur, 1890, 1 vol.

Cette biographie du connétable de Richemont, écrite par un de ses serviteurs, est une des principales sources de l'histoire militaire du règne de Charles VII. Bien qu'on puisse accuser parfois l'auteur d'une certaine partialité à l'égard de son maître, sa chronique n'est cependant pas un panégyrique. Le commentaire de M. Le Vavasseur complète et rectifie, au besoin, les récits de Gruel.

Chronographia regum Francorum, édition publiée par M. H. Moranvillé, 1891-1897, 3 vol.

Première édition d'une chronique dont on ne connaissait jusqu'ici que des extraits, et dont la valeur historique et surtout historiographique est considérable pour la période comprise entre 1285 et 1400. L'intelligence du texte, établi d'après le ms. unique conservé à la Bibliothèque de Berne, est facilitée par la riche annotation de M. Moranvillé.

L'Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre de 1216 a 1219, poème français publié par M. Paul Meyer, 1891-1901, 3 vol. (*le tome I ne peut être vendu séparément*).

Le poème, jusqu'ici inconnu, que M. P. Meyer a découvert dans la bibliothèque de Cheltenham, contient un récit véridique de la vie d'un des hommes les plus considérables de son temps, et n'intéresse pas moins la France que l'Angleterre. Écrit en fort bon français, il se compose de 19214 vers octosyllabiques. C'est à la fois un des monuments les plus précieux de notre poésie narrative et l'une des sources les plus importantes du règne de Philippe-Auguste. Le tome II contient un vocabulaire, le tome III une Introduction, une traduction ou commentaire, un itinéraire de Guillaume le Maréchal et une Table des matières.

Mémoires de du Plessis-Besançon, accompagnés de correspondances et de documents inédits, publiés par M. le comte Horric de Beaucaire, 1892, 1 vol.

Mémoires autobiographiques et autres documents inédits émanés d'un personnage dont le rôle, comme ingénieur, homme de guerre, agent secret et diplomate, fut considérable sous les deux ministères de Richelieu et de Mazarin (1627-1658). Publication intéressante particulièrement au point de vue des relations avec l'Espagne et l'Italie.

ÉPHÉMÉRIDE DE L'EXPÉDITION DES ALLEMANDS EN FRANCE (AOÛT-DÉCEMBRE 1587) PAR MICHEL DE LA HUGUERYE, publiée avec la collaboration de M. Léon Marlet et offerte à la Société par M. le comte Léonel de Laubespin, 1892, 1 vol.

Complément des *Mémoires* du même auteur publiés par M. le baron de Ruble.

HISTOIRE DE GASTON IV, COMTE DE FOIX, PAR GUILLAUME LESEUR, CHRONIQUE FRANÇAISE INÉDITE DU XV[e] SIÈCLE, publiée par M. Henri Courteault, 1893-1896, 2 vol.

Première édition d'une chronique jusqu'ici fort peu connue, et qui offre un grand intérêt pour l'histoire militaire de trente années (1442-1472), et pour l'histoire des relations de la France et de l'Espagne; la chronique de Guillaume Leseur est l'œuvre d'un panégyriste du comte de Foix Gaston IV; mais on ne saurait mettre en doute la haute valeur de son témoignage, l'auteur ayant vu tout ce qu'il raconte. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

MÉMOIRES DE GOURVILLE, publiés par M. Léon Lecestre, 1894-1895, 2 vol. (*le tome I ne peut être vendu séparément*).

Édition critique, revue sur les manuscrits, de ces Mémoires bien connus, qui s'étendent de 1643 à 1698. De nombreux documents, provenant pour la plupart des archives des Condé à Chantilly, ont permis de compléter, parfois de rectifier les récits de l'auteur, dont le rôle a été fort curieux à diverses époques, notamment pendant la Fronde et au temps de Foucquet. Cette édition a été couronnée par l'Académie française.

JOURNAL DE JEAN DE ROYE, CONNU SOUS LE NOM DE CHRONIQUE SCANDALEUSE (1460-1483), publié par M. Bernard de Mandrot, 1894-1896, 2 vol.

Première édition critique, avec notes, variantes et interpolations, d'une chronique dont M. de Mandrot a démontré la valeur originale et reconnu l'auteur en la personne du notaire au Châtelet Jean de Roye (le légendaire Jean de Troyes), concierge de l'hôtel de Bourbon à Paris.

CHRONIQUE DE RICHARD LESCOT, RELIGIEUX DE SAINT-DENIS (1328-1344), SUIVIE DE LA CONTINUATION DE CETTE CHRONIQUE (1344-1364), publiée par M. Jean Lemoine, 1896, 1 vol.

Texte presque entièrement inédit et qui vient heureusement combler une lacune dans la série des chroniques rédigées à l'abbaye de Saint-Denis. Cet ouvrage a obtenu une médaille au concours des Antiquités de la France.

Brantôme, sa vie et ses écrits, publié par M. Ludovic Lalanne, 1896, 1 vol.

Importante étude biographique et littéraire qui complète l'édition en 11 volumes des *Œuvres complètes* de Brantôme donnée par M. Lalanne pour la Société.

Journal de Jean Barrillon, secrétaire du chancelier Duprat (1515-1521), publié par M. Pierre de Vaissière, 1897-1899, 2 vol.

L'auteur de ce journal inédit, bien placé pour connaître les événements de la cour de François Ier, a intercalé dans son récit un grand nombre de documents officiels émanant de la Chancellerie, correspondances, instructions diplomatiques, remontrances, discours, etc.

Lettres de Charles VIII, roi de France, publiées d'après les originaux par M. P. Pélicier, 1898-1905, 5 vol.

Onze cent quarante-cinq lettres du roi, accompagnées d'éclaircissements et de pièces justificatives.

Mémoires du chevalier de Quincy (1698-1713), publiés par M. Léon Lecestre, 1898-1901, 3 vol.

Mémoires inédits publiés d'après le manuscrit original. L'auteur, capitaine au régiment de Bourgogne, raconte les campagnes de la guerre de succession d'Espagne auxquelles il prit part, d'abord en Italie, puis en Provence, en Flandre et sur le Rhin.

Chronique d'Antonio Morosini; extraits relatifs à l'histoire de France. Introduction et commentaire par M. Germain Lefèvre-Pontalis; texte établi et traduit par M. Léon Dorez, 1898-1902, 4 vol.

Édition partielle d'une chronique vénitienne inédite, conservée à la Bibliothèque impériale de Vienne, qui abonde en renseignements sur l'histoire de France pendant les années 1396 à 1433, particulièrement sur la mission de Jeanne d'Arc. Cet ouvrage a obtenu le prix Bordin à l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

Documents pour servir a l'histoire de l'Inquisition dans le Languedoc, publiés par Mgr Douais, 1900, 2 vol.

Sentences rendues et dépositions reçues par les inquisiteurs Bernard de Caux et Jean de Saint-Pierre (1244-1248); registre du notaire de l'inquisition de Carcassonne (1250-1267); commission pontificale exécutée par les cardinaux Taillefer de la Chapelle et Bérenger Frédol (1306). Dans l'Introduction, tableau d'ensemble des actes des papes, des évêques, des inquisiteurs, des comtes et des rois, étude sur les manuels inquisitoriaux et les récits relatifs à l'histoire de l'Inquisition.

Mémoires du vicomte de Turenne, depuis duc de Bouillon (1565-1586), suivis de trente-trois lettres du roi de Navarre (Henri IV) et d'autres documents inédits, publiés par le comte Baguenault de Puchesse, 1901, 1 vol.

Nouvelle édition de mémoires précieux pour l'histoire des guerres civiles du XVIe siècle, particulièrement dans le Midi gascon. Pièces justificatives inédites comprenant notamment, outre trente-trois lettres du roi de Navarre, d'autres lettres de Charles IX, de Henri III, de Catherine de Médicis, et du vicomte de Turenne lui-même.

CHRONIQUES DE PERCEVAL DE CAGNY, publiées pour la première fois par H. Moranvillé, 1902, 1 vol.

Texte d'un intérêt capital pour l'histoire de Jeanne d'Arc et de Charles VII. Il comprend : 1° une suite de notices généalogiques sur les comtes, puis ducs d'Alençon (1228-1436); 2° une chronique véritable dont la partie originale va de 1393 à 1438.

JOURNAL DE JEAN VALLIER, MAÎTRE D'HÔTEL DU ROI (1648-1657), publié pour la première fois par Henri Courteault et Pierre de Vaissière, 1902, 1 vol. paru.

Relation très complète des événements survenus en France, et plus particulièrement à Paris. L'auteur est un témoin oculaire de la plupart des faits qu'il raconte.

MÉMOIRES DE SAINT-HILAIRE, publiés par Léon Lecestre, 1903, 2 vol. parus.

Première édition intégrale, et établie conformément au texte manuscrit, de mémoires qui se rapportent principalement aux événements militaires du règne de Louis XIV. Les tomes I et II embrassent les années 1661-1698.

JOURNAL DE CLÉMENT DE FAUQUEMBERGUE, GREFFIER DU PARLEMENT DE PARIS (1417-1435), texte complet publié par Alexandre Tuetey, avec la collaboration de Henri Lacaille, 1903, 1 vol. paru.

Suite du Journal de Nicolas de Baye précédemment édité pour la Société. Le tome Ier comprend les années 1417 à 1420.

CHRONIQUE DE JEAN LE BEL, publiée par Jules Viard et Eugène Déprez, 1904-1905, 2 vol.

Nouvelle édition d'une chronique des plus importantes pour l'histoire des règnes de Philippe de Valois et de Jean le Bon. Au point de vue narratif, Jean Le Bel n'est pas inférieur à Froissart, qui souvent l'a copié, et il lui est supérieur par la véracité.

MÉMORIAUX DU CONSEIL DE 1661, publiés par Jean de Boislisle, 1905-1907, 3 vol.

Procès-verbaux des séances du conseil tenu sous la présidence de Louis XIV, avec la seule assistance de trois ministres, pendant les six premiers mois de son gouvernement personnel. Textes inédits tirés du Dépôt des Affaires étrangères et du Musée Condé, et accompagnés d'un commentaire développé qui fait connaître la suite donnée à chaque décision, en explique le sens et la portée.

RAPPORTS ET NOTICES SUR L'ÉDITION DES MÉMOIRES DU CARDINAL DE RICHELIEU, préparée sous la direction de M. Jules Lair, 1905-1906, 3 fasc. parus formant le tome Ier.

Divers rapports de M. Lair et notices de MM. Robert Lavollée F. Bruel, G. de Mun et L. Lecestre, notamment sur la collaboration de A. de Harlay de Sancy, évêque de Saint-Malo, aux *Mémoires de Richelieu,* sur les matériaux employés à la rédaction, sur le titre original des *Mémoires,* sur leurs sources, et sur les inventaires des papiers de Richelieu.

Chronique et annales de Gilles le Muisit, abbé de Saint-Martin de Tournai (1272-1352), publiées par Henri Lemaître, 1905, 1 vol.

Édition critique d'une chronique tournaisienne écrite en latin, fort importante pour l'histoire des guerres de Philippe le Bel et de ses fils, et de celles des premiers Valois.

Mémoires du comte de Souvigny, lieutenant général des armées du roi, publiés, d'après le manuscrit original, par le baron Ludovic de Contenson, 1906, 2 vol. parus.

Première édition des Mémoires de Jean Gangnières, comte de Souvigny, qui, fils d'un boucher de Jargeau, s'éleva, dans l'armée, au grade de lieutenant général. Ces Mémoires, qui s'étendent de 1613 à 1660, donnent des détails curieux sur la vie militaire dans les armées de Louis XIII, et touchent à l'histoire générale pendant la minorité de Louis XIV. Le second volume s'arrête à 1659.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

